



Bodleian Libraries

UNIVERSITY OF OXFORD

This book is part of the collection held by the Bodleian Libraries and scanned by Google, Inc. for the Google Books Library Project.

For more information see:

<http://www.bodleian.ox.ac.uk/dbooks>



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike 2.0 UK: England & Wales (CC BY-NC-SA 2.0) licence.





Et 43.

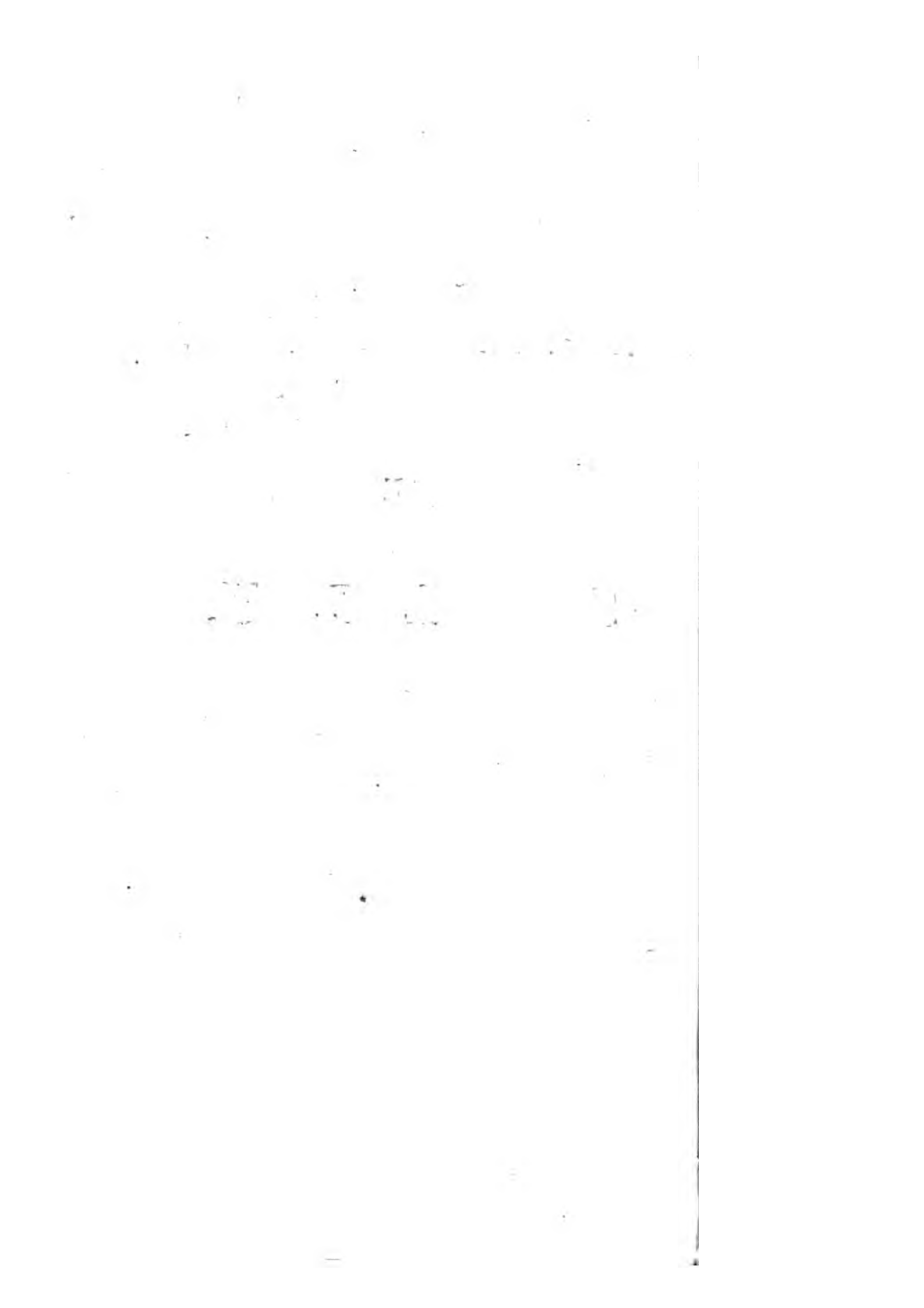
TAYLOR INSTITUTION.
—
BEQUEATHED
TO THE UNIVERSITY
BY
ROBERT FINCH, M. A.
OF BALLIOL COLLEGE.

23746 f 38

MÉMOIRES

D E

S U L L Y.



MEMOIRES

DE MAXIMILIEN

DE BETHUNE,

D U C

DE SULLY,

PRINCIPAL MINISTRE

DE HENRI LE GRAND;

Mis en ordre, avec des Remarques

PAR M. L. D. L. D. L.

Nouvelle Édition, revue & corrigée.

T O M E V I I I .



A L O N D R E S .

M. D C C. L X V I I .

PROBATION DEPARTMENT

NEW YORK



NEW YORK



NEW YORK

SOMMAIRES DES LIVRES

C O N T E N U S

DANS LE HUITIEME VOLUME.

SOMMAIRE DU XXVIII^e. LIVRE.

SUITE des mémoires de l'année 1610. Remarques sur l'assassinat de Henri IV. Particularités & traits sur sa personne, sa vie, son caractère, ses bonnes & mauvaises qualités. Situation du duc de Sulli, après cette mort : raisons qu'il a de se défier du nouveau conseil : il se renferme à la Bastille, il va au Louvre : réception gracieuse que lui fait la régente. Il assiste à la cérémonie du lit de justice. Nouveaux conseils public & particulier de Marie de Médicis, où l'on change de politique & de maxime de gouvernement : plainte de Sully à cet égard : il n'est point écouté. Retour de M. le comte de Soissons : démêlés entre
Tome VIII. **A**

ij S O M M A I R E S

lui & Sully. Conseils sur l'armement de Henri IV, sur le duc de Savoie, &c. où Sully fait d'inutiles représentations. Il songe à se défaire de ses charges, & à se retirer : sa famille l'en empêche. Il députe Arnaud a Conchine, qui reçoit mal cette politesse. Il s'unit au prince de Condé : sages conseils qu'il lui donne, malgré lesquels ce prince se joint à ses ennemis. Autres intrigues de cour, & différends de Sully avec les ministres & courtisans. Suite & fin de l'affaire de Clèves.

S O M M A I R E

DU VINGT-NEUVIEME LIVRE.

SUITE des mémoires de 1610 —
1611. Motifs de la haine que les princes, les grands & les ministres portent au duc de Sully : il s'oppose aux injustices du conseil ; refus qu'il fait à la régente de signer un comptant : querelle qu'il a en plein conseil avec le duc de Bouillon. Brouilleries à la cour & dans le conseil. Sacre de Louis XIII. Sully va à Montrond, & y tombe malade ; raisons qui obligent la régente & les ministres à le rappeler : accueil que lui fait

cette princesse, qui prend ensuite le parti de Conchine & des ministres contre lui, sa fermeté à résister aux demandes injustes des grands, & à la dissipation des trésors du Roi : chagrins qu'on lui suscite à cet égard. Grand démêlé entre lui, Villeroy, & Alincourt en plein conseil. Les princes, seigneurs & ministres se liguent contre lui. Il prend le parti de se retirer tout-à-fait : Jugemens différens sur cette retraite. Sully remet la surintendance des finances, la capitainerie de la Bastille, &c. Utiles conseils qu'il donne à ses secrétaires : bienfaits qu'ils avoient reçus de lui. Il sort de Paris, & se retire à Sully. Il prévient les artifices de ses ennemis pour le perdre : lettres qu'il écrit à la régente à cet effet, où il justifie sa conduite & son administration : réponses de la régente : le roi lui accorde une augmentation considérable de pension. Compte général qu'il rend de sa conduite publique & particulière, de l'état de ses biens, & de ses affaires domestiques : sa fidélité à remplir ses engagements avec Henri IV.

SOMMAIRE**DU TRENTIEME LIVRE.**

EXPOSITION du projet politique, appelé communément le grand dessein de Henri IV. Considérations préliminaires sur l'empire romain, sur l'établissement de la monarchie françoise, sur ses différens gouvernemens, sous les trois races de nos rois, &c. On prouve la possibilité du grand dessein. Difficulté qu'eut Henri IV à le faire goûter à Sully. Comment ce prince & Elisabeth le formerent. Obstacles & événemens favorables ou contraires, qui survinrent. Utilité générale du projet pour toute l'Europe. Partie du projet qui regarde la religion, consistant à maintenir & à pacifier les religions reçues en Europe, & à chasser les infidèles. Partie politique, consistant à établir quinze dominations égales, à réduire la trop grande puissance de la maison d'Autriche, & à partager ce qu'on lui ôtoit entre les princes & les républiques de l'Europe; moyens de l'en dédommager, & justice

DES LIVRES ▼

de ce procédé à son égard : modération & désintéressement de la France dans ce partage. Établissement du conseil général de la république chrétienne. Négociations & autres moyens employés auprès des princes & états de l'Europe, pour la réussite du grand dessein. Détail des forces & des dépenses nécessaires pour l'exécuter. Marche & disposition des armées des princes confédérés. Ce qui devoit en résulter.

S O M M A I R E

Du supplément à la vie du duc de Sully, depuis sa retraite.

CONDUITE du duc de Sully à l'assemblée des Protestans à Châtelleraut, & de cette assemblée sur les affaires personnelles de Sully. Part qu'il a à l'affaire du duc de Rohan, au sujet de Saint-Jean-d'Angely. Confiance qu'a en lui la régente, & lettres qu'elle lui écrit pendant la révolte des princes & des Calvinistes : conseils qu'il donne, & services qu'il rend en cette occasion. Il est fait maréchal de France. Chagrins que lui cause la conduite de son fils & de

vj SOMMAIRES DES LIVRES.

son petit-fils. Etat de sa famille, & dispositions qu'il fait de ses biens entre ses enfans. Sa mort : honneurs que lui rend la duchesse de Sully : son mausolée & son épitaphe. Détails sur sa conduite dans l'intérieur de sa maison, sur sa vie privée. Occupations de la duchesse son épouse. Sentimens du duc de Sully par rapport à la religion. Ouvrages publics & particuliers qu'il a fait construire.





MÉMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE VINGT-HUITIÈME.

ON ne verra point ici le détail d'un forfait si exécrationnable : il pénètre mon cœur d'une douleur, qui s'y renouvelle à chaque moment, & qui s'y conservera jusqu'à mon dernier soupir : je ne comprends pas même de quelle trempe peuvent l'avoir ceux qui parlent encore aujourd'hui, ou qui entendent parler froidement du plus grand des malheurs qui ayent pu arriver à ce royaume. Mais la vive horreur dont ce sentiment est accompagné, fait que je détourne les yeux, autant que je le puis, de dessus cet objet déplorable, &

1610,

1610.

que ma bouche refuse de prononcer le nom (1) du monstre abominable qui a causé tous nos maux, lorsqu'intérieurement j'implore la vengeance divine contre lui, & contre ceux qui ont armé son

(1) François Ravail-
lac étoit natif d'Angou-
lême, où il exerçoit la
profession de maître
d'école, & étoit alors
âgé de 31 à 32 ans.
Matthieu le croit un
peu attaqué de folie.
Dans le sens qu'on at-
tache communément
à ce mot, je ne vois
point dans tous ses dis-
cours, pendant sa pri-
son & son supplice,
qu'il ait donné sujet de
l'en taxer; mais seule-
ment d'effronterie, de
fureur & d'égarement
de raison. Il fut con-
duit le jeudi 27 Mai,
devant l'église de No-
tre-Dame, où il fit
amende-honorable, &
delà à la grève, où il
fut tenaillé aux mam-
elles, bras, cuisses,
&c. tenant le couteau
dans sa main droite,

ses plaies arrosées de
plomb fondu, d'huile
& de poix-résine bouil-
lante; enfin tité à qua-
tre chevaux, ses mem-
bres consumés au feu,
& ses cendres jettées au
vent. Le peuple furieux
vouloit à tous momens
se jeter sur lui pour le
déchirer, & refusa de
chanter le *salve*. Il
étoit assez grand &
gros, & d'une conf-
truction si robuste, que
les chevaux ne purent
jamais le démembrer,
& que l'exécuteur fut
obligé de le couper en
quartiers, que la popu-
lace traîna par la ville,
&c. Voyez les histo-
riens ci-dessus. Pas-
quier dit qu'il étoit pa-
rent par femmes de
Poltrou, qui assassina
le duc de Guise. *ibid.*
pag. 32. Je ne vois pas

bras. Le cri public les désigne, de manière à fixer tous les doutes sur ce détestable complot. Je ne sçaurois pourtant m'empêcher de me récrier avec tout le monde, sur une particularité que personne n'a ignorée : c'est qu'après que le parricide eut commis son crime, il fut si peu sévèrement gardé, & même si peu observé dans la maison (2) où on le mit d'abord, que pendant plus de quatre heures, on laissa à toutes sortes de personnes la liberté de s'approcher de lui, & de lui parler, & que certaines gens, qu'il n'est pas besoin de nommer ici, usèrent si imprudemment de cette liberté, qu'ils osèrent lui dire, en l'appellant *leur ami*, qu'il se donnât bien de garde, je rapporte les paroles dont ils se servirent, *d'accuser les gens de bien, les innocens & les bons Catholiques*, parce que ce seroit un crime irré-

1610.

qu'il y ait aucune apparence dans ce que rapporte Gui-Patin, *lett. 122.* Que Ravailac avoit un frere qui mourut en Hollande, & qui déclara en mourant, que si son frere avoit manqué son

coup, il auroit entrepris la même chose, pour venger, dit-il, l'injure que Henri IV leur avoit faite, en débauchant leur sœur, & en la méprisant après.

(2) Dans l'hôtel de Retz. L'Etoile dit qu'il

1610.

missible, & digne de la damnation éternelle. Quelques personnes vraiment scandalisées de ce qu'elles voyoient, commencerent à parler si haut contre une pareille négligence, qu'on se crut obligé de garder dans la suite le meurtrier avec plus de soin.

Quoi qu'il en soit, telle fut la fin tragique d'un prince, auquel il semble que la nature avoit voulu accorder avec profusion tous ses avantages, excepté celui d'une mort, telle qu'il devoit l'avoir. J'ai déjà marqué qu'il avoit le corps, la taille & tous les membres formés avec cette proportion qui constitue non-seulement ce qu'on appelle un homme bien fait, mais encore l'homme fort, adroit, vigoureux & sain (3), qu'il avoit le teint animé, & tous les traits du visage vifs

<p>fut mené le lendemain de l'hôtel d'Epéron à la Conciergerie.</p> <p>(3) « Henri IV, dit Le Grain, étoit de stature médiocre, tenant toutefois plus du grand que du petit, le front large, le nez aquilin & royal, la bouche bien-faite,</p>	<p>» la lèvre vermeille, &c. » <i>Décade de Henri le grand, liv. 1. Morizot plus mal instruit, dit au contraire qu'il étoit de taille petite & quarrée. Le même assure qu'il s'habilloit presque en hyver comme en été. Chap. 46.</i></p>
--	---

& agréables (4), ce qui faisoit une phisonomie douce & heureuse, assortie à des manieres si familiares & si engageantes, que ce qu'il y mêloit quelque-

1610.

(4) D'Aubigné nous apprend qu'il avoit la vue extrêmement perçante & l'ouïe monstreuse, pour me servir de son expression, & il en rapporte une preuve sensible. « Le roi, dit-il, étant couché à la Garnache en une grande chambre royale, & son lit, outre les rideaux ordinaires, bordé d'un tour de lit de grosse bure, Frontenac & moi à l'autre coin de la chambre, en un lit qui étoit fait de même, comme nous drapions notre maître, ayant mes lèvres sur son oreille, & ménageant ma voix, lui répondoit souvent, que dis-tu ? le roi répartit : sourd que vous êtes, n'entendez-

» vous pas qu'il dit que
 » je veux faire plusieurs
 » gendres de ma sœur.
 » Nous en fumes quit-
 » tes pour dire qu'il
 » dormît, & que nous
 » en avions bien d'au-
 » tres à dire à ses dé-
 » pens. » tom. 3. liv. 3.
 » ch. 21. Une réponse
 assez semblable à celle-
 ci, est celle que le duc
 de Bellegarde fit à ce
 prince, étant tous deux
 couchés dans la même
 chambre, peu de tems
 après la mort de Henri
 III. Henri IV réveilla
 Bellegarde trois ou
 quatre fois pendant la
 nuit, pour lui proposer
 de se défaire de quel-
 ques-unes de ses char-
 ges, en faveur des per-
 sonnes qu'il lui nom-
 moit. « Je le veux bien,
 » sire, lui dit enfin le
 » grand écuyer ; mais
 » au nom de Dieu ne

1610. fois de majesté, n'en ôtoit jamais tout-à-fait cet air de facilité & d'enjouement. (5) Je n'apprendrois non plus rien de

» vous réveillez plus. »
 Ce ton de raillerie & de plaisanterie avoit passé, comme il arrive toujours, du maître aux courtisans, & Siri le reproche avec assez de raison, à Henri IV comme un défaut dans un roi, soit à cause des querelles que la raillerie ne manque jamais d'occasionner parmi les grands, soit parce qu'elle diminue toujours du respect que l'on doit au maître, & il en rapporte des exemples. *Mém. Recond. tom. 1, pag. 590.*

(5) L'Histoire de Henri IV fournit une infinité de traits de cet enjouement & de cet air affable & populaire qui ont peut-être plus contribué que ses grandes qualités, à le faire aimer du peuple. « Le roi, disent les mém.

pour l'histoire de France, tom. 2, pag. 277. » passant pour aller au Louvre, & ayant rencontré une pauvre femme qui conduisoit une vache, s'y arrêta, & lui demanda combien la vache. Cette femme lui en ayant dit le prix : ventre - saint - gris ! dit le roi, elle ne vaut pas tant ; je vous en donnerai cela. Vous n'êtes pas, répartit la femme, marchand de vaches, je le vois bien. Hé ! pourquoi ne le ferois-je pas ? ma com- mere, repliqua le roi, qui étoit accompagné de force noblesse. Voyez-vous pas tous ces veaux qui me suivent ? Son jardinier de Fontainebleau se plaignant un jour à lui, qu'il ne pou-

nouveau sur la trempe de son cœur & sur le caractère de son esprit , en disant qu'il étoit né sensible & compatissant , droit , vrai , généreux (6) , intelligent ,

1610.

voit rien faire venir dans ce terrain-là :
 » Mon ami , lui dit Henri IV en regardant le duc d'Épernon , semez-y des Gascons , car ils prennent par-tout. Comme on lui présenta un homme extraordinairement grand mangeur , il lui dit : « Ven-tre-saint-gris ! si j'avois six hommes comme toi dans mon royaume , je les ferois pendre ; de tels coquins l'auroient bientôt affamé. » On rapporte encore que s'étant un jour vanté à l'ambassadeur d'Espagne , qu'il iroit déjeûner à Milan , entendre la messe à Rome , & dîner à Naples : cet ambassadeur lui répondit : « sire , si votre majesté va si vite , elle » pourra bien être à » vêpres en Sicile. » Il ne se fâchoit point des reparties qu'on pouvoit lui faire dans ce goût-là. Matthieu dit qu'aucun de ses courtisans n'entendoit aussi bien que lui , à rendre un conte d'une manière plaisante.

(6) « Quant à ses ennemis , il en a tous jours parlé avec respect , quelque jeune & offensé qu'il ait été. Il ne nomma pas un de ses ennemis , qu'il ne dit , *mon sieur.* » *Décade de le Grain , liv. 8.* « Il n'y auroit pas assez de forêts dans mon royaume , dit-il , pour dresser des gibets , s'il falloit pendre tous ceux qui ont écrit & prêché contre moi. Quand on lui

2 MEMOIRES DE SULLY,

1610. pénétrant ; en un mot , doué de toutes les qualités qu'on a eu fréquemment sujet d'admirer dans ces Mémoires.

» eut fait lire les ca- » général de Tulles
 » lomnies contre la » (Pierre de Fenis ,
 » feue reine sa mere, il » sieur du Teil) sans
 » haussa les épaules , & » aucun sujet , & dont
 » dit , ô le méchant ! » sa majesté avoit or-
 » Mais il est revenu en » donné qu'on fît une
 » France , sous la foi » justice exemplaire ,
 » de mon passe-port , » s'approcha du roi , &
 » & je ne veux point » le supplia de vouloir
 » qu'il ait de mal. » bien pardonner à
Merc. fr. ann. 1610 , » S. Chamand , pour
pag 482. Il n'avoit pas » l'amour de celui qu'il
 la même indulgence » alloit recevoir , &
 pour les offenses qui » qui ne pardonnoit
 ne le regardoient pas. » qu'à ceux qui par-
 » Le jour des rois, com- » donnoient : auquel
 » me le roi s'achemi- » sa majesté répondit,
 » noit pour aller à la » en le regardant , al-
 » communion , M. de » lez , & me laissez en
 » Roquelaure qui avoit » paix. Je m'étonne
 » épié cette occasion , » comme vous osez me
 » comme la plus pro- » faire cette requête ,
 » pre pour la grace » lorsque je vais pro-
 » qu'il vouloit deman- » tester à Dieu de faire
 » der pour Saint-Cha- » justice , & lui deman-
 » mand (François de » der pardon de ne
 » Hautefort) son pa- » l'avoir pas faite. »
 » rent , lequel avoit *Mém. pour l'hist. de*
 » fait donner les étri- *France , tom. 2 , pag.*
 » vières au lieutenant- *262.* Il répondit à M.

Il aimoit tous ses sujets comme un pere, tout l'état comme un chef de famille; & cette disposition le ramenoit toujours, & du sein même des plaisirs, au projet de rendre son peuple heureux, & son royaume florissant: de-là, cette fécondité à imaginer, & cette attention à perfectionner une infinité d'utiles réglemens. J'en ai spécifié une bonne partie; j'acheverai en disant qu'on ne peut imaginer ni états, ni conditions, ni fonctions, ni professions sur lesquelles ses réflexions ne se fussent portées, & de maniere que les changemens qu'il pro-

1610.

le Grand, qui l'impor- se, mais chrétienne
 tunoit en faveur du fils & remarquable. «Ven-
 du Comte de la Marti- » tre-saint-gris, lui
 niere, condamné à » dit-il, se prenant à
 mort pour avoir tué sa » gratter sa tête, j'ai
 sœur: «Qu'après qu'on » assez de péchés sur
 » lui auroit rompu les » ma tête sans y mettre
 » os des bras & des » encore celui-là. »
 » jambes, il lui en don- *L'Etoile, 2 Part.*
 » neroit les cendres. » *pag. 115.* Quelqu'un
 Et à un autre seigneur, voulant l'engager à
 » Que s'il eût été pere punir l'auteur de l'*Iste*
 » de ce misérable, il *des Hermaphrodites* :
 » n'en eût pas voulu » Je ferois conscience,
 » faire la requête. » Il » dit-il, de fâcher un
 fit encore à un autre » homme, pour avoir
 une plaisante répon- » dit la vérité. »

1610.

jettoit d'y faire , ne pussent être renversés après la mort de leur auteur , comme il n'est que trop souvent arrivé dans cette monarchie. Il vouloit , disoit-il , que la gloire disposât de ses dernières années , & les rendît tout ensemble utiles aux hommes , & agréables à Dieu. Les idées des grandes , rares & belles choses , se trouvoient placées comme d'elles mêmes dans son esprit ; ce qui lui faisoit regarder l'adversité comme un simple obstacle passager ; & la prospérité comme son état naturel. Il avoit fait dessécher des marais , pour s'essayer à un plus grand ouvrage qu'il alloit entreprendre : c'étoit de joindre les deux mers & les grands fleuves par des canaux. Le tems est tout ce qui lui a manqué pour ses glorieuses entreprises.

Il disoit souvent qu'il demandoit à Dieu dix choses , d'où est venu le mot des *dix souhaits de Henri IV*. Il n'eut pas le bonheur de les obtenir toutes : les voici. 1°. La grace & les biens spirituels. 2°. De conserver jusqu'à la mort , l'usage de toutes les facultés de son esprit , & de tous les membres de son corps. 3°. De voir la religion qu'il avoit autrefois professée , dans une situation

fixe & tranquille. 4°. D'être délivré de sa femme (c'est de la première que cela doit s'entendre), & d'en retrouver une selon son humeur, qui lui donnât des princes, qu'il eût le tems d'élever & d'instruire lui-même. 5°. De rendre à la France son ancienne splendeur. 6°. De conquérir sur l'Espagne, soit la Navarre, soit la Flandre & l'Artois. 7°. De gagner une bataille en personne contre le roi d'Espagne, & une autre contre le grand-seigneur; c'est sur quoi il portoit envie au prince dom Juan d'Autriche. 8°. De faire rentrer dans son devoir, sans être obligé d'avoir recours à des remèdes violens, la faction huguenote, qui avoit pour chefs les ducs de Bouillon, de la Trémouille, &c. Et il y joignoit pour neuvième souhait, de voir ces deux hommes, & le duc d'Epennon, réduits à implorer sa clémence. Il fut long-tems sans vouloir déclarer le dixième, qui regardoit l'accomplissement de ses grands desseins. Les deux objets principaux qu'il s'y proposoit, firent qu'il le partagea en deux. L'un avoit rapport à la religion; & c'étoit de réduire du moins aux trois principales, ce nombre prodigieux de religions, qui

1610.

remplissent & divisent l'Europe, puisqu'il étoit impossible de réunir tout le monde sous une seule. L'autre étoit purement politique, & regardoit le nombre, le partage & l'égalité des puissances, dont il avoit intention de composer cette espèce de grande république, suivant le plan que j'en tracerai bientôt.

Je démentirois tout ce que j'ai dit jusqu'à présent, si après avoir loué ce prince sur une infinité de qualités vraiment louables, je ne convenois pas qu'elles ont été balancées par des défauts, & même assez grands. Je n'ai dissimulé, ni sa passion pour les femmes, ni son attachement au jeu, ni sa douceur, souvent poussée jusqu'à la foiblesse, ni son penchant pour tous les plaisirs. Je n'ai déguisé ni les fautes qu'ils lui firent commettre, ni les folles dépenses qu'ils lui firent faire, ni tout le tems qu'ils lui firent perdre. Mais j'ai remarqué en même tems, pour donner à la vérité ce qu'on lui doit des deux côtés, que ses ennemis ont outrément exagéré tous ces objets : que s'il fut, si l'on veut, l'esclave des femmes, jamais pourtant elles ne déciderent, ni du choix de ses ministres, ni du sort de ses servi-

teurs, ni des délibérations de son conseil. Il faut en dire autant de tout le reste ; & pour tout comprendre en un mot, il suffit de voir ce qu'il a fait, pour convenir qu'il n'y a aucune comparaison à faire dans sa personne entre le bien & le mal, & que puisque l'honneur & la gloire ont toujours eu le pouvoir de l'arracher au plaisir, on doit les reconnoître pour ses grandes, ses véritables passions.

Je trouve une lettre, qu'il me fit écrire par Loménie, parce qu'il s'étoit, disoit-il, légèrement blessé au pouce : elle est écrite de Chantilly, du 8 avril, mais sans date d'année; on ne sera pas fâché, je crois, de l'entendre parler lui-même sur cette matière. Ce qui lui fit naître le dessein de la traiter, comme il me le dit lui-même au commencement de cette lettre, ce sont tous les discours du public, qu'il se plaisoit à se faire rapporter, en s'entretenant tous les jours familièrement avec Roquelaure, Frontenac, la Rivière, du Laurens, d'Arambure, Morlas-Salette, la Varenne, Bonnières, du Jon, Béringhen, l'Oserai, Armagnac, Jacquinet, Perréon & quelques autres, qui sou-

1610.

vent s'acquittoient assez exactement de l'ordre qu'il leur donnoit, de ne lui rien cacher de ce qu'ils entendoient dire contre lui.

Il rapporte donc d'abord, que ses ennemis & ses envieux l'accusent de négliger & même de mépriser, ce sont ses termes, les grands & les plus qualifiés de son royaume, & de consommer en folles & inutiles dépenses l'argent qui, selon eux, auroit été mieux employé à leur accorder des gratifications (7). « Les uns, dit-il, me blâment » d'aimer trop les bâtimens & les riches » ouvrages ; les autres, la chasse, les » chiens & les oiseaux ; d'autres, les » cartes, les dés & autres sortes de jeux ; » d'autres, les dames, la table, les as- » semblées, la comédie, la danse, les

(7) « On dit, dit-il, » qui n'ont pas sçu les » que je suis chiche : » grandes nécessités » mais je fais trois » où il s'étoit trouvé, » choses bien éloignées » jusques à avoir pu » d'avarice ; car je fais » dire lors du siège de » la guerre, l'amour, » Dieppe, qu'il étoit » & je bâtis. » Le » roi sans royaume, » Grain, liv. 8. « Au » mari sans femme, & » cuns l'ont estimé un » faisoit la guerre sans » peu bien ménager ; » argent. » Merc. fr. » mais ce sont ceux ann. 1610. p. 185.

» courses de bague & autres divertisse-
 » mens dans ce genre ; (8) où , disent-
 » ils , on me voit encore aussi gai avec
 » ma barbe grise , & tirant autant de
 » vanité d'avoir fait une belle course ,
 » donné deux ou trois dedans , disent-
 » ils en riant , & gagné une bague de
 » quelque belle dame , que je pouvois
 » faire en ma jeunesse , & que le jeune
 » homme le plus vain de la cour. Je ne
 » nierai pas , poursuit-il , que dans
 » tout cela il n'y ait quelque chose de
 » vrai ; mais il me semble aussi que n'y
 » faisant rien avec excès , ce doit être
 » plutôt un sujet de louange que de

1610.

(8) « Dans les fes- » tins & dans les car- » roufels , il vouloit » paroître aussi bon » compagnon & aussi » adroit que pas un » autre. Il étoit de » belle humeur , le ver- » re à la main ; quoi- » qu'il fût assez sobre , » sa gaieté & ses bons » mots faisoient la » plus douce partie de » la bonne chere. Il » ne témoignoit pas	» moins d'adresse & » de valeur aux com- » bats à la barriere , » aux courses de ba- » gues , & à toutes les » galanteries que les » plus jeunes sei- » gneurs : il se plaisoit » même au bal , & il » dançoit quelquefois , » mais , à dire vrai , » avec plus d'enjoue- » ment que de bonne » grace. » <i>Péréfixe</i> , pag. 380.
--	--

1610. » blâme pour moi; & en tout cas, on
 » doit me passer quelque chose dans des
 » divertissemens qui n'apportent ni
 » dommage, ni incommodité à mes
 » peuples, par forme de compensation
 » de tant de travaux, de peines, de fa-
 » tigues & de dangers par où j'ai passé
 » depuis mon enfance jusqu'à cinquante
 » ans.... Je vous ai oui dire, ajoute
 » ce prince, lorsque quelqu'un blâ-
 » moit vos actions, que l'écriture n'or-
 » donne pas absolument de n'avoir ni
 » péchés, ni défauts, parce que ce
 » sont des infirmités attachées à la na-
 » ture humaine; mais seulement de
 » ne pas s'en laisser dominer, ni les
 » laisser régner sur nos volontés; c'est
 » à quoi je me suis étudié, ne pou-
 » vant faire mieux. (9) Vous sçavez
 » par beaucoup de choses qui se sont
 » passées avec mes maîtresses (ce que

(9) « Je demande, » sur mes passions, &
 » disoit ce prince, » notamment sur la
 » tous les jours trois » sensualité: la troisié-
 » graces à Dieu: l'une, » me de bien user de
 » qu'il lui plaise de » l'autorité qu'il m'a
 » pardonner à mes en- » donnée, & de n'en
 » nemis: l'autre de » abuser jamais. Je
 » me donner victoire » voudrois bien faire

» tout le monde regarde comme celle
 » de toutes les passions qui a le plus
 » d'empire sur moi) si je ne vous ai
 » pas souvent soutenu contre elles, jus-
 » qu'à leur dire , lorsqu'elles faisoient
 » les acariâtres , que j'amerois mieux
 » avoir perdu dix maîtresses comme
 » elles , qu'un serviteur comme vous ;
 » c'est ce que vous me verrez encore
 » faire , je vous en donne ma parole ,
 » lorsque les occasions se présenteront
 » d'exécuter les glorieux desseins que
 » vous sçavez que j'ai depuis long tems
 » dans l'esprit : je vous ferai bien voir
 » alors que je sçais quitter maîtresses ,
 » chiens , oiseaux , jeux , bâtimens &
 » festins , plutôt que de manquer à ac-
 » quérir de l'honneur & de la gloire.
 » Je mets ma principale , après mon
 » devoir envers Dieu , ma femme ,
 » mes enfans , mes fidèles serviteurs &
 » mes peuples , que j'aime comme
 » mes enfans , (10) à être tenu pour

1610.

» ce qu'ils disent, ajou-
 » toit-il , parlant des re-
 » montrances que lui
 » faisoient quelquefois
 » les prélats & autres ec-
 » clésiastiques ; « mais

» ils ne pensent pas
 » que je sache tout ce
 » qu'ils font. » *Mat-*
thieu. tom. 2. l. p. 838.
 (10) « Je n'ai que
 » deux yeux & deux

» prince plein de foi & de parole , &c.

1610.

Mais il est tems de reprendre le désagréable récit de ce qui arriva après la mort de ce bon prince , quelque triste qu'il soit pour moi ; ces mémoires ne doivent finir que là où j'ai cessé de prendre part aux affaires du gouvernement.

Dans le cruel abattement où me jettoit la nouvelle de la mort du roi mon cher maître , je pensai qu'il se pouvoit bien faire que , quoique blessé à mort , il lui restât encore quelque peu de vie ; & mon esprit embrasant avidement cette foible lueur d'espérance & de consolation : « Qu'on
» me donne mes habits & mes bot-
» tes , dis-je à ceux qui étoient au-
» tour de moi : qu'on me fasse seller
» de bons chevaux , car je n'irai point
» en carrosse ; & que tous mes gen-
» tilshommes se tiennent prêts pour
» m'accompagner : je veux aller voir
» ce qui en est ». Je n'avois dans ce moment que deux ou trois de mes

» pieds , disoit encore | » mes sujets , sinon en
» ce bon prince , en | » ce que j'ai la force
» quoi suis-je donc | » de la justice en ma
» différent du reste de | » disposition ? » *Ibid.*

domestiques

domestiques auprès de moi, tous les autres voyant que mon indisposition m'empêcheroit de sortir de tout le reste du jour, & même de m'habiller, s'étoient dispersés en différens endroits; mais le bruit de la blessure du roi, qui ne tarda pas à être répandu dans tous les quartiers de la ville, les avoit presque tous ramenés avant que je fusse à cheval; & avec eux, un si grand nombre d'autres personnes qui m'étoient particulièrement attachées, qu'avant que je fusse vis à vis la maison de Beaumarchais, j'avois déjà plus de cent chevaux à ma suite; & en peu de momens ma troupe se trouva encore grossie de plus de moitié, parce qu'à mesure que je m'avançois, je rencontrais quelques-uns des fidèles serviteurs du roi, qui venoient me trouver, pour sçavoir de moi le parti qu'ils avoient à prendre dans cette triste conjoncture. La consternation & le deuil public (11) furent une

1610.

(11) La description qu'en fait Péréfixe, p. 415, est tout-à-fait touchante. » Quand le bruit de cet accident si tragique, dit-il,

» fut épandu par-tout Paris, & qu'on sçut assurément que le roi qu'on ne croyoit que blessé, étoit mort; ce mélange d'espérance

1610. preuve combien ce prince étoit tendrement aimé dans la capitale. C'étoit quel-

» & de crainte , qui » pour l'avenir , & qui
 » tenoit cette grande » se souvenoient des
 » ville en suspens , » horribles calamités
 » éclata tout - d'un- » des guerres passées ,
 » coup en de hauts » plaignoient les mal-
 » cris, & en de furieux » heurs de la France ,
 » gémissemens. Les » & disoient que ce fu-
 » uns devenoient im- » neste coup, qui avoit
 » mobiles & pâmés de » percé le cœur du roi,
 » douleur ; les autres » coupoit la gorge à
 » couroient les rues » tous les François. On
 » tout éperdus ; plu- » raconte qu'il y en
 » sieurs embrassoient » eut plusieurs qui en
 » leurs amis, sans leur » furent si vivement
 » dire autre chose, si- » touchés , qu'ils en
 » non : *Ah ! quel mal-* » moururent , quel-
 » *heur !* Quelques-uns » ques-uns tout sur le
 » s'enfermoient dans » champ , & les autres
 » leurs maisons ; d'au- » peu de jours après.
 » tres se jettoient par » Enfin il ne sembloit
 » terre. On voyoit des » pas que ce fût le
 » femmes échevelées , » deuil d'un homme
 » qui heurloient & se » seul, mais de la moi-
 » lamentoient. Les pe- » tié de tous les hom-
 » res disoient à leurs » mes. On eût dit que
 » enfans : que devien- » chacun avoit perdu
 » drez-vous mes en- » toute sa famille ,
 » fans ? Vous avez » tout son bien & tou-
 » perdu votre pere. » tes ses espérances
 » Ceux qui avoient » par la mort de ce
 » plus d'apprehension » grand roi. Tous les

que chose de véritablement touchant , 1610.
 que de voir en combien de manieres &
 par combien de démonstrations sensi-
 bles , les bourgeois & toute la populace
 de cette grande ville exprimoient leur
 affection & leurs regrets ; des gémisse-
 mens , des pleurs , un morne silence ,
 des cris douloureux , lever les bras vers
 le ciel , joindre les mains , hauffer les
 épaules , se frapper la poitrine ; voilà le
 spectacle qui s'offrit par-tout à mes
 yeux. Quelques-uns m'envifageoient
 tristement , & me disoient : „ Ah !
 „ monsieur , nous sommes tous per-
 „ dus , si notre bon roi est mort “.

En passant dans la rue de la pour-
 pointerie , un homme que je n'apper-
 cevois point , & qu'à peine je remar-
 quai , passa à côté de moi , & me mit
 entre les mains un billet , que je donnai
 à lire à trois ou quatre de ceux qui
 étoient les plus proches de moi. Il con-
 tenoit ce peu de mots : „ Monsieur , où

„ rois & princes , ajou- „ te l'historien Ma- „ thieu , déplorèrent sa „ mort. Le Roi d'Espa- „ gne , pressé de la vé- „ rité & de la douleur ,	„ dit , que le plus „ grand capitaine du „ monde étoit mort... „ Les Vénitiens di- „ soient : <i>Notre roi est</i> „ mort. <i>Ibid. pag. 834.</i>
--	--

1610. » allez vous ? C'en est fait, je l'ai vu
 » mort. Si vous entrez dans le Louvre,
 » vous n'en réchapperez pas non plus
 » que lui ». Ce billet me donnant l'affreufe certitude que je cherchois, je ne pus m'empêcher de fondre en larmes ; il me fut bientôt confirmé de mille endroits. Du-Jon, que je rencontrai vers saint Innocent, me dit : » Monsieur, notre mal est sans remede, Dieu en a disposé, je le sçais pour l'avoir vû ; pensez à vous ; car cet étrange coup aura de terribles suites. » A l'entrée de la rue S. Honoré, vers la Croix du Trahoir, on me jetta encore un billet tout semblable au précédent. Je continuois pourtant malgré tout cela mon chemin vers le Louvre, & j'avois bien alors trois cens chevaux, lorsque je trouvai Vitry au carrefour des Quatre-Coins. Il vint m'embrasser, en poussant des cris lamentables, qu'il n'étoit pas en son pouvoir de retenir : je n'ai jamais vu un homme aussi affligé, qu'il me parut l'être. » Ah ! Monsieur, s'écria-t-il, on nous a tué notre bon maître ; c'est fait de la France, il faut mourir ; pour moi, je suis bien assuré de n'avoir pas encore beaucoup de tems à vivre, & je

» vais sortir de France pour n'y rentrer
 » jamais; il faut dire adieu à tout le bon
 » ordre que vous aviez établi. Mais, M.
 » me dit-il ensuite, où allez-vous avec
 » tant de gens? on ne vous laissera pas
 » approcher du Louvre, ni entrer de-
 » dans, avec plus de deux ou trois per-
 » sonnes; de cette manière, je ne vous le
 » conseille pas, & pour cause (12). Il y

1610.

(12) On sent par la
 manière dont s'expri-
 me par-tout ici M. le
 duc de Sully, qu'il se
 croit obligé de se justi-
 fier sur une faute qu'on
 l'accuse d'avoir faite
 en cette occasion. Voici
 comme en parle le ma-
 réchal de Bassompier-
 re : » En sortant pour
 » aller vers la rue S.
 » Antoine, nous ren-
 » contrâmes M. de Sul-
 » ly avec quelques
 » quarante chevaux ;
 » lequel étant proche
 » de nous, commença
 » d'une façon éplorée
 » à nous dire : Mes-
 » sieurs, si le service
 » que vous aviez voué
 » au roi, qu'à notre
 » grand malheur nous
 » venons de perdre ,
 » vous est aussi avant
 » en l'ame , qu'il le
 » doit être à tous les
 » bons François, jurez
 » tout présentement
 » de conserver la mê-
 » me fidélité que vous
 » lui avez rendue , au
 » roi son fils & succes-
 » seur , & que vous
 » employerez votre
 » sang & votre vie ,
 » pour venger sa mort.
 » Monsieur, lui répon-
 » dis-je, c'est nous qui
 » faisons faire ce ser-
 » ment aux autres ; &
 » nous n'avons pas be-
 » soin d'exhortateur
 » en une chose, à quoi
 » nous sommes si obli-

1610. » a de la suite dans ce dessein, ou je suis
 » bien trompé; car j'ai vu des personnes

» gés. Je ne sçais si ma
 » réponse le surprit,
 » ou s'il se repentit d'ê-
 » tre venu si avant hors
 » de son fort; il partit
 » en même tems &
 » nous tourna le visa-
 » ge, & alla s'enfer-
 » mer dans la Bastille,
 » envoyant en même
 » tems enlever tout le
 » pain qu'il put trou-
 » ver aux halles & chez
 » les boulangers. Il
 » dépêcha aussi en di-
 » ligence vers M. de
 » Rohan son gendre,
 » pour lui faire tour-
 » ner tête avec 6000
 » Suisses qui étoient
 » en Champagne, &
 » dont il étoit colonel
 » général, & marcher
 » droit à Paris; ce qui
 » fut depuis un des pré-
 » textes que l'on prit
 » pour l'éloigner des
 » affaires, joint à ce
 » qu'il ne put jamais
 » être persuadé par
 » MM. de Prassin & de
 » Créquy, qui le vin-
 » rent semondre de se
 » présenter au roi,
 » comme tous les au-
 » tres grands; & n'y
 » vint que le lende-
 » main, que M. de
 » Guise l'y amena avec
 » peine; après quoi, il
 » contremanda son
 » gendre avec ses Suif-
 » ses, qui étoient déjà
 » avancés une journée
 » vers Paris. *Tom. 1.*
 » *pag. 300* L'Etoile se
 » contente de dire: » M.
 » de Sully, plus mort
 » que vif, vint trou-
 » ver la reine, qui lui
 » fit bon accueil, le
 » continua en toutes
 » ses charges, & le
 » renvoya à l'Arcenal
 » pour y exercer sa
 » charge. *Mém hist.*
 » *de Fr. pag. 309.* Mais
 » son commentateur pa-
 » roît du même avis que
 » Bassompierre, dont il
 » cite à la marge l'en-
 » droit que nous venons

» qui sentent si peu la perte qu'ils ont
 » faite, qu'ils ne sçauoient cacher qu'ils

1610.

de rapporter. L'auteur
 de l'histoire de la mere
 & du fils investive fort
 à ce sujet contre M. de
 Sully, sans pourtant
 faire mention, ni de
 l'enlèvement du pain,
 ni de la députation
 vers les Suisses. Il n'ac-
 cuse ce ministre que de
 s'être laissé aller avec
 trop de foiblesse à la
 crainte que pouvoient
 lui donner les ennemis
 qu'il avoit auprès de
 la reine. » Quelques-
 » uns de ses amis, dit-
 » il, n'oublierent rien
 » de ce qu'ils purent,
 » pour le conjurer de
 » satisfaire à son de-
 » voir, passant par-
 » dessus ces appréhen-
 » sions & craintes ;
 » mais comme les es-
 » prits les plus auda-
 » cieux sont souvent
 » les moins hardis &
 » les moins assurés, il
 » fut d'abord impossi-
 » ble de lui donner la

» résolution nécessaire
 » à cet effet..... Il fut
 » long-tems sans pou-
 » voir s'assurer. Sur le
 » soir, Saint Geran,
 » qu'il avoit obligé,
 » & qui témoignoît
 » être fort de ses amis,
 » l'étant venu trouver,
 » il le fit enfin résou-
 » dre à quitter son Ar-
 » cenal, & aller au
 » Louvre. Comme il
 » fut à la Croix du Tra-
 » hoir, ses appréhen-
 » sions le saisirent de
 » nouveau, & si pres-
 » samment, sur quel-
 » ques avis qu'il reçut
 » en ce lieu, qu'il s'en
 » retourna avec cin-
 » quante ou soixante
 » chevaux qui l'ac-
 » compagnoient à la
 » Bastille, dont il étoit
 » capitaine, & pria le
 » sieur de Saint Ge-
 » ran d'aller faire ses
 » excuses à la reine,
 » & l'assurer de sa fi-
 » délité & de son ser-

» n'ont point dans le cœur la tristesse
1610. » qu'ils y devroient avoir ; cela m'a pen-

» vice, t. I. pag. 49.

A s'en tenir à cet exposé, tout défavantageux qu'il est au duc de Sully, il n'y auroit lieu tout au plus qu'à le blâmer d'avoir porté trop loin la précaution contre une entreprise sur sa personne, qu'on suppose chimérique ; mais l'historien Mathieu, le mieux informé de tous ces écrivains, nous apprendra que cette crainte du ministre n'étoit pas aussi mal fondée, que ses ennemis ont voulu le faire croire. Voici comme il traite cet article. » On avoit donné » à la reine quelque » ombrage du duc de » Sully, & on la conseilloit de s'assurer de lui, parce qu'il » avoit en main la Bastille, l'artillerie &

» l'argent du roi. Il » s'étoit baigné ce » jour-là ; & étant » averti de ce malheureux accident, » monta à cheval » pour aller au Loudvre, & étant à la Croix du Trahoir, » suivi de quarante » gentilshommes, il » eut quelque avis qui » le fit rebrouffer. La » reine, pour le faire » venir, lui envoya le » duc de Guise, qui » le trouva vers la » grande allée du jardin, du côté de la Bastille, & lui dit le » commandement de » la reine. Il pria de » l'excuser, parce » qu'il étoit averti » qu'on lui dressoit » quelque partie... La » résolution qu'il prit » (avec le duc de Guise, le comte de Béthune & quelques autres amis) fut qu'il

» sé faire crever de dépit : & si vous l'a-
 » viez vu , vous penseriez comme moi. 1610.
 » Je suis d'avis, ajouta-t-il, que vous
 » vous en retourniez ; il y a assez d'af-
 » faires à quoi vous avez à pourvoir ,
 » sans aller au Louvre «.

Ce concert de discours , de billets
 & d'avis , me frappa à la fin. Je m'ar-
 rêtai tout court ; & après avoir tenu con-

» acheveroit le reste » du jour , & que le » lendemain il iroit » voir la reine ; & le » duc de Guise lui » promit de le venir » prendre , & l'assura » qu'il perdrait la vie » & celle de tous ses » amis , premier que » de souffrir qu'aucun » déplaisir lui fût fait. » Il retourna vers la » reine , & lui fit » agréer les confidé- » rations qui rete- » noient le Duc de » Sully , sous la paro- » le qu'il avoit don- » née de la venir voir » le lendemain. In- » continent après , le » duc de Sully entra	» avec bon nombre de » gentilshommes , à la » Bastille , où il avoit » fait porter tout le » pain qu'il avoit trou- » vé chez les boulan- » gers de Paris , &c. <i>Hist. de Louis XIII.</i> p. 2 & 3. Ajoutez à cela ce que dit le duc de Sully , des avis qu'il recevoit de toutes parts, que ce coup pou- voit avoir de terribles suites , à quoi l'on ne s'attendoit point ; on trouvera peut - être qu'il n'y a eu que de la prudence dans ce mi- nistre , à en user ainsi, pour la tranquillité publique , & pour sa sûreté particulière.
---	--

1610. feil avec Vitry , & dix ou douze des principaux de la troupe , je crus qu'il étoit plus sage de m'en retourner chez moi ; & je me contentai d'envoyer offrir à la reine mon obéissance & mes services. Je la fis assurer en même tems, qu'en attendant qu'elle me fît part de ses commandemens , j'allois toujours commencer par veiller avec plus de soin qu'auparavant , sur la Bastille , l'Arcenal , les troupes , l'artillerie & sur les affaires , soit de mon gouvernement , soit de mes autres emplois.

Je ne faisois qu'entrer dans la rue S. Antoine , & le gentilhomme que j'avois chargé de ce message , ne pouvoit encore s'en être acquitté , lorsque j'en vis arriver un de la part de cette princesse , qui me prioit de venir le plus promptement que je pourrois au Louvre , & d'amener peu de gens avec moi ; qu'elle avoit des choses de grande importance à me communiquer , & que je m'en reviendrois aussi-tôt. Cette proposition d'aller seul au Louvre me livrer entre les mains de mes ennemis dont il étoit rempli , n'étoit guère propre à me faire revenir de mes soupçons : ajoutez qu'on vint me dire en

ce moment, qu'un exempt des gardes & quelques archers avoient été vus aux premières portes de la Bastille; qu'on en avoit envoyé d'autres au Temple, où étoient les poudres, & chez les trésoriers de l'épargne, pour y arrêter tous les deniers. Je tirai un si mauvais augure de ce que tout cela s'étoit fait sans m'en donner avis, que je ne balançai point sur la réponse que j'avois à faire à la reine. Je lui fis dire par son gentilhomme, que j'étois persuadé que lorsqu'elle auroit entendu celui que j'avois eu l'honneur de lui députer, elle entreroit dans mes raisons, & changeroit de sentiment, qu'ainsi j'attendrois la réponse qu'il devoit m'apporter de sa part, à l'Arcenal & à la Bastille, d'où je ne m'éloignerois point.

La reine ne s'en tint pas là. Elle me députa coup sur coup MM. de Montbazon, de Prassin, de Schomberg, la Varenne, & après tous ceux-là, mon frere. Je ne sçavois que penser de ces instances réitérées, en les voyant arriver tous à un quart d'heure l'un de l'autre; ma défiance en augmenta. Je résolus de n'aller point au Louvre de

1610. tout le reste du jour. Assurément l'état dans lequel j'étois , pouvoit tout seul me servir d'une bonne excuse. L'effort que j'avois fait, après le bain que j'avois pris le matin, & après un repas très-léger, l'état de mon esprit, plus cruel encore que celui de mon corps, tout cela m'avoit causé une sueur dont j'étois pénétré, & une lassitude si grande, que je ne pouvois plus me soutenir ; ce qui m'obligea, lorsque je fus arrivé à mon appartement de la Bastille où je me rendis, de changer de chemise & de me mettre au lit, où je demurai jusqu'au lendemain ; MM. le connétable & d'Epéron m'y envoyèrent visiter, & offrir leurs services. La maniere dont ils me donnerent le conseil d'aller voir la reine, me faisant croire que je pouvois le faire sans risquer ; & cette princesse m'en ayant encore pressé par de nouveaux courriers qu'elle m'envoya toute l'après midi, je passai enfin par-dessus la condition qu'on y mettoit toujours, que ce seroit avec peu de personnes à ma suite, & je résolus d'y aller le lendemain.

Trois cens personnes à cheval attendoient, dès le matin, le moment de ma

Sortie, pour m'accompagner, comme la veille. C'étoient ou des parens, ou des amis, ou des gens qui n'étant ni l'un ni l'autre, paroissoient attachés à moi par l'apparence d'une nouvelle faveur, peut-être par la honte de s'en détacher trop tôt. Je les remerciai tous, & leur fis entendre les raisons que j'avois de ne me faire escorter d'aucune personne tant soit peu remarquable, & de me restreindre au petit nombre qui composoit mon train ordinaire. Ce fut donc avec mes seuls domestiques, au nombre d'environ vingt, que j'arrivai au Louvre. En y entrant, je n'apperçus de marques d'une douleur sincere, que dans ceux qui étoient attachés par quelque emploi à la personne du roi. Pour ceux-ci, officiers & subalternes, ils paroissoient tous sentir vivement la perte publique. A mesure que je passois les différentes portes, je les voyois s'avancer vers moi, les larmes aux yeux, pour m'embrasser ou gémir en ma présence : « Hélas ! monsieur, s'écrioient-ils, nous avons tout perdu, en perdant notre bon maître ». Et ils me conjuroient avec une véritable effusion de cœur, de ne point abandonner

1610.

les enfans , après avoir , disoient-ils ,
si bien servi le pere.

1610.

Mais il s'en falloit beaucoup , je suis obligé de le dire , que l'intérieur du palais , & ce qu'on appelle la cour , me présentât le même objet. Je ne vis , ou que des visages composés , qui m'affligèrent d'autant plus , qu'ils s'efforçoient inutilement de me paroître affligés , ou que des visages si gais , qu'ils me firent joindre l'indignation à la douleur. Lorsque je me trouvai en présence de la reine , le peu de constance dont je m'étois armé , m'abandonna si absolument , que j'éclatois en cris & en sanglots. Elle ne retrouva plus elle-même cette force avec laquelle elle s'étoit préparée à me recevoir , & nous fîmes ensemble une scène qui dut paroître bien touchante. Elle me fit apporter le roi , dont les embrassemens & les caresses furent un nouvel assaut , auquel mon cœur eut bien de la peine à ne pas succomber. Je ne me souviens plus ni de ce que me dit ce jeune prince , ni de ce que je lui dis moi même en ce moment. Je sçais seulement qu'on eut beaucoup de peine à me l'arracher d'entre les bras , tant je le tenois étroi-

ement ferré : » Mon fils , lui disoit la
 » reine sa mere , pendant ce tems là , 1610.
 » c'est M. de Sully ; il le faut bien ai-
 » mer , car c'est un des meilleurs & des
 » plus fidèles serviteurs du roi votre
 » pere ; & je le prie qu'il continue à
 » vous servir de même « . Nous tînmes
 quelques autres discours, cette princesse
 & moi , sans pouvoir trouver le mo-
 ment d'effuyer nos larmes. Elle a dit
 depuis , que j'étois , avec une autre per-
 sonne de la cour , celui dont la vue l'a-
 voit le plus attendrie.

Une réception si remplie de marques
 de distinction & de confiance , mit tous
 les princes , les seigneurs & les mem-
 bres du conseil , qui étoient aux côtés
 de la reine , dans la nécessité d'enché-
 rir les uns sur les autres en protesta-
 tions d'amitié , de service & d'attache-
 ment. Ils ne me trompoient pas assuré-
 ment ; car je connoissois leur intérieur ,
 comme eux mêmes. Je sçavois déjà que
 dans le projet qu'ils avoient formé , de
 profiter de la conjoncture présente
 pour augmenter en biens & en digni-
 tés , aux dépens même de la gloire de
 l'état , de l'honneur du roi & de l'uti-
 lité publique , je devois m'attendre à

être en butte à tous leurs coups, parce
 1610. qu'ils s'attendoient eux-mêmes à ne
 trouver d'obstacle que dans la fermeté
 de mon esprit, & dans la sévérité de mes
 réglemens. Ils en avoient assez d'exem-
 ples pour ne pas douter que le seul parti
 qui leur restât à prendre, étoit de cher-
 cher à m'ôter tout-à fait l'administration
 des affaires. Ainsi, lorsqu'on fit jouer
 dans la suite les grandes batteries pour
 me mettre mal dans l'esprit de la reine,
 supposé qu'on n'eût pas déjà commencé,
 lorsque les jésuites & leurs adhérens fi-
 rent agir le nonce, pour pronocer l'arrêt
 de mon éloignement, lorsque mes con-
 freres dans le conseil & les finances,
 mirent en œuvre Conchine & sa fem-
 me, pour insinuer aux deux princes du
 sang, qu'ils n'auroient jamais de véri-
 table autorité, tant que je serois à la tête
 des affaires; mais qu'elles ne pouvoient
 m'être ôtées, que pour tomber entre
 leurs mains; lorsqu'on eut fait goûter à
 tous les autres, que dépendre de Con-
 chine étoit être véritablement maître;
 enfin lorsque je vis tout le monde tra-
 vailler avec une égale ardeur à préparer
 ma chute, il n'arriva rien que je n'eusse
 prévu & prédit.

Le premier acte du parlement, sitôt qu'il eut vu le roi mort, ayant été de déferer la régence à la reine mere, on jugea nécessaire que le roi y allât en personne tenir son lit de justice, & confirmer cette nomination (13). La matinee du lendemain de la mort du roi ayant été choisie pour cette cérémonie, je fus encore prié dès la pointe du jour, de la part de la reine, d'y accompagner sa majesté. J'apportai toutes sortes d'excuses, pour m'en dispenser, je feignis même de me trouver si mal, qu'il m'étoit impossible de me lever de tout ce jour là : je sentoisi une extrême répugnance pour ce qu'on exigeoit de moi. Il fallut pourtant encore avoir cette complaisance ; la reine m'en ayant fait faire instances sur instances. Ne trouvant que de

1610.

(13) Voyez l'ordre & le détail de cette cérémonie dans le Mercure françois & les historiens, ann. 1610. Dans le conseil qui fut assemblé pour sçavoir si la reine devoit aller au parlement, le duc de Sul-

ly se contenta de dire simplement : « Que n'y ayant point de loi qui défendit à la reine d'aller au parlement, il étoit indifférent d'y aller ou de demeurer ». Mathieu, *ibid.* pag. 4.

1610. nouveaux sujets d'amertume & de ferrement de cœur, dans le son des tambours & des instrumens, & jugeant qu'un visage baigné de pleurs, figuroit mal avec les cris de joie & d'allégresse dont tout retentissoit, je perçai la foule, & vins des premiers dans la salle des Augustins, où se tenoit le parlement.

Deux ou trois cardinaux ayant voulu comme moi, éviter la presse, s'étoient rendus avant les autres dans la salle, où ils allèrent s'asseoir sur le banc destiné aux ecclésiastiques, au côté gauche du trône préparé pour sa majesté, dont ils prirent le haut bout. Les évêques de Langres, de Beauvais & de Noyon, survenant ensuite, ces messieurs, dont la chimere est que leur qualité de pairs leur donne droit de précéder dans le parlement princes & cardinaux, n'eurent garde de se ranger au-dessous de ceux-ci, qu'ils voyoient placés, ils passerent au côté droit, & se mirent au plus haut du banc. Je les y trouvai en arrivant, & leur dis fort doucement, qu'ils n'étoient pas à leur place, & que je leur conseillois, comme leur ami, de passer du côté gauche, parce qu'ils ne devoient pas s'attendre que quantité de

pairs laïcs, qui alloient entrer dans le moment, leur laissassent tranquillement la main droite. Ils commencèrent à vouloir m'étourdir de leur distinction ordinaire de pairies de première érection & de pairies ecclésiastiques, qui, selon eux, les mettent beaucoup au-dessus des nouveaux ducs. La contestation ne fut pas longue de ma part; je leur dis seulement, qu'ils alloient bientôt trouver à qui parler: ce qui ne manqua pas. La décision qu'on fut obligé de porter sur l'heure, les condamna à laisser le banc droit aux pairs laïcs, & à passer à celui des clercs, du côté gauche; où les cardinaux n'étant pas plus d'humeur de leur céder, ils aimerent mieux sortir tout-à fait, & ne point assister à la cérémonie. Je n'y pris pas plus de part qu'eux, quoique présent. La reine dut être fort contente (14); tout lui fut accordé, sans même recueillir les suffrages.

Je ne fus pas long-tems sans m'apercevoir que quoiqu'on affectât à l'extérieur de ne négliger aucune des

(14) Voyez sur l'ordre de cette cérémonie, les historiens ci-dessus.

1610.

formalités qui s'observent ordinairement dans l'établissement d'une légitime régence , quoiqu'on voulût faire passer le changement qu'on commençoit à laisser appercevoir dans l'administration , pour l'effet commun & nécessaire d'une mutation de gouvernement , enfin que quoiqu'on s'étudiât à faire entendre que ce gouvernement n'avoit pour objet, que de donner plus de force & de lustre à l'autorité d'un roi enfant, ceux qui faisoient agir la reine, ne songeoient pourtant réellement qu'à travailler sous ce masque pour leur compte. Toutes ces apparences de régularité s'évanouissoient lorsqu'on les regardoit d'un peu près, & ne laissoient plus voir que des manquemens réels à l'ordre & à la forme qui effrayoient le petit nombre de personnes bien intentionnées. Je crus être dans l'obligation, & en quelque sorte encore en droit de faire sentir que je voyois l'abus, & que je ne l'approuvois pas; mais le tems des libres remontrances, que le deuil du premier jour de la mort du roi, & l'embaras du second avoient laissé subsister, étoit déjà presque passé

dès le troisième. On secoua en aussi peu de tems le joug de la contrainte, des dehors composés, & d'une montre de douleur dont le cœur avoit trop à souffrir. La stupidité au défaut de véritable sujet de joie, produisit cet effet dans quelques-uns; dans quelques autres, ce fut la légereté; dans d'autres, le simple mouvement des affaires publiques ou particulieres, & sur-tout la crainte de déplaire à des personnes, dont l'exemple est fait pour donner le ton à toute la cour.

Voici donc quelle fut après les trois premiers jours, la face de ce nouveau monde. A s'arrêter au simple dehors, & à tout ce qui étoit fait pour attirer les yeux, rien n'auroit paru changé au Louvre. La pompe lugubre y paroïsoit avoir raffiné sur tout. Les tentures, dont les murailles, les planchers & les plafonds étoient couverts, les meubles & tous les autres instrumens d'un deuil public, auroient pû faire regarder les appartemens de parade de ce palais, comme le séjour même de la tristesse & le domicile de la mort. La chose commençoit à paroître un peu plus douteuse, lorsqu'on passoit de-là à en-

1610.

visager le maintien des personnes destinées à faire les honneurs de cette triste cérémonie ; car si parmi eux l'on voyoit encore pousser de sinceres gémissemens , & verser de véritables larmes , il n'y avoit que trop d'ailleurs de quoi former & faire sentir le contraste. Mais si de là on descendoit dans les appartemens de dessous , qu'on appelloit les entre-sols , c'est en ces endroits qu'on pouvoit prendre une véritable idée de la disposition des cœurs & des esprits. La magnificence , bannie de tout le reste du palais , en avoit fait son asyle. L'or , la pourpre , la broderie , les ornemens somptueux , en faisoient un lieu de délices : le luxe y étoit dans toute sa profusion. Je ne pouvois y entrer , moi & un petit nombre de vrais François , sans sentir déchirer mon cœur du plus violent dépit , de voir quels objets on substituoit ainsi à celui de la perte publique. J'ai honte de dire que tout l'artifice dont on usoit pour dérober aux yeux du public ce spectacle d'insensibilité & d'ingratitude , ne se dévoiloit que trop souvent par les éclats de rire , par les épanchemens de joie , les chants d'allégresse qu'on entendoit

partir de ces endroits; aussi n'étoient-ils remplis que de gens heureux, ou qui croyoient l'être. C'est-là que résidoit la vraie cour, & que se tenoient les conseils, soit généraux, qu'on donnoit encore à la coutume & à l'apparence, soit cachés, où l'on sçavoit bien détruire tout ce qui pouvoit encore être pris de bonnes résolutions dans les premiers. 1610.

La reine ne faisoit entrer dans ces conseils secrets, qui se tenoient aux heures les plus indues, que Conchine & sa femme, le nonce du Pape, l'ambassadeur d'Espagne, le chancelier & le chevalier de Sillery, le duc d'Epéron, Villeroy, Jeannin & Arnaud, qui pour être à moi, n'en étoit pas moins aussi bien que Jeannin, tout entier à Conchine, le médecin Duret, qui pourrant perdit bientôt cette faveur, Dollé & le pere Cotton. On n'est pas embarrassé de sçavoir ce qui se traitoit alors; l'union des couronnes de France & d'Espagne, le renoncement aux plus anciennes alliances de la couronne avec les princes étrangers, l'abolition de tous les édits de pacification, la destruction des Protestans, l'expulsion de tous ceux de cette religion qui étoient en place, la

1610.

disgrace de tous ceux qui ne voudroient pas plier sous le joug des nouveaux favoris, la dissipation des trésors amassés par le feu roi, pour s'attacher les avarés & les ambitieux, & pour combler de biens & d'autorité ceux qu'on alloit faire monter aux premiers rangs; c'est-à-dire, mille projets aussi pernicieux au roi & à l'état, qu'avantageux à nos plus mortels ennemis, étoient le grand objet des délibérations de ces nouveaux conseillers.

Quant au conseil public, qu'on étoit exact à tenir tous les jours, on y appelloit les prince de Conty & comte de Soissons (le prince de Condé n'étoit pas encore de retour), le cardinal de Joyeuse, le connétable, les ducs de Mayenne, de Guise & de Bouillon, lorsque celui-ci fut arrivé, le maréchal de Brissac, Château neuf, Pontcarré, de Vic (15),
Caumartin

(15) Dominique de Vic, vice-amiral, &c. dont il a été parlé ci-devant. Il mourut cette année à Paris, au retour d'un voyage à Calais dont il étoit gouverneur; & l'on assure que ce fut un effet de la douleur dont il fut saisi, en revoyant l'endroit où

Caumartin & moi. Une partie de tous ces messieurs parloient assez hautement de changer de système politique ; mais ce qu'on agitoit le plus ordinairement dans ce conseil , c'étoient les moyens d'augmenter les revenus royaux , de diminuer la taille & les autres impôts , d'augmenter les pensions des grands , & de leur procurer différens avantages. La forte poitrine du président Jeannin le faisoit entendre par-dessus tous les autres : on eût dit que cet homme avoit été gagé pour promettre des monts d'or à tout le monde. Quelques personnes , qui avoient encore retenu de la sincérité de l'ancien conseil , de ne sçavoir ni déguiser , ni flatter , voulurent se joindre à moi , pour faire faire sentir la grossière contradiction qu'il y avoit à prétendre à augmenter les dépenses , en diminuant les revenus.

Je ne voulus point avoir à me reprocher que des principes si faux prissent cours par mon silence : je les combattis d'abord méthodiquement ; & je me flatte que si l'avantage avoit dû res-

où il avoit vu appor- | nat. *Mercur de Fran-*
 ter le corps de Henri | ce Année 1610 , pag.
 IV, après son assassi- | 529.

1610. ter du côté de la raison , nous l'aurions emporté ; mais nous comprimés bientôt que l'ignorance n'étoit que le moindre des vices que nous avions ici à combattre. C'étoit par les plus magnifiques promesses, dont pourtant celles qui regardoient le soulagement du peuple , demeurèrent sans exécution, que le nouveau gouvernement cherchoit à gagner les cœurs, à faire oublier , & même à rendre méprisable la sage économie , à laquelle on devoit la gloire du dernier regne. A l'égard de Jeannin , il avoit son objet particulier. Dans l'envie qu'il avoit de disposer des finances, que pouvoit-il faire de mieux pour s'élever à cette charge , que de donner à entendre que tout le monde trouveroit dans le nouvel administrateur des finances, toute la commodité , que les grands se plaignoient de ne pas rencontrer dans celui qui l'avoit précédé ? On dira qu'il n'avoit aucun des talens nécessaires pour cet emploi , qu'il obtint en effet ; mais il eut assez d'habileté pour s'y enrichir , lui , ses patens & alliés , & surtout Castille (16). Il falloit

(16) Pierre de Castille fut contrôleur général & intendant des finances.

que l'argent coûtât bien peu à ce dernier; puisque les meubles, qui dans toutes les autres maisons, ne sont que de fer ou de bois, étoient d'argent dans la sienne: il ne le cédoit en ce point qu'au seul Conchine.

 1610.

J'achevai de me confirmer dans la pensée que je présentois des remèdes à des malades volontaires, en voyant que ma liberté, qu'on avoit d'abord soufferte comme une espèce de défaut d'habitude, commençoit à paroître si importune, que je lisois sans peine sur les visages, la peine qu'on avoit à se taire, & qu'on s'affranchit bientôt de ce petit reste d'égards. Dès-lors je me regardai comme un homme qui alloit bientôt être quelque chose de plus qu'inutile; & je formai très-sérieusement le dessein de travailler peu à peu à me dégager d'une place où je ne pouvois soutenir ma réputation qu'avec des risques infinis, ou la démentir qu'en me deshonérant tout-à-fait. De quel poids eût été la voix d'un homme seul, qui n'a que des choses dures à dire pour l'emporter auprès de la reine, sur le langage si affectueux, si attrayant, si complaisant, des flatteurs & des nou-

1610.

veaux favoris ? C'est une chose si rare, qu'un ministre se soutienne auprès de son maître par les seuls sentimens d'une vénération mêlée de crainte (ce qui doit pourtant être, si l'on suppose que ce ministre est honnête homme), qu'on ne doit pas attendre ce miracle deux fois de suite. Aussi, lorsque mes parens, mes amis & mes domestiques, à qui leur affection pour moi faisoit voir les choses d'un autre œil, s'unissoient pour m'engager à continuer des soins, qu'ils m'assuroient pouvoir encore être utiles ; ou même qu'ils me représentoient qu'il y avoit peut-être encore quelque chose de bon à faire sur le nouveau plan, ma réponse la plus ordinaire étoit que le coup que Dieu avoit permis qui arrivât, étoit une déclaration si visible qu'il vouloit que la France fût enfin livrée à son mauvais destin, que c'étoit presque le tenter, que de chercher à en empêcher l'effet. Un de mes gens, ce même Arnaud dont j'ai parlé il n'y a qu'un moment, eut l'impudence de me dire, un jour qu'il me voyoit extrêmement affligé de cette pensée, qu'il lui sembloit que c'étoit à tort que je me désespérois ainsi sur

P'avenir : qu'il se pourroit faire dans la fuite des épargnes , que les grandes dépenses du feu roi , en bâtimens , chiens , oiseaux , jeu & maîtresses rendoient impossibles de son vivant. Ce discours me parut si criminel dans la bouche de celui qui me le tenoit , que dans le mouvement d'une violente colère , je le traitai d'ingrat , de méchant & d'effronté ; que je le menaçai de lui donner un soufflet , & lui défendis de paroître jamais devant moi. Je ne disois que trop vrai , lorsque je lui reprochai en ce moment que son lâche manége & ses conseils pernicieux alloient ouvrir la première voie à la dissipation & à la mauvaise administration.

M. le comte de Soissons n'étoit pas à Paris , dans le tems que tout cela se passoit. Je ne sçais quel mécontentement qu'il avoit eu pendant le couronnement de la reine , sur la forme de l'habillement des enfans naturels (17) du roi , lui avoit fourni un prétexte pour se retirer dans une de ses maisons,

(17) Il s'agissoit de me. Le roi souhaitoit passionnément la robe de madame la duchesse de Vendôme qu'elle la portât ,

1610. **en** sorte qu'il ne fut témoin de rien de
 ce qui se passa, soit à la mort du roi,
 soit les jours suivans; & qu'il n'arriva
 à Paris qu'après la déclaration de la
 régente, & tous les arrangemens pris.
 Ce fut un nouveau sujet pour lui de
 gronder & de se plaindre. Il trouva
 fort mauvais qu'on eût procédé à une
 action de l'importance de celle de la
 régence, sans l'en avoir averti, & même
 sans avoir attendu qu'il y fût pré-
 sent: car il soutenoit que cette cé-
 rémonie n'avoit pu se faire sans lui.
 Comme il s'imagina qu'il n'y avoit
 qu'à parler haut pour se faire craindre,
 il y blâma plusieurs choses dans la for-
 me: il dit, ce que personne n'avoit
 osé dire avant lui, qu'il n'y avoit eu
 qu'un fort petit nombre de présidens
 & de conseillers qui eussent eu part
 à la nomination de la reine, dans la
 première séance du parlement, & que
 dans celle du jour suivant, à laquelle
 avoient assisté le roi, les princes, pairs,
 cardinaux & autres officiers de la cou-
 ronne; de peur de trouver de l'opposi-
 comme les autres | Lis, & M. le comte
 princesses du sang, | de Soissons ne voulut
 semée de Fleurs-de- | jamais y consentir.

tion dans la voix des suffrages, qui doit seule avoir lieu en ces occasions, on 1610.
 s'étoit contenté d'une simple confirmation informe & précipitée de l'acte de la veille ; ce qu'il appelloit confirmer un acte nul. Il vit bien qu'il ne se feroit écouter, qu'autant qu'il sçauroit rendre son parti considérable, & il se contraignit pour cet effet, jusqu'à rechercher beaucoup de personnes à la cour, avec lesquelles il n'avoit aucune liaison. Deux choses l'empêchèrent d'y réussir ; son humeur froide & dédaigneuse, & la préférence que les courtisans crurent devoir donner sur lui, à ceux qu'on voyoit en figure de disposer bientôt des trésors & des graces. Tous les princes, & son propre frere, M. le prince de Conty, ne l'aimoient pas plus que les autres. Il se vit donc obligé de plier.

Je fus l'un de ceux dont M. le comte de Soissons voulut bien, pendant quelque tems, se dire l'ami (18) : mais il fit bientôt succéder à ce nom,

(18) « M. de Sully » nes graces de ce
 » ne fut des derniers à » prince qu'il sçavoit
 » rechercher les bon- | avoir offensé ; si que

1610.

tous les procédés d'un ennemi véritable. Voici à quelle occasion cela arriva. M. le comte étoit souvent revenu à la charge, du vivant du feu roi, pour une affaire dont j'ai déjà touché quelque chose ; il s'agissoit d'engager sa majesté à transiger avec lui sur certains droits, qu'il prétendoit devoir lui revenir en Piémont, du chef de sa femme, de la maison de Montaffié. Henri, extrêmement importuné sur cette affaire, me l'avoit remise à examiner ; & la profession que j'ai toujours faite d'être aussi sincère, qu'attaché aux intérêts du roi, m'avoit obligé de lui représenter

» pour faire la paix, il	» fait tout ce qu'il
» l'alla incontinent	» avoit fait : de la-
» trouver ; & après	» quelle satisfaction
» plusieurs excuses &	» le comte se conten-
» basses soumissions,	» ta, ou fit semblant
» qu'il n'eût faites vi-	» de se contenter ; &
» vant son maître,	» l'ayant embrassé, se
» supplia son excel-	» dit son ami, com-
» lence de lui en vou-	» me devant, & Sul-
» loir pardonner la	» ly protesta être son
» faute, qui n'étoit	» serviteur (comme
» proprement sienne,	» il l'avoit toujours
» mais du feu roi,	» été). » <i>Mémoires</i>
» par le commande-	» <i>Hist. de France, pag.</i>
» ment duquel il avoit	» 317.

que ce marché ne lui convenoit point. Qu'il alloit s'engager dans des procès sans fin & sans nombre, contre le pape, la chambre apostolique, plusieurs cardinaux, & le duc de Savoye; lesquels avoient tous des prétentions sur ces biens, & qui, pour la plus grande partie, en étoient déjà en possession; qu'il ne sortiroit de dix ans de ce labyrinthe, & qu'ayant sur-tout à ménager le pape & le duc de Savoye, pour la réussite de ses grands desseins, il devoit éviter d'entrer dans une discussion, qui les rendroit ses ennemis. Il n'en fallut pas davantage pour que Henri n'y pensât plus.

1610.

M. le comte ne vit pas plutôt ce prince mort, qu'il reprit le dessein interrompu, auprès du nouveau conseil. Dans une affaire, du genre de celles qu'on regarde assez communément comme affaire de faveur, il ne lui fut pas difficile de former une brigade, qui lui fit obtenir ce qu'il demandoit. J'ai quelque peine à rapporter les moyens dont on se servit. M. le comte, aidé de Conchine, sçut contrefaire le seing & appliquer le sceau du feu roi, & il donna de cette manière la forme la

1610.

plus authentique à un prétendu contrat de vente entre le feu roi , & lui , de tous les biens en question. Pour rendre la pièce moins suspecte d'antidate , on jugea nécessaire que mon nom y parût , ce qui obligeoit à requérir ma signature ; & ce fut-là la grande difficulté. On me représenta l'occasion présente , comme le moment qui alloit décider pour toujours , de l'amitié ou de la haine de M. le comte pour moi. On alléguâ une infinité d'autres motifs , malgré lesquels je persistai non-seulement à refuser de signer , mais à soutenir à tous ceux qui m'en parloient , que cette affaire ayant été agitée & ayant pris fin entre le roi Henri & moi , nul autre ne pouvoit mieux sçavoir que son intention avoit été directement contraire à ce qu'on vouloit me persuader aujourd'hui , & je tranchai le mot , qu'on ne me présentoit qu'un acte faullement signé & scellé de ce prince. On désespéra de vaincre mon opiniâtreté ; & le parti qu'on prit , fut de refaire un second contrat , tout pareil à celui-ci , excepté que mon nom ne s'y trouva plus.

Nous en étions en ces termes , M. le comte & moi , lorsqu'il se brouilla

(19) ouvertement avec M. le prince de Conty son frere, & à cause de lui, avec toute la maison de Guise. La reine m'envoya chercher ; & me faisant part des expédiens qu'elle avoit imaginés pour accommoder leurs différends (ce

1610.

(19) Cette brouillerie vint de ce que les carrosses de ces deux princes s'étoient heurtés en passant, & que leurs cochers s'étoient battus. M. le duc de Guise allant le lendemain trouver M. le prince de Conty, par ordre de la reine, pour chercher à assoupir ce différend, passe par-devant l'hôtel de Soissons, avec vingt-cinq ou trente chevaux : il n'en fallut pas davantage pour le brouiller lui-même avec M. le comte ; & cette double querelle causa une telle rumeur dans Paris, que la reine craignant un soulèvement général, donna ordre que tous les bourgeois se

tinssent prêts à tendre les chaînes & à prendre les armes par toute la ville, au premier commandement, & qu'elle mit auprès de chacun de ces deux princes, un capitaine des gardes. C'est dans les mémoires de Bassompierre, *tom. 1, pag. 308 & suiv.* qu'il faut voir toutes les particularités de ce démêlé ; parce que lui-même contribua beaucoup à l'appaiser. Voyez aussi l'Histoire de la mere & du fils, *tome 1, pag. 123,* & le Mercure François, *année 1611,* où est rapporté un discours que M. de Sully tint à la reine, en faveur du duc de Guise.

1610. qui se devoit faire, le conseil étant assemblé), elle me pria de paroître jusqu'à ce tems ne prendre parti ni pour l'un, ni pour l'autre; afin que j'en fusse plus propre à faire le personnage de médiateur, lorsque le moment en seroit venu, à quoi je souscrivis de bon cœur. Comme nous étions tous assis dans le conseil où cette affaire devoit se traiter, où j'avois même déjà opiné favorablement pour M. le comte; ce prince envoya Brissac dire tout bas à la reine, qu'ayant sçu qu'il devoit être question de lui dans le conseil, il la supplioit de ne permettre à personne de ceux qu'il pouvoit tenir pour suspects, d'y délibérer, & qu'il me recusoit nommément (20), comme parent & ami de toute la maison de Guise. « Il ne devoit pas recuser » M. de Sully, dit la reine, en prenant la parole tout haut: car personne n'avoit opiné si fort que lui à son avan-

(20) L'auteur de la vie du duc d'Epéron nous apprend, que M. le comte de Soissons porta la haine contre M. de Sully, jusqu'à solliciter ce duc de permettre qu'il fît assassiner ce ministre dans le Louvre même, & qu'il lui sçut fort mauvais gré de lui avoir refusé, pour exécuter ce coup, le secours des gardes dont il étoit commandant, page 249.

» tage. » Je l'avoue , je fus vivement
 choqué de ce trait , & je ne pus m'em-
 pêcher de dire , en me levant : « Ma-
 » dame , je me recuse moi-même ,
 » puisqu'il le desire , & je m'en vais
 » de ce pas m'offrir à M. son frere &
 » à M. de Guise ; ce que je fis en effet.

1610.

Un troisième sujet de brouillerie avec M. le comte de Soissons , m'arriva comme le précédent , dans le conseil , au sujet du gouvernement de Normandie , qu'il vouloit se faire accorder. La reine m'en ayant demandé mon avis , je la suppliai de me dispenser de le donner. Mon excuse n'ayant point été reçue , je dis qu'il m'étoit impossible de conseiller d'ôter aux enfans du feu roi , une charge dont ils étoient en possession , pour en revêtir quelque personne que ce pût être. Ce prince n'étoit plus dès-lors aussi bien avec Conchine qu'il l'avoit été ; il s'étoit même opposé à ce que ce favori obtînt la charge de premier gentilhomme de la chambre pour lui , & l'archevêché de Tours pour son beau frere (21). Cette occasion les raccommoda , parce qu'ils se prêterent tous

(21) Etienne Galigai, abbé de Marmou-
 gai, frere de Léonor tiers. « Il apprenoit,
 Galigai. Il étoit déjà » dit l'Etoile, à lire

1610. deux la main , & qu'ils obtinrent par ce moyen ce qu'ils demandoient. C'est ainsi que tous ceux qui avoient quelques prétentions aux charges & aux emplois vacans , en userent dans la suite , & tout s'obtint bientôt aux conseils , par la brigue & la cabale. « Le tems des » rois est passé, se disoit-on les uns aux » autres ; celui des princes & des » grands est venu. Il ne faut que se » faire bien valoir.

Tout ce qu'il y avoit de personnes considérables à la cour , furent appelées pour délibérer dans un conseil extraordinaire , sur ce qu'on devoit faire des grands armemens que le feu roi venoit de faire avant de mourir , pour l'entreprise de Clèves. La diversité des

<p>» depuis quatre ans , » & n'y pouvoit enco- » re mordre : on l'ap- » pelloit le magot de » la cour , à cause de » sa laideur & de sa » mauvaise mine. Les » moines n'en vou- » loient point pour » leur abbé , disant » qu'ils avoient ac- » coutumé d'être com- » mandés par des prin-</p>	<p>» ces , & non par des » menuisiers , comme » cettui-ci, qu'on avoit » vu manier le rabot. » Mais il est constant, » dit Amelot , que la » famille de Galigai est » du corps des nobles » de Florence. » Il se » retira en Italie, après » la mort du maréchal » d'Ancre & de sa fem- » me.</p>
--	---

opinions y fut infinie : il y en eut pour se désister de tout : il y en eut au contraire (ce ne furent pas les plus nombreuses) pour tenir aux princes Allemands intéressés dans cette affaire, tout ce que Henri le Grand leur avoit promis. Le plus grand nombre fut pour les tempéramens entre ces deux avis si contradictoires. Les uns vouloient qu'on s'en tint aux seuls huit mille hommes d'infanterie & deux mille chevaux, que portoient les conventions générales de ce prince avec ses alliés ; les autres, qu'on se contentât de leur entretenir les deux seuls régimens de cavalerie Francoise qu'ils avoient. Un tiers opinoit pour embarquer quelques fantassins à Calais ; ceux-ci, qu'on ne donnât aucuns secours en hommes, mais seulement en argent ; ceux-là, qu'on tint notre armée entiere sur la frontiere sans agir, excepté le cas de besoin ; & d'autres, qu'on en licentiât le gros, & qu'on n'y fît demeurer que ce qui seroit nécessaire pour notre propre sureté. Tout cela fut entremêlé d'ouvertures d'accord & de pacification entre les puissances contendantes, telles qu'on peut se les imaginer.

Il me parut que tout le monde at-

1610.

tendoit avec quelque impatience quel alloit être mon sentiment, parce que j'avois été mêlé par le feu roi dans cette affaire, plus qu'aucun de ceux à qui il en avoit fait part. Je commençai par faire une distinction, qui me parut juste, entre les troupes actuellement assemblées en corps d'armée, & celles qu'on ne faisoit encore que lever; entre celles qui avoient été destinées pour la Champagne, & celles qu'on avoit envoyées en Dauphiné. Je conclus pour le premier, que la plus grande partie des desseins de Henri le Grand, devant, selon toutes les apparences, demeurer sans exécution, dans la situation où je voyois les choses: il falloit d'abord surseoir toutes les levées non commencées, arrêter celles qui se faisoient, payer & congédier celles qui étoient faites, & déjà en marche; parce que tout cela ne pouvant manquer d'arriver tôt ou tard, ce seroit autant d'argent épargné au roi, en frais d'allées & de renvois, & autant de peine & de vexation ôtées au peuple. La mort de celui que je regardois comme le grand mobile de toute cette entreprise, me paroissoit y opérer un changement si considérable, qu'en supposant même tous

Les esprits bien intentionnés , je crois que je n'aurois pas laissé d'être de cet avis. Mais je ne m'accommodois pas non plus du sentiment de ceux qui vouloient que nous trahissions des alliés avec lesquels nous étions engagés par les plus solemnelles promesses ; que nous les trompassions par d'apparentes démarches de médiation , ou par de si foibles secours , qu'ils ne leur servissent presque de rien. 1610.

C'est la réponse que je fis à la plupart de ces opinions ambiguës , qui demandoient qu'on fît & qu'on ne fît pas. Je fis voir qu'il importoit à la gloire du feu roi , que si ses intentions ne s'accomplissoient pas sur de plus grandes vues , qui , en quelque maniere , donnoient encore lieu de douter s'il les avoit eues véritablement ; elles eussent du moins tout leur effet , par rapport à ce qu'il avoit déclaré , promis , & déjà commencé , qu'il ne falloit pas , pour l'intérêt de notre propre réputation auprès des étrangers , leur laisser croire , & que toute la force de la France résidoit dans un seul homme , & qu'on avoit si peu de respect pour sa mémoire. Je conclus donc , quant à ce point , qu'il falloit députer , sans

1610.

perdre de tems , vers les princes d'Allemagne & le prince d'Orange , pour sçavoir d'eux si nos troupes leur étoient réellement nécessaires pour leur aider à réduire les Etats qu'on vouloit leur assurer ; je pensois qu'ils pouvoient s'en passer , s'ils n'avoient mis les armes à la main que pour ce seul objet ; & supposé qu'ils en eussent besoin , sçavoir combien ils en demandoient ; que sur leur réponse , le secours s'avanceroit sous la conduite d'un de nos bons officiers , en prenant sa route par de-là la Meuse , qui n'étoit ni le plus beau , ni le plus court , mais le plus sûr : ce qu'il ne falloit pas négliger ; ou bien , qu'on licenciéroit toute l'armée , à l'exception de trente mille piétons & six cens cavaliers , qui , appuyés de quatre canons seulement & de deux coulevrines , seroient un camp-volant , prêt à se porter là où il y auroit apparence de mouvement : ce qui me paroissoit suffire , dans cette supposition , à tenir tout en respect ; que jusqu'à ce tems là , il falloit faire entrer en garnison les troupes de la Champagne , après leur avoir fait faire montre , & les avoir bien payées.

Je disois à-peu-près la même chose

de l'armée de Dauphiné. Comme elle n'étoit là que pour prêter main-forte à M. le Duc de Savoie, qui, par complaisance pour nous, s'étoit brouillé, ou vraisemblablement alloit l'être, avec ses voisins, il tomboit à notre charge, ou de le réconcilier avec le roi d'Espagne, ou de le mettre en état de n'en être pas accablé ; & comme cela ne pouvoit être décidé qu'après l'envoi d'un autre député à ce prince, peut-être même que long-tems après ; je conseillois aussi de faire entrer cette armée dans des quartiers commodes, après une montre si exacte, qu'il n'y fût souffert aucun passe-volant, jusqu'à ce qu'on pût s'en servir, ou la congédier tout-à-fait.

Je fus écouté fort attentivement. Mes raisons me parurent avoir fait une impression générale, avec la différence, que les personnes de bon esprit ne craignirent pas de la marquer par des signes d'approbation, & même d'applaudissement : au lieu que tous les autres, non-seulement la cachèrent soigneusement, par vanité, par méchanceté, ou plutôt par jalousie, mais encore combattirent mes raisons avec feu. J'eus soin d'instruire de tout cela, Béthune, mon cou-

1610. fin, qui m'avoit écrit pour me deman-
 der conseil sur le changement, que le
 malheur public apportoit à ses fonctions
 de notre ambassadeur auprès des prin-
 ces d'Allemagne. Je ne rapporte point sa
 lettre, ni la réponse que je lui fis, par-
 ce qu'elle ne contient rien d'essenti-
 lement différent de ce qu'on vient de
 voir; sinon, peut-être, que je discu-
 tois plus particulièrement avec lui les
 bons ou mauvais effets de chacun des
 avis que j'ai rapportés. C'étoit, par
 exemple, quelque chose qui méritoit
 bien d'être observé; que si de façon ou
 d'autre il arrivoit qu'on fît entrer en
 Allemagne un corps de troupes, pour
 être joint à celui des princes alliés, cette
 entrée seroit accompagnée de grands
 risques, ce corps fût-il de dix mille
 hommes, si les alliés n'avoient soin de
 la faciliter de leur côté, en s'avancant
 pour recevoir ces troupes, à dix ou
 douze lieues au moins de nos fron-
 tieres. L'embarquement proposé à Ca-
 lais, si cette idée étoit suivie, avoit
 aussi des inconvéniens: il ne pouvoit
 donner à nos alliés que de l'infanterie
 seule, & au nombre de huit mille hom-
 mes au plus: encore falloit-il qu'on

s'entendît bien des deux côtés. Je pré-
venois Béthune sur une chose, à quoi
lui & ses correspondans avoient dû s'at-
tendre; c'est que tout avoit bien changé
en France avec le maître, & je lui mar-
quois mon étonnement de ce que les
princes alliés qui le mettoient en œu-
vre, exprimoient d'une manière si peu
intelligible & si peu pressante, leurs de-
sirs, leurs conseils & leurs résolutions.
Je laissois à sa discrétion à juger quel
usage il devoit faire d'une lettre, où je
devois prudemment lui laisser bien des
choses à deviner. De conseil, je ne lui
en donnois point d'autre, que de con-
tinuer à se comporter comme il avoit
fait, jusqu'à ce qu'il reçût de nouveaux
ordres, & je lui promettois de veiller
à ses intérêts: ce fut le 24 mai que je
lui écrivis cette lettre.

Je fus encore appelé quelques jours
après, à un autre conseil plus particu-
lier sur cette matière. M. de Jacop,
ambassadeur du duc de Savoye, se dou-
tant bien que les conclusions que pre-
noient les nouveaux membres du con-
seil, n'étoient pas favorables à son
maître, avoit pressé la reine régente de
lui faire déclarer au plutôt, & de la

1610.

maniere la plus formelle , ses intentions ; afin que son altesse prît là-dessus les arrangemens que son intérêt lui inspireroit. Il s'agissoit de voir ce qu'on déclareroit à cet ambassadeur. Je ne trouvai , en arrivant le matin au Louvre , que M. le connétable , le chancelier & Villeroy , avec cette princesse ; je faisois le quatrième. Gêvres & Loménie en devoient être , mais Villeroy avoit persuadé à la reine de les faire sortir , dont Gêvres fit des plaintes ameres. Je me doutai , aux gestes concertés de cette petite assemblée , & aux discours entortillés que commença à tenir l'un de ces messieurs , qu'il y avoit quelque chose de plus que ce que je voyois. « Mada- » me, dis-je à la reine avec ma franchise » ordinaire, je ne sçais pas à quelle fin il » vous a plu m'appeller. Il semble que » ma présence empêche ces messieurs » de s'expliquer , ou qu'on soit ici pour » se surprendre les uns les autres. Je » vois bien qu'il est question de M. » le duc de Savoye. On sçait que je » n'ai jamais été trop bien avec lui ; » j'avoue pourtant qu'aujourd'hui que » ses intérêts sont joints avec ceux de » la France , & qu'il est même , du-

» moins en espérance, allié à la famille
 » royale, je l'affectionne, comme doit
 » faire tout bon François. Je trouve
 » que le roi est obligé indispensable-
 » ment de le protéger & de le défendre ;
 » qu'il y va même de l'honneur & de la
 » réputation de sa majesté, aussi-bien que
 » de notre gloire à tous, de ne point
 » souffrir qu'il lui arrive le moindre
 » dommage en sa personne & en ses
 » états. »

1610.

Je vis la reine sourire en m'entendant
 parler de la sorte, & dire un mot à l'o-
 reille de Villeroy. Ensuite elle se tourna
 vers moi, & me dit : « M. de Sully, il
 » est vrai, nous sommes ici pour parler
 » des affaires de M. de Savoye ; mais
 » il y en a d'autres, autant & plus im-
 » portantes que celles-là, à quoi il
 » faut pourvoir. Vous voyez les brouil-
 » leries qui se préparent dans cet état,
 » pour la plupart des grands du royau-
 » me, que vous m'avez dit vous-mê-
 » me avoir une ambition & une cupi-
 » dité insatiables ; c'est à quoi je vous
 » prie de bien penser, afin que nous
 » en discourions dans le premier con-
 » seil ».

» Aujourd'hui qu'il s'agit de M. de

1610. » Savoye , nous en avions déjà parlé
 » ces messieurs & moi avant votre arri-
 » vée ; & nous avons trouvé que le meil-
 » leur étoit de réconcilier la France &
 » l'Espagne ; & qu'envoyant pour cet
 » effet un prince à Madrid , sur le sujet
 » de la mort du roi monseigneur , il faut
 » le faire accompagner d'une personne
 » instruite & secrète , qui entame cette
 » réconciliation , & propose l'alliance
 » des deux couronnes par un double
 » mariage , que je sçais que les Espa-
 » gnols desirent encore aussi fort qu'ils
 » faisoient auparavant. Pendant qu'on
 » traitera de cette affaire , à quoi je ne
 » prévois ni grande difficulté , ni beau-
 » coup de longueur , il faudra entrete-
 » nir le duc de Savoye dans ses pre-
 » mières espérances , jusqu'au tems où
 » l'on ne risquera rien à lui tout dé-
 » clarer ».

Cette résolution me causa une peine ,
 que je rémoignois par mon silence ,
 & en haussant les épaules. La rei-
 ne s'en apperçut , & me pressa de
 dire mon avis ; ce que je fis , en
 montrant qu'on ne pouvoit , sans
 s'exposer au reproche de mauvaise
 foi , abandonner un prince , qui avoit
 rompu

rompu tous ses engagements avec l'Espagne , & s'étoit même déclaré ouvertement contre cette couronne (22), sur les seules promesses, & à la persuasion du feu roi ; que le moins qu'on pouvoit faire pour lui , puisqu'on avoit

1610.

(22) Par le traité de Brusol , qui venoit d'être conclu le 25 avril : voyez-le dans les mém. de Nevers , tom. 2 , pag. 880. M. le duc de Savoye , abandonné par le nouveau conseil de France , n'évita le ressentiment de l'Espagne , que par une démarche des plus humiliantes , auxquelles une tête couronnée puisse être réduite. Son fils vint se jeter aux pieds du roi d'Espagne , en le suppliant de prendre le duc son pere & toute sa maison sous sa protection royale. Il lui dit qu'il embrassoit ses genoux , qu'il avoit re-

cours à sa clémence , & qu'il lui demandoit pardon avec toute sorte de soumission , des fautes qu'il avoit commises envers lui , &c. Siri se trompe assurément , si c'est par de pareils traits qu'il prétend nous faire admirer la politique du nouveau conseil. Il faut être aussi prévenu que l'est cet écrivain , contre la personne de Henri IV & contre le duc de Sully , & aussi grand partisan des Espagnols , pour approuver des procédés si éloignés de la droiture & de la générosité dont la France a toujours fait profession.

1610.

pris d'autres vues, étoit de l'en avertir, & en même tems, de cacher soigneusement cette démarche au roi d'Espagne, & même de lui faire croire le contraire, jusqu'à ce que par des moyens efficaces d'une réconciliation générale, nous eussions au moins sauvé du danger ceux qui ne s'y trouvoient qu'à cause de nous. Comment ne se pas rendre à des raisons si justes, & pour le moins, ne pas suivre le tempérament que mes dernières paroles avoient ouvert ? On ne fit cependant ni l'un, ni l'autre. On dit que ce seroit s'engager dans un circuit de négociations trop long. Je repliquai avec toute la confiance que donne une si bonne cause. C'étoit un point déjà arrêté, qu'on sacrifieroit M. le duc de Savoie ; & tout ce que j'entendis, me convainquit qu'il étoit même arrêté de longue main. Je tirai des indices aussi certains, au désavantage de nos autres alliés, de toutes les mines & signes d'intelligence que je surpris entre la reine, le chancelier & Villeroy. Mais bientôt les confidens & les nouveaux conseillers de la reine ne s'embarrasserent plus de cacher leurs sentimens. Le gouvernement du feu

roi, si doux, si sage, si glorieux pour la France, fut blâmé presque hautement, & même méprisé & tourné en ridicule. En même tems qu'on traitoit ses desseins de chimeres, on le représentoit par d'autres endroits, comme un prince foible, lâche & incapable de résolution. Il semble que ce n'étoit pas assez de laisser impunie la mort de ce grand prince, si l'on n'y joignoit encore toutes sortes d'outrages à sa mémoire; & malheureusement pour nous, le ciel qui se réservoir cette vengeance, ne l'a exercée qu'en laissant triompher l'envie & l'ingratitude.

Je revins chez moi, pénétré d'un vif chagrin de tout ce que j'avois vu & entendu. « Nous allons, dis-je tristement & secrettement à madame de Sully, dont je connoissois la discrétion, « tom-
 » ber sous la domination de l'Espagne
 » & des Jésuites. Les bons François,
 » & sur-tout les Protestans, doivent
 » bien penser à eux; car ils ne demeureront pas long-tems en repos. » Cette pensée me tint dans une profonde rêverie pendant tout le dîner. Je fus abordé, comme je sortois de table, par M. l'évêque de Montpellier,

1610.

qui me pria de passer un moment dans mon cabinet. Je l'y fis entrer, & l'en fis fortir au bout d'une demi-heure par une des portes d'en bas, avec beaucoup de secret; car il ne vouloit pas qu'on le reconnût; & pour cela il eut soin que mes gens ne le vissent que par derriere, & de se couvrir le visage presque entier de son mouchoir. « Je viens d'apprendre bien des nouvelles, dis-je à mon épouse, & à trois ou quatre personnes auxquelles je me confiois, c'est la suite de ce que je vous dis l'autre jour. Il s'est tenu un conseil secret chez le nonce Ubaldini, où étoient le chancelier, Conchine, Villeroy, l'évêque de Beziers, & un homme dont on n'a pu me dire le nom, qu'on croit pourtant être au duc d'Epemon. On y a blâmé, on y a même parlé avec dérision des projets & de la personne du feu roi. J'y ai été encore moins épargné. Il y a été décidé que l'on changeroit totalement de principes, de gouvernement & d'alliances politiques; qu'on écriroit au pape, avec lequel on s'engageroit à n'agir que par ses conseils; qu'on s'uniroit intimement avec l'Espagne; & que,

» lorsque cette union seroit bien ci-
 » mentée , tous ceux qui s'y montreroient
 » contraires , principalement les hugue-
 » nots , seroient éloignés de toutes les
 » affaires , & bannis de la cour. Si je
 » suis sage , poursuivis-je , j'imiterai le
 » castor ; je me déferai doucement de
 » toutes mes charges , j'en retirerai le
 » plus d'argent que je pourrai , j'en em-
 » ployerai une grande partie à acheter
 » quelque bonne place dans une pro-
 » vince des plus éloignées , & je gar-
 » derai le surplus pour m'en servir dans
 » les besoins qui me surviendront.

Nous étions encore sur ce propos ,
 lorsqu'entrèrent le duc de Rohan , les
 deux Bethune , mon frere & mon cou-
 sin , mon fils & deux ou trois autres de
 mes plus particuliers amis , à qui je fis
 part de la confiance qui venoit de
 m'être faite , & de ma résolution. Ils
 soutinrent que l'avis ne pouvoit être
 que faux ; que j'allois prendre un tra-
 vers qui me couvriroit pour jamais de
 la tache d'ingratitude envers l'état &
 les enfans du roi mon bienfaiteur ;
 qu'il m'étoit encore facile de demeu-
 rer en possession de mes charges , &
 dans l'exercice de mes fonctions ; qu'il

y avoit de la lâcheté & de la bassesse à
 1610. céder ainsi à ses ennemis au moindre
 choc. Je ne convins pas que les raisons
 qu'ils m'alléguoient, fussent bonnes ;
 de leur côté, je ne pus les amener à se
 rendre aux miennes. « Vous voulez
 » donc, leur dis-je enfin, que je me
 » sacrifie pour le public, pour ma fa-
 » mille & pour mes amis ; car je vois
 » bien que votre intérêt a beaucoup de
 » part à tout ce que vous me dites. Je
 » le ferai, puisque vous m'y forcez ;
 » mais souvenez-vous de ce que je vous
 » dis aujourd'hui, que ce sera avec peu
 » d'utilité pour vous tous, & avec
 » beaucoup de peines, de chagrins, de
 » pertes & même de honte pour moi ;
 » & je vais dès-à-présent, ajoutai-je,
 » vous en faire voir un échantillon. »

En faisant réflexion à tout ce que les
 courtisans les plus distingués & les plus
 dédaigneux faisoient d'avances, & même
 de basses démarches pour avoir l'a-
 mitié de celui en faveur duquel la reine
 commençoit à montrer toute la sienné,
 j'avois conclu en moi-même, qu'il se-
 roit bien difficile, que conservant en-
 core la même relation, & en quelque
 sorte la même bonne intelligence, du

moins apparente, que j'avois toujours eue avec la cour, je pusse me dispenser de donner quelque signe d'amitié à ce nouveau favori. J'avois eu dessein, supposé que cette pensée me durât, d'y faire servir le jeune Arnaud, qui n'avoit déjà que trop de penchant à adorer le soleil levant. Je l'avois fait venir ce matin - là même, & je l'avois prévenu sur la commission qu'il ne tarderoit pas à recevoir de moi, d'aller trouver monsieur Conchine (23), & de lui

1610.

(23) Concino Concini, Italien de basse naissance, & gentil-homme Florentin, selon d'autres; mieux connu sous le nom de maréchal d'Ancre, qu'il porta peu après. Il fut le principal favori de la reine régente, & comblé par elle de biens & de dignités. On a dit qu'à son départ de Florence, un de ses amis lui demandant ce qu'il alloit faire en France, lui répondit : *Ou fortune, ou périr*; & que

l'un & l'autre lui arriva. Il fut tué dans le Louvre par Vitry, le 24 août 1617, par ordre du roi Louis XIII, & à la sollicitation des grands. La haine qu'on lui portoit l'a fait dépeindre avec les couleurs les plus noires; assez peu de personnes ont rendu justice aux bonnes qualités qu'il avoit. Mais peut-être que la justice divine avoit résolu de venger l'horrible assassinat de Henri

Div

1610. faire des offres de services de ma part. Je lui avois même déjà dit de quelle maniere il falloit qu'il tournât son compliment ; & le voici : Que je ne lui voulois aucun mal de ce que la fortune se préparoit à lui faire occuper auprès de la reine la même place que j'avois tenue auprès du feu roi ; que je regardois cet événement comme un de ces coups que la providence rend trop com-

<p>le grand , dans la per- sonne de cet Italien , l'un de ceux qu'il est le plus difficile d'en laver , supposé que le parricide y ait été poussé par un mobile étranger. On fit aussi mourir sa femme , cette même Léonore Galigai , dont il est assez souvent parlé dans ses mémoires. On ne trouva point d'autres crimes à lui imputer , que celui d'avoir enforcé la reine sa maîtresse. » Je ne me suis jamais » servi , répondit-elle » à ses juges , d'autre » sortilège , que de</p>	<p>» mon esprit. Est-il » surprenant que j'aie » gouverné la reine , » qui n'en a point du » tout ? Le cardinal » de Richelieu , ajou- » te Amelot , devoit » le commencement » de sa fortune à cette » femme. Ils avoient » tous deux la magie » de la parole ». C'est dans les histoires de la régence de Marie de Médicis , & dans celles de Louis XIII , qu'il faut chercher ce qui regarde cet article. On en trouve aussi des anecdotes assez curieu- ses dans les mémoires de Bassompierre.</p>
--	--

muns pour qu'on s'en étonne ; que la 1610.
 régente ne faisoit même en cela que lui
 tenir compte avec justice de l'attache-
 ment que lui & sa femme avoient tou-
 jours eu pour elle , & des bons servi-
 ces qu'ils lui avoient rendus ; qu'en fai-
 sant choix de sa personne pour conduire
 les affaires, elle s'étoit sans doute atten-
 due à donner au roi son fils & à tout l'é-
 tat, un serviteur aussi capable que fidèle,
 deux qualités qui suffisoient, toutes
 seules à rendre un homme, quel qu'il
 soit, véritablement digne de tous les
 bienfaits que la faveur lui assure ; qu'é-
 galement persuadé, & des louables
 desseins de la reine, & de la dis-
 position où il étoit de la seconder en
 tout, je lui offrois avec cordialité tous
 les moyens qu'une longue expérience
 pouvoit m'avoir appris ; qu'il trouve-
 roit que cette offre n'étoit pas à refuser,
 s'il faisoit attention qu'outre le bien pu-
 blic qui en résulteroit, il y gagneroit
 pour lui-même de ne point acheter les
 faveurs dont il se verroit comblé dans
 la suite, par la jalousie des grands, la
 haine publique, le préjudice des affaires
 & la vexation du peuple ; que je ne lui
 demandois pour prix d'entrer ainsi dans

1610. ces vues de grandeurs & d'intérêt, que de les chercher dans les principes de gouvernement, qui avoient fait trouver au feu roi le moyen de rendre son royaume paisible & florissant, dont l'un des principaux, & celui dont il me paroïssoit avoir le plus de besoin présentement, étoit de ne pas accoutumer les gens d'affaires & tous ces éternels sollicitateurs, à compter, pour obtenir leurs demandes, sur celui-là même qui doit se montrer le plus éloigné de les leur accorder; qu'à ces conditions, il me verroit toujours disposé à m'unir avec lui, & que dès ce moment je lui offrois mon amitié, & lui demandois la sienne.

On dira peut-être, après avoir bien pesé la force de mon compliment, que je mettois à mes avances des correctifs qui devoient m'ôter la crainte de m'engager trop avant; mais je crois que l'on conviendra pourtant, qu'il devoit satisfaire, & si je puis le dire, flatter celui à qui je le faisois. Quoi qu'il en soit, il me parut tout-à-fait propre à produire l'effet dont je voulois persuader ceux qui combattoient si fortement ma résolution. « Allez, dis-je à Arnaud,

» après l'avoir appelé & instruit en pré-
 » sence de ces messieurs , allez-vous- 1610.
 » en trouver M. de Conchine de ma
 » part , & lui parlez comme je vous
 » l'ai dit ce matin : faites diligence , &
 » revenez le plutôt que vous pourrez.
 » Je serai bien trompé , si tous ces mes-
 » sieurs , ajoutai-je en parlant à eux-
 » mêmes , qui ont une si bonne opi-
 » nion de la reine & de ses conseillers
 » secrets , ne voyent par la réponse
 » qu'il fera , s'il y a quelque chose de
 » bon à en attendre.

Tout le monde demeura assemblé ,
 en attendant cette réponse , qu'Arnaud
 nous rapporta au bout d'une heure , &
 d'une manière qui acheva de me con-
 firmer dans tous les soupçons que j'a-
 vois déjà conçus contre lui. Il ne nous
 entretint d'abord que de louanges de
 la personne de Conchine , de son ha-
 bileté , de son intelligence dans les ma-
 tieres d'état , de son crédit , de ses amis ,
 & il trancha fort court sur le sujet de
 son message , en disant qu'il ne croyoit
 pas que j'eusse rien à espérer de lui , à
 moins que je ne fusse d'humeur à com-
 plaire à toutes ses volontés. « Je crois
 » vous entendre , lui dis-je avec un

1610.

» petit mouvement de colere , dont je
 » ne fus pas le maître (24) ; mais que
 » voulez-vous dire , avec un discours
 » si vague ? Parlez-nous plus claire-
 » ment , & voyons tout ce que vous
 » lui avez dit , & ce qu'il vous a ré-
 » pondu ». Comme il se vit forcé d'o-
 béir , il nous fit le détail suivant , en
 branlant la tête , & avec un sourire ma-
 lin : Qu'en entrant chez Conchine , il
 avoit rencontré le président Jeannin &
 Arnaud son frere , qui en fortoient ;
 qu'ils avoient paru inquiets de le voir
 dans cet endroit , quoiqu'ils ne lui euf-
 sent rien dit , ni lui à eux , en quoi je
 suis persuadé qu'il nous cachoit la vé-
 rité ; qu'un nommé Vincence , en l'in-
 troduisant dans la chambre de son maî-
 tre , lui avoit dit : « N'êtes-vous pas à
 » M. de Sully ? Plût à Dieu que nous
 » suivissions ses conseils , plutôt que
 » ceux des deux hommes , qui viennent
 » de partir d'ici , & beaucoup d'autres
 » encore pires ! Nous n'irions pas si vite
 » que l'on veut nous porter ; mais aussi

(24) Monsieur de Sully se grattoit la tête , quand on le fa-
 choit , ou qu'on l'em-
 barrassoit.

» l'autorité de la reine , & notre for-
 » tune se trouveroient établies d'une 1610.
 » maniere plus louable , plus certaine
 » & plus durable ». Que le nouveau fa-
 vori lui ayant dit : « Hé bien ! M. Ar-
 » naud , me venez-vous visiter » ? Il
 lui avoit répondu , en lui faisant le
 compliment , & lui tenant tous les
 mêmes discours dont je l'avois chargé ,
 & qu'il nous redit aussi.

Arnaud s'arrêta encore après cela , &
 nous dit en hésitant , qu'il n'avoit reçu
 qu'une réponse si courte & si sèche ,
 qu'il lui sembloit plus à propos de n'en
 rien dire du tout. Ce qui lui restoit à
 nous apprendre , étoit précisément ce
 que je souhaitois d'entendre ; & il nous
 le dit enfin , après s'en être fait presser
 fort long-tems. Conchine , sans profé-
 rer un seul mot de remerciement à tout
 ce qu'on venoit de lui dire d'obligeant ,
 sans même montrer qu'il eût fait la
 moindre attention , répondit en assez
 mauvais françois , & d'un ton de voix
 aigre : « Comment ? M. Arnaud , M.
 » de Sully pense donc encore gouver-
 » ner les affaires de France , comme du
 » tems du feu roi ? C'est à quoi il ne
 » doit nullement s'attendre. La reine

1610.

» étant reine , c'est à elle à disposer de
 » tout ; & je ne lui conseille pas de rien
 » entreprendre , que selon sa volonté.
 » Quant à ma femme & à moi , nous
 » n'avons besoin de l'aide , ni de la
 » faveur de personne. Sa Majesté nous
 » aime , parce que nous l'avons bien
 » servie : personne ne sçauroit empê-
 » cher le bien qu'elle voudra nous faire.
 » M. de Sully , s'il desire quelque
 » chose , aura plus besoin lui-même
 » de notre assistance , que nous de celle
 » qu'il nous offre ; & s'il sçavoit les
 » poursuites qui se font , il nous re-
 » chercheroit plus qu'il ne fait. Il n'y a
 » ni prince , ni seigneur à la cour , qui
 » ne nous soit venu voir ; il est le seul
 » avec un autre ».

Personne dans toute la compagnie
 ne s'attendoit à une réponse aussi crue.
 Tout le monde s'entregarda , & ne
 fit que hausser les épaules , sans dire un
 mot. « Hé bien ! messieurs , leur dis-je ,
 » croyez-vous encore qu'il me soit
 » possible de me maintenir avec hon-
 » neur dans mes charges , & qu'on me
 » laisse conduire les affaires comme au-
 » paravant » ? Ils convinrent qu'ils
 » avoient mal jugé de la véritable posi-

tion des choses ; ce qui donna lieu à plusieurs autres discours assez longs, 1610.
 mais de trop peu de conséquence pour être rapportés ici , & dont la conclusion fut , qu'il falloit donner encore quelque chose au hasard , ne rien précipiter , & voir ce que produiroit la venue de M. le prince , qu'on s'attendoit à voir reparoître incessamment , & sur laquelle bien d'autres que moi fondoient de grandes espérances.

Le premier avis que je reçus de l'entrée de ce prince dans le royaume , me fut donné quelques jours après cet entretien , par Pallot. Il m'avertit en même tems , que M. le prince n'étant pas fort pourvu d'argent comptant , ce seroit bien lui faire ma cour , que de lui faire toucher , sans attendre qu'il me le demandât , au moins une demi-année de sa pension. Heureusement je pouvois le faire , sans craindre le reproche d'avoir disposé , de mon chef & sans ordre , des deniers de Sa Majesté , cette somme se trouvant portée sur l'état , quoiqu'elle n'eût pas encore été délivrée à M. le prince , parce que le feu roi , qui ne vouloit pas que ce prince pût croire qu'il eût conservé assez de

bonne volonté pour lui , pour continuer à l'en gratifier , avoit attendu qu'il se présentât une occasion , où je parusse la lui envoyer de moi-même. J'en avois même déjà donné la moitié à deux personnes que M. le prince avoit chargées de me la demander ; & je me souvins que ces deux hommes m'avoient dit , il n'y avoit que huit jours , qu'ils l'avoient encore entre les mains. Je fis donc donner le tout à Pallot , qui en le rendant à M. le prince , lui fit si bien valoir ce témoignage de mon attachement à sa personne , que ce prince , auquel on ne pouvoit guères alors rendre un plus grand service , m'en sçut fort bon gré , & s'engagea hautement , comme me l'a rapporté un des fils de M. d'Harcourt , de ne point entrer dans Paris , qu'il ne m'eût vu & pris mes conseils. Ne voyant presque autour de moi que des ennemis , je sentis un véritable mouvement de joie d'avoir ainsi éteint la haine que m'avoit portée pendant quelque tems le premier prince du sang. Il me fit même l'honneur de me députer à différentes fois MM. de Rieux , de Montataire , de Clermont & autres gentilshommes ,

pour me faire part de sa situation & de ses desseins.

1610.

Lorsqu'on lui eut appris la mort du roi , il ne balança pas un moment à s'acheminer vers la France. Il compta qu'en faisant une extrême diligence , il pourroit se trouver encore assez à tems pour faire valoir les droits que lui donnoit son rang dans cette conjoncture , toute semblable à celle où le roi de Navarre son grand oncle , avoit cherché à se faire préférer à la reine Catherine de Médicis. Ils n'eurent pas un succès plus heureux l'un que l'autre dans leurs prétentions. Le prince de Condé fut bientôt informé que la reine , sans l'attendre , ni lui , ni les autres princes du sang , sans faire précéder , suivant les loix , l'établissement d'un conseil de régence , ni observer aucune des formalités pratiquées en pareil cas , avoit été plutôt déclarée que choisie régente. Il comprit alors qu'il ne lui restoit plus aucune espérance de parvenir à la régence ; il douta même du traitement qu'on lui réserveroit à la cour , où sa présence ne pouvoit après cela qu'être désagréable. Cette incertitude lui fit ralentir sa

1610.

marche , & souhaiter , avant de s'engager davantage , d'être plus particulièrement instruit de la disposition des esprits , sur-tout de ceux qui avoient quelque pouvoir. Rien ne lui paroissant plus capable de le faire écouter & respecter , que les déférences qu'on verroit que les grands témoigneroient publiquement avoir pour lui dans cette occasion , il les fit sonder presque tous , & leur fit sentir qu'il se tiendroit obligé envers ceux qui viendroient au-devant de lui , & l'escorteroient en entrant dans Paris.

Cette proposition me fut faite , ainsi qu'aux autres ; & je crus que la place que j'occupois , m'empêchoit d'y déférer , sans en avoir du moins obtenu la permission de la reine , comme représentant la personne du roi même. Elle ne me la refusa pas formellement ; mais elle me donna bien à entendre , par l'air dont elle reçut ma demande , que c'étoit lui faire plaisir que de s'abstenir de ce devoir. Je compris encore , par le peu qu'elle me dit , qu'elle me donnoit , comme à tous les autres , à opter entr'elle & les princes du sang , avec lesquels elle s'attendoit apparemment

à ne pouvoir jamais bien s'accorder. Peut-être que la froideur que je remarquai en ce moment sur son visage, provenoit aussi du mécontentement qu'elle avoit, de ce que j'avois fait tenir de l'argent à M. le prince ; car on n'avoit pas manqué de le découvrir, & de le lui faire sçavoir ; & sans doute elle ne se souvint pas que c'étoit un article de dépense employé sur les états. Il se pouvoit bien faire encore que ce fût une suite du chagrin que lui avoit causé un conseil, dont j'ai oublié de parler, dans lequel il avoit été statué que, jusqu'à nouvel ordre, je continuerois à manier les finances, comme par le passé, & notamment pour ce qui regardoit les pensions de l'état. Je craignis que la reine ne m'attendit à ce passage, pour ne me le pardonner jamais ; & je résolus de ne point m'exposer à sa haine, pour une chose qui ne me sembloit pas d'aussi grande conséquence, qu'apparemment elle le paroïssoit à monsieur le prince. Il me dépêcha couriers sur couriers, pour me faire changer de résolution ; & il me fit déclarer enfin, par les mêmes gentilshommes que

1610. j'ai nommés, qu'il étoit déterminé à ne point rentrer dans Paris, puisque je refusois d'y paroître avec lui, & de l'entretenir sur des choses qui décideroient du parti qu'il prendroit, & qu'il ne pouvoit sçavoir que de moi.

Je retournai faire de nouveaux efforts auprès de la reine, de laquelle je ne pus jamais tirer que cette sorte de permission, au travers de laquelle on apperçoit clairement un refus. L'alternative étoit d'autant plus embarrassante, qu'elle n'étoit que trop réellement entre deux partis, qu'on pouvoit dès lors regarder comme opposés. Je n'en fais point de mystère; je me déclarai pour celui qui pouvoit me procurer les fruits d'un service essentiel, contre celui qui ne me promettoit que l'obligation d'une simple complaisance, facile à oublier; & j'allai trouver M. le prince (25), qui

(25) « Monsieur le prince, dit l'historien Matthieu, étoit en sa maison de Châteauroux. Il avoit vu le duc de Sully, qui l'avoit conseillé » de retourner à la cour, la seule présence pouvant plus profiter au service du roi, &c. *Ibid.* 28.

quelque chose que lui eût pu dire le duc d'Epéron , n'avoit jamais voulu partir du lieu où il avoit dîné , qu'il n'eût sçu que j'en étois très proche. Je le rencontrai en pleine campagne , & descendis pour lui accoler la cuisse ; mais il descendit lui-même presque aussitôt que moi , & vint m'embrasser avec des marques égales de distinction & de joie. Il se mit à m'entretenir à pied , au travers de la campagne , où nous demeurâmes bien un quart d'heure , quoique d'Epéron représentât à ce prince , qu'il n'avoit que ce qu'il lui falloit de tems pour arriver. De fois à autres il m'adressoit la parole sur différentes choses , dont le récit me paroît inutile ici. Je l'accompagnai jusqu'au Louvre , où je le laissai faire sa cour (26) , & entretenir la

1610.

(26) « M. le prince
 » entra dans Paris, le
 » 15 Juillet , accom-
 » pagné de quinze
 » cens gentilshom-
 » mes ; ce qui donna
 » quelque alarme à
 » la reine , qui confi-
 » déroit qu'ayant les
 » canons , la Bastille
 » & l'argent du feu
 » roi en sa puissan-
 » ce , par le duc de
 » Sully , si le parle-
 » ment & le peuple
 » n'eussent été fidé-
 » les , il pouvoit en-
 » treprendre des che-

reine , & je m'en retournai à l'Arse-
 1610. nal.

Il se pouvoit bien faire que M. le prince , lors même qu'il paroïssoit craindre si fort d'être maltraité de la reine , s'en promit intérieurement une toute autre réception , lorsqu'il se rappelloit la bonne intelligence qui avoit été autrefois entr'elle & lui ; & même qu'il se bâtit là - dessus un plan , bien différent de celui dont il m'entretenoit. Personne n'avoit douté , lorsqu'il sortit du royaume , que son mécontentement & sa fuite ne fussent l'effet des avis & des persuasions de cette

» ses de très-dange- » reuse conséquence » pour le service du » roi. M. le prince » n'étoit pas en moin- » dre méfiance , que » celle qu'on avoit de » lui. Il reçut trois ou » quatre avis en arri- » vant , que la reine , » à la suscitation du » comte de Soissons , » avoit dessein de se » saisir de sa personne	» & de celle du duc de » Bouillon ; ce qui fit » que nonobstant la » bonne chere qu'il re- » çut de leurs majes- » tés , il fut trois nuits » alerte , en état de » sortir de Paris , au » premier bruit qu'il » entendroit de quel- » que entreprise con- » tre lui. <i>Hist. de la mere & du fils , t. 1 , p. 101.</i>
---	---

princesse , & le roi lui-même en fut informé. Quoi qu'il en soit, M. le prince , s'il eut cette pensée , ne tarda pas à être détrompé , & à connoître par son expérience , que rien ne tient contre la jalousie du pouvoir absolu. La reine lui parut avoir entièrement perdu le souvenir du tems où ils avoient donné le nom d'intérêt commun au motif qui les faisoit agir ; & ce ne fut assurément pas le détail des affaires d'état & de gouvernement qui le lui fit oublier , elle ne lui en donna pas la moindre communication. Elle se retrancha avec lui à un cérémonial si grave , si froid & si silencieux , qu'il sortit du Louvre très-mal édifié de tout ce qu'il avoit vu.

Je le compris aux discours que me tint ce prince , dans une visite que je reçus de lui deux jours après , quoiqu'il ne se déclarât pas d'abord ouvertement ; & qu'il ne nommât personne. J'attendis , de mon côté , à me livrer , qu'il m'eût découvert plus naturellement le fond de ses sentimens , & je me tins encore plus ferré que lui. Mais dans la suite de cet entretien , il com-

1610.

mença à me parler si clairement de ses dispositions , il me fit voir tout-à-la fois tant d'estime , de confiance , de desir de pouvoir trouver , conjointement avec moi , les moyens de prévenir le bouleversement dans les affaires & le désordre dans les finances dont on étoit menacé , il me demanda si sincèrement mes conseils sur la maniere dont il pourroit marcher au bien public , au travers des obstacles que la jalousie , la haine & la cabale alloient opposer à ses desseins , que je crus devoir , & à sa confiance , & au motif louable qui le faisoit agir , lui parler enfin à cœur ouvert sur toute cette maniere. Ce qui acheva de m'y déterminer , c'est que ce prince m'ayant avoué que de tous ceux à qui il avoit communiqué l'envie qu'il avoit de voir les affaires politiques & domestiques de l'état continuer à être gouvernées par les principes qu'avoit suivis le feu roi , il n'y en avoit pas un qui ne se fût efforcé de la lui faire perdre ; je craignis que la vue des difficultés , ou absolument insurmontables , ou qu'on ne pouvoit vaincre qu'avec des risques infinis , sans en retirer que des fruits très-

très-médiocres , ne le jettât dans la route où l'on cherchoit à l'engager.

1610.

Après donc l'avoir remercié de l'honneur de son estime & de sa confiance , je lui fis la réponse suivante , & presque dans les mêmes termes qu'on va le voir : que toutes les personnes qu'il avoit entendues ou consultées sur la question présente , y étoient trop intéressées , pour lui donner un conseil qui auroit détruit toutes leurs espérances , que je n'en avois point d'autre à lui donner que celui que je donnerois à messieurs les princes du sang ses oncles , les princes de Conty & comte de Soissons , & à la reine elle-même , s'ils me le demandoient avec intention de le suivre ; parce que leur intérêt à eux quatre , lorsqu'il étoit bien éclairci , se trouvoit être absolument le même : je veux dire , de se tenir unis pour le roi contre les grands , & contre cette foule d'importuns ambitieux & intéressés , dont la cour étoit remplie ; parce qu'à coup sûr toutes ces personnes ne songeoient qu'à tirer parti , par les voies les moins permises , d'une conjoncture qui , de tout temps , a été le triomphe de l'avarice & de la licence ; que c'é-

———— toit-là le point d'où il falloit partir ;
 1610. mais que pour ne pas s'en égarer d'une
 autre maniere, & pour ne pas montrer
 soi-même l'exemple que l'on condam-
 noit, il étoit nécessaire qu'une dé-
 claration solennelle instruisît tout le
 royaume, que cette union n'avoit pour
 objet que de tendre en tout & de la
 maniere la plus noble, au plus grand
 bien de l'état, & que les effets qu'on
 verroit s'ensuivre, apprissent que c'é-
 toit en marchant sur les traces d'un
 roi, dont le succès avoit justifié tous
 les desseins & les ouvrages, qu'on
 prétendoit y arriver. Qu'un devoir de
 tous points essentiel, étoit de protester
 souvent & hautement, qu'on étoit
 inspiré du même esprit, qui avoit fait
 trouver à ce grand prince le secret
 de faire d'un royaume abîmé un royau-
 me florissant, & que la meilleure
 maniere de montrer qu'on l'imitoit en
 effet, étoit de ne rien prétendre pour
 soi-même, en refusant tout aux in-
 justes demandes d'un peuple de cour-
 tisans avides : que je ne voulois pas
 dire par-là, qu'on se privât de toute
 sorte de récompense ; que c'étoit au
 contraire un des avantages de ce sys-

tême pour les mêmes quatre personnes; qu'en conduisant sagement les affaires, il leur reviendrait naturellement & de plein droit, plus de biens en un an, que de toute autre manière en dix; mais qu'il ne devoit pourtant entrer rien de mercenaire dans leurs vues; ce que je leur répéteroïis d'autant plus souvent que de toutes les bonnes qualités nécessaires aux personnes d'état, il n'y en a aucune dont la pratique soit si difficile, que de se voir sans cesse au milieu des trésors & à même de toutes les graces, sans s'en laisser éblouir, & que je sçavois déjà tous les plans que quelques-uns des princes avoient faits, pour jouir de ce qu'on appelle les droits du rang; mais aussi qu'en se préservant de ce piège dangereux, aucune puissance ne seroit capable de leur résister; dussent-ils voir se liguier contr'eux toutes les têtes factieuses & tous les grands, sans en excepter un seul; l'intérêt du roi devenant véritablement l'intérêt public & général, lorsqu'on le soutient par ces voies, & l'impression que fait le nom royal, se trouvant alors portée au plus haut point.

1610.

1610.

Je poursuivis en disant à M. le prince, qu'il ne restoit plus qu'à sçavoir si l'on trouveroit dans la reine & les deux autres princes, les mêmes dispositions propres à faire réussir ce dessein : que loin de le flatter de cette espérance, je convenois qu'il ne devoit nullement compter sur eux ; qu'il n'étoit pourtant pas dispensé pour cela de faire toutes les démarches nécessaires auprès de la reine, tant parce qu'il étoit besoin qu'on n'eût pas le moindre reproche à lui faire dans un point de cette conséquence, que parce que cette princesse étant déjà en quelque maniere en possession de l'autorité royale, les plus fortes raisons ne le feroient pas encore trop, pour justifier aux yeux du public l'extrémité où l'on seroit peut-être obligé d'en venir avec elle ; & pour en écarter le danger, qu'après avoir pris cette précaution, rien ne devoit l'empêcher de se charger seul d'un devoir, que les princes ses oncles n'auroient pas voulu partager avec lui ; mais que c'étoit alors véritablement que, privé de tous ses supports, il falloit qu'il fît parler pour lui un défintéressement si décidé & une probité si éclatante dans

toutes ses actions & ses paroles , qu'on s'accoûtumât à le regarder comme le véritable ami du roi , de l'état & du peuple ; qu'un homme qui n'employe que de telles armes , & qui est en place de le faire , tôt ou tard ramene tout à foi ; que messieurs les princes de Conty & de Soissons le sentiroient les premiers , en comparant l'honneur qui rejaillit sur le sang royal , d'un procédé si respectable , avec les déboires , les manques de respect , souvent les mépris , auxquels ils ne peuvent manquer d'être exposés , lorsqu'ils se montrent dans la carrière , confondus avec le reste des courtisans ; que bien des raisons viendroient balancer dans l'esprit de la régente elle-même , le penchant qu'elle avoit à une conduite contraire , sur-tout , si elle se voyoit en tête les princes du sang réunis ; que tout le pouvoir apparent dont elle étoit revêtue , ne suffiroit pas à la soutenir six mois entiers contre un parti si fortement autorisé ; qu'enfin je croyois pouvoir lui être garant que la nécessité , la confiance & le torrent attireroient enfin tout de son côté , & qu'il ne se passeroit plus rien entre la reine , les prin-

1610.

1610. ces & les gens en place, liaisons, défunions, mutineries, raccommodemens, brigues, qui ne tournassent au profit de son autorité; s'il sçavoit dès ce moment se former son plan, & être fidele à le suivre, tel que je venois de le tracer.

L'attention avec laquelle je fus écouté de M. le Prince, me fit voir que j'avois trouvé le chemin de son cœur, & que j'y avois fait cette impression forte, qui est l'effet de la vérité & de la justice, réunie dans le même objet. Ce qui est arrivé depuis ne prouve point que je me sois trompé alors, ou bien prouve aussi que M. le Prince se trompoit lui-même tout le premier, puisqu'il est certain que la force de mes raisons le soutint pendant un tems assez long contre tous les flots dont il étoit continuellement battu. De quelque artifice que se servissent les personnes dont il étoit obsédé, il ne pouvoit tant soit peu approfondir la nature des conseils qu'il recevoit d'eux, qu'il ne découvrit aussitôt clairement, qu'ils étoient dictés par l'avarice & l'ambition. Quelle différence entre de pareils sentimens, & ceux que je cherchois à

lui faire prendre ? Il la sentoit, il en étoit persuadé ; & cependant il se laissa ensuite entraîner, comme tous les autres, au torrent du mauvais exemple. Le duc de Bouillon contribua plus que personne, à l'engager dans le parti de l'erreur (27). Je me représente, & peut-

1610.

(27) L'auteur de la vie du duc de Bouillon, rapportant les conseils que ce duc donna au prince de Condé : » Il lui conseilla, dit-il, de laisser à la reine la qualité de régente ; mais de la réduire à un titre vain, qui satisferoit sa vanité, & de s'attirer effectivement toute l'autorité. Il lui dit, qu'il sçavoit pour cela un moyen infaillible, & que, s'il vouloit s'en servir, il lui répondoit du succès : que ce moyen consistoit à rentrer dans la religion Calviniste, dont le feu roi l'a-

» voit tiré, & à se déclarer protecteur des Protestans de France, qu'alors suivit de toute la noblesse Calviniste, dont il seroit le chef-maître de toutes les places de sûreté, accordées à ce parti (c'est-à-dire de cent trois villes ou places bien fortifiées) ; soutenu par tout ce qu'il y avoit de Suisses en France, dont le duc de Rohan étoit le colonel général ; sûr de l'argent laissé par le feu roi à la Bastille, que le duc de Sully, mécontent de la régence, pouvoit lui remettre entre les mains : qu'avec

1610. être je me grossis à moi-même, tout ce qui peut servir à justifier ce prince, en convenant de bonne foi, qu'il n'étoit pas difficile de donner les plus belles couleurs aux motifs par lesquels on prétendoit sapper mes principes, & qu'il ne doit pas paroître surprenant

<p>» de si grands avan- » tages, on ne pou- » voit pas douter » qu'un premier prin- » ce du sang comme » lui, pendant une » minorité, ne fût en » état de s'emparer » de toute l'autorité, » & de se rendre éga- » lement redoutable » au dedans & au de- » hors du royaume.... » Dieu ne permit pas » qu'il suivît le con- » seil du duc de Bouil- » lon. S'il l'eût fait, » les Calvinistes re- » couvroient tous les » avantages, qu'ils » avoient perdus par » la conversion du feu » roi : vraisemblable- » ment le royaume eût » été partagé entr'eux</p>	<p>» & les Catholiques ; » & leur république, » qu'on traitoit d'ima- » ginaire, se fût en- » fin trouvée quelque » chose de réel. » tom. 2, pag. 307. Mais, & cet historien l'avoue ensuite, bien des per- sonnes demeurèrent persuadées que ce n'é- toit pas sérieusement que le duc de Bouil- lon avoit fait cette proposition au prince de Condé ; qu'il fut le premier à l'en détour- ner, & que tout son but étoit de faire sentir à la régente, qu'il voulut bien ras- surer lui-même, tout le mal qu'il pouvoit lui faire.</p>
---	---

qu'un prince jeune & sans expérience, n'ait eu ni assez de discernement pour distinguer la réalité d'avec l'apparence, ni assez de force pour préférer ce qui n'est qu'utile, à ce qui plaît & flatte. Voici les raisons qui effacèrent dans son esprit celles dont je m'étois servi.

On lui disoit que tous mes raisonnemens ne tendoient qu'à le jeter dans un systême absurde & imaginaire ; que ces beaux sentimens ne convenoient ni à nos tems, ni à nos mœurs ; que la probité & la vertu ne viennent seules à bout de rien ; que les chimeres dont je le repaissois, ne trouveroient cours chez personne ; qu'en se faisant l'arcboutant de tout le monde, il n'en recueilleroit qu'une haine générale & le regret inutile de n'avoir pas mieux profité de la plus heureuse de toutes les conjonctures ; que le seul parti raisonnable qu'il eût à prendre, dans une occasion où les trésors royaux alloient devenir la proie de toutes les mains, étoit d'en revendiquer la meilleure & plus grosse portion, comme étant la première personne de l'état après leurs ma-

1610.

jestés (28) : qu'il avoit bien peu profité de la nécessité où il s'étoit trouvé , si elle ne lui avoit pas appris que l'occasion de s'en délivrer doit être reçue à bras ouverts , lorsqu'elle se présente , qu'il prît bien garde au reste ; que ce n'étoit pas tant pour lui que pour moi-même , que je cherchois à le jeter dans un parti extrême ; qu'il ne me restoit que cette seule ressource , pour soutenir mon crédit expirant ; mais qu'il ne s'y trompât pas : qu'en voulant joindre son intérêt au mien , je le ferois tomber avec moi dans le précipice ; que la haine des grands & des ministres contre moi étoit si forte , que le seul soupçon que j'entrasse pour quelque chose dans tout ceci , étoit suffisant pour ruiner ses desseins & ses espérances : que j'avois dédaigné

(26) « Il eut bien voulu , dit le même historien que je viens de citer , contester la régence , s'il l'eût osé : mais il en fut divertí par le bon traitement qui lui fut fait. On lui donna deux cens

» mille livres de pension , l'hôtel de Conty , au Fauxbourg Saint-Germain , qui fut acheté deux cens mille francs , le comté de Clermont , & beaucoup d'autres gratifications.

d'offrir mon amitié & mes services à
 personne ; qu'en revanche , tout le monde étoit si bien d'accord pour me
 détruire , qu'il n'y avoit point de condition qu'on n'acceptât de ceux qui al-
 loient disposer des graces & des fa-
 veurs , pourvu que ma disgrace y fût
 attachée.

1610.

Lorsqu'on a pu dans ces fortes d'oc-
 casions rendre les conseils suspects ,
 on n'est pas bien éloigné de rendre le
 conseiller odieux : c'est ce qu'on en-
 treprit , & ce qui arriva. On fit com-
 prendre à M. le prince , que c'étoit
 par une nécessité du systême qu'il al-
 loit embrasser , que ma ruine étoit dé-
 cidée. Ce que je lui avois dit à lui-
 même , le lui confirma. Toutes mes
 paroles se tournerent dans son esprit
 contre moi ; en sorte que par une bi-
 sarrerie , dont la politique fournit
 pourtant plus d'un exemple , ce fut
 dans ces mêmes sentimens , qu'un
 moment auparavant il avoit admirés
 dans ma bouche , que M. le prince
 trouva le fondement de la haine qu'il
 commença à me porter , & de la per-
 sécution qu'il me suscita. La résolu-
 tion fut dès lors prise de ne me laissez

1610.

en place (29) qu'autant de tems qu'il en faudroit pour s'arranger ; de me porter cependant sourdement tous les coups qu'il seroit possible ; de miner peu-à-peu ce qui me restoit de pouvoir , & de retirer avec le moins d'affectation que faire se pourroit , tous les papiers , mémoires & instructions , dont j'étois dépositaire , sur le fait des finances ; jusqu'à ce que le moment tût venu de m'éloigner sans retour. Si l'exécution de ce complot fut différée jusqu'à l'année suivante , c'est parce qu'il arriva plusieurs embarras imprévus qui la retarderent.

Je ne sçus peut-être pas dès ce tems-là tous les complots qui se faisoient ainsi secrettement contre moi ; mais j'en devinai du moins une si bonne partie , que je revins plus

(29) Toutes ces intrigues entre les princes , les courtisans & les ministres , pour l'éloignement de M. de Sully , sont rapportées dans les mémoires particuliers , & sur-tout dans l'histoire de la mere & du fils. *Tom. 1 , pag. 117 & suiv. 120 , 127 & suiv. dans l'histoire du duc de Bouillon. Tome 2 , pag. 313 , & suiv. dans celle du duc d'Epéron , &c.*

fortement qu'auparavant, au parti que j'avois tâché de faire agréer à ma famille, de me retirer avant que je parusse y être forcé. J'allai même jusqu'à en parler à la régente, & à la supplier de ne pas s'y opposer. Quoique par cette proposition j'allasse sans doute au devant de tous ses vœux, elle usa d'une si profonde dissimulation dans la réponse qu'elle me fit, que quand je m'y serois laissé tromper, je crois qu'on ne pourroit m'accuser d'avoir été trop simple. Jamais Conchine & sa femme n'avoient été plus avant dans son esprit, qu'ils l'étoient alors : elle commençoit à ne plus rien voir, ni rien faire, que par eux ; cependant elle affecta de paroître aussi mécontente de leurs procédés, qu'elle me voulut persuader qu'elle étoit satisfaite de ma conduite : c'est que je la jetois dans un embarras, qui étoit de trop dans un tems où le sacre du roi lui donnoit bien assez d'occupation, & qu'elle vouloit prendre tout le reste de l'année pour se préparer au changement que la démission de mes charges devoit apporter dans les affaires. Je m'accommodai

1610. à sa volonté , sans m'écarter de la mienne : c'est à-dire , qu'en continuant mes premières fonctions , je résolus de faire si bien la guerre à l'œil , que je pusse toujours mettre entre mes ennemis & moi , un espace assez considérable , pour leur ôter le plaisir de me joindre & de me dépouiller eux mêmes.

On prit à la fin un parti sur l'affaire de Clèves. Il n'y avoit plus à retarder , pour peu qu'on voulût paroître encore s'y intéresser. L'armée des princes ligués jointe à celle des états des Provinces-Unies , étoit allée mettre le siège devant Julliers , & le prince d'Orange , qui en avoit le commandement , s'y étoit pris de manière que cette place ne pouvoit guère lui échapper. Notre secours lui étoit même absolument inutile ; parce que la maison d'Autriche n'avoit fait aucune démarche , ni mis aucunes troupes sur pied , pour les opposer à ses ennemis ; & qu'après cet exploit , la guerre , telle qu'on s'étoit proposé de la faire , se trouvoit finie. Mais le nouveau conseil de la reine ,

composé des mêmes personnes que ~~je~~ j'ai déjà nommées, crut faire un chef-d'œuvre de politique, en accordant alors plus qu'on ne lui avoit demandé si long-tems, sans pouvoir rien obtenir. Il connoissoit bien en quel état étoit la place assiégée. Il voulut se faire honneur de sa prise, qui devoit fort peu tarder après l'arrivée de nos troupes, & il imagina encore qu'on ne pouvoit donner un meilleur coup d'aiguillon au roi d'Espagne, pour lui faire souhaiter & solliciter cette alliance avec nous, pour laquelle on trouvoit qu'il ne s'empressoit pas assez, & dont on avoit encore quelque honte de faire seuls tous les frais. On résolut donc de faire avancer incessamment vers Julliers huit mille hommes de pied, douze cens chevaux & huit pièces de canon, & de donner cette armée à conduire au maréchal de La-Châtre.

Lorsque cette résolution fut rendue publique, & portée pour la forme au conseil général, je ne pus m'empêcher d'en dire mon senti-

1610.

ment. Je demandai à quelle fin se faisoient ce voyage & cette dépense, contre des ennemis qui ne se défendoient point, & pour des alliés qui n'en avoient plus besoin. Je déclarai ce que je pensois de ce retour après coup, qui ne me paroissoit pas fort honorable pour nous. Je fis voir les difficultés & les longueurs de la marche, qu'on se proposoit de faire faire à nos troupes. En effet, pour faire ce trajet, sans avoir rien à craindre des ennemis que notre armée pouvoit rencontrer dans son passage, il falloit qu'elle fît un grand détour, & qu'elle traversât des pays rudes, montagneux & stériles. Conchine, qui avoit attiré à son avis M. le comte de Soissons & le duc de Bouillon, & qui s'applaudissoit de ses motifs secrets, me laissa dire, comme on fait d'un homme, qu'on n'a pas daigné instruire, & le départ des troupes fut résolu; seulement pour m'empêcher d'être plus importun, pour m'intéresser même personnellement dans cet armement, on accorda à mon gendre,

qui sollicitoit depuis assez long-temps un emploi distingué dans l'armée d'Allemagne, la charge de maréchal de camp général : ce qui devoit d'autant plus le satisfaire, que cette qualité lui attribuoit de plein droit le commandement en chef, s'il arrivoit faute du général. Il n'étoit pas même impossible que sans cela, La-Châtre ne s'en dégoûtât de lui-même, & ne remît le commandement. On l'avoit vu plus d'une fois prêt à le faire. La difficulté du chemin le rebutoit ; aussi-bien que les périls qu'il pouvoit y rencontrer. Il m'avoit même, & avec moi à quelques autres personnes du conseil, que les Jésuites lui mettoient un fort grand scrupule dans l'ame, de ce qu'il se joignoit aux hérétiques, contre de bons Catholiques. Je lui redonnai un peu de courage, en lui enseignant un chemin plus commode que celui qu'il vouloit prendre, & il se disposa à partir.

Les préparatifs de cet armement, qui tomboient à ma charge, furent faits de maniere que l'armée fut com-

1610.

posée des meilleures troupes que nous eussions alors sur pied ; l'artillerie complète & bien servie , & le fonds de la dépense si abondant , que le trésorier en rapporta encore cent mille écus : aussi le prince Maurice confessa que de long-tems il n'avoit vu une troupe si lestée & si bien apprise ; il parut seulement surpris que le général , qui devoit , suivant les apparences , être un de nos meilleurs hommes de guerre , n'eût qu'une connoissance tout-à-fait commune de ce qui se pratique dans les sièges , & des autres parties de la guerre.

C'est tout ce que je dirai de cette expédition. Les historiens (30) ex-

(30) Voyez le détail de la prise de Julliers & de toute cette expédition , dans le Mercure François & les autres historiens , *ann.* 1610.

La prise de Julliers obligea l'empereur à se déporter du sequestre qu'il avoit voulu faire des états con- testés , entre les mains de l'archiduc Léopold d'Autriche ; & les ducs de Brandebourg & de Neubourg partagerent sans aucune difficulté entr'eux deux , toute la succession. L'électeur de Brandebourg eut Clèves ,

pliqueront plus en détail , comment

1610.

La-Marck & Ravenf-
perg , & le duc de
Neubourg , Julliers
& Bergh. Philippe-
Louis, fils de ce duc
de Neubourg , eut
deux fils , dont l'un
continua la branche
de Neubourg , & le
puîné fit celle des
comtes de Sulsback ,
qui doit aujourd'hui
réunir les deux parts,
parce que la branche
de Neubourg finit
dans l'électeur Pala-
tin d'aujourd'hui , &
voilà ce qui , après
cent trente ans de-
puis la mort du duc
Guillaume de Jul-
liers, fait renaître les
mêmes difficultés sur
cette succession éven-
tuelle : le Roi de
Prusse, de la maison
de Brandebourg, pou-
vant apporter pour
raison de son oppo-
sition à cette réu-
nion , que les bran-
ches étoient séparées,

lorsqu'a été passé le
traité de 1669 , qui
semble ne stipuler
que pour les descen-
dans des contractans ;
(a) Et l'empereur de
son côté trouvant son
intérêt à soutenir le
prince de Sulsback ,
parce que si ce jeune
prince venoit à mou-
rir sans enfans mâles ,
il allégueroit pour se
mettre en possession
de Bergh & Julliers,
son ancienne raison
de fiefs masculins ,
outre un second in-
térêt qu'il peut y
prendre , pour les
princes de Saxe , ses
alliés.

Il a paru en 1738 ,
un ouvrage en deux
volumes , où cette
matière est discutée ,
& très-bien éclaircie.

(a) Ceci a été
écrit avant la mort
du dernier empereur,
& du dernier élec-
teur Palatin.

110 MÉMOIRES DE SULLY,

1610.

notre armée passa en Allemagne, & comment elle en revint. La crainte d'être trop sincere, & l'inutilité du personnage que je commence à jouer, m'engagent à avancer plus rapidement vers la fin de ces mémoires.

Fin du vingt-huitieme Livre.





MÉMOIRES

D E

SULLY.

LIVRE VINGT-NEUVIÈME.

CE qui venoit de se passer au sujet de Clèves, & le dernier procédé de la régente à mon égard, acheverent de m'ôter toute espérance de pouvoir jamais ramener le nouveau conseil aux saines maximes sur les deux principaux points du gouvernement, la politique & les finances : au contraire, le changement de M. le prince, ce que je voyois tous les jours se passer sous mes yeux, & sur-tout l'air de dissimulation dont on venoit en dernier lieu d'user, acheverent de me persua-

1610.

1610. **der** que le mal étoit devenu sans remede, & qu'on ne sortiroit de tout ce cahos, dans lequel les affaires du conseil paroissoient ensevelies, que par le dénouement que j'avois toujours si fort appréhendé. Il falloit du tems pour le préparer, parce que, quelque autorité qu'on ait, des liaisons aussi fortes & aussi sagement cimentées, que l'étoient celles qu'avoit contractées le feu roi, pour la destruction de la puissance Autrichienne, avec tous les potentats de l'Europe intéressés à son abaissement, & principalement avec les princes Protestans, ne se rompent pas du premier coup, ni quelquefois sans un effort, qui peut avoir de fâcheuses suites. Mais que toute l'étude de la régente & de ses conseillers, ne se tournât pas à les rendre inutiles; c'est de quoi il m'étoit impossible de douter. La prévention en faveur de ce qu'ils appelloient le parti de la religion; la haine contre tous les Protestans François & étrangers; un penchant naturel & fortifié par l'habitude, à s'unir avec l'Espagne, dont ils n'avoient pu s'empêcher de suivre même publiquement tous les mouvemens;

lorsque les desseins de Henri le Grand
 prêts à se manifester , les convain-
 quoient de soutenir une cause odieuse
 & désespérée , tout cela ne devoit pas
 se ralentir , lorsque par le hasard le
 plus inespéré , ils touchoient à l'accom-
 plissement de ce qu'ils avoient le plus
 ardemment souhaité. Ma religion ,
 mes engagements ; les conseils que j'a-
 vois donnés au feu roi , dont l'effet in-
 dubitable auroit été du moins le libre
 exercice de la réforme en France &
 par toute la chrétienté ; la mort même
 de ce prince , qui sembloit me déclara-
 rer l'unique dépositaire de ses senti-
 mens , & l'exécuteur de ses projets ;
 des moyens pris d'une manière assez
 sage , pour en assurer la réussite ; la
 gloire & l'honneur qui conséquem-
 ment en rejailliroient sur moi , voilà
 bien des titres de haine contre un
 homme qui avoit déjà tant d'ennemis ,
 & de la manière dont Sillery & Ville-
 roi s'attachoient à les faire valoir , ils
 devoient nécessairement avoir un effet
 prompt.

Un motif moins déclaré , mais peut-
 être plus fort encore , parce qu'il atta-
 quoit plus directement l'intérêt particu-

1610.

lier, réunissoit une seconde fois tout contre moi : c'est celui d'une administration des finances trop nette, j'ose le dire, & trop intégrè, pour des personnes dont la cupidité avoit dévoré des yeux dès le premier instant tous les trésors du roi. Je vois là-dessus une infinité de traits à rapporter, qui certainement ne feront pas honneur au nom François; mais qu'il seroit inutile de taire, parce qu'ils ont été publics. En voici quelques-uns des principaux, suivant que le hasard me les présente : ils traceront une image de la cour de ce tems-là.

Le favori de la régente fut celui qu'on vit paroître le premier sur les rangs. Il jeta d'abord les yeux sur la charge de premier gentilhomme de la chambre; non pas qu'il jugeât cette dignité capable de satisfaire ses vues ambitieuses; mais il falloit commencer par obtenir quelque grade, qui effaçât la disproportion qui avoit été jusque-là entre le reste des courtisans & lui. Il se mêloit à cela un grain de jalousie personnelle contre Bellegarde, dont je tairai le motif, parce que cela me meneroit trop loin. Il étoit bien flatteur pour Conchine, que le premier pas qu'on lui verroit faire à la
cour

pour le mît de pair avec son émule (1). Il fit donc proposer au duc de Bouillon de traiter avec lui de cette charge. Celui-ci, qui avoit réellement dessein de s'en défaire, fit la chose libéralement; mais aussi en fut-il récompensé de même; car, en premier lieu, il obtint la suppression des bureaux que sa majesté avoit aux environs de Sedan, pour la levée de ses droits d'entrée & de sortie; ce qui affranchissant au profit du duc, tout ce qui entroit de denrées & de marchandises dans cette ville, ou qui en sortoit; on peut dire sans exagérer, que cette gratification lui valut dans la suite plus que toute sa principauté même. Ensuite Conchine lui fit expédier sur le marché un acquit de deux cens mille livres, sous prétexte qu'on lui avoit promis cette somme, en traitant avec lui de la reddition de sa place. J'eus beau représenter que le duc de Bouillon avoit été exactement payé de tout ce qu'on lui

1610.

(1) Le marquis d'Ancre, (car c'est ainsi qu'on commen-
ça à appeller Conchine) avoit eu un démê-
lé avec M. le grand écuyer, qu'on peut voir dans l'histoire de la régence de Marie de Médicis.

1610.

avoit promis , & qu'il n'y avoit qu'à jeter les yeux sur le comptant qui le justifioit , on ne m'écouta pas , & les frais que Henri avoit faits pour se mettre en possession de Sedan , n'aboutirent qu'à payer deux fois cette place , & à ne rien avoir. Je ne doute pas qu'on ne trouve cela risible : pour moi , je le trouve honteux pour le conseil.

Conchine n'en vint pourtant pas à ce point aussi facilement qu'il avoit cru d'abord. M. le comte de Soissons , comme j'en ai déjà dit un mot , lui rompit en visière , & à son beau-frere , pour lequel il demandoit l'archevêché de Tours ; mais ce prince n'agissoit pas de façon à lui faire désespérer qu'on ne pût le gagner , & Conchine en eut bientôt trouvé les moyens. Il lui ferma la bouche , en lui faisant donner le gouvernement de Normandie , d'une manière si généreuse , qu'il ne se fit aucune difficulté de l'ôter à Monsieur lui-même , second fils de France. Après la mort de M. le duc de Montpensier , Henri , pour ne mettre aucune jalousie parmi tous ceux qui prétendoient à ce gouvernement , que je venois de refuser avec la condition de changer de

religion , & voulant obliger Fervaques , qui méritoit bien que sa majesté eût cette déférence pour lui , en avoit pourvu son propre fils. Il ne me fut pas possible de donner ma voix à cette disposition de Conchine , non plus qu'à la satisfaction que le conseil donna encore à M. le comte aux dépens de sa majesté , en lui payant fort cher des droits très peu considérables & très-inutiles : ce sont ceux de la maison de Montaffié en Piémont , dont j'ai déjà tant parlé. Malgré toutes mes représentations présentes & passées , ce marché fut conclu. On étoit accoutumé à me laisser dire , & à passer outre.

Conchine trouva un moyen pour pouvoir disposer d'une partie de l'argent du trésor royal , sans qu'il parût que les sommes qui en sortiroient , eussent été prises & employées en son nom ; ce fut de persuader à la reine de continuer à faire des comptans , comme faisoit le feu roi. Voici la lettre qu'elle m'en écrivit le 15 Juin. « Mon » cousin , j'ai résolu de continuer encore pour cette année , le paiement du » comptant que le feu roi monseigneur » faisoit mettre en ses coffres , par les

1610. » trésoriers de l'épargne. L'argent qui
 » en proviendra , sera distribué par
 » Bérighen aux mêmes personnes
 » qu'il avoit coutume de l'être. Je vous
 » fais donc ce mot, pour vous dire de
 » commander au trésorier de l'épar-
 » gne , étant à présent en charge , de
 » mettre entre les mains dudit Bérin-
 » ghen le quartier de Juillet dudit
 » comptant, &c.

Puget & d'Argouges vinrent dès le lendemain m'apporter un de ces comptans , afin que je l'arrêtaffe , & que je misse au bas une ordonnance de payement. Je le pris , & du premier coup d'œil je n'y remarquai en effet qu'une infinité de parties , que le feu roi faisoit payer en cette forme. Mais comme le montant m'en paroissoit exorbitant , au lieu d'aller plus loin , je dis aux deux porteurs , qu'il étoit vrai que la conduite de Henri le Grand sembloit autoriser cette forme , mais qu'elle ne me paroissoit plus suffisante aujourd'hui , pour la décharge de ceux qui sur ce simple écrit , oseroient faire une ordonnance de payement. Ils me répondirent , que si je voulois me donner la peine de lire jusqu'à la fin ,

je trouverois la solution de mon objection , dans une décharge si valable , que je conviendrois qu'il n'étoit besoin d'avoir recours à personne. Je continuai à lire , assez curieux de sçavoir comment un mémoire qui ne promettoit qu'un menu de comptant , & même qui n'étoit pas fort long , alloit se trouver enfanter une somme de neuf cens mille deux cens dix livres quatorze sols , que j'avois vue en jetant les yeux sur le total. Ma curiosité ne tarda pas à être satisfaite. Après les premières parties , j'en vis suivre d'autres , qui déjà ne me plaisoient pas trop , & qui sembloient n'être là que pour me préparer à un morceau de bien plus difficile digestion ; c'étoit un article tout seul de quatre cens mille livres , & qui n'étoit pas même motivé : il portoit seulement ce peu de mots , qui n'étoient guères propres à m'en justifier la fidélité : *pour deniers mis aux mains du feu roi.*

Je m'arrêtai court , & regardant fixement Puget , je lui demandai ce que cela signifioit , & si c'étoit à lui qu'étoit due l'invention de ce tour ingénieux. Je lui dis ensuite résolument

1610. que le feu roi n'avoit jamais pris pour lui tant d'argent à la fois dans ses coffres : que j'avois d'ailleurs des preuves qu'il n'avoit touché cette somme ni en gros , ni en détail : qu'ainsi je ne pouvois la passer. Il continua de me répondre avec le même flegme , que ce que je verrois à la fin , surmonteroit toutes mes difficultés : c'étoit quatre ou cinq lignes , écrites de la main même de la reine , en ces termes :

» Nous avons vu le menu des parties
 » ci-dessus , montant à neuf cens mille
 » neuf cens dix livres quatorze sols , &
 » ayant connu que cette somme a été
 » véritablement payée par le commandement du feu roi monseigneur ,
 » pour être passée en forme de comptant (2) , ainsi qu'il étoit d'usage :

(2) Un comptant étoit une ordonnance de paiement , ou la quittance d'une somme payée par ordre de sa majesté , sans spécifier à quoi ces deniers avoient été employés. Henri IV & Louis XIII , ou leurs ministres , ont bien senti l'abus qu'on en pouvoit faire : mais une infinité de dépenses , que l'intérêt de l'état demandoit qu'on tint secrettes , les en empêcherent. Le cardinal de Richelieu conclut à les abolir , mais en même tems , à laisser un

» ce qui n'a pu être fait , ayant été pré-
 » venu par la mort , nous avons trouvé 1610.
 » bonnes les susdites dépenses , & or-
 » donné d'en être expédié un acquit
 » de comptant , pour servir de dé-
 » charge au trésorier de l'épargne.
 » Puget. Fait à Paris le 16 Juillet
 » 1610. Signé MARIE.

Je ne vis pas tout d'un coup le parti que j'avois à prendre. Après y avoir pensé un moment : « Monsieur Puget ,
 » dis je , tout ce que j'ai lu ne m'éclaircit pas pourquoi l'on me demande
 » une si grosse somme , car on ne me
 » persuadera pas que jamais le feu roi
 » l'ait employée ; vous me presserez
 » aussi inutilement de me la faire signer comme telle : contentez-vous
 » donc , si vous voulez pour votre dé-
 » charge , de ce papier tel qu'il est ,
 » parce que très-sûrement je n'y ajouterai rien du mien ». Cette affaire n'en demeura pas là. On revint à la charge , pour obtenir ma signature , avec autant d'opiniâtreté , que j'en montrois à la refuser : je n'entendis

million d'or au roi , à sa volonté. *Testam.*
 en vue de ces dépenses , pour en disposer | *polit. 2 partie , page*
 143.

1610. parler que de cela seul , pendant deux jours entiers. On me laissa enfin en repos , & il ne fut plus parlé du menu de comptant , qui est resté déchiré parmi mes papiers : mais ni la régente , ni Conchine n'en perdirent pas le souvenir. Conchine trouva que cette conduite étoit de trop mauvais exemple pour ceux qu'il avoit envie de ranger à toutes ses volontés : pour la reine , le ressentiment qu'elle en eut , fut si fort , qu'elle ne put me le cacher , malgré le déguisement auquel elle s'étudioit. Si jusqu'alors elle avoit encore voulu faire de tems en tems quelque légère réflexion sur ce que lui avoit dit tant de fois le roi son époux , de la nécessité dont je devois lui être pour les affaires du royaume ; de ce moment , tout ce souvenir fut entièrement effacé , & fit place à une résolution bien décidée de donner ma charge à une personne qui fût plus traitable.

Le chancelier m'en donnoit assez l'exemple ; mais bien loin d'être tenté de le suivre , je ne pus m'empêcher de lui reprocher un jour une prévarication véritablement impardonnable , à l'occasion d'une lettre d'exemption de ra-

chat du greffe du parlement & du châ-
 telet de Paris, qui parut en plein con-
 seil, comme ayant été expédiée & scel-
 lée par le feu roi, quoique je sçusse
 que ce prince l'avoit refusée constam-
 ment à toutes les instances que Ville-
 roi lui en avoit faites à différentes re-
 prises. La regle est que le roi étant mort,
 le sceau dont il s'est servi, soit rompu.
 Non-seulement le chancelier ne l'avoit
 pas fait; mais il osa même se servir
 de ce sceau, pour autoriser de fausses
 dispositions en faveur de Conchine &
 de quelques autres, pendant cinq an-
 nées entières. Il avoit pour cela la dou-
 ble commodité de faire fabriquer par
 son fils, qui étoit secrétaire d'état,
 toutes les pièces, auxquelles il mettoit
 ensuite la dernière main. Monsieur
 l'amiral reçut ce secours, comme lui
 venant du ciel. Il vint apporter au par-
 lement des lettres de duc & pair pour
 la seigneurie de Danville, en aussi
 bonne forme & bien meilleure sans
 doute, qu'elles ne l'eussent été du vi-
 vant de Henri.

 1610.

Charles
 de Mont-
 morency,
 duc de
 Damville.

Je trouve une seconde lettre que
 m'écrivit la régente, de même date
 que la précédente, c'est-à-dire du

1610.

quinze Juin , mais sur un sujet bien moins important : il ne s'y agit que d'une breche à réparer aux fortifications qu'on avoit faites ci devant aux ville & château de Vendôme , à la priere du sieur Jumeaux , qui en étoit gouverneur.

Il étoit bien difficile , exposé comme je l'étois à me faire des querelles , que je n'en eussé pas quelque'une avec le duc de Bouillon , qui en toute occasion sçavoit bien me montrer qu'il se souvenoit que j'avois toujours préféré l'intérêt du roi au sien ; & qui n'attendoit que le premier moment favorable pour m'en témoigner son ressentiment. Il proposa un jour dans le conseil , de faire rapporter par tous ceux qui étoient en possession des principales charges du royaume , des états de recette & dépense , pour y être examinés. Le conseil reçut cette proposition , qui toute générale qu'elle étoit , dans l'esprit de celui qui la faisoit , ne regardoit que moi seul ; & Bouillon se chargea de me l'apprendre , en me disant , aussi en plein conseil : qu'étant un homme d'ordre , & qui n'avoit cherché qu'à montrer le bon exemple aux autres , je

ne manquerois pas sans doute de commencer par ce qui regardoit ma charge de grand-maître de l'artillerie. Je lui répondis d'un ton que peut-être il n'attendoit pas, que quand il plairoit au roi & à la reine, je leur ferois voir tous mes états d'autant plus volontiers, que j'étois bien assuré qu'ils n'y trouveroient que des sujets de satisfaction pour eux & de louange pour moi : que les princes du sang représentant aussi la personne du roi dans une minorité, je me ferois pareillement un devoir de les leur montrer : mais que je connoissois assez l'étendue des droits de ma charge, pour sçavoir que c'étoit l'avilir que de la rendre responsable à tout autre tribunal « Il me semble pourtant, monsieur, reprit-il, que le » connétable & les maréchaux de France étant particulièrement établis sur les armes, ils peuvent prendre connoissance de toutes les charges qui les concernent, & la vôtre est une des principales de cette espèce. Je vois bien, monsieur, repliquai-je, sans cacher le dépit que je ressentois de ce procédé, que de longue-main vous m'avez préparé cette collation,

1610.

» & que vous cherchez à vous forti-
 » fier adroitement de M. le connéta-
 » ble. J'estime & j'honore sa qualité,
 » son mérite, son âge, & la bien-
 » veillance qu'il me porte; & je suis
 » sûr que je m'accorderai toujours bien
 » avec lui; mais pour vous & tous les
 » autres, je vous déclare que je ne
 » vous dois aucune déférence; en ce
 » qui regarde ma charge, je ne dois
 » compte qu'au roi seul, de mes fonc-
 » tions. Vous conviendrez au moins,
 » monsieur, reprit encore le duc de
 » Bouillon, que vos lettres nous étant
 » adressées, cela emporte quelque idée
 » d'autorité sur elles. Monsieur, lui
 » dis-je, vous avez mal lu, ou mal en-
 » tendu, autrement je serois aussi res-
 » ponsable de ma charge aux maires,
 » échevins & capitaines des portes des
 » villes, car il y a pareille adresse à
 » eux, qu'aux maréchaux de France &
 » aux gouverneurs. Mais sçavez-vous
 » bien pourquoi ces clauses y sont
 » mises? c'est afin que toutes ces per-
 » sonnes m'assistent en ce que je
 » désirerai d'elles; ce qui emporterait
 » bien plutôt l'idée de supériorité, que
 » d'infériorité ».

La reine , qui vit que les paroles s'échauffoient & alloient produire une véritable querelle , nous imposa silence à tous les deux , & l'on mit une autre question sur le tapis. Bouillon avoit perdu son petit mot de flatterie , adressé à M. le connétable ; j'en étois aussi particulièrement aimé , pour les services que je lui avois rendus dans des circonstances difficiles , que le duc de Bouillon , qui l'y avoit engagé , en étoit peu estimé. Il dit à la reine , au lever du conseil , en présence de Bouillon , que sa prétention étoit mal fondée ; & en s'adressant à lui , qu'il le prioit de ne plus chercher à le joindre à lui dans ses idées de vengeance & de ressentimens personnels. Ce démêlé fit assez de bruit , pour que de chaque côté les amis crussent devoir venir s'offrir aux deux adversaires. Ici ce ne fut pas comme au conseil , ma partie se trouva la plus forte ; les maisons de Guise , de Longueville , & beaucoup d'autres , s'étant déclarées ouvertement pour moi.

Conchine & sa femme ne demeurèrent pas eux mêmes long-tems en bonne intelligence avec les ministres & les autres principales personnes de

1610. l'état : c'est le sort des alliances qui ne sont produites que par l'esprit d'intérêt, que la même cause qui les a fait naître, les détruit avec plus de facilité encore. De là s'ensuivirent mille scènes scandaleuses, & l'on en vint publiquement à des reproches & à des injures, qu'un reste de bienséance auroit bien dû étouffer; & comme le même esprit regnoit dans toute la cour, elle ne fut bientôt remplie que de haines, de jalousies, de moyens bas ou criminels de se disputer & de s'enlever les grâces. Mille levains fâcheux fermentant dans tous les esprits, on appréhenda plusieurs fois les catastrophes les plus sanglantes entre les personnes du plus haut rang. Il falloit être continuellement en mouvement pour les prévenir. Le public fut instruit des sujets qui animèrent les uns contre les autres, les princes du sang, le connétable, le grand Ecuyer, le duc d'Épernon & beaucoup d'autres, au milieu desquels Conchine se trouvoit toujours mêlé le plus avant (3).

(3) Voyez le détail cour, dans Siri, *ibid.* de ces intrigues & de *tom. 2, p. 327*, & dans ces brouilleries de les mêmes historiens.

Quelquefois l'équilibre entre ces illustres rivaux jettoit entre les mains des gens de néant , les faveurs sur lesquelles on ne pouvoit s'accorder. La confusion , la mauvaise foi , l'injustice , tous les maux qui suivent le mépris de la subordination , inonderent la cour & le conseil , & vengerent plus d'une fois la mémoire de Henri , de ceux qui lui insultoient par les mêmes voies qu'ils avoient choisies pour se venger eux-mêmes.

Pour les princes de l'Europe , aucun d'eux ne manqua à s'acquitter par ses ambassadeurs , de ce qu'ils devoient à ce grand roi : mais il n'étoit pas difficile de distinguer parmi eux , ceux dont le cœur mettoit beaucoup plus de sincérité dans les complimens de conjouissance pour l'avènement du nouveau roi au trône , que dans les complimens de condoléance pour la perte de celui auquel il succédoit. Il se trouva des françois assez indignes de ce nom , pour dire aux ambassadeurs du roi d'Espagne & de l'archiduc ces propres paroles : « Vos larmes ne doivent » pas beaucoup détremper vos mou- » choirs : c'est un coup du ciel , qui

1610.

» a sauvé de leur ruine le roi & la religion catholique ». Je ne dirai rien de la réception qui fut faite à tous ces ambassadeurs.

J'étois pareillement trop éloigné de tout sentiment de joie, pour prendre part à la cérémonie (4) du sacre du roi. Cela fit que pendant que tout le monde prenoit le chemin de Rheims, je pris celui de Montrond, après avoir obtenu de la reine la permission de faire un voyage dans l'une de mes maisons. Je cachai soigneusement que ce fût dans l'intention de ne point revenir à Paris, du moins tant que je verrois la même disposition dans les esprits & le même désordre dans les affaires; mais j'avois formé auparavant cette résolution, qui fut encore fortifiée par une fort grande maladie, dont je fus attaqué, si-tôt que je fus arrivé à Montrond, & que je ne dois attribuer qu'aux situations tristes & violentes, où mon cœur se trouvoit depuis quatre mois. C'est là aussi que, pour faire diversion à mes déplaisirs,

(4) Cette cérémonie Royaux, P. Matthieu, est décrite fort au &c. *anz.* 1610. Elle long dans le Mercure fut faite le 17 octo-françois, les *Mss.* bre.

je composai les deux petits morceaux ~~de poësie~~ de poësie, dont l'un a pour titre, *Parallèle de César & de Henri le grand*; 1610.
& l'autre, *Adieu à la cour.* (5)

Si cet adieu ne fut pas le dernier, ce ne fut pas tout-à-fait ma faute. Je voyois assez que ce séjour n'étoit plus fait pour moi. Je me rappellois sans cesse le conseil secret, tenu chez le nonce, dont j'ai parlé plus haut. J'y joignois certaines paroles qu'une princesse, ma parente & mon amie intime, me rapporta qu'elle avoit entendu dire à la reine, dans le même tems. Mille autres particularités semblables jetoient dans mon cœur les plus forts pressentimens, que toute l'église réformée étoit à la veille d'une persécution. Préaux pensoit comme moi, lorsqu'il m'écrivoit de Châtelleraut, le 10 Novembre, qu'il lui sembloit déjà, disoit-il, voir le théâtre élevé pour renouveler nos tragédies. Dans cette attente, mon parti étoit pris de me défaire de toutes mes charges, en faveur de ceux qui me seroient adressés par Conchine

(5) Ces pièces sont à la fin du tome 1. rapportées dans les pag. 469. mémoires de Sully,

& sa femme , comme gens auxquels
 1610. l'argent coûtoit le moins à répandre :
 on m'en avoit déjà fait porter parole .
 & je n'avois pas à craindre que la reine
 me refusât son agrément. Je comptois
 envoyer un tiers de cet argent en
 Suisse, un tiers à Venise, & l'autre tiers
 en Hollande, où je faisois état de me
 retirer moi-même, avec ce que j'a-
 vois déjà pu mettre d'argent à part
 tous les ans par mon bon ménage,
 lorsque je verrois l'orage prêt à éclat-
 ter. Tout mon arrangement étoit fait :
 voici ce qui y apporta du changement.

La jalousie & la mésintelligence des
 grands & des personnes en place, ren-
 dirent la cérémonie du sacre si tumultueuse
 qu'il pensa en arriver du désor-
 dre. Je ne parle pas seulement des
 disputes pour le rang & la préséance.
 Le duc d'Epéron, quoique lié très-
 étroitement, à ce qu'il sembloit, de-
 puis quelques années avec Conchine,
 lui tint un jour publiquement, avec
 le duc d'Eguillon, des discours éga-
 lement durs, injurieux & même me-
 naçans. Le duc de Nevers, appuyé
 des princes, traita à peu-près de mê-
 me, Silleri, Villeroy & Jeannin. La

frayeur les prit, ils ne se sentirent pas assez forts, ni sans doute assez nets, pour repousser ces reproches; ils virent qu'ils avoient encore besoin de moi dans cette occasion. Il étoit d'une fâcheuse conséquence, que les princes & les grands s'accoutumassent à gourmander les ministres. Je leur parus le seul homme capable de mettre les choses sur un autre pied, par l'autorité, le respect, & même la crainte, que ma naissance, mon caractère, mes mœurs, m'avoient acquis de tout tems dans le conseil. Ils presserent donc si fort la reine de me faire revenir, qu'elle m'envoya la lettre suivante par un exprès. « Mon cousin, le » roi monsieur mon fils ayant heureusement achevé son voyage & son » sacre à Rheims, nous reprendrons » dans peu le chemin de Paris; & » d'autant que sur la fin de cette année & le commencement de la suivante, il se présentera plusieurs affaires qui pourront requérir votre » présence, à cause de vos charges, » & de l'intelligence que vous avez » en icelle: je vous prie de vous en » revenir au plutôt, faisant en sorte que

1610. » vous arriviez à Paris , au même tems
 » que nous y ferons ; à quoi m'assurant
 » que ne manquerez , je prierai Dieu ,
 » &c. Ecrit à Rheims , ce 6 Octobre
 » 1610. Votre bonne cousine, Marie.»

Je crus qu'en éludant pour le présent le voyage qu'on exigeoit de moi, on en perdrait l'idée dans la suite, ce qui me fit répondre à la reine en ces termes. « Madame, mon inclination,
 » mon devoir & l'honneur que vous
 » me faites de vous souvenir de moi,
 » me portent également à obéir aux
 » commandemens de votre majesté ;
 » mais la grande foiblesse qui m'est restée de la maladie dangereuse dont je
 » ne fais que sortir, & la connoissance
 » certaine que j'ai que ma présence
 » dans les affaires n'est pas agréable à
 » plusieurs personnes qui y ont plus
 » d'autorité que moi, me font vous
 » supplier très humblement de trouver
 » bon que je diffère d'aller à la cour,
 » jusqu'à ce que j'aie repris mes forces
 » & que quand j'irai, ce ne soit que
 » pour rendre compte à votre majesté,
 » devant ceux qu'il lui plaira nommer,
 » de la maniere dont j'ai conduit les
 » affaires de l'état, de la situation où

» je les laisse & de la forme que 1610.
 » je crois nécessaire d'y observer, pour
 » les faire heureusement subsister, &
 » nullement, pour continuer à m'en
 » mêler comme j'ai fait jusqu'à pré-
 » sent. Je crois avoir si bien pourvu à
 » tout, comme les trésoriers de l'épar-
 » gne & autres employés pourront vous
 » le certifier, que les affaires se sou-
 » tiendront d'elles-mêmes tout le reste
 » de cette année à la fin de laquelle je
 » ne manquerai pas, si ma santé me le
 » permet, de me trouver à Paris, pour
 » rendre toute obéissance aux comman-
 » demens du roi & aux vôtres. Sur
 » cette vérité, je prierai le Créateur,
 » &c. De Montrond, ce 12 octobre
 » 1610. »

Ce n'étoit pas là le compte de la ré-
 gente. Elle s'apperçut bien qu'en recu-
 lant mon retour à la cour, je me ména-
 geois des prétextes de n'y point reve-
 nir du tout, & le personnage que je
 me proposois d'y faire, n'étoit pas pro-
 pre à obliger ceux qui s'étoient séparés
 de son favori, à rechercher son amitié,
 qui est tout ce qu'elle avoit en vue. Le
 moyen dont elle se servit pour m'ame-
 ner à son but, fut d'y employer mes

1610.

amis (6) & particulièrement mon gendre, mon fils & mon épouse. Elle commença à les rechercher & à les caresser. Elle leur témoigna tant de confiance en moi, elle y joignit tant de belles paroles & de promesses, qu'ils revinrent plus fortement que jamais, à croire que je ferois une faute, en me démettant de mes charges. Ensuite elle me les envoya l'un après l'autre, chargé des assurances & des lettres les plus obligantes. Ce fut envain que je cherchai à leur faire sentir le manège de la régente. Les sollicitations & les prières dégénérèrent en une persécution, qui me fatigua si fort à la fin, que pour ne pas me voir accabler de reproches sans fin, & considérant que ma complaisance pour eux ne m'exposoit à rien pour le présent, j'allai me jeter avec pleine

(6) « Bullion eut
 » ordre de s'avancer,
 » pour le trouver (M.
 » de Sully) à Paris, à
 » son retour de sa mai-
 » son, & lui faire en-
 » tendre la bonne vo-
 » lonté de la reine qui
 » vouloit avoir en lui
 » une pareille confian-
 » ce qu'avoit eue le
 » feu roi. Il accepta
 » l'offre de la reine,
 » &c *Hist. de la mere*
 » & *du fils*, tom. 1.
 » pag. 112.

connoissance, dans tous les pièges qui m'attendoient à la cour, & que je rompis encore cette fois l'exécution de mon premier dessein. 1610.

Je repris donc la route de Paris, sans pourtant montrer aucun empressement, puisque je n'y arrivai que le sixième jour après celui de mon départ. Le lendemain matin, comme je me disposois à aller faire la révérence au roi & à la reine, on m'avertit que le roi passeroit la matinée dans les Tuileries, & ne reviendrait que pour se mettre à table, & que la reine devoit dîner chez Zamet. Je ne doutai point que ce ne fût lui faire très bien ma cour, que d'aller la trouver dans cette maison; aussi ne peut-on rien ajouter à la réception gracieuse que j'en reçus. Elle me répéta plusieurs fois, avec un air de franchise & même de joie, qui me trompa presque moi-même, qu'elle ne vouloit suivre que mes conseils, qu'elle me prioit de m'attacher au roi-son fils, de la même manière que je l'avois été au feu roi; qu'elle ne souffrirait point que j'abdiquasse mes charges; qu'elle feroit en sorte que je les exerçasse avec une entière indépendance, &

1610.

qu'elle me prioit de commencer par les états de finance pour l'année 1611, comme j'avois coutume de le faire, n'ayant voulu que personne prît ce soin, & aucun des ministres ne s'en étant non plus voulu charger, en mon absence. Ce discours fut continué de la part de la reine, jusqu'à ce que le dîner fût servi. Je ne sçauois rapporter qu'une très-petite partie des choses qu'elle me dit. Après qu'elle fut sortie de table, elle m'entretint des brouilleries arrivées pendant le sacre. Elle me prévint sur une infinité de demandes que lui avoient faites les grands du royaume, sur lesquelles elle n'avoit rien voulu statuer, dit-elle, qu'après mon retour. Elle ne particularisa pourtant rien sur cet article: elle ajouta seulement, qu'elle m'en parleroit plus au long, au premier moment favorable; & qu'elle me feroit entendre les services que je pouvois lui rendre à cet égard. Je n'apperçus aucun air de réserve dans ces paroles. Toute cette cour paroissoit si gaye, qu'on devoit trouver que ces discours sérieux n'avoient déjà que trop duré. On en tint d'autres plus communs,

&

& sur les trois heures, la reine s'en retourna au Louvre.

1610.

J'y allai le lendemain rendre mes respects au roi, à messieurs ses freres & à mesdames ses sœurs, qui me firent, à proportion de leur âge, toutes les caresses que j'en recevois du vivant de leur pere. Le mauvais air n'avoit point encore pénétré jusqu'à cette partie de la cour. Les gouvernantes, les nourrices, les autres femmes, les officiers destinés au service de ces jeunes princes, composoient une espèce de petit peuple séparé, auquel la mémoire du roi Henri étoit toujours chere. La source de leurs larmes & de leurs regrets n'étoit point encore tarie. Je m'attendris avec eux, en nous entretenant de celui qui en étoit l'objet. Ils me conjurerent par tous les motifs qu'ils connoissoient les plus propres à faire impression sur mon esprit, par l'amitié de ce prince pour moi, par mon attachement pour lui, de ne pas abandonner les enfans d'un pere, envers lequel il ne me restoit plus que ce seul moyen de m'acquitter. Leurs prieres & leurs embrassemens n'ajoutoient sur cela rien à mes sentimens, & malheureusement ne diminuoient rien aussi de mon

1610. impuissance. En envisageant attentivement les trois principes, je crus découvrir dès ce moment dans le visage & les manieres du roi, des indices déjà si forts des heureuses dispositions que le tems y a développées depuis, que je ne pus m'en taire à mon épouse, lorsque je fus retourné chez moi. Je jugeai au contraire avec douleur que le ciel n'accorderoit pas une vie bien longue au second de ces princes (7).

Je fus visité de presque toute la cour, & avec tous ces faux semblans d'amitié, de louanges & de caresses, qui semblent n'imiter jamais si bien la vérité que quand le cœur y a le moins de part. Conchine, qui avoit pris soin de m'insinuer par Zamet & d'Argouges, que c'étoit à lui que j'avois la principale obligation de tout ce qu'on voyoit faire à la reine pour moi, attendit pendant trois jours

(7) Ce prince mourut le 16 ou 17 novembre de l'année suivante, âgé de 4 ans & demi. On lui trouva de l'eau dans la tête, la trop grande épaisseur du crâne arrêtant la transpiration dans cette partie; ce qui prouva l'innocence de le Maître, médecin des enfans de France, accusé d'avoir empoisonné ce jeune prince. *M. F.* ann 1611. pag. 158.

entiers que j'allasse l'en remercier, en lui faisant la visite que les courtisans l'avoient accoutumé à regarder comme un tribut qu'on lui devoit, ou que je chargeasse du moins quelqu'un de satisfaire à ce devoir pour moi. Comme il vit qu'il n'entendoit point parler de moi, il prit enfin sur lui de venir me trouver. Mais afin que je ne pusse me prévaloir d'une démarche, par laquelle il eût cru trop s'abaisser, il eut grand soin de me faire sentir que ce n'étoit uniquement que pour me parler d'affaires qui le regardoient; & notre conversation roula en effet en grande partie, sur sa charge de premier gentilhomme de la chambre, sur ses pensions, que la reine avoit ordonné qu'on employât dans l'état, sur le même pied que Bellegarde, & sur un don qu'il venoit de recevoir dans les offices de la gabelle du Languedoc, dont il y avoit déjà un brevet obtenu dès le vivant du feu roi; ce que je ne jugeai pas à propos de lui dire. Il me semble que toutes les réponses que je lui fis, ne devoient pas le mettre fort en goût de sortir du sujet, pour lequel il me disoit qu'il étoit venu. Il ne put pourtant s'empêcher de le fai-

1610.

1610.

re, & je crois qu'il ne tarda pas à s'en repentir ; car ayant glissé par forme de conseil, que je ne pouvois mieux faire que de m'accommoder aux volontés de la reine, ce qui étoit m'accuser tacitement de ruiner mes propres affaires par trop de roideur, je lui fis cette courte & sèche réponse, que j'obéirois aux commandemens de la régente, lorsque le service du roi, le bien des affaires, le soulagement du peuple, mon honneur & ma conscience me diroient que je pouvois le faire. Il me sembloit que mon aversion pour lui croissoit à chaque parole qu'il me disoit. Il en lâcha quelques autres avec toute la retenue que je devois lui inspirer, & je les reçus avec la même froideur. Enfin, nous nous séparâmes, assez mal satisfaits l'un de l'autre ; lui, désespérant, je crois, plus que jamais, de me ployer à sa façon d'agir ; & moi, déplorant d'avance tous les maux que cet homme présomptueux, insatiable, sans science ni expérience, & avec cela, revêtu d'une autorité absolue, alloit faire à la France. J'en fis la confiance à mon épouse.

Il me parut, dès le lendemain de cet entretien, que la chance avoit déjà tour-

né. La reine , que j'allai voir au Louvre , rabattit beaucoup de ses premières manières ; elle se força pourtant , afin que ce changement ne me parût pas aussi sensible qu'il l'étoit , & que je ne l'imputâsse point à l'entretien de la veille entre Conchine & moi. Elle me parla encore des demandes importunes des grands. Elle les taxa d'extravagantes , & parut résolue de les renvoyer à examiner au conseil , auquel elle me pria d'assister toujours , afin d'empêcher qu'il ne s'y passât rien contre l'intérêt du roi & de l'état. Elle me donna sa parole royale , en me présentant sa main dégantée , qu'elle me soutiendrait en tout cela , aussi fortement qu'avoit fait le feu roi. Je perdis mes premiers soupçons à cette déclaration ; je me flattai même un moment que de plus mûres réflexions sur ce qui s'étoit passé , avoient peut-être déjà commencé à ouvrir les yeux à cette princesse , sur le précipice où on l'engageoit. Mais que je fus bientôt détrompé ! il ne me fallut pour cela que ce qui se passa de tems entre trois conseils.

Tout prévenu que j'étois , je ne pus voir sans une extrême surprise , qu'il

1610.

ne s'y traitoit presque plus d'autres matieres, que de dons aux grands, d'augmentations de pension à toutes les personnes en place, de payemens de dettes abolies, de rabais des fermes, & de décharges des fermiers, de révolutions de partis faits pour racheter les rentes, les greffes & le domaine, de créations de nouveaux offices, exemptions & priviléges, de mille moyens enfin de rendre les peuples misérables, bien loin de leur appliquer les trésors amassés par le feu roi, comme la justice le demandoit, puisque la conjoncture des tems les avoit rendus inutiles pour l'objet qu'on s'étoit proposé; mais l'avidité des seigneurs en auroit dévoré de bien plus grands encore. Voici les demandes que les principaux d'entr'eux vouloient obliger la reine & le conseil à leur accorder. On ne devoit pas s'attendre que cet article composât, par sa longueur, une liste aussi ennuyeuse que je crains bien que celle-ci ne le paroisse, quoique j'en aye retranché la demande de tiercer, de doubler même les pensions, comme un point commun à presque tous ces articles.

Je mets en tête M. le prince , qui me fit solliciter , tantôt sous main , tantôt ouvertement , pendant un mois entier , d'être favorable à ses prétentions sur la capitainerie du Château-Trompette , sur le gouvernement de Blaye , sur la principauté d'Orange , étendue jusqu'au bord du Rhône. M. le comte de Soissons demandoit la capitainerie du Vieux Palais de Rouen , celle du Château de Caën & la création en sa faveur de cet édit des toiles , dont j'ai parlé en son tems. Le duc de Lorraine , le payement en entier des sommes exprimées dans son traité , quoique ce fût une affaire que j'avois terminée il y avoit long-tems , aux deux tiers de réduction. Le duc de Guise , son mariage avec madame de Montpensier , la révocation des droits de patentes en Provence & des bureaux aux portes de Marseille , le payement de ses dettes. Le duc de Maienne , de nouvelles sommes , outre celles que portoit son traité. D'Eguillon , un don de trente mille écus , les gouvernemens de Bresse & de la ville de Bourg , l'ambassade d'Espagne , avec des appointemens excessifs. Joinville ,

1610.

le gouvernement d'Auvergne , ou le premier vacant. Le duc de Nevers , les gabelles de Réthelois en propre , avec les gouvernemens de Mézieres & de Sainte-Menehout. Le duc d'Epemon , un corps d'infanterie entretenu continuellement sur pied , la survivance de ses gouvernemens pour son fils , des fortifications à Angoulême & à Xaintes , des soldats des gardes commençaux , Metz & le pays Messin ôtés aux Montigny. Le duc de Bouillon , une somme d'argent pour acquitter de vieilles dettes prétendues , les aides , tailles & gabelles de la vicomté de Turenne à son profit , & l'hommage de cette vicomté réduit à l'hommage lige simple , les arrérages de ses garnisons & pensions pendant son exil , la tenue d'une assemblée de la religion réformée. Le chancelier , les deniers provenans des petits sceaux , ses gages doublés , de lettres de noblesse en Normandie. Villeroy , l'entretien d'une garnison dans Lyon , la lieutenance de-roi du Lyonnois ôtée à Saint-Chaumont , un bâton de maréchal de France pour son fils d'Alincourt , la révocation du traité que j'avois fait pour le rachat du

domaine de cette province, des suren-
gagemens de ses greffes & du domai-
ne du roi.

1610.

On croit bien que l'article de Con-
chine n'est pas le plus léger. Le bâton
de maréchal de France, les gouverne-
mens de Bourg, de Dieppe & de Pont-
de-l'Arche, la donation des deniers
provenans des offices des gabelles du
Languedoc, passés en un comptant, le
profit des rabais accordés à Moisset &
à Feydeau : tel étoit son partage. Châ-
teau-Vieux, le chevalier de Sillery,
Dollé, Déagent, Arnaud l'intendant,
le médecin Duret, tous ceux qui
avoient part au conseil secret de la rei-
ne & qui y parloient si bien pour les
autres, n'oublioient pas leurs affaires
propres. Il seroit presque aussi court de
nommer les personnes de quelque
nom, qui n'avoient aucune part à cette
profusion de pensions, de gratifica-
tions, de privilèges, d'appointemens,
&c. que de nommer ceux qui étoient
compris dans la liste ; car tout le mon-
de y trouvoit son compte, princes,
gouverneurs de provinces, gentilshom-
mes suivans, lieutenant-civil, prévôt
des marchands & même compagnies

1610.

& cours souveraines. Tous les officiers de la couronne devoient avoir une augmentation de pension de 24 mille livres chacun; chacun des membres du conseil, une augmentation d'états & d'appointemens proportionnée; outre qu'on proposoit d'en augmenter considérablement le nombre. Enfin, l'on eût dit que tout le monde avoit concerté ensemble le pillage du trésor royal, & que tout étoit devenu de bonne prise.

L'indignation que je me sentoís contre une licence, qui dégénéroit en attentat contre l'autorité royale, ne me permit pas de peser le parti le plus sage. J'embrassai, sans balancer, celui de résister à tout le monde, tant que la place qu'on me laissoit dans le conseil; me mettroit en droit de le faire. L'honneur, la conscience, ma réputation à soutenir l'intérêt du roi & du peuple, dont je me regardois comme l'unique défenseur, ne m'en laisserent point envisager d'autres. Je m'y voyois encore autorisé en un sens, par les dernières paroles & même par les prières de la régente; & quoique je sentisse bien que ce n'étoit pas lui faire grand plaisir,

que de les prendre à la lettre ; c'étoit pourtant , à bien examiner la chose , lui rendre à elle-même un service si essentiel , qu'on ne comprend pas par quelle raison elle s'y montrait si contraire. Ce motif à part (car je consens qu'on connoisse jusqu'à mes plus secrets sentimens) cette gloire , cet amour propre , qui m'ont toujours paru avoir quelque chose de si grand & de si noble , lorsqu'on les rapporte au vrai & au bien , me dictoient que , puisque c'étoit une nécessité pour moi d'être privé tôt ou tard de la participation des affaires , je risquois peu à en avancer de quelque chose le moment , & que je gagnois beaucoup à donner une preuve convaincante , que cette disgrâce ne m'étoit arrivée , que parce que je m'étois montré exempt des foiblesses & des criminelles complaisances de tous les autres courtisans. Il reste à la vertu malheureuse un dernier dédommagement du bien qu'elle ne peut plus faire ; c'est l'éclat dont les obstacles & la persécution la font presque toujours briller.

La reine me réduisit bientôt à ce seul motif de consolation , dans les peines

1610.

que je commençai à souffrir. Toute fa conduite acheva de me persuader qu'elle ne m'avoit appelé & opposé à tout le monde, dans une conjoncture si tumultueuse, que pour me faire esfuyer l'alternative fâcheuse du mépris public, si je trahissois mon devoir, ou des haines particulieres, plus terribles encore, si j'en remplissois les obligations. Ce que j'avois rendu sans effet en plein conseil, aux risques de me faire mille ennemis cruels, étoit ensuite accordé comme gratification & secrettement entre cette princesse & son confident.

Je n'ai pas dessein de m'engager dans le détail de toutes les poursuites qui se firent pendant ce peu de tems dans le conseil, & de tout ce que je dis & fis pour les rendre inutiles; ce seroit instruire autant de procès, où l'on ne manqua pas d'employer tous les moyens ordinaires de corrompre un juge trop sévere, & dans lesquels je fus encore plus sujet à être pris à partie, par des brigues déclarées, ou des menées secretes. Je n'en rapporterai qu'un exemple, afin que l'on convienne qu'un mal aussi grand ne demandoit pas des

remèdes moins forts que ceux que j'employois ; & je choisîs ce qui se passa au sujet de Villeroy , ou plutôt de d'Alincourt. Des articles qu'on vient de voir , ce n'est ni le moins curieux , ni le moins important.

1610.

Lorsque d'Alincourt demandoit que S. M. établît & entretînt une forte garnison dans la ville de Lyon , dont il étoit gouverneur , il avoit deux vues. L'une étoit d'augmenter ses revenus du profit qui lui reviendroit de cet établissement , & il ne pouvoit effectivement en avoir jamais trop , dans le dessein où il étoit d'y vivre , non en simple maréchal de France (car il s'attendoit à le devenir dans peu) , mais d'y faire la figure d'un prince ; fastueuse chimere , double ridicule en celui qui n'a que de grands biens à mettre en la place de la naissance (8) . L'autre , de contraindre ,

(8) Les actes de Rymer, sur l'année 1518, en rapportant les dépêches ou instructions de l'ambassade solennelle députée à Henri VIII par François I, qualifient Nicolas de Neufville, bifaïeul du secrétaire d'état, & l'un de ses ambassadeurs extraordinaires, de chevalier, seigneur de Villeroy, &c. Sauval, *Antiq. de Paris*, t. 3. p. 612. rapporte les lettres-patentes, données à Co-

1610.

par la crainte de tant de gens armés, les Lyonnois à lui sacrifier leurs privilèges & leurs droits les plus anciens

gnac, au mois de Février 1519, où François I le nomme, notre amé & féal conseiller, Nicolas de Neufville, chevalier, seigneur de Villeroy, &c. C'est le titre que porte l'épître de Clément Marot, à la tête de son poëme, intitulé: *Le Temple de Cupidon*, & dédié à Messire Nicolas de Neufville, chevalier, &c. Cette épître, ou dédicace, qui avoit été supprimée dans la plupart des éditions, même anciennes, des œuvres de ce poëte, a été rétablie dans celle de 1731, à la Haye. Herbert, *Vie de Henri VIII*, fait une mention honorable de ce même Nicolas de Neufville. Baluze, dans ses comptes, N^o. 175. & 176. en parlant des comptes de M. de Villeroy, ambassadeur en Angleterre, y joint la qualité de grand-audencier de France. L'état des officiers des ducs de Bourgogne, p. 233. porte un Nicolas de Neufville, écuyer de cuisine, & un Amblard de Neufville, écuyer tranchant. Le Ducatiana, p. 197, fait mention de Nicolas de Neufville, envoyé en 1500, ambassadeur à Rome, par Louis XII, & cite à ce sujet la vie d'Alexandre VI, tom. 1, p. 192. Ces recherches ont échappé à Moréri, & à la plupart de nos historiens & généalogistes, qui rendent d'ailleurs à l'illustre maison de Villeroy la justice que lui refuse l'auteur de nos mémoires.

sur lesquels il méditoit depuis long-tems de faire main - basse. Quant au parti , pour le rachat du domaine royal , qui montoit en cette province à douze cent mille livres , il n'étoit porté à en demander la suppression , que parce que les intéressés lui assuroient un pot de vin de cent mille livres , s'il pouvoit faire en sorte d'empêcher ce rachat.

Ses desseins étoient traversés par deux ennemis agissans & attentifs , toute la ville de Lyon & S. Chaumont , lieutenant-de-roi dans la province ; mais aussi il avoit deux forts arcaboutants à leur opposer , le chancelier de Sillery & Villeroy son pere , tout-puissans dans le conseil & auprès de la régente. Il commença à les faire agir d'autant plus puissamment , qu'ayant compris , lorsqu'il vint me prier de lui être favorable , qu'il ne devoit pas compter sur moi dans le conseil où ces demandes devoient être portées , il vit bien qu'il avoit besoin de toutes ses batteries ; mais aussi il ne douta plus du succès , lorsqu'il sçut que ces deux personnes avoient mis dans son parti Conchine , qui ensuite y avoit aussi fait entrer la reine.

1610.

Nous étions tous assemblés dans le grand cabinet, où se devoit tenir le conseil sur cette affaire. La reine s'approcha de moi, & me parla en faveur de d'Alincourt. Je lui répondis franchement qu'on ne devoit point compter sur ma voix dans deux propositions si injustes; qu'il n'étoit pas raisonnable de faire perdre douze cens mille livres au roi, pour en faire gagner cent mille à M. d'Alincourt, & d'ouvrir la porte à tout le monde, pour faire révoquer par tout le royaume des traités pareils de rachats de domaine, de rentes & autres revenus royaux, qui montoient à près ds cinquante millions; que je m'éleverois avec la même force contre l'autre proposition, quoique je sçusse bien qu'on prétendoit que ce n'étoit pas au conseil d'en connoître, & qu'on ne l'y eût portée, que pour chercher à autoriser l'autre; qu'on exposoit de gayeté de cœur, une des principales villes du royaume, jusques-là bien intentionnée, à manquer à son devoir, pour une chose de fantaisie, & d'ailleurs inutile, puisque par le dernier traité conclu par moi-même avec le cardinal Aldobrandin pour le duc de

Savoie, S. M. demeurant en possession de la Bresse & de l'une & de l'autre rive du Rhône, Lyon cessoit d'être ville frontiere; & n'ayant plus de voisins à craindre, n'avoit aussi plus besoin de garnison.

1610.

La reine parut se payer de ces raisons, & retourna vers Villeroy, comme pour les lui faire goûter aussi. Il n'étoit pas si aisé à rebuter. Il lui en donna d'autres tant bonnes que mauvaises, sur tout ce que j'avois dit; & étant venu à l'article de la garnison, il lui dit, qu'il étoit bien vrai que les Espagnols & les Savoyards n'étoient plus aussi proches voisins de cette ville, qu'ils l'avoient été autrefois; qu'aussi ce n'étoit pas contr'eux qu'il étoit important d'assurer la ville de Lyon, puisqu'avec cela nous étions sur le point de les avoir pour amis & pour alliés; que les véritables ennemis qu'elle avoit à craindre, étoient les Huguenots, plus en situation, en état & peut-être en dessein d'attenter sur elle, qu'ils ne l'avoient jamais été: sur quoi il désigna nommément M. de Lefdiguieres.

Villeroy avoit été entendu par Berengueville, qui vint incontinent me

1610.

redire jusqu'à la moindre de ses paroles. J'y trouvai la confirmation de ce qu'on m'avoit rapporté touchant ce conseil secret tenu chez le nonce Ubal dini. Je vis avec indignation que tout le but de ces MM. étoit de mettre les religions aux prises, & en France & par toute l'Europe. Je ne fus pas moins choqué de l'accusation calomnieuse de Villeroy contre un homme qui m'étoit allié. Je me levai soudain, & m'avancant vers la reine qui écoutoit encore Villeroy, je lui dis que j'avois oublié à la prévenir sur une chose dont j'étois aussi assuré, que si je venois de l'entendre, que M. de Villeroy, peu scrupuleux sur les moyens de la rendre favorable à son fils, ne faisoit point de difficulté de lui faire les plus malignes & les plus fausses insinuations contre tous les Protestans, sans même en excepter un que mille grands & bons services devoient tenir hors de tout soupçon; qu'il s'emportoit jusqu'à les traiter d'ennemis plus à craindre pour la France, que l'Espagne même; que si S. M. jugeant les raisons de Villeroy & les miennes d'un égal poids, prenoit le parti de regarder sur le mê-

me pied les Espagnols & les Réformés, il ne nous restoit rien à faire à lui & à moi (je le regardois, en disant ces mots) que de nous exclure l'un & l'autre du conseil, & d'en sortir, nous tenant tous les deux par la main. C'étoit-là pousser Villeroy à bout portant ; mais cet homme, qui de sa vie n'a sçu ni parler en public, ni même opiner dans un conseil, ne trouva pas une seule parole pour me répondre. Sa surprise & le reproche de sa conscience pouvoient bien en cette occasion le rendre muet. Il ne fit que s'avancer du côté où le chancelier & le duc d'Epemon s'entretenoient ensemble, & la reine quittant aussi sa place, alla, sans dire un seul mot, joindre M. le comte de Soissons & le maréchal de Brissac, qui parloient en particulier. Je n'augurai rien de bon de toutes ces liaisons.

Il ne se fit rien ce jour-là sur l'affaire de d'Alincourt ; & je me flattois quelquefois, que la maniere dont je m'y étois pris, l'empêcheroit peut-être d'y revenir ; mais il ne tarda à le faire, que jusqu'à ce que par de nouvelles brigues, que lui & son pere, le chancelier & son frere firent avec Conchine

1610.

auprès des conseillers, il se vit assuré de toutes les voix, même de celle de Béthune mon frere. Celui-ci vint me trouver pour faire un dernier effort sur mon esprit. Il me représenta que tout ce que j'allois faire seroit inutile, & ne serviroit qu'à m'attirer tout le monde à dos; que j'aurois le chagrin de voir que mon exemple ne seroit pas suivi de mes parens même les plus proches Je me contentai de lui répondre, que je n'avois jamais attendu autre chose de lui; mais que pour moi, je demeurerois jusqu'au bout fidele à mon devoir; & je tins parole, dès le premier conseil qui se tint sur ce sujet. Voyant le conseiller qui en étoit chargé, prêt à faire son rapport, je lui demandai brusquement de quelles affaires il s'agissoit A quoi ayant répondu que c'étoit de certaines propositions qu'on faisoit touchant le domaine du Lyonnais, je l'interrompis en disant que je sçavois que M. d'Alincourt, que cette affaire regardoit, avoit fait de si fortes brigues dans le conseil, par ses parens & ses amis, qu'elle étoit déjà résolue, même avant que d'avoir été rapportée; que je protestois contre

cette résolution, comme absolument contraire aux intérêts de sa majesté ; que j'en demandois acte au Greffier, pour l'envoyer enregistrer au Parlement, afin que cette pièce pût servir un jour au roi, à connoître la mauvaise conduite de son conseil, après la mort du roi son prédécesseur (9).

1610.

(9) Tout ce récit s'accorde avec ce qu'on lit dans l'histoire de la mere & du fils » Il continua (le duc de Sully) dit cet historien, depuis le retour du sacre, l'exercice de sa charge, environ 15 jours ou trois semaines ; après lequel tems, le différend des Suisses de Lyon, dont j'ai déjà parlé, se renouvela, sur ce que Villeroi vouloit en assurer le paiement sur la recette générale dudit lieu. Le duc de Sully s'agit tellement sur cette affaire, que non content de soutenir qu'il n'étoit pas raisonnable de charger le roi d'une telle dépense, les habitans de Lyon pouvant faire la garde, comme ils avoient toujours accoutumé, il se prit au chancelier, qui favorisoit Villeroi, & lui dit qu'ils s'entendoient ensemble à la ruine des affaires du roi. Comme cette offense étoit commune avec tous les ministres, ils s'accorderent tous de ruiner ce personnage, dont l'humeur ne pouvoit être adoucie ». Cet écrivain rapporte ensuite les démarches qui furent faites pour lier

1610.

Ces derniers mots, quoiqu'assurément des plus forts, ne firent que suf-

les ministres avec M. de Soissons, le marquis d'Ancre, le marquis de Cœuvres & autres, contre le duc de Sully. Je cite à dessein cet auteur, l'un des ennemis de M. de Sully, afin qu'on sente mieux la vérité de tout ce que dit ce dernier, qu'il eût pu se conserver en place, en donnant les mains à toutes les opérations du nouveau conseil, & que sa fermeté seule à soutenir la justice, l'intérêt de l'état & la forme de gouverner du feu roi, fut la cause de sa disgrâce. Au reste, toutes les personnes judicieuses n'ont pas porté sur cette intégrité, le même jugement que l'historien dont je parle, au suffrage duquel

tous les ennemis de ce ministre ont joint le leur. On voit dans le Mercure François, *Adjonction à l'année 1610. pag. 9*, un discours entier sur ce sujet, qui le justifie d'une manière bien glorieuse pour lui. Voici encore ce qu'on lit dans *les mémoires de Villeroy, tom. 3. p. 259.* » Ce changement de visage, que » ledit sieur de Sully » a donné à la France nécessaire, la » rendant opulente » par son ménage & » industrie, témoigne assez sa suffisance. Ces remontrances qu'il faisoit aux volontés du roi, & les résistances à tous les grands démontrent sa vertu; & s'étant maintenu entre tant d'ennemis, sans ployer

prendre pour le moment la délibération à laquelle on se préparoit. Tous baissèrent les yeux ; pas un ne répliqua. Le chancelier seul, sans se montrer ému, dit au rapporteur : » Prenez d'au-
 » tres papiers, & parlez d'autres af-
 » faires qui soient plus du goût de
 » tout le monde ; celle-ci trouvera son
 » tems, lorsque les aigreurs & les ani-
 » mosités seront adoucies, comme il
 » arrive ordinairement dans les choses
 » les plus contestées, il ne faut que
 » prendre patience ». Le rapporteur

1610.

» sous la crainte & » sous leurs menaces, » il a fait voir quelle » est sa prudence & » quel est son coura- » ge. Ses envieux » mêmes disent que » lui seul est plus uti- » le au public, & sçait » mieux les affaires, » que tous les autres » ensemble ; & pour- » vu qu'il veuille re- » lâcher un peu de sa » trop aigre procédu- » re, ce sera un digne » serviteur à votre	» majesté. Il ne tient » point à lui, encore » que l'on tâche à le » reculer des affaires, » qu'il ne dise libre- » ment ce qu'il pense » du peu de respect » que l'on porte à la » mémoire du défunt » roi, & du peu d'é- » tat que l'on fait de » notre jeune prince, » &c. » Voyez aussi le discours manuscrit que nous avons cité dans la préface de ce ouvrage.
--	--

1610.

obéit On agita d'autres questions ; & celle-ci ne parut dans le conseil , pour y être décidée en faveur de d'Alincourt , que lorsque je m'en fus banni moi-même : ce qui arriva si peu de tems après , qu'on peut dire que c'est par ce coup de vigueur que je finis ma carrière.

A toutes sortes d'égards , il ne me restoit plus d'autre parti à prendre. J'avois suffisamment justifié aux yeux de toute la France , que ce n'étoit point faute de soins & d'efforts de ma part , que le désordre & le renversement avoient absolument pris le dessus dans toutes les affaires ; elles étoient au point , que rien de tout ce que j'avois pu faire , n'étoit capable de les rétablir : c'est de quoi personne ne doutoit. Je m'ennuyois moi-même d'y travailler sans fruit , & de ne recueillir pour prix de mes travaux & de mes bonnes intentions , que la haine des personnes que je devois regarder comme les plus intéressées à me seconder. Conchine n'employoit sa faveur , les princes du sang , leur autorité , le reste des personnes
en

en place leur crédit, qu'à me rendre odieux. Je ne voyois que des déboires à effuyer pour l'avenir. Toutes mes actions, mes paroles & mon silence même dépofoient contre des personnes qui ne sentoient intérieurement que trop la justice de ces reproches. Ma charge de surintendant étoit devenue l'objet de la convoitise des deux princes du sang, auxquels on faisoit espérer de l'obtenir, dès qu'une fois je serois chassé de la cour. En y demeurant trop long tems, je pouvois courir le risque de me voir enlever toutes les autres par un coup violent. Ce que j'avois d'amis sinceres & instruits, me donnoient sans cesse là-dessus des avis qui devoient l'emporter sur les sollicitations de quelques parens qui se livroient aux sentimens d'une tendresse aveugle & intéressée. Je résolus donc de ne plus différer d'un seul moment à me défaire honorablement de mes charges de surintendant des finances & de gouverneur de la Bastille, qui étoient les plus convoitées, parce que par elles on dispofoit des revenus & des trésors du Roi, & d'acheter par ce sacrifice, qui avoit encore quelque chose de volontaire, la confirmation de mes au-

1611.

tres dignités (10), dont il n'étoit pas au pouvoir de mes ennemis de me dépouiller; surtout en prenant la précaution de leur ôter pour toujours la vue d'un objet capable de ranimer leur haine, par l'effet d'une jalousie inévitable; car pour n'en pas faire à deux fois, je me fixai dans la résolution, en abandonnant toutes les affaires, d'abandonner en même tems la cour & Paris même.

C'est ce que je travaillai à exécuter, si tôt que je vis commencer l'année

(10) Voici les titres dont M. de Sully se qualifioit alors : Maximilien de Béthune, chevalier, duc de Sully, pair de France, prince souverain de Henrichemont & de Boisbelle, marquis de Rosny, comte de Dourdan, sire d'Orval, Montrond & Saint-Amand, baron d'Espineuil, Bruyeres-le-Chastel, Villebon, la Chapelle, Novion, Baugy & Bontin, conseiller du roi en tous ses conseils, capitaine lieutenant de deux cens hommes d'armes d'ordonnance du roi, sous le titre de la reine, grand-maître & capitaine-général de l'artillerie, grand-voyer de France, surintendant des finances, fortifications & bâtimens du roi, gouverneur & lieutenant-général pour sa majesté en Poitou, Châtelleraudois & Laudunois, gouverneur de Mantes & de Gergeaux, & capitaine du château de la Bastille.

1611. J'abrégèrai tout ce détail, qui pourroit être assez long. La reine parut vouloir encore combattre ma résolution; mais seulement pour la forme. Voici la lettre qu'elle m'écrivit à ce sujet: « Mon cousin, j'ai entendu avec » déplaisir le dessein que vous témoignez avoir de vous décharger du soin » des affaires du roi monsieur mon fils, » & sur-tout pour ce qui regarde les finances, contre l'espérance que j'avois » conçue que vous continueriez à bien » servir en cette charge, comme vous » aviez fait du tems du feu roi monseigneur. Je vous prie de bien penser à » ce dessein, avant de l'exécuter; & si » cela arrive, de me faire sçavoir votre » résolution, afin que je puisse prendre » la mienne. Sur ce, je prie Dieu, mon » cousin, qu'il vous ait en sa digne garde. A Paris, ce 24 Janvier 1611 ». Ma réponse à cette lettre ayant été telle que vraisemblablement la reine s'attendoit qu'elle seroit, deux jours après, c'est-à-dire, le 26 Janvier (11), Bullion

1611.

(11) Voici quelques jugemens sur cet événement, bien différens les uns des autres.

» L'année 1611 com-
 » mencera par l'éloi-
 » gnement de M. de
 » Sully, lequel par

1611.

vint m'apporter les brevets de décharge pour mes deux charges de surintendant des finances & de capitaine de la Bastil-

» l'instance & la brigue
 » de deux princes du
 » sang, fut reculé des
 » affaires. On lui ôta
 » la surintendance des
 » finances & la garde
 » du trésor royal.
 » Quant à la Bastille,
 » la reine la prit & la
 » donna en garde à M.
 » de Châteauneuf. (Il
 » faut lire Château-
 » vieux.) On fit trois
 » directeurs pour ma-
 » nier les finances, qui
 » furent MM. de Châ-
 » teauneuf, président
 » de Thou & Jeannin ;
 » mais à ce dernier on
 » y ajouta la charge de
 » contrôleur général
 » des finances, ce qui
 » lui en donna l'en-
 » tier manquement, à
 » l'exclusion des au-
 » tres, qui assistoient
 » seulement à la di-
 » rection. *Mém. de*
Bassomp. t. 1. p. 308.

» Le 24 de ce mois

» (janvier), M. de
 » Sully hors l'Arcenal.
 » Bruit, qu'il a le bre-
 » vet expédié d'un
 » état de maréchal de
 » France, avec tant
 » de mille écus de ré-
 » compense. Se démet
 » volontairement de
 » l'administration des
 » finances, *tanquam*
 » *à speculo prœvidens*
 » *tempestatem futu-*
 » *ram.* *Journal de l'E-*
 » *toile, pag. 256.*

» M. le prince &
 » M. le comte de Soif-
 » sons en parlerent les
 » premiers à la reine ;
 » les ministres s'ou-
 » vrirent, & le mar-
 » quis d'Ancre lui
 » donna le dernier
 » coup. Ainsi il se vit
 » contraint de se re-
 » tirer au commence-
 » ment de Février, &c.
Hist. de la mere & du
filz, t. 1. p. 235.

» Les uns ont écrit

le, dans la forme la plus authentique, & en même tems la plus avantageuse pour moi. S. M. y déclare que ce n'est qu'a-

1611.

que le duc de Sully s'étoit démis volontairement, peu après l'accord de MM. les comte de Soissons & duc de Guise, entre les mains de la reine, tant de la Bastille, que de sa charge de superintendant des finances. Aucuns disent, qu'offrant tout ce qu'il possédoit à la reine, il fut pris au mot. D'autres en ont parlé diversement : & lui dit le contraire, en cette lettre adressée à la reine, & qui fut lors imprimée. *Merc. Fr. ann. 1611.* Ensuite est rapportée la lettre écrite par M. de Sully à la reine, qui ne se trouve point dans les mémoires de Sully. Les mémoires de la régence de Marie de Médicis, t. 1.

p. 57, disent de même, que ce fut le duc de Sully qui sollicita sa démission, & que la reine eut beaucoup de peine à la lui accorder.

Il y a apparemment quelque chose de vrai dans l'une & l'autre de ces deux opinions; c'est-à-dire, que M. de Sully auroit sans doute consenti fort volontiers à garder sa place, pourvu que ç'eût été avec la même autorité, quoique ce n'eût jamais été avec le même agrément que sous le feu roi; mais que les efforts qu'il fit pour cela alienerent de lui la reine, les grands & les ministres, & l'en dégoûterent lui-même, lorsqu'il vit qu'il y travailloit inutilement. Le récit de l'historien Matthieu n'a rien que de con-

1611. près des supplications réitérées de ma part, qu'elle a accepté ma démission; & qu'elle entend que je ne puisse dans la suite être recherché ni inquiété, sous

forme à cette idée, & s'accorde en même- tems avec l'énoncé de nos mémoires. Le duc de Sully, dit-il, reconnut bien, après la mort de Henri le grand, qu'il ne pou- voit être en ce nou- veau regne, ce qu'il avoit été au précé- dent, & que l'inimi- tié de M. le comte de Soissons poufferoit à sa ruine. Comme on lui avoit déjà ôté la connoissance des fi- nances, la reine fut conseillée de lui ôter la Bastille. On trou- voit cela si hardi, que l'on disoit que Henri le grand ne l'eût pas fait, de crainte que ceux de sa religion ne s'en ressentissent. Elle ne trouva toutefois que de l'obéissance	au commandement qu'elle lui fit de re- mettre cette place à Châteauvieux, son chevalier d'honneur. S'il en eût fait quel- que difficulté, quel- ques grands de la cour, qui craignoient l'exemple de la conf- tance, eussent rendu cette remise plus difficile. Comme il fut dépouillé de cette place, il reconnut le préjudice de cette facilité; & deman- da congé à la reine pour s'en aller à Rosny, disant qu'il n'y demeureroit que trois jours. Quand il y fut, ceux de sa religion lui dirent qu'il ne devoit plus retourner à la cour, où il avoit été si maltraité. Sa fem- me & son frere le
---	---

quelque prétexte que ce puisse être , ~~sur le fait de ces deux charges.~~

1611.

A ces brevets en fut joint un autre , daté du lendemain 27 Janvier , par lequel S. M. en considération des servi-

» conjurerent au con-
 » traire , & il y revint.
 » Mais ceux qui n'a-
 » voient pas été de
 » cet avis, s'éloigne-
 » rent de lui , esti-
 » mant que c'étoit
 » peu de générosité ,
 » de ne pas témoigner
 » plus de ressentiment
 » de cette défa-
 » veur. La reine le
 » reçut de bon œil ;
 » mais M. le comte de
 » Soissons le fit éloi-
 » gner entièrement
 » de toutes les affai-
 » res dont il avoit eu
 » tant de connoissan-
 » ce sous le regne de
 » Henri le grand. Se
 » voyant ainsi déchu
 » & de créance &
 » d'emploi , il s'en al-
 » la à Sully ; & ne
 » s'y tenant pas af-

» sez assuré, il passa
 » en Bourbonnois ».
 Cet écrivain ajoute ,
 qu'un des principaux
 motifs qui faisoient
 tout tenter aux Pro-
 testans , pour le jet-
 ter dans le mécon-
 tentement , étoit
 l'envie qu'ils avoient
 de profiter de ses
 grands biens , pour
 l'intérêt de la cause
 commune ; mais qu'il
 se rendit au sage con-
 seil que lui donna la
 Vallée , ce lieutenant
 général de l'artille-
 rie , dont il a été par-
 lé , de se tenir retiré
 chez lui , sans se mê-
 ler d'aucune des
 brouilleries qui sur-
 vinrent bientôt. *Ibid.*
 p. 22.

1611.

ces que j'ai rendus au feu roi pendant une longue suite d'années, dont elle fait une mention extrêmement honorable, m'accorde un don de trois cens mille livres, à prendre cette année sur les deniers de son épargne, & franc du cinquième & dixième denier, droit attribué à l'ordre du S. Esprit, dont elle veut bien m'exempter. Les autres lettres écrites les jours suivans par leurs majestés, font, ou des ordres de remettre le château de la Bastille au sieur de Châteauvieux, choisi par elle pour y commander en qualité de lieutenant de S. M. ou des décharges de quelques pierreries de la couronne, qui m'avoient été remises entre les mains; consistant d'une part, en un bijou appelé la Licorne, & quelques autres bagues & pierres pour lesquelles Puget étoit porteur d'une promesse de dix mille livres de ma main, qu'il me rendit; & de l'autre part, dans les trois gros rubis de la couronne, dont j'avois donné mon récépissé à la demoiselle le Grand, en les retirant de ses mains, où ils avoient été engagés.

J'employai le reste du tems en ar-

rangemens & dispositions domestiques, qui n'ont rien d'intéressant, excepté peut-être ce qui regarde les conseils que je donnai à mes secrétaires. J'en avois ordinairement six en chef, tant pour mes quatre principales charges, que pour les affaires extraordinaires qui me survenoient à la cour, & il étoit nécessaire que j'eusse encore plusieurs autres clerks ou copistes, travaillant sous eux : je ne parle ici que de ces principaux employés, dont l'intelligence & l'assiduité avoient mérité que je leur donnasse part aux affaires importantes, & quelquefois ma confiance dans les plus délicates. J'avois accordé une protection particulière aux quatre freres Arnaud. L'aîné de tous mourut jeune & avant le roi. J'aimai assez le second pour le faire, de mon simple secrétaire, conseiller d'état & intendant des finances. Le troisième prit le parti des armes, & devint mestre de camp d'un régiment de cavalerie ; & je fis prendre au dernier une charge de trésorier de France & celle de trésorier de la grande voyerie. Tous les autres avoient été partagés à proportion ; & je crois qu'on ne

1611.

1611. m'accusera pas d'avoir péché contre le principe naturel, qui ne souffre pas que l'attachement qu'ont pour nous, ou, si l'on veut, pour notre place, ces sortes de personnes, soit frustré de la récompense que nous sommes en état de leur procurer, suivant leurs talens & leur mérite. Duret devint trésorier de France, président de la chambre des comptes & contrôleur général des finances; Renouard, correcteur des comptes; la Clavelle, intendant des ponts & chaussées; du Maurier, qui avoit quitté le duc de Bouillon pour moi; fut, selon son goût & son talent, employé dans les affaires publiques: il a été ambassadeur en Hollande; Murat, trésorier de l'extraordinaire des guerres; la Font, dont j'ai plusieurs fois fait mention dans ces mémoires, s'attira la confiance du feu roi, qui entr'autres bienfaits, le fit l'intendant de ses meubles; Gillot, secrétaire de l'artillerie; le Gendre, &c. Toutes ces personnes sentirent avec raison combien ils alloient perdre à ma retraite; & il n'y eut ni prières, ni moyens qu'ils n'employassent pour rompre ma résolution. Je rends justice à la plupart d'eux, qu'en

agissant ainsi, ils crurent servir mon intérêt du moins autant que le leur. Pour les deux Arnauds, l'aîné sur-tout, & quelques autres, mon dessein les toucha médiocrement. Ils auroient même été bien fâchés que j'eusse changé de sentiment; & ils furent cependant ceux de tous qui m'en firent les plus fortes instances. Arnaud l'aîné joignit en cette occasion l'ingratitude, l'avarice & la fourberie. Aussi mal prévenu de la capacité de Jeannin dans les finances, que plein de la sienne propre, il fut un de ceux qui travailla le plus fortement auprès de Conchine, à lui faire donner une charge, dont il se flatoit de garder tout l'essentiel pour lui.

Je lisois jusque dans le fond du cœur de ces personnes, des sentimens qu'ils s'imaginoient peut-être y tenir bien cachés; mais je me rendis maître d'un ressentiment qui me parut trop bas pour m'y abaisser; & les prenant chacun séparément, je leur donnai le seul conseil que la conjoncture présente & la connoissance de leurs dispositions me firent juger véritablement utile à l'avancement de leur fortune. Je dis à l'aîné Arnaud, qu'il avoit en main de

1611.

quoy faire très-bien sa cour à la reine , par quantité d'excellens mémoires sur plusieurs des affaires de finances les plus importantes, dont il étoit faisi ; & qu'afin que ce sacrifice ne perdît rien de son prix , il falloit qu'il l'offrît par les mains de madame de Conchine , à laquelle je lui conseillois très-sérieusement de faire en même tems celui de sa personne & de toutes ses volontés. Je renvoyai de même l'autre au chancelier , à Villeroy , à Jeannin , & sur-tout à Conchine , l'unique oracle qu'il avoit à consulter dans l'exercice de sa charge , aussi-bien que le mestre de camp lui-même : & je crois que si le conseil étoit bon , avec cela il ne leur déplut pas. Durer , outre toutes ces mêmes personnes , pouvoit encore se servir utilement du commandeur (12) & de Dollé : c'est à quoy je le fis songer. Du Maurier n'étoit guère bien connu que de Villeroy ; avec cette protection , que je lui assurai lui suffire , en la cultivant uniquement & avec la science qu'il avoit des affaires étrangères , jointe au talent de bien parler & d'écrire encore mieux , je lui fis voir qu'il obtiendrait facile-

(12) Noël de Sillery , frere du chancelier.

ment de la reine & du favori quelque emploi honorable. Ce que j'ajoutai de plus à Murat , qui étoit particulièrement responsable de sa conduite à ce secrétaire d'état , fut de lui recommander mes intérêts à la cour , mais sobrement , & après qu'il en auroit obtenu la permission de Villeroy. La Clavelle étoit un esprit délié & flatteur : je lui garantis la réussite de tout ce qu'il entreprendroit auprès des ministres , & même de d'Escures , qui pouvoit plus que personne lui barrer son chemin dans les fonctions de sa charge. La place de la Font l'affujettissant particulièrement à toutes les volontés de la reine , ou plutôt de la Conchine , il n'avoit qu'un conseil à suivre , que je lui donnai. Celui que je donnai à Renouard , fut de ne chercher de recommandation dans sa chambre , que le besoin où il pouvoit mettre tous ses confreres de lui , par les qualités de son esprit : je le priai de joindre à cette occupation celle de mes affaires domestiques à Paris. J'assignai à Gillot sa place auprès de mon fils , pour y tenir tout le détail de l'artillerie dans le bon ordre où je le laissois. Je donnai de même à

1611. tous les autres les avis que je crus convenables à leur petite fortune ; & je fis convenir ceux qui me parurent y apporter quelque répugnance , que j'avois eu égard sur-tout à la nécessité , qui les contraindrait tôt ou tard d'agir comme je leur avois prescrit : ce que j'accompagnai d'un compliment & d'un ordre obligeant , qui leur parurent si bien partir du cœur , qu'ils se rendirent à mes raisons ; & aucun d'eux ne s'en est repenti. Je ne voulus pas pour cela me passer entièrement de secrétaires ; mais n'étant plus besoin pour cet office de gens en place , à un homme qui venoit de cesser d'y être lui-même , je choisis deux hommes nouveaux , dont l'un des principaux soins , dans un cabinet désoccupé de toute affaire d'état , furent les mémoires que je donne ici.

Cela fait , & ensevelissant pour jamais tout ce qu'un autre en ma place auroit pu former de desirs & d'espérances , de regrets & de ressentimens , je dis un adieu éternel à la cour , avec la même froideur , je puis le dire , qu'un homme pour lequel elle n'auroit pas été pendant si long tems un théâtre de gloire &

de bonheur (13). J'avois perdu du même coup, un roi mon bienfaiteur & mon appui, ma fortune, mes amis & ma faveur. Cette perte coûte ordinairement à ceux qui la font, tant d'autres disgraces, qu'elle ne leur paroît à la fin, que la moindre partie de leur malheur. Si ce surcroît d'infortune est presque toujours, comme on n'en peut douter, l'effet des inimitiés particulières, personne ne paroïssoit plus exposé que moi à les subir.

1611.

(13) » Bien que ce coup ne le prit pas à l'imprévu, & qu'il le vit venir de loin, il ne put toutefois composer son esprit, en sorte qu'il le reçut avec foiblesse. Il céda, parce qu'il falloit obéir; mais ce fut avec plaintes: & sur ce que la reine lui fit dire qu'il lui avoit plusieurs fois offert de se démettre de ses charges, il répondit qu'il l'avoit fait, ne croyant pas qu'on dût le prendre au mot, &c.

Hist. de la mere & du *fls. Ibid. p. 131.* Cet écrivain ajoute plusieurs autres traits, avec le même mépris de M. de Sully; mais aux raisons que nous avons déjà apportées de récuser son témoignage, il faut ajouter que c'est le seul qu'on voye qui en ait parlé en ces termes.

» Le samedi 5 (février) M. de Sully sort de Paris; rend le brevet de cent mille écus. Madame de Sully lui reproche sa hauteur & sa fierté, &c. *Jour. de l'Étoile, Ibid. p. 257.*

Cependant on trouvera dans l'histoire
 1611. peu d'exemples de ministres & de favo-
 ris disgraciés, aussi ménagés & même
 aussi honorés & respectés dans leur chu-
 te : c'est que quelquefois la faveur
 publique se met en la place de la fa-
 veur particuliere , pour soutenir ceux
 qui ne sont que malheureux. Lorsqu'el-
 le ne forme pas un contrepoids assez
 fort pour faire pencher la balance de
 leur côté , c'est que ces prétendus op-
 primés ont toujours quelques endroits
 plus foibles par où on les attaque, & par
 où ils ont de la peine à se défendre ; car
 la probité & l'innocence reconnues ,
 triomphent toujours de l'envie , lors
 même que l'envie paroît triompher
 d'elles. Mes ennemis (car j'ose me faire
 l'application de cette maxime) n'assou-
 virent donc que la plus petite partie de
 leur rage contre moi , parce que leur
 victoire étoit un de ces succès honteux
 qu'on croit devoir cacher , & dont la
 jouissance n'est pas tout-à-fait sans re-
 mords , & leur contentement n'empê-
 cha aucun des bons François , à qui
 toutes les occasions de s'acquitter en-
 vers la mémoire du feu roi étoient pré-
 cieuses , de combler d'honneur un hom-

me, qui ne songeoit qu'à gagner obscurément le lieu de son exil. Je fus accompagné, en sortant de Paris, de plus de trois cens chevaux.

1611.

Ce n'étoit pas pendant que je serois présent, & en situation de me défendre, que je m'attendois à avoir à repousser les principaux traits que mes ennemis me réservoient. L'envie est une passion que la lâcheté ne caractérise guère moins que la noirceur. Je m'étois toujours douté qu'ils profiteroient avec avidité des avantages que donne l'absence. En effet, je n'avois encore fait à Sully qu'un séjour de quelques jours, qu'il me revint de toutes parts, que la cour se remplissoit de bruits qui tenoient; non seulement à donner la plus sinistre impression de ma conduite dans les affaires publiques, mais encore à la rendre assez suspecte, pour donner du moins quelques couleurs aux poursuites criminelles, dont la honte & la peine étoient tout ce que mes ennemis souhaitoient de me faire essuyer (14) Je pris

(14) » Sa retraite } » *ibid.* pag. 128, que
 » n'est pas plutôt fai- } » plusieurs se mettent
 » te, dit l'histoire de } » en devoir de pour-
 » la mere & du fils, } » suivre la victoire

1611.

dans cette occasion le parti qu'il me semble que tout homme sage doit prendre ; c'est celui de défarmer l'envie par la voie la plus courte, en empêchant par de fréquentes lettres, l'esprit de leurs majestés de se prévenir à mon désavantage.

Dans la première que j'écrivis séparément au roi & à la reine, je me plaignis des mauvais desseins qu'on formoit contre moi. J'offris de justifier ma conduite par toutes sortes de moyens, & même, s'il le falloit, par des services nouveaux ; & après les assurances les plus fortes d'obéissance, de fidélité & d'innocence, je représentai plus hardiment à leurs majestés, que si elles en étoient aussi persuadées qu'elles m'avoient donné sujet de le croire, je m'en appercevrois aux ordres qu'elles auroient la bonté de donner, pour l'accomplissement de différentes promes-

» contre lui, pour	» ge, dont les ser-
» avoir ses dépouil-	» vices avoient été
» les.... Mais enfin la	» avantageux à la
» reine changea d'a-	» France, sans autre
» vis, avec grand su-	» prétexte, que parce
» jet, n'étant pas rai-	» qu'étant utile au
» sonnable de mal-	» public, il l'avoit été
» traiter un persona-	» à lui-même.

tes qui m'avoient été faites, soit par rapport à mes charges, soit au sujet des gratifications que le roi m'avoit accordées. C'est que le premier artifice de mes adversaires avoit été d'en différer, & ensuite de chercher à en empêcher tout-à-fait l'exécution; c'étoient autant de preuves qui déposoit trop fortement en ma faveur, pour oser rien entreprendre tant qu'elles subsisteroient; & cette même raison m'engageoit à en presser l'effet.

La réponse que me fit la reine fut telle que je pouvois la souhaiter. Elle m'y marquoit, que mes services passés & mes dispositions présentes étoient si connus du roi & d'elle, que rien ne seroit capable de donner la plus légère atteinte à leurs sentimens à mon égard; qu'elle ne s'étoit pas encore apperçue que personne cherchât à les altérer; mais qu'en tout cas on n'y feroit que de vains efforts. Elle m'assuroit que ce n'étoit point par l'effet d'aucune mauvaise volonté, mais du hasard tout seul, qu'il s'étoit rencontré quelques petites difficultés dans l'exécution des conventions entre S. M. & moi; mais qu'elles seroient fidèlement observées.

— Cette lettre est datée du 7 Mars de
1611. cette année.

Je ne tardai pas à en renvoyer une beaucoup plus longue à la régente, dont je ne me crois point dispensé de rendre compte, parce que ce qui y est énoncé sur mes dispositions intérieures, est véritablement conforme à l'état où je me trouvois, à la sortie du tumulte des affaires. Je commençois par y rappeler à cette princesse la profession ouverte que j'avois toujours faite d'attachement à sa personne, & les rémoignages que j'en avois donnés depuis, & même avant son mariage : sur quoi je lui particularisois certaines circonstances, où je m'étois fait reprocher par le feu roi son époux, de la soutenir contre lui dans des choses où je croyois travailler également pour tous les deux ; ce qui me conduisoit à un éloge des bonnes qualités de la régente, sur lesquelles je fondois l'opinion où je paroïssois être dans cette lettre, qu'elle n'avoit aucune part aux persécutions qu'on me suscitoit à la cour.

Cet article, pour lequel seul toute

la lettre étoit faite , y étoit traité fort au long. Je m'y montrais parfaitement instruit, soit des discours défavantageux auxquels on donnoit cours contre moi à la cour, soit des obstacles qu'on apportoit sans cesse à terminer mes affaires particulières, soit enfin des passe-droits qu'on se proposoit de me faire dans les charges dont on n'avoit pu me dépouiller. Je prenois droit des bonnes intentions, où je supposois qu'étoit toujours cette princesse à mon égard, sur les paroles & les assurances réitérées qu'elle m'en avoit données, je prenois, dis-je, droit de tout cela, de lui porter mes plaintes contre ceux qui sçavoient rendre inutile la bonne volonté de leurs majestés pour moi. J'y insistois particulièrement sur le bon traitement que devoit me procurer ma facilité à me rendre à des arrangemens dans lesquels j'avois sacrifié mon intérêt au bien de la paix, lorsqu'il m'eût été d'autant plus facile de disputer le terrain, que la connoissance presque publique des motifs qui faisoient agir mes adversaires, me donnoit toutes sortes d'avantages sur eux. J'exposois icif sommairement les principaux points de ma gestion, & une

1611.

partie des biens que mon travail & ma peine avoient procurés au royaume, jusqu'en l'année 1610, où j'avois vu renverser les mesures que j'avois prises pour tenir les choses dans leur premier état. Je laissois au tems à montrer auxquels de mes ennemis ou de moi, le royaume auroit les plus grandes obligations.

Je ne négligeois pas d'entrer à cette occasion dans quelque détail, au sujet de ce que mes ennemis répandoient de plus spécieux contre moi. Je montrois combien c'étoit un langage ridicule dans leur bouche, que toutes leurs déclamations contre les richesses que j'avois acquises pendant ma faveur, eux, qui secretement me taxoient d'avoir été assez mal-habile homme, pour avoir peu profité de la plus belle occasion du monde, & qui se proposoient bien de ne pas suivre mon exemple. Les bornes d'une lettre ne permettant pas une preuve complete, je me réduisois sur ce point, à faire remarquer à la régente, qu'il m'étoit aisé de prouver que ces biens qu'on me reprochoit, n'étoient que l'effet, ou d'un bon ménage, ou des libéralités d'un maître trop généreux, pour laisser

sans récompense les peines d'un ministre, livré infatigablement à un travail qu'il n'étoit pas ordinaire de voir prendre à des surintendans (15); qu'il suffisoit que je n'eusse rien reçu que de mon maître, & qu'il ne m'eût formellement obligé d'accepter; ce que je pouvois justifier aussi clairement, que l'emploi que j'en avois fait; que je défiois ceux qui alloient me succéder, d'en faire un jour autant: qu'au reste, je pouvois dire, sans affecter ni vanité, ni dépit, que je regardois comme véritablement fait à l'état, tout le mal qu'ils avoient cru me faire aujourd'hui; que je n'avois jamais désiré de continuer à conduire les finances du royaume, que pour le bien des

1611.

(15) Il se retira chargé de biens que le tems auquel il avoit servi, lui avoient acquis.... On peut dire avec vérité, que les premières années de ses services furent excellentes; & si quelqu'un ajoute que les dernières furent moins

austères, il ne sauroit soutenir qu'elles lui ayent été utiles, sans l'être beaucoup à l'état. *Hist. de la mere & du fils, ibid. p. 128.* Un seul témoignage d'un ennemi, tel qu'est l'auteur de cette histoire, en vaut mille autres.

1611.

finances elles-mêmes ; que devant avoir pour juges de mes actions leurs majestés ; c'est-à-dire des personnes équitables, & disposées à ne me fermer contre mes ennemis aucune des voies de la justice, le repos dont j'allois jouir, cessoit de me présenter rien de dangereux ; que j'avois au contraire sujet de le trouver d'autant plus doux, qu'il commençoit à convenir à mon âge, & qu'il ne seroit troublé par aucun reproche, ni par aucun remords.

Sur la fin de cette lettre, qui étoit remplie par intervalles, d'offres de services, d'assurances de fidélité, & de toutes les marques de respect & d'obéissance que je devois à la reine, je lui marquois, que je ne voulois point partir pour mon gouvernement, où des affaires m'appelloient, sans l'en avertir, & prendre ses ordres, & que si elle croyoit que je pusse lui être utile dans l'assemblée des Protestans à Châtelleraut, où j'étois invité, je m'y trouverois avec les mêmes dispositions à la servir, que j'y avois servi le feu roi. Telle étoit, à peu près, la teneur de cette lettre, qui est fort longue, & à laquelle la
régente

régente répondit par une autre du 24

 Avril, aussi à-peu-près dans les mêmes termes, qu'elle avoit répondu à la précédente. Elle me laissa libre d'aller en Poitou, ou à l'assemblée de la religion, & de m'y comporter comme je le jugerois à propos; connoissant mieux que tout autre, ce sont ces paroles, combien je pouvois être utile au service du roi, dans ces deux endroits.

Mais ce qui acheva de m'assurer contre tous les revers, c'est que sa majesté voulant marquer publiquement, que tous les efforts de mes ennemis, loin de l'avoir fait changer de sentimens à mon égard, l'avoient confirmée de plus en plus dans les siens; elle m'accorda une augmentation de pension considérable, dont le brevet me fut expédié, quelque peu moins d'un mois après la date de sa dernière lettre. Cette augmentation est de vingt-quatre mille livres, en sorte que tout compris, mes pensions monterent depuis ce tems-là à quarante-huit mille quatre cent livres. Le brevet portoit, qu'elle avoit commencé à courir du premier Janvier de la présente année, quoiqu'il fût daté du 20 Mai, & que sa majesté avoit cru

1611. devoir me l'accorder, tant pour recon-
noître les services que j'avois rendus au
feu roi, qui y étoient décorés des ter-
mes de grands, fidèles, agréables & re-
commandables, que pour me donner
le moyen de les continuer encore.

Je ne me crois pas dispensé pour ce-
la, de fournir ici la preuve de celui des
articles de la lettre précédente, qui re-
garde mes biens. Un surintendant des
finances, & tout particulier qui a eu en
maniment les deniers du royaume,
devient dès-là comptable de toutes ses
actions au public. Je voudrois même
pouvoir lui rendre compte de mes plus
secrets sentimens, parce que je me suis
toujours étudié à les rendre tels, que
leur connoissance non seulement ne
donnât aucune prise contre moi, ce qui
est d'obligation indispensable à tous les
hommes; mais encore qu'ils pussent
devenir en quelque sorte dignes de ser-
vir de modele à ceux qui se trouveront
après moi avoir les mêmes engagements
à remplir. Heureux, si je voyois lieu à
espérer que ce modele dût être un jour
effacé par un autre plus parfait! je vais
donc, suivant le plan que j'ai commen-
cé plus haut, continuer à donner une
idée si précise de l'état de mes affaires

domestiques , que tout le monde pourra se faire fort après cela , de les connoître comme moi-même. Afin même d'épargner à mes lecteurs la peine de rapprocher de trop loin la suite d'un calcul interrompu , & qu'ils puissent tout voir d'un coup d'œil ; je ne ferai pas de difficulté de reprendre tout ce que je puis avoir répandu en différens endroits de ces mémoires , & de commencer par un état juste de tous mes biens , selon l'ordre du tems où me sont venues les charges qui m'en ont donné la meilleure partie (16).

 1611.

(16) Le mémoire suivant est une réponse sans réplique à une calomnie répandue contre le duc de Sully , & qu'on trouve dans l'histoire de la mere & du fils , pag. 130. exprimée en ces termes.
 » Qu'au reste, s'il avoit
 » bien fait les affaires
 » du roi en son administration, il n'avoit
 » pas oublié les siennes;
 » ce qui paroïssoit d'autant plus clairement,
 » qu'étant entré avec

» six mille livres de rente en sa charge, il en sortoit avec plus de cent cinquante mille livres; ce qui l'avoit obligé à retirer de la chambre des comptes la déclaration de son bien, qu'il avoit mise au greffe, quand il entra dans les finances; afin qu'on n'eût pas de quoi justifier par son propre seing, qu'il eût tant profité des deniers du roi.

1611.

Je fus en premier lieu revêtu par Henri le Grand , dans le tems qu'il n'étoit encore que roi de Navarre , de la charge de son chambellan ordinaire, avec celle de Conseiller de Navarre , dont les gages réunis , étoient de deux mille livres. Celle de conseiller d'état qu'y joignit ce Prince, devenu roi de France , avoit pareille attribution ; laquelle avec une pension de trois mille six cens livres pour laquelle je fus couché sur l'état , composa la somme de cinq mille six cens livres , dont mon revenu se trouva augmenté. Le produit de ma compagnie d'hommes d'armes étoit de quatre mille livres. Le roi m'ayant ensuite fait expédier deux brevets , l'un , de conseiller au Parlement , sans gages , & l'autre , de conseiller de ses finances , l'état de mes pensions fut augmenté à cette occasion , de trois mille six cens livres. Lorsque sa majesté jugea à propos de fixer les gratifications , pensions , dons , &c. qu'elle vouloit bien m'accorder comme surintendant des finances , à une somme qui demeurât toujours la même , & qui comprît tout en un seul article ; cette somme , qui étoit de vingt mille écus ,

faisoit un surcroît de dix mille huit ~~cent~~
 cens livres de revenu annuel pour moi. 1611.
 Joignons à cela les produits de toutes
 mes autres charges & dignités. La
 charge de grand-voyer de France & de
 voyer particulier de l'Isle de France,
 me rapportoit dix mille livres. Celle de
 grand-maître de l'artillerie, compris
 gages, émolumens, profits & pen-
 sions y attachées, vingt quatre mille
 livres. J'ai toujours renfermé sous un
 même article, le gouvernement de
 Poitou, la surintendance des bâtimens,
 celles des fortifications, ports, &c.
 pour la somme de dix huit mille livres.
 Les gouvernemens de Mantes & de
 Gergeau, douze mille livres. La com-
 pagnie des Gendarmes de la reine,
 dont j'étois capitaine lieutenant, cinq
 mille livres, & la capitainerie de la
 Bastille, deux mille deux cens livres.
 Tous ces articles rassemblés, compo-
 sent la somme de quatre vingt-dix-
 sept mille deux cens livres de re-
 venu.

Voilà ce que j'avois déjà marqué plus
 haut, & voici ce qu'il faut y joindre.
 Quarante-cinq mille livres de biens
 d'Eglise, dont sa sainteté elle-même

1611. trouvoit si peu mauvais que je jouisse sous le nom emprunté de quelques ecclésiastiques, qu'ordinairement elle en expédioit les bulles *gratis*, lorsqu'elle sçavoit que les abbayes dont on lui demandoit la collation, étoient pour moi. Je ne perdis rien de ce revenu, lorsqu'il fut décidé que l'on retireroit tous les biens ecclésiastiques des mains des Protestans, parce que les bulles des papes qui exprimoient cette disposition, permettoient aux ecclésiastiques qui en étoient pourvus, d'en donner une récompense, qui excédoit quelquefois l'équivalent. Un second article, est celui de mes biens propres, en fonds de terre & autres, que je crois estimer au juste, en les mettant à soixante mille livres de revenus. Ces deux dernières sommes jointes à celle de quatre-vingt dix sept mille deux cens livres, font un total de deux cens deux mille deux cens liv. en quoi consistoit mon revenu annuel.

Je prévien l'éclaircissement qu'on pourroit me demander, sur l'article de ces vingt mille écus en fonds de terre, & je demande qu'en premier lieu l'on se rappelle cette espèce d'accord fait en

1601. entre le roi & moi, par lequel
 ce prince, qui ne me croyoit pas assez
 bien payé par mes gratifications & pen-
 sions ordinaires, de toutes les peines
 que je me donnois à son service, & qui
 avoit peur aussi bien que moi, que tout
 ce qu'il étoit porté à m'accorder de tems
 en tems, en présens & gratifications
 extraordinaires, ne tirât à conséquence
 pour la suite, par l'air de profusion qu'a
 cette maniere de gratifier, & par la
 confusion qu'elle répand sur l'état de
 ceux qui la reçoivent, fondit encore
 ses dons & gratifications extraordinaires
 en une nouvelle somme, fixée à soi-
 xante mille livres d'extraordinaire tous
 les ans, qui me tinssent lieu de tout ce
 que je pouvois attendre de la seule bonté
 du roi, dont il fut expédié des lettres pa-
 tentes; afin que cette donation connue
 de toute la France, ne pût point un jour
 m'être reprochée. J'ai joui pendant huit
 années de cette gratification extraordi-
 naire, ce qui fait un produit de quatre
 cens quatre vingt mille livres, dont je
 me suis servi, suivant l'intention de ce
 prince, à faire les acquêts ci-après. J'ai
 fait le même usage d'une somme de
 cinq cens trente mille livres provenant

1611.

1611. des quatre ou cinq articles suivans, de deniers que j'ai perçus, mais qui sont fujets à être remplacés : deux cens mille livres, du mariage de mon fils : cent mille livres, des propres de mon épouse : cent mille, reçues des mains de La-Borde : autant de M. de Scomberg, & trente mille d'un don fait par sa majesté à mon fils d'Orval (17). Ces deux som-

(17) François de Béthune, qui a formé la branche des Comtes d'Orval, fut chevalier des ordres du roi, premier écuyer de la reine Anne d'Autriche, grand-voyer de France, surintendant des bâtimens, gouverneur de Saint - Maixant, mestre de camp du régiment de Picardie, lieutenant-général des armées du roi. Après la mort de César de Béthune son frere de pere & de mere, qui mourut sans avoir été marié, les biens & seigneuries dont le duc de Sully leur pere avoit disposé en faveur de ses enfans du second lit, comme nous le rapporterons bientôt, ayant été réunis sur sa tête; ils furent érigés en duché-pairie, sous le nom de Béthune, & cela en considération des grands services qu'il avoit rendus à l'état, & particulièrement, pour avoir mis sur pied, à ses frais, un nombre considérable de gens de guerre, infanterie & cavalerie, dans le besoin pressant qu'avoit sa majesté, alors en guerre avec les Espagnols, le duc Charles de Lorraine, le prince de Condé & autres fujets rebelles.

mes, dis-je, qui réunies, font un million dix mille livres, furent placées par moi, ainsi qu'on va le voir. 1611.

J'achetai une moitié de la terre de Rosny, deux cens dix mille livres. La terre de Dourdan que j'achetai de Sancy, qui la tenoit des Suisses, me coûta, outre l'argent que me devoit Sancy, cent mille livres, d'argent déboursé, celle de Baugy, cent vingt mille livres. J'ai eu Sully du duc de la Tremouille, pour cent cinquante mille livres, & Villebon par decret, pour cent mille. Les trois contrats que j'ai faits avec le duc de Nevers, sont de deux cens dix mille livres, sçavoir, Montrond, cent mille; la Chapelle, cinquante-six mille, & Henrichemont, cinquante-quatre mille. Enfin, j'ai encore acquis de M.

C'est en ces termes que s'expriment les lettres de cette érection, données à Melun, au mois de Juin 1652. Le duc de Sully a passé à cette branche, en 1630 à la mort de Maximilien, cinquième duc de Sully, dans la personne de Louis-	Pierre-Maximilien de Béthune, petit-fils de ce François, duc d'Orval, auquel il a été adjudgé par un arrêt du conseil des dépêches, en en payant le prix à Armand de Béthune son grand oncle, abbé, puis comte d'Orval.
--	---

1611.

le duc de Montpensier la terre du Châtelet, pour soixante mille livres : celle de Culand, par decret, quatre-vingt-huit mille, & celle Des-Is en Beauce, soixante-quinze mille. Le total de tous ces acquêts, qui est de onze cens dix-neuf mille livres surpassant, comme on voit, celui des deux sommes de recette ci-dessus, de cent neuf mille livres; cette somme se trouvera à reprendre sur les articles de recette, qui seront mis ci-après : car je veux, pour l'entière satisfaction du lecteur, pousser ce détail, jusqu'à lui exposer ce qu'il ne pourroit exiger de moi, comme sortant en quelque maniere de l'objet que je traite ; je veux dire, les différentes sommes que j'ai touchées après la mort du roi, en récompenses de mes charges, bienfaits du roi régnant, & autres effets: c'est pour cette raison que j'ai traité ci-dessus cet article, d'une maniere si abrégée. J'en rendrai compte jusqu'au tems où je me déterminai à ne garder presque plus rien de toutes les charges que j'avois possédées.

Les trois cens mille livres, dont sa majesté m'avoit expédié des lettres-patentes, étoient en même-tems un

don de ce prince , & une espèce de récompense de la surintendance des finances & du gouvernement de la Bastille, que je résignois entre ses mains. Il me fit prendre soixante mille livres de ma compagnie de gendarmes de la reine, dont je refusois deux cens mille livres. Je m'accommodai avec Fourcy, de la surintendance des bâtimens, pour cinquante mille livres, qui fut le prix qu'y mit sa Majesté, j'en refusois le double. On m'offrit trois cens mille livres de mon gouvernement de Poitou : je le céдай à Rohan, qui en avoit obtenu l'agrément du roi, pour deux cens mille. Je perdis de la même maniere cent mille livres, sur les charges de grand-voyer & de capitaine héréditaire des canaux, navigations des rivières, &c. Les trésoriers de France ne m'en payerent que cent cinquante mille livres. Sa majesté me fit aussi rembourser cent cinquante mille livres pour la terre de Dourdan, & j'accommodai encore M. le prince, de la terre de Villebon, dont il me promit cent cinquante mille livres, qu'il m'a effectivement payées depuis. Je destinois ces deux dernières sommes pour la dot de ma jeune fille,

1611.

plus difficile à placer que son aînée.

1611. Je joins à ces sommes, celles qui me revinrent de mes bénéfices; car je crus qu'il ne m'étoit pas moins permis d'en tirer de l'argent, qu'aux ecclésiastiques qui les achetoient de m'en donner, & au pape de le permettre, comme il faisoit par ses bulles. Je pris donc sans façon une indulgence de quatre-vingt mille livres, d'un abbé qui me fut adressé de la part de M. le prince, pour mon abbaye de Coulons. Béthune, qui étoit aussi bien que son fils, le plus scrupuleux catholique Romain que j'aye jamais connu, à l'ombre des bulles, me retira l'abbaye du Jard, pour quarante mille livres; un abbé, des amis du duc de Rohan, celle de l'Or à Poitiers pour soixante-dix mille, & l'Argentier Vaucemain, ou plutôt son fils, celle de l'Absie, pour cinquante mille livres. Toutes ces sommes font ensemble un total de treize cens mille livres. Mettons de suite l'emploi que j'en ai fait.

J'achetai de M. de Lavardin la terre de Montricourt, & celle de Caussade, du sieur Palliers, pour cent soixante mille livres, les deux. Ma fille cadette

(18) ayant, comme je l'ai dit, besoin d'un peu d'avantage, pour trouver un parti sortable, à cause de quelques incommodités ; je lui donnai en la mariant à M. de Mirepoix, quatre cens cinquante mille livres en espèces. Les autres frais, meubles, & sur-tout les pierreries, que me coûta ce mariage, forment encore un article de plus de cinquante mille livres, je mets pour tout cinq cens mille livres, & je dirai en passant, ce que tout le monde a sçu d'ailleurs, qu'une tendresse paternelle, qui se déclaroit par des marques si peu équivoques, n'a été payée de la part de la fille, comme de celle du gendre, que d'une insigne ingratitude. J'ai prêté à quelques villes & principalement à ceux de la Rochelle, plus de deux cens cinquante mille livres, que le siège & la prise de cette ville & les guerres qui se sont élevées contre la religion, m'ont presque fait perdre entièrement. Ce que j'ai prêté à différentes fois au marquis de Rosny, ou ce que

 1611.

(18) Louise de | Alexandre de Lévis,
Béthune : elle épou- | marquis de Mire-
sa. le 29 mai 1620, | poix.

1611. j'ai payé de dettes pour lui, monte au moins à trois cens mille livres. Les revenus que je me suis faits en Languedoc & en Guyenne, par les greffes & les rentes que j'y ai achetés, m'ont coûté de déboursé, un principal de quatre cens mille livres, & la maison que j'ai achetée dans Paris, deux cens vingt mille livres. Enfin, en calculant mes mémoires de dépense en bâtimens & autres ouvrages, en meubles, en frais de voyage & autres de cette espèce, je trouve un capital de sept cens mille livres. La somme de tous ces articles compose deux millions cinq cens trente mille livres : ce qui la rend supérieure au total de la recette qui la précède, de douze cens trente mille livres. Les articles suivans indiqueront d'où étoit provenu ce surplus.

On a pu remarquer presque dès le commencement de ces mémoires, que mon application à l'économie domestique, me la fit mettre en usage jusques dans une partie, qu'on en croit naturellement exceptée ; je veux dire dans les profits militaires qu'on fait, soit sur des prisonniers, soit de la rançon ou du sac des villes prises d'assaut & dans d'autres

occasions de cette nature , qu'il n'est pas besoin de détailler ici. A la paix de Ver-
vins , je trouvai que tous ces profits , si petits en détails , qu'on ne daigne presque pas y faire d'attention , faisoient pourtant un total de cent mille livres , ou environ. La guerre de Savoie vint ensuite , qui me valut le double , en canons , armes , munitions , &c. pris sur les ennemis , pour ma portion comme grand maître de l'artillerie. Voilà donc premièrement , trois cens mille livres de cette part. J'en trouve autant en rassemblant le prix de tous les présens qui m'ont été faits en différentes occasions , je ne parle que de ceux que j'ai reçus comme personne publique , & dans des occurrences où il ne m'eût pas été séant de les refuser , comme dans mes ambassades & négociations ; au mariage du roi , de la part de la reine & du grand duc ; de celle du duc de Lorraine & de madame , aux nôces de cette princesse , les premiers jours de chaque année ; de la part de leurs majestés & de la reine Marguerite. Il auroit été ridicule de rémoigner sur ces présens & sur quelques autres semblables , la délicatesse que je montrois pour tous ceux qu'on vouloit

 1611.

me faire avec quelque motif d'intérêt.

1611. Je dirai pourtant, que j'eus encore le scrupule de ne vouloir rien toucher de cette manière, sans que la chose donnée fût exprimée dans un brevet que je priois sa majesté de me faire expédier pour chacun de ces dons ; lesquels, pour être en pierreries & en bijoux, n'en ont pas moins composé une somme de cent mille écus. Je revendis la terre de Dourdan cent cinquante mille livres avant la fixation de mes gratifications à vingt mille écus, dont j'ai parlé & qui n'arriva que depuis 1601. Le feu roi n'écoutant que son grand cœur & l'amitié dont il m'honorait, me fit accepter plusieurs autres dons, qui n'ont point encore trouvé leur place jusqu'ici, & que je ne crois pourtant pas moindres de deux cent mille livres. Enfin, depuis que mon revenu annuel fut devenu aussi considérable qu'on vient de le voir, il n'est pas étonnant que la maxime que j'ai toujours suivie, qu'il ne faut jamais dépenser son revenu en entier, m'ait encore jetté au bout de quelques années, une somme assez considérable. Si on la suppose de trois cens cinquante mille livres, toutes mes dépenses do-

mestiques remplies; cette somme ajoutée aux quatre précédentes, fera à peu près celle que nous cherchions, de douze cens & tant de mille livres : ce qui mettra une égalité parfaite entre la recette & la dépense. Je crois inutile de répéter ce que j'ai pu dire ailleurs de la dépense courante de ma maison.

Ce que je vais dire des arrangemens de biens & des transactions que je fis avec M. le Prince, pourra n'être regardé que comme de simple curiosité, je n'ai pas voulu l'omettre ; parce que ce n'est point m'éloigner du sujet que je viens de traiter. Lorsque la guerre contre la religion vint à se rallumer sous le nouveau regne, M. le prince cherchant à m'éloigner de ses gouvernemens, où j'avois d'assez belles terres & même quelques maisons assez fortes, me fit proposer de les lui vendre toutes. Je craignis que si je le refusois, le tems & la guerre ne lui fournissent deux prétextes de m'en chasser, que la force auroit fait trouver bons. Je sçavois que ses conseils n'avoient pas peu contribué au parti qu'on venoit de prendre contre nous, & l'on m'avertit qu'il songeoit encore à faire pis à mon égard. Je l'ac-

1611. commodai des Terres de Villebon , Montrond, Orval, Culand, le Châtellet, d'autant plus volontiers, qu'avec cela il m'en faisoit offrir plus qu'elles ne m'avoient coûté, & plus qu'elles ne valaient en effet. Le contrat fut donc passé entre nous, moyennant douze cens mille livres, pour ces cinq terres, ce qui à la vérité n'étoit pas de l'argent comptant; mais il ne m'en coûtoit pas beaucoup d'attendre quelque tems la commodité de M. le Prince.

Ce que je n'attendois pas, c'est qu'au bout d'un certain tems, ce prince imagina, comme un moyen facile d'acquitter tout d'un coup & principal & arrérages, de demander au roi la confiscation de mes biens, procédé que la guerre rendoit assez commun alors. Sa majesté me fit encore la grace de se souvenir de moi en cette occasion, & de rejeter avec une espece d'horreur, une si lâche priere. La paix vint à se faire avec cela, & M. le prince se vit bien obligé d'entrer en compte avec moi. Son appétit s'étoit accru de la terre de Baugy, qu'il fallut encore lui céder, comme toutes les autres; afin que par aucun côté je ne fusse plus son voisin. Il s'étoit dégoûté de la

terre de Villebon; il me rendit cette dernière, & y joignit celle de Muret, autrefois possédée par une Jeanne de Béthune, pour faire un équivalent à la terre qu'il convoitoit avec passion. On trouva que l'échange ne m'étoit pas défavantageux, & cette maniere de s'acquitter par des échanges, ayant plu à ce prince, il me céda les unes après les autres, pour le prix de ses contrats avec moi, les terres de Nogent, Montigny, Chanron, Vitray, le Marquisat de Conty, Breteuil, Francatel & la Falaise, subrogées aux mêmes droits que mes terres échangées; le principal desquels étoit à mes yeux celui que me donnoient les lettres patentes du roi, de les appeller un bien que je tenois des libéralités & par une disposition formelle du roi mon maître (19). Voi-

(19) Parmi les papiers qui renferment les preuves de ce que M. de Sully rapporte de ses démêlés avec M. le prince de Condé, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui m'a fait l'honneur de me communiquer, je trouve deux lettres, qu'on ne sera pas fâché de voir insérées ici; l'une est de M. le prince de Condé, au premier duc de Sully: l'autre, de M. le prince de Conty, à M. le marquis de Béthune, (Maximilien Alpin)

là comment je fortis de procès avec M.
1611. le prince.

grand pere de M. de Sully vivant.

Lettre de M. le prince de Condé à M. le duc de Sully.

Monsieur j'espere d'avoir l'honneur de vous voir bien tôt. Par ce porteur seulement vous sçauvez le pays & les conditions d'icelle. Vous connoîtrez aussi par mes procédures, combien je desire le service du roi & le bien public, & votre particulière amitié, que je chéris passionnément, je vous supplie d'en faire état assuré. Je me dispose, suivant ma promesse & la vôtre, d'achever notre marché pour Villebon, & vous ferai sçavoir (avec supplication de vous y trouver à cet effet) le lieu où je

pourrai avoir l'honneur de vous entretenir. Je suis,

MONSIEUR,

Votre très-humble
cousin & serv.
HENRI DE BOURBON.

Lettre de M. le prince de Conty à M. le marquis de Béthune.

Monsieur, je suis extraordinairement pressé par M. le comte d'Orval, de consentir à l'accommodement qu'il veut faire avec M. le vicomte de Meaux, pour la terre de Chanronde; & il m'offre même les sûretés pour me décharger de la garantie à laquelle le feu M. mon pere s'étoit obligé. Néanmoins, je ne lui ai voulu donner aucune parole, après celle que

Au reste , c'étoit une double injustice à ce prince , de chercher à m'enlever mon bien , par la voie de la confiscation. J'ai vu passer des tems bien malheureux , depuis la mort du roi. Mon cœur a été sensiblement pénétré de la guerre que j'ai vue s'allumer contre ceux

1611.

j'ai donnée à madame votre belle-mere, de ne rien faire de cette affaire , sans vous en avoir donné avis. Et comme il est juste toutefois pour les uns & pour les autres , que cette affaire soit réglée & qu'on en sorte le plutôt qu'il se pourra ; j'ai bien voulu remettre mes intérêts entre les mains de M. le comte de Béthune votre parent, comme je vous supplie d'en vouloir user de même, & de vous soumettre à ce qu'il en ordonnera. M. le comte d'Orval & le vicomte de Meaux sont contens de lui remettre leurs intérêts, & d'en passer par son

sentiment. Je ne fais pas de doute que vous ne preniez ce parti-là : car autrement je ne pourrois me défendre de prendre le biais qu'on me proposeroit, en y prenant mes sûretés. Je vous exhorte de tout mon cœur à ne faire aucune difficulté d'entrer dans cet accommodement. Cependant je suis avec beaucoup de passion,

MONSIEUR,

Votre très-affectionné à vous faire service, ARMAND DE BOURBON.

*De Tolose , ce 19
Octobre 1656.*

1611.

de ma religion. Mille motifs d'y prendre part se présentoient à moi, pour peu que j'eusse eu de disposition à m'étourdir moi-même. J'ai résisté courageusement à cet appas, je n'ai donné aucun sujet au roi de me regarder comme rebelle, ou partisan des rebelles. J'ai obéi ponctuellement à tous les commandemens de sa majesté, je me suis rendu près d'elle toutes les fois qu'elle a paru le souhaiter. Enfin j'ai eu le bonheur d'être demeuré toute ma vie, aussi fidèle aux promesses que j'avois faites au roi mon bienfaiteur, qu'aux devoirs d'un bon citoyen.

Fin du vingt-neuvième Livre.





MEMOIRES

DE

SULLY.

LIVRE TRENTIÈME.

*Où l'on expose le projet politique ,
appellé communément le grand
dessein de Henry IV.*

NE devant être question dans tout ce livre , que de plans & de projets politiques , pour le gouvernement de la France & de toute l'Europe , il me semble que je puis le commencer par des réflexions plus générales sur cette monarchie & même sur l'empire Romain , des débris duquel on sçait qu'elle a été formée , aussi bien que toutes les autres puissances qui composent aujourd'hui le monde chrétien.

Lorsqu'on se représente tous les états par lesquels Rome a passé, depuis l'an du monde 3064, qui est celui de sa fondation (1); son enfance, son adolescence, sa virilité, sa caducité, sa décadence, & enfin sa ruine; ces vicissitudes, qui lui sont communes avec les grandes Monarchies qui l'ont précédée, feroient presque croire que le tems dispose & se joue des empires, comme il fait de toutes les autres parties de la nature. Peut-être même que portant cette idée plus loin, on découvroiroit que le cours des uns, ainsi que celui des autres, est sujet à être troublé par certain mouvement extraordinaire, que rien n'empêche d'appeller des maladies épidémiques, qui font souvent prématurer leur destruction, & dont la guérison devenue plus facile par cette découverte, pourroit les sauver du moins de quelques-unes de ces crises, qui leur sont si funestes.

Mais si nous voulons nous attacher à des causes plus naturelles & plus

(1) Le sentiment le plus reçu aujourd'hui, est celui de Varron, qui place le

tems de la fondation	de Rome, près de
deux cens ans plus	tard.

sensibles,

sensibles , de la chute de cet empire si vaste & si formidable , nous les aurons bientôt trouvées dans le changement des loix & des mœurs , auxquelles il devoit son agrandissement , dans le luxe , l'avarice & l'ambition , enfin dans un autre motif , dont l'effet ne pouvoit guère être prévenu par aucune prudence humaine , je veux dire dans l'irruption de ces flots de peuples barbares , Goths , Vandales , Huns , Hérules , Rugiens , Lombards , &c. qui lui donnerent les uns après les autres & souvent tous ensemble , de si furieuses secouffes qu'il en fut enfin renversé. Rome fut saccagée trois fois par ces barbares : (2) en 414. sous Honorius , par Alaric , chef des Goths : en 459. par Genseric , roi des Vandales , sous Martien , & en 546. sous Justinien , par Totila & les Huns. Mais s'il est vrai que dès lors cette ville n'étoit plus que l'ombre de ce qu'elle avoit été , s'il faut la regarder comme

(2) Ces trois époques ne sont pas toutes à-fait justes. La première est en 410. au lieu de 414. La seconde , en 455. ou 456. & la troisième en 552. sous Tétricus , successeur de Totila , & dernier roi des Goths. Le pillage dura pendant quarante jours.

déchue de l'empire du monde, lorsque sa foiblesse & les abus de son gouvernement faisoient regarder cet événement, non plus simplement comme inévitable, mais comme très-proche, & déjà arrivé en partie, l'époque de sa chute pourroit être marquée long tems avant le regne de Valentinien III. auquel c'est faire grace, que de le nommer le dernier empereur d'Occident : (3) plusieurs des empereurs auxquels il succéda, n'ayant été, à parler juste, que des tyrans, qui déchiroient cet empire entr'eux, & en laissoient aller les lambeaux aux barbares, à qui leurs conquêtes y donnoient le même droit.

Rome vit pourtant encore briller par intervalles, quelques lueurs de rétablissement. La plus sensible fut le regne du grand Constantin, dont les victoires redonnerent un seul chef à tout ce corps : mais il fit lui-même, sans y pen-

(3) Il seroit injuste de refuser le nom d'empereur d'Occident à Valentinien III, à Honorius, &c. Il ne faut pas prendre à la rigueur les expressions dont se sert ici notre auteur, mais seulement, dans le sens d'un empire affoibli, & qui touche au moment de sa chute.

fer, pour la destruction d'un ouvrage qui lui avoit tant coûté, beaucoup plus que n'avoit pu faire toute la mauvaise conduite de ses prédécesseurs, lorsqu'il imagina de transporter tous les droits de Rome à sa nouvelle Constantinople; & il acheva de rendre cette erreur sans remede, en partageant également son empire entre ses trois enfans. Théodose, qui heureusement, ou par un effet de sa grande valeur, se retrouva dans la même circonstance que Constantin, n'auroit peut-être pas fait la même faute, mais l'exemple avoit pris force. D'un seul empire la nécessité l'obligea à en faire deux. Arcadius eut l'Orient, & Honorius l'Occident, & depuis ce tems-là, il n'y eut plus ni espérance, ni occasion de les réunir.

Dans l'ordre des choses naturelles, la destruction de l'une servant à la production d'une ou de plusieurs autres, à mesure que les parties de l'empire d'Occident les plus éloignées s'en détachent, il s'y élevoit des royaumes, qui pourtant ne porterent pas tout d'abord ce nom. Le plus ancien de tous sans contredit, puisqu'on peut faire concourir sa naissance avec la huitième

année de l'empire d'Honorius , est celui qui fut fondé dans les Gaules par les François , ainsi nommés de la Franconie , d'où les Gaulois des environs de la Moselle les appellerent , pour leur aider à se délivrer de l'oppression des armées romaines. La coutume de ces Francs , ou François , étant de donner le nom de roi à celui qu'ils choissoient pour leur commander , si le premier & le second de ces chefs ne l'ont pas porté , il est certain du moins que le troisiéme , qui est Mérovée , & encore plus Clovis , qui fut le cinquiéme , en furent revêtus , (4) & quel-

<p>(4) Toute cette critique est assez juste. Long-tems avant l'année 445. ou , selon les PP. Peteau & Sirmond, Clodion s'établit le premier en deça du Rhin , par la prise de Cambrai , &c. & dès le regne de Valentinien II. les chefs des Francs ont porté le nom de rois. L'habitation de ce peuple au-delà du Rhin , a commencé vers le milieu</p>	<p>du troisiéme siècle , & s'étendoit environ depuis le Texel jusqu'à Francfort. Ce soulèvement d'une partie des Gaules contre les Romains arriva en 434. la douziéme année du regne de Valentinien III. Et l'opinion de l'auteur sur l'établissement des Francs dans les Gaules , est confirmée par un sçavant académicien , qui a répandu toutes les lu-</p>
--	--

ques uns d'eux le soutinrent avec tant de gloire, entr'autres Pepin & Charles Martel, auxquels on ne peut le refuser sans injustice, que Charlemagne, leur digne héritier, parvint jusqu'à faire revivre dans la Gaule une image imparfaite, à la vérité, de cet empire d'Occident, alors éteint, avantage auquel contribuoient naturellement une multitude infinie d'habitans très-propres à la guerre, & une grande fertilité pour tout ce qui sert aux différens besoins des hommes, joint à une extrême commodité pour le commerce, la situation de la France la rendant le centre des quatre principales dominations de la chrétienté, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne & la Grande-Bretagne avec les Pays-Bas.

Difons un mot sur chacune des trois races, qui composent la suite de nos rois. Je ne vois dans la première, que Mérovée, Clovis I. & Clotaire II. Charles Martel, Pepin le bref & Charlemagne dans la seconde, qui se soient tirés du pair des rois. Ces six ôtés de

mieres possibles sur ce point de critique (feu M. l'abbé du Bos) *Hist. crit. de l'établissement* *de la monarchie fran. dans les Gaules, tom. 1. liv. 1. chap. 17. liv. 2. ch. 7 & 8.*

cesseurs, qu'après avoir modestement demandé le suffrage des peuples, avoir fait précéder une espece d'élection, & ordinairement les avoir fait sacrer de leur vivant, & asseoir à côté d'eux sur le trône.

Philippe II. que Louis VII. son pere fit de même sacrer & régner avec lui, fut le premier qui s'écarta de cette façon de procéder entre le souverain & son peuple. Plusieurs victoires remportées sur les étrangers & sur ses propres sujets, qui lui firent donner le surnom d'Auguste, lui servirent à s'ouvrir un chemin à l'autorité absolue, & cette idée s'imprima ensuite si fortement dans l'esprit de ses successeurs, à l'aide des favoris, des ministres & des principaux officiers de guerre, qu'ils crurent faire un coup de la plus profonde politique, en s'attachant à détruire des maximes, dont l'utilité pour le bien général & particulier, venoit d'être encore si bien confirmée par l'expérience, sans craindre, ou peut-être sans prévoir, toutes les suites malheureuses qu'une entreprise de cette nature, contre une nation idolâtre de sa liberté, pouvoit & même

devoit nécessairement avoir. (5) Il leur fut facile d'en juger, par les remèdes auxquels le peuple eut aussi-tôt recours, pour se soustraire au joug dont il se voyoit menacé. Jamais on n'obtint de lui que cette sorte d'obéissance for-

(5) Voici l'un des endroits qui ont donné lieu à la remarque que j'ai faite dans la préface de cet ouvrage, que les compilateurs des anciens mémoires de Sully se sont donné la liberté de mêler leur sentiment propre au sujet du gouvernement, avec celui de l'auteur, & de manière que ne pouvant pas facilement les séparer, ni même les bien distinguer aujourd'hui, le traducteur se voit obligé de dire malgré lui, le pour & le contre sur la même matière. Après tout ce qu'on a vu avancer au duc de Sully contre l'autorité populaire & l'anarchie,

& en particulier contre les abus des assemblées des états généraux; la contradiction seroit trop grossière, que tous ces endroits pussent être de la même main que celui-ci. Il y en a deux ou trois autres semblables dans tout l'ouvrage, que j'ai eu soin de marquer par des notes.

M. l'abbé du Bos, partant du même principe que l'auteur, en a tiré des conséquences toutes contraires, & aussi justes que celles-ci le sont peu. *Ibid.* On ne sçauroit mieux faire que de renvoyer à cet excellent ouvrage, dont l'objet est de réfuter l'erreur, dans laquelle est tombé l'au-

cée, qui fait embrasser avec plus d'avidité tous les moyens de défobéir.

teur de ce morceau de nos mémoires. » Cette » erreur, dit-il, <i>disc.</i> » <i>prélim. pag. 51.</i> con- » duit à penser que » tout ce qu'ont fait » les successeurs de » Hugues Capet en fa- » veur de l'autorité » royale, soit en af- » franchissant les su- » jets des seigneurs, » soit en mettant des » officiers royaux dans » tous les fiefs de quel- » que dignité, soit en » ôtant aux seigneurs » le droit de convo- » quer leurs vassaux » pour faire la guerre » contre d'autres sei- » gneurs, soit en pre- » nant d'autres voies » permises aux souve- » rains, ait été un at- » tentat contre la pre- » mière constitution » de la monarchie. On » regarde donc après » cela comme des ti- » rans, Louis le gros,	» Philippe Auguste & » les plus grands rois » de la troisième race, » bien qu'ils n'ayent » fait autre chose que » de revendiquer les » droits imprescripti- » bles de la couronne » & les droits du peu- » ple, sur les usurpa- » teurs qui s'étoient » emparés des uns & » des autres, dans le » neuvième siècle & » dans le dixième. En » effet, ces princes, » loin de donner at- » teinte à l'ancienne » constitution du » royaume, en recou- » vrant une partie de » leurs droits, n'ont » fait que rétablir au- » tant qu'ils le pou- » voient, l'ancien or- » dre. Ce qu'il prou- » ve ensuite démonstra- » tivement dans tout le » livre sixième de son » ouvrage. Voyez aussi » les mémoires de M.
--	--

De-la mille guerres cruelles. Celle qui livra la France en proie aux Anglois, celles qu'on eut avec l'Italie, la Bourgogne, l'Espagne, ne peuvent être imputées qu'aux dissensions civiles, qui les précédèrent, & dans lesquelles les plus foibles étouffant la voix de l'honneur & de l'intérêt de la nation, appellerent l'étranger au secours de leur liberté : triste & honteux remede, employé constamment depuis ce tems-là, & de nos jours même par la maison de Lorraine, dans une ligue, dont la religion ne fut que le prétexte. Un second mal, qui, pour paroître d'abord d'un genre différent, n'en part pas moins, selon moi, de la même source, c'est le dérèglement des mœurs, la soif des richesses, la manie d'un luxe monstrueux, causes & effets tour à tour, ou tout à la fois, de nos misères.

Voilà quelles ont été les variations de notre malheureuse politique, soit quant à la forme de gouverner, successivement assujettie à la volonté du peuple, du soldat, des grands, des

Foncemagne, tant sur | ronne, que nous avons
la loi salique, que sur | cités ci-devant.
la succession à la cou-

états, des rois, soit quant à la personne même de ces derniers, dépendante, élective, héréditaire, absolue.

On a vu d'avance dans ce tableau, quel jugement on doit porter sur la troisième race de nos rois. Nous trouvons mille choses à admirer dans Philippe-Auguste, saint Louis, Philippe-le-bel, Charles le sage, Charles VII. Louis XII. Quel dommage, que tant de vertus, ou de grandes qualités n'aient pas portés sur d'autres fondemens! Qu'avec plaisir on leur donneroit le titre de grands rois, si l'on pouvoit se cacher que leurs peuples ont été malheureux! Que n'y auroit-il pas à dire en particulier de Louis IX? Des quarante-quatre années qu'il regna, les vingt premières offrent un spectacle, qui n'est pas indigne d'être comparé avec les onze dernières de Henri le grand. Mais je crains bien que toute leur gloire ne soit détruite par les vingt-quatre suivantes, lorsqu'on y verra que des impôts excessifs, pour satisfaire une dévotion mal entendue & ruineuse, des sommes immenses transportées dans les pays les plus éloignés pour le rachat des prisonniers, tant de milliers

de citoyens sacrifiés , tant d'illustres maisons éteintes , remplirent la France d'un deuil général , & tout ensemble d'une calamité universelle.

Convenons une bonne fois de principes , s'il est possible ; & après que , sur une expérience mille fois réitérée , nous aurons regardé comme décidé , ce qui devoit l'être il y a longtems , que le bonheur des hommes ne sçauroit jamais naître de la guerre , parcourons sur cette idée l'histoire de notre monarchie. Nous passerons à Clovis & à ses prédécesseurs , leurs guerres , en quelque sorte nécessaires pour le fondement d'une domination qui ne faisoit qu'éclorre ; mais que dirons-nous de celle qui , pendant un espace de 160 ans entiers , agiterent les quatre enfans de Clovis , les quatre enfans de Clotaire II. & leurs descendans : de celles qui pendant 172 autres années , à commencer à Louis le débonnaire , déchirerent le Royaume ? Le reste est pis encore. La plus légère teinture de notre histoire suffit pour se convaincre , qu'il n'y a point eu de véritable paix depuis Henri VIII. jusqu'à celle de Vervins , & qu'en tranchant le

mot, tout ce long intervalle peut être appelé une guerre de près de 400 ans. Après, dis-je, qu'il sera demeuré constant par cet examen, que nos rois n'ont guère jamais sçu que faire la guerre, nous leur rendrons d'ailleurs toute la justice qui leur est dûe ; mais nous nous montrerons un peu plus difficiles sur le titre de grands, de véritablement & en toute maniere grands rois.

J'avoue cependant, (car il seroit injuste de ne faire qu'à eux seuls un crime, de ce qui est proprement le crime de toute l'Europe,) que plusieurs de ces princes se sont souvent trouvés dans des circonstances, où leurs guerres étant justes & même nécessaires, elles deviennent pour eux le sujet d'une solide & véritable gloire, ou même, il ne leur en restoit point d'autre à acquérir. C'est alors que la maniere dont plusieurs de ces guerres ont été prévues, préparées & conduites, nous fera découvrir dans leur cabinet des coups de politique, & dans leur personne des chefs-d'œuvres de valeur, dignes de tous nos éloges. D'où peut donc provenir l'erreur de tant d'exploits, en apparence si glorieux,

& dont pourtant tout le fruit n'a presque jamais été que de désoler la France & l'Europe ? De l'Europe entière, je le répète, qui ne fait qu'à peine que s'apercevoir aujourd'hui, que dans l'état où elle se trouve, où elle est même depuis plusieurs siècles, toute entreprise par laquelle on prétendra ou l'assujettir ou seulement augmenter trop considérablement quelqu'une de ses principales monarchies, aux dépens des autres, ne peut jamais être qu'une entreprise chimérique & impossible. Aucune de ces grandes monarchies ne sçauroit être renversée que par le concours des causes supérieures à toute force humaine. Il ne doit donc être question que de les faire subsister toutes, avec quelque égalité. Tout prince qui pensera autrement, fera ruisseler le sang par toute l'Europe, sans pouvoir jamais en changer la face.

Lorsque j'ai remarqué que la France n'avoit plus aujourd'hui toute l'étendue qu'elle avoit au tems de Charlemagne, mon intention n'a pas été assurément de faire regarder cette diminution comme un mal. Dans le malheur inévitable d'avoir de tems en tems pour

Trois des princes ambitieux, c'en seroit un bien plus grand encore, que tout concourût à flatter cette ambition : aussi a-t'on toujours remarqué que plus les royaumes sont grands, plus ils sont sujets à de grands malheurs. Le fondement de la tranquillité du nôtre en particulier, dépend de le tenir renfermé dans les bornes qu'il a aujourd'hui. Un climat, des loix, des mœurs, des langues, qui n'ont rien de semblable aux nôtres; des mers, des chaînes de montagnes presque inabordables : voilà autant de barrières, qu'on peut regarder comme posées par la nature même. Que manque-t'il d'ailleurs à la France ? Ne sera-t'elle pas toujours le plus riche & le plus puissant royaume de l'Europe ? Non, les François n'ont plus rien à désirer, sinon que le ciel leur donne des rois, pieux, bons & sages, & ces rois, rien à faire, que d'employer leur puissance à tenir l'Europe en paix. Aucune entreprise ne peut plus ni leur réussir, ni leur être profitable, que celle-là.

Et voilà de quelle nature étoit celle que Henri IV. étoit à la veille de commencer, lorsqu'il plut à Dieu de l'ap-

pellier à lui, trop tôt de quelques années pour le bonheur du monde. Voilà ce qui la rendoit si différente de tout ce qu'on a vu jusqu'ici entreprendre aux têtes couronnées. Voilà par où il aspirait au nom de grand. Ses vûes ne lui étoient point inspirées par une petite & misérable ambition, ni bornées à un léger & bas intérêt. Il vouloit rendre la France éternellement heureuse, & comme elle ne peut goûter cette parfaite félicité, qu'en un sens toute l'Europe ne la partage avec elle, c'étoit le bien de toute la chrétienté qu'il vouloit faire, & d'une manière si solide, que rien à l'avenir ne fût capable d'en ébranler les fondemens.

Je me doute bien que ce projet (6) sera regardé tout d'abord comme une de ces magnifiques chimères, de ces oisives spéculations politiques, auxquelles se livre un esprit ami des idées singulieres. Ceux qui en jugeront ainsi, ne peuvent être que cette sorte de gens, à qui la première impression

(6) Les mémoires de Sully sont le seul monument qui ait conservé à la postérité le détail du grand dessein de Henri IV. On ne le voit dans aucun des historiens, auteurs de mémoires & écrivains & contemporains.

d'une imagination prévenue tient lieu de règle ; ou ceux à qui l'éloignement

rains de ce prince. La plupart d'eux n'ont pas même effleuré cette matière, parce que sans doute ils n'en sçavoient pas assez pour pouvoir en parler. On n'a commencé à en discourir, que depuis que les mémoires de Sully, où il est si bien développé, ont vû le jour ; & de tous ceux qui l'ont fait depuis environ la seconde moitié du dix-septième siècle, je n'en trouve presque aucun, qui ait mis en question la possibilité de ce grand projet, parce qu'apparemment on étoit encore assez proche du tems où il avoit été formé, pour se convaincre, & par la propre bouche de ceux mêmes qui avoient pû être témoins des préparatifs & des arrangemens qui s'étoient faits, que toutes les mesures avoient été prises précisément de la manière dont le duc de Sully le rapporte, & par conséquent, qu'il ne souffroit pas à beaucoup près toute la difficulté, qu'on a cru y appercevoir depuis.

L'auteur du discours manuscrit de la bibliothèque du roi, que j'ai cité dans la préface, & qui me paroît être le plus ancien mémoire que nous ayons de ce tems-là, ne doute point que ce dessein n'eût eu toute son exécution. Après lui, M. de Péréfixe, qui nous en a donné un abrégé fort juste, dans la troisième partie de son histoire de Henri le grand, dit positivement qu'il auroit réussi, & en fournit les preuves, pag. 332. & suiv. Le continuateur de M. de Thou ne s'é-

des tems & l'ignorance des circonstances , feront confondre la plus sage

loigne pas de ce sentiment, dans le peu qu'il en touche, *ann.* 1609. & 1610. Le maréchal de Bassompierre en dit aussi quelque chose, *tom. 1. de son Journal*, sans l'improver. On peut joindre à ces autorités celle de l'auteur de la vie du duc d'Épernon & de quelques autres, qui tous semblent être du même avis. Enfin jusqu'au commencement du présent siècle, il paroît que sur ce point il n'y a eu qu'une voix, à laquelle plusieurs de nos historiens modernes ont aussi joint la leur. Vittorio Siri (*mém. recond. t. 1. p. 29. 514. t. 2. p. 45. &c.*) est le premier que je sçache, qui ait traité cette grande entreprise d'absurde & d'impossible; mais l'ignorance qu'il montre sur toute

cette affaire, même dans les points les moins contestés; son attachement à la politique espagnole, l'éloignement de la personne de Henri IV. & de celle de son ministre, qui se fait sentir par-tout dans cet écrivain, le rendent très-justement récusable sur ce chapitre. Ce sentiment a été adopté après lui, par l'auteur de l'histoire de la mere & du fils. *tom. 1. p. 44.* & par la même raison d'attachement à la reine, mere de Louis XIII. D'ailleurs cet écrivain, quel qu'il soit, qui n'apporte guerre d'autre preuve de son opinion, que l'âge de près de soixante ans qu'avoit alors Henri IV. paroît si peu au fait, qu'on diroit qu'il a ignoré les précautions qu'on

& la plus noble des entreprises qui jamais ayent été formées , avec ces

avoit apportées , pour que cet ouvrage se trouvât consommé en trois ans , & qu'il combat l'opinion du duc de Sully , sans la connoître.

Je déférerois beaucoup davantage à l'autorité de quelques politiques modernes, qui regardent comme impossible que la face de toute l'Europe eût pu être changée, au point que se le proposoit Henri IV. & qui trouvent d'ailleurs, qu'on a imaginé de nos jours un moyen beaucoup plus heureux, de maintenir l'équilibre dans l'Europe, que celui par lequel on faisoit renaître l'ancien conseil des Amphictions, je veux dire, la précaution de faire accéder toutes les principales puissances aux traités, même particuliers, &

de les en rendre garantes. Tous les malheurs que nous a apportés la guerre, montrent assez que cette précaution n'est rien moins que suffisante. Et pour ce qui est du fond de la question, je conviendrai avec eux, que l'Europe ne peut que très-difficilement être constituée aujourd'hui dans l'état, où a voulu la mettre Henri le grand : mais je ne laisse pas de croire, sans prétendre assujettir personne à mon sentiment, que ceux qui traitent de chimere le projet de ce prince, ne font pas toute l'attention nécessaire aux circonstances d'un tems, où l'Europe, tant de fois à la veille de se voir la proie de la maison d'Autriche, déglacée par les guerres sanglantes, que la diffé-

capricieux projets , dont on a vu de tout tems se repaître les princes

rence des religions y avoit excitées & y excitait tous les jours , étoit comme forcée de recourir à un moyen extrême , pour finir toutes ses miseres.

Je ne puis mieux finir cette remarque , que par ces paroles de M. l'abbé de saint Pierre , dans son discours sur le grand-homme : « De-là on voit que si Henri IV. roi de France , eût exécuté son projet, si fameux & si sensé , pour rendre la paix perpétuelle & universelle entre les souverains, il auroit procuré le plus grand bienfait qu'il soit possible, non-seulement à ses sujets, mais encore à toutes les nations chrétiennes, & même, par une suite nécessaire, au reste de la terre :

» bienfait auquel toutes les familles, vivantes & futures, eussent participé durant tous les siècles à venir ; bienfait qui emporte l'exemption des maux immenses & innombrables que causent les guerres civiles & étrangères : bienfait qui eût produit tous les biens, qui résultent nécessairement d'une paix universelle & inaltérable : s'il eût exécuté, dis-je, ce merveilleux projet, il eût été, sans comparaison, le plus grand homme qui ait été & qui sera jamais ». Après quelques autres réflexions sur les moyens de rendre ce projet encore plus facile, ce judicieux écrivain ajoute : « Au reste, ce prince a toujours eu l'hon-

entêtés de leur pouvoir. Je conviens que si l'on examinoit avec attention ce que font entreprendre la vanité, la confiance en sa bonne fortune, l'ignorance, la peur même & la paresse; on seroit surpris de voir les souverains se jeter tête baissée dans des desseins, spécieux, à la vérité, mais qui n'ont quelquefois pas le moindre degré de possibilité. L'esprit humain s'attache avec tant de complaisance, disons plus, avec tant de fureur, à tout ce qui lui semble beau & brillant, qu'il seroit très fâché qu'on lui fît sentir que ces objets n'ont souvent rien de réel, ni de solide; mais en cela, comme en toute autre chose, il y a aussi l'excès contraire à éviter: c'est que comme on manque à exécuter les grandes choses, parce qu'on s'y porte trop foiblement, on manque aussi à les connoître & à les apprécier au juste,

»neur de la plus im- »portante invention, » & de la plus utile dé- »couverte, qui ait » paru sur la terre, » pour le bonheur du » genre humain. L'e	»xécution de cette » grande entreprise » peut bien être résér- »vée par la provi- »dence, au plus » grand homme de sa » postérité «.
---	--

parce qu'on les mesure avec des regles trop raccourcies. J'ai été moi-même sur cet article plus difficile à persuader peut-être qu'aucun de ceux qui liront ces mémoires, par un effet de ce caractère froid, précautionné & peu entreprenant, par lequel je me suis donné à connoître.

Je me souviens que la première fois que j'entendis le roi me parler d'un système politique, par lequel on pouvoit partager & conduire toute l'Europe comme une famille, j'écoutai à peine ce prince. M'imaginant qu'il ne parloit ainsi que pour s'égayer, ou peut-être pour se faire honneur de penser sur la politique avec plus d'étendue & de pénétration que le commun des hommes, ma réponse fut moitié sur le ton de plaisanterie, moitié sur celui de compliment. Henri n'alla pas plus loin pour cette fois. Il m'a souvent avoué depuis, qu'il m'avoit long-tems caché tout ce qui lui rouloit dans l'esprit sur cette matiere, par la honte qu'on a de proposer des choses qui peuvent paroître ridicules ou impossibles. Je fus étonné que quelque tems après, il remit entre nous deux la

conversation sur ce même sujet , & que dans la suite , il revenoit d'année en année à m'en entretenir , avec des arrangemens & des éclairciffemens nouveaux.

J'avois été fort éloigné de m'en occuper sérieusement. Si mon esprit s'y étoit arrêté quelques instans , le premier aspect d'un dessein , qui supposoit la réunion de tous les états de l'Europe , des dépenses immenses , dans un tems où la France ne pouvoit subvenir à ses propres besoins , un enchaînement d'incidens qui me parut aller à l'infini ; tout cela m'avoit fait aussitôt rejeter cette pensée , comme inutile. Je me défiai même qu'il n'y eut ici quelque illusion. Je me rappellois quelque'une de ces entreprises , dans lesquelles on avoit cru pouvoir intéresser l'Europe. Je m'arrêtois principalement à celles qu'avoient formées quelques-uns de nos rois , sur de beaucoup moindres objets , & je me sentoient dégouté de celle-ci , par le mauvais succès de toutes les autres. La disposition des princes de l'Europe à prendre ombrage de la France , dès que celle-ci leur auroit aidé à dissiper leurs
leurs

leurs craintes sur la trop grande puissance de l'Espagne, me paroïssoit seule un obstacle insurmontable.

Fortement prévenu de cette idée, je ne cherchai plus qu'à détromper Henri, qui surpris de son côté, de ne me voir d'accord avec lui sur aucun point, entreprit d'abord & vint aisément à bout de me persuader que ce ne pouvoit être que par préjugé, que je blâmois ainsi indistinctement toutes les parties d'un projet, où il étoit sûr du moins que tout n'étoit pas blâmable. Je ne pus refuser à ses prieres de m'appliquer à le bien comprendre. Je m'en formai une idée plus juste, j'en rassemblai toutes les branches, que je liai entr'elles, j'en étudiai toutes les proportions, & pour ainsi dire toutes les dimensions; j'y trouvai une suite & une dépendance mutuelles, qui ne m'avoient point paru sensibles, tant que je n'avois envisagé la chose que confusément. L'utilité qui en résultoit pour toute l'Europe, fut ce qui me frappa davantage, comme ce qui est en effet le plus clair; mais les moyens furent, par la même raison, ce qui m'arrêta le plus long-tems, la situation générale

des affaires en Europe & des nôtres en particulier, paroissant de tout point contraire à l'exécution : je ne faisois point assez d'attention que cette exécution pouvant être remise autant qu'on le jugeroit à propos, nous avions pour nous y préparer, toutes les ressources que le tems offre à ceux qui sçavent en tirer parti. Je me convainquis à la fin que, quelle que parut être cette disproportion des moyens à l'effet, une suite d'années, pendant lesquelles on dirigeroit constamment vers son objet toutes ses démarches, tant dans les négociations, que dans la finance & le reste des choses nécessaires, applaniroit bien des difficultés. C'est en effet quelque chose de bien singulier, que ce point, qui paroissoit & étoit réellement le plus difficile de tous, est devenu enfin le plus facile.

Lorsque je me fus mis ainsi dans le véritable point de vue des choses, que j'eus tout pesé, tout calculé, & ensuite tout prévu & tout préparé, je me sentis persuadé que le dessein de Henri le grand étoit tout ensemble juste dans son principe, possible & même facile dans toutes ses parties, & infiniment

glorieux dans tous ses effets; en sorte que, comme on l'a vu dans mille endroits de cet ouvrage, je fus le premier à rappeler le roi à ses engagements, & à faire valoir souvent contre lui-même ses propres raisons.

L'habitude où étoit ce prince de porter continuellement ses vues sur tout ce qui étoit autour de lui, effet des conjectures singulièrement tristes & embarrassantes où il s'étoit trouvé dans presque tous les instans de sa vie, lui avoit fait former ce dessein, dès le tems où, appelé à la couronne, par la mort du roi Henri III, il regarda l'abaissement de la maison d'Autriche, comme quelque chose d'absolument nécessaire pour pouvoir s'y soutenir. Si la première idée ne lui en vint pas d'Elisabeth (7), il est certain du moins

(7) M. le duc de Sully d'aujourd'hui possède l'original d'une fort belle lettre de Henri le grand, qu'on présume avoir été écrite à la reine Elisabeth, quoique cette reine ne soit nommée ni dans le corps de la

lettre, ni dans la suscription qui porte ces mots: *A celle qui mérite un los immortel.* Les termes dans lesquels Henri parle de certain projet politique, qu'il appelle *la plus excellente & rare entreprise que créa-*

que cette grande reine l'avoit imaginé de son côté long tems auparavant, comme un moyen de venger toute l'Europe des attentats de son ennemi commun. Les troubles qui remplirent toutes les années suivantes, la guerre qui leur succéda en 1595, celle qui survint contre la Savoie après la paix de Vervins, jetterent Henri dans des embarras, qui l'obligèrent à renoncer à toute autre sorte d'affaires. Ce ne fut qu'après son mariage, & la paix étant bien affermie, qu'il put reprendre la pensée de son premier dessein, qui paroissoit plus impos-

<p><i>re sçut avoir préméditée en sa pensée. chose plus céleste qu'humaine, les louanges qu'il donne à ce discours si bien lié, si rempli de démonstrations de ce qui seroit nécessaire pour le gouvernement des empires & monarchies, ... ; à ces conceptions & résolutions, dont on ne doit attendre que des issues très-remarquables d'honneur & de</i></p>	<p><i>gloire ; tout cela ne peut se rapporter qu'à la personne d'Elisabeth, ni tomber que sur le grand dessein dont il est question ici, & sur lequel la reine d'Angleterre venoit apparemment de commencer à s'ouvrir à Henri par lettres. Celle-ci est datée de Paris, du quinzième jour de juillet, mais sans date d'année,</i></p>
--	--

nable, ou du moins plus éloigné que jamais.

Il le communiqua néanmoins par lettres à Elisabeth; & ce fut ce qui leur inspira une si forte envie de s'aboucher en 1601, lorsque cette princesse vint à Douvres, & qu'il s'avança jusqu'à Calais. Ce que le cérémonial d'une semblable entrevue ne leur permit pas de faire, je l'ébauchai du moins dans le voyage qu'on a vu que je fis vers cette princesse. Je la trouvai fortement occupée des moyens de faire réussir ce grand projet; & malgré les difficultés qu'elle imaginoit dans ces deux points principaux, la conciliation des religions & l'égalité des puissances, elle me parut ne point douter qu'on ne pût le faire réussir. Elle se rassuroit sur un motif, dont j'ai bien connu depuis toute la justesse; c'est que ce plan n'ayant après tout rien de contraire qu'aux vues de quelques princes ambitieux, & connus pour tels dans l'Europe, cette difficulté, qui en faisoit mieux sentir la nécessité, en achemineroit aussi, plutôt qu'elle n'en retarderoit le succès. Elle disoit encore, qu'il auroit été à souhaiter qu'il eût pu s'exécuter par toute autre voie

que par celle des armes, qui a toujours quelque chose d'odieux ; mais qu'elle convenoit que du moins on ne pouvoit guère le commencer autrement. Une très grande partie des articles, des conditions & des différens arrangemens, est dûe à cette reine, & montre bien que du côté de la pénétration, de la sagesse & de toutes les autres qualités de l'esprit, elle ne cédoit à aucun des rois les plus dignes de porter ce nom.

On ne peut regarder que comme un très-grand malheur, que Henri ne pût point dès ce moment - là seconder les intentions de la reine d'Angleterre, qui vouloit que sans perdre un moment, on mît la main à l'œuvre ; mais à peine osoit-il espérer, lorsqu'il jettoit ainsi les fondemens de cet édifice, de voir le tems d'y mettre la dernière main. Le rétablissement de son royaume, dans toutes les parties par où il étoit affligé, étoit un ouvrage de plusieurs années, & malheureusement il en avoit déjà quarante-huit, avant qu'il eût pu y travailler. Il ne laissa pas de le presser avec toute l'ardeur possible. L'édit de Nantes avoit déjà été fait dans cette vue. Tous les autres moyens de s'attirer le respect & la

confiance des princes de l'Europe, commencèrent aussi à être mis en œuvre, en même tems que nous nous appliquions lui & moi avec une patience infatigable, à l'arrangement intérieur du royaume. La mort du roi d'Espagne nous parut l'événement le plus heureux pour notre dessein; mais celle d'Elisabeth y porta un coup si sensible, qu'il s'en fallut peu qu'elle ne nous le fît abandonner tout-à-fait. Henri n'attendoit point des rois du Nord, ni du roi Jacques, successeur de cette princesse, lorsqu'il eût connu le caractère de son esprit, qu'aucun d'eux consentît d'aussi bonne grace que faisoit la reine d'Angleterre, à partager ce fardeau avec lui. Cependant les nouveaux alliés qu'il gagnoit chaque jour en Allemagne & dans l'Italie même, le consolèrent un peu de cette perte. La treve des Pays - Bas avec l'Espagne, peut aussi être mise au nombre des incidens peu favorables.

Mais si nous voulions compter ensuite tout ce qui survint d'obstacles dans l'intérieur du royaume, de la part des Protestans, des Catholiques, du Clergé, du conseil même de sa majesté, il pourroit sembler que tout conspirât à le fai-

re échouer. Croiroit-on que Henri n'eût pas pu trouver un seul homme avec moi dans tout son conseil, auquel il ne risquât rien à dévoiler le fonds de ses projets? & que tout le respect qu'on lui devoit, empêchoit à peine de traiter d'extravagance le peu qu'il se hasarda, avec toute la circonspection possible, d'en découvrir à ceux qui paroissoient les plus dévoués à toutes ses volontés? Rien ne le rebuta. Plus habile politique & meilleur juge que tout son conseil, & que tout son royaume, dès qu'il vit que malgré tous ces obstacles, les affaires se mettoient d'elles-mêmes au-dedans comme au-dehors dans une situation favorable, il tint le succès pour infaillible.

Etoit-ce au fond une grande témérité que d'en juger ainsi? Qu'est-ce que ce prince exigeoit de l'Europe en cette occasion? rien autre chose, sinon qu'elle se prêle aux moyens qu'il a imaginés pour la placer dans la position où elle tend depuis long-tems par tous ses efforts, à se voir établie. On le lui facilite, & sans qu'il lui en coûte à beaucoup près, ce qu'une grande partie de ses princes auroit vo-

lontiers sacrifié , & même a souvent sacrifié , pour un avantage beaucoup moins réel , moins certain & moins durable. Le profit qu'on leur assure , outre le bien inestimable de la paix , surpasse de beaucoup la dépense à laquelle on les engage. Quelle raison , encore un coup , voit-on qu'ils puissent avoir , de s'y opposer ? & s'ils ne s'y opposent pas , que fera la maison d'Autriche contre des puissances , à qui l'envie & le plaisir de la dépouiller d'un bien dont elle ne s'est servie jusqu'ici que pour les opprimer , suscite autant d'ennemis déclarés , qu'elle en a de secrets ; c'est-à-dire , l'Europe entière ? On ne laisse à ces princes aucun sujet de jalousie contre celui qui leur rend leur liberté ; puisque ce libérateur , bien loin de chercher un dédommagement de toutes les dépenses que sa générosité lui fait faire , se met encore volontairement & pour toujours dans l'impuissance de rien ajouter à son royaume , par voie de conquête , & même par les moyens les plus légitimes. Il a trouvé le secret de persuader tous ses voisins , que son unique objet est de s'épargner , ainsi

qu'à eux, ces sommes immenses, que leur coûtent à entretenir tant de milliers de gens de guerre, tant de places fortifiées & tant d'autres dépenses militaires; de les délivrer pour jamais de la crainte de ces catastrophes sanglantes, si communes en Europe; de leur procurer un repos inaltérable; enfin, de les unir tous par un lien indissoluble: en sorte que tous ces princes eussent pu après cela vivre entr'eux comme des freres, & se visiter les uns les autres comme de bons voisins, sans l'embaras du cérémonial, sans la dépense d'un train, qu'on n'expose que pour éblouir, souvent pour cacher sa misere. N'est-ce pas en effet une honte & une tache pour des peuples si policés, que toute leur prétendue sagesse n'ait pu jusqu'à présent, je ne dis pas leur procurer la tranquillité, mais les sauver des fureurs qu'ils détestent dans les nations les plus sauvages & les plus barbares? Pour prévenir ces cruels événemens, pour étouffer dans leur germe ces semences pernicieuses de confusion & de bouleversement, pouvoit-on rien imaginer de plus heureux que le projet de Henri le grand, & pou-

voit-on y apporter plus de précautions ?

Voilà tout ce qu'on peut raisonnablement exiger. Il n'est au pouvoir de l'humanité, que de préparer & d'agir ; le succès est l'ouvrage d'une main plus puissante. Un préjugé si avantageux pour le projet dont il est question, que les personnes sensées ne pourroient être blâmées d'en juger par cela seul ; c'est qu'il a été entrepris par les deux têtes couronnées, que la postérité regardera comme les plus excellens modeles dans l'art de régner : j'ajoute sur la personne de Henri en particulier, que c'est aux princes instruits comme lui par l'adversité, qui n'ont presque jamais trouvé que des obstacles dans leur chemin, que c'est, dis-je, à ces princes, qu'il appartient de juger des vrais obstacles, & qu'on peut déferer sans crainte à leur sentiment, sur-tout lorsqu'on les voit prêts à exposer leur vie pour le soutenir. Pour moi, je regretterai toujours que la France, en perdant ce grand prince, se soit vue enlever du même coup, une gloire bien supérieure à celle dont son regne l'a-

voit comblée (8). Il reste à expliquer en détail toutes les parties de ce dessein, & comment il devoit s'exécuter. Commençons par ce qui regarde la religion.

Deux religions ont cours dans l'Europe chrétienne ; la Religion Romaine, & la Religion Réformée ; mais comme celle-ci a admis plusieurs modifications dans son culte, qui la rendent, sinon aussi différente de la Religion Romaine, du moins aussi éloignée de se réunir, il faut nécessairement la partager en deux Religions, à la première desquelles on conservera son nom de Réformée, & l'autre pourra s'appeller la Religion Protestante. Ces trois Religions regnent en Europe d'une manière très-variée. L'Italie & l'Espagne sont demeurées en posses-

(8) On juge aisément sur tout cet exposé, quelle foi l'on doit ajouter au témoignage de Siri, *ib.* lorsqu'il donne à entendre que Henri le grand n'étoit possédé uniquement que de la passion d'amasser des trésors, qu'il fallut que son ministre le forçât comme malgré lui à entrer dans le projet, & que le duc de Sully, qu'il croit en être le seul auteur, n'y étoit lui-même si fort attaché, que par pure opiniâtreté, & peut-être pour son propre intérêt.

tion de la Religion Romaine , sans mélange d'aucune autre. La Religion Réformée ne subsiste en France avec la Romaine , qu'à la faveur des Edits , & y est la plus foible. L'Angleterre , le Dannemark , la Suède , les Pays-Bas , la Suisse , sont aussi mêlangés ; avec la différence , que c'est la Religion Protestante qui y domine : les autres n'y sont que tolérées. L'Allemagne les réunit toutes trois , & même dans plusieurs de ses cercles , les regarde de même œil , ainsi que la Pologne. Je ne parle point de la Moscovie , ou Grande - Russie. Ces vastes pays , qui n'ont pas moins de six cens lieues de long , sur quatre cens de large , étant en grande partie encore idolâtres , & en partie schismatiques , comme les Grecs & les Arméniens , mais avec mille pratiques superstitieuses , qui ne leur laissent presque aucune conformité avec nous ; outre qu'ils appartiennent à l'Asie , pour le moins autant qu'à l'Europe , on doit presque les regarder comme un pays barbare , & les mettre dans la même classe que la Turquie , quoique depuis cinq cens ans on lui donne rang parmi les puissances chrétiennes.

Chacune de ces trois religions se trouvant aujourd'hui établie en Europe, de maniere qu'il n'y a aucune apparence qu'on pût venir à bout d'y en détruire aucune des trois, & que l'expérience a suffisamment montré l'inutilité & les dangers de cette entreprise, il n'y a rien de mieux à faire, que de les y laisser subsister toutes trois, & même de les fortifier; de maniere cependant que cette indulgence ne puisse dans la suite ouvrir la porte à tout ce que le caprice pourroit faire imaginer de faux dogmes, qu'on doit avoir un soin particulier d'étouffer dans leur naissance. Dieu, en paroissant visiblement soutenir ce qu'il plaît aux Catholiques d'appeller la Nouvelle Religion, nous enseigne cette conduite qui n'est pas moins conforme aux préceptes de la sainte écriture, que confirmée par ses exemples; & d'ailleurs, la difficulté insurmontable de faire recevoir l'autorité du pape dans les lieux où elle n'est plus reconnue, rend ce point de toute nécessité. Plusieurs cardinaux, également éclairés & zélés, & même quelques papes, tels que Clément VIII & Paul V, en sont convenus.

Il ne s'agit donc plus que de bien affermir ceux de ces peuples qui ont fait choix d'une religion, dans le principe où ils sont, qu'il n'y a rien de si pernicieux en toute maniere, que le libertinage dans la croyance; & pour ceux qui en ont embrassé plusieurs, ou qui les pratiquent toutes, d'y maintenir l'ordre qu'ils ont jugé suffisant contre les abus ordinaires d'une tolérance, qui apparemment leur est utile par d'autres endroits. Ainsi l'Italie s'étant tenue attachée à la Religion Romaine, & étant d'ailleurs le séjour des papes, je conviens que cette religion doit y être conservée dans toute sa pureté; & ce n'est point une tyrannie, que d'obliger les naturels du pays à s'accommoder à cette loi, ou à en sortir, s'ils croient ne devoir pas la suivre. On peut dire la même chose à peu près de l'Espagne. Dans les états, tels que la France, où l'on veut du moins qu'il y ait une religion dominante, le tempérament à apporter, est de permettre d'en sortir si l'on trouve trop sévères les réglemens par lesquels la Religion Calviniste seroit toujours dans la subordination de la religion du

prince. Tous les autres n'ont pas besoin de nouvelles règles : nulle violence sur ce point : liberté entière , puisque cette liberté y a passé en principe même du gouvernement.

Tout se réduit , comme on voit , sur cet article , à un très petit nombre de maximes , d'autant plus sûres , qu'elles ne combattent le goût de personne. Les Protestans sont fort éloignés de prétendre faire embrasser de force leur religion à ceux de leurs voisins qui ne s'en accommodent pas. Les Catholiques pensent sans doute de même ; & l'on ne fait aucun tort au pape , en l'excluant de ce qu'il convient qu'il ne possède plus depuis long tems. Ce sacrifice de droits chimériques , seroit plus que suffisamment payé par la dignité royale dont il doit être revêtu , & par l'honneur de servir après cela de médiateur à tous les princes chrétiens ; qualité dont il jouiroit alors sans jalousie , & à laquelle on ne peut nier que cette cour ne soit , par sa sagesse , la plus propre de toutes.

Un autre point du plan politique qui concerne encore la religion , re-

garde les princes infidèles de l'Europe, & consiste à en chasser entièrement ceux qu'on ne voit nulle apparence de pouvoir amener à aucune des religions chrétiennes. Si le grand duc de Moscovie, ou czar de Russie, qu'on croit être l'ancien knés de Scythie, refuse d'entrer dans l'association, après qu'on la lui aura proposée, on le doit traiter comme le sultan de Turquie; le dépouiller de ce qu'il possède en Europe, & le reléguer en Asie, où il pourra, sans que nous nous en mêlions, continuer tant qu'il voudra, la guerre qu'il a presque continuellement avec les Persans & les Turcs.

Pour venir à bout de cette entreprise, qui ne paroît avoir rien de difficile, d'abord qu'on suppose que tous les princes chrétiens y concourent unanimement; il n'est question que d'engager chacun d'eux à se taxer lui-même pour l'entretien des gens de guerre, & pour toutes les autres choses nécessaires à la faire réussir. En attendant que le conseil général, dont il sera parlé plus bas, eût spécifié toutes ces valeurs, voici quelles étoient à cet égard les idées de Henri le grand.

Le pape fourniroit pour cette expédition, huit mille hommes d'infanterie, douze cens hommes de cavalerie, dix canons & autant de galeres. L'empereur & les cercles d'Allemagne, soixante mille hommes d'infanterie, vingt mille de cavalerie, cinq gros canons, dix galeres ou vaisseaux. Le roi de France, vingt mille hommes d'infanterie, quatre mille de cavalerie, vingt canons, dix vaisseaux ou galeres. L'Espagne, la Grande-Bretagne, le Dannemark, la Suède, la Pologne, pareil nombre que la France, avec le seul égard de compenser différemment entre ces couronnes suivant les commodités, le fournissement de ce qui appartient au service de mer. Le roi de Bohême, cinq mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie, cinq canons. Le roi de Hongrie, douze mille hommes d'infanterie, cinq mille de cavalerie, vingt canons, six vaisseaux. Le duc de Savoie, c'est-à dire, le roi de Lombardie, huit mille hommes d'infanterie, quinze cens de cavalerie, huit canons, six galeres. La république de Venise, dix mille hommes d'infante-

rie , douze cens de cavalerie , dix canons , vingt-cinq galeres. La république Helvétique , quinze mille hommes d'infanterie , cinq mille de cavalerie , douze canons. La république Belgique , douze mille hommes d'infanterie , douze cens de cavalerie , douze canons , autant de vaisseaux. La république Italique , dix mille hommes d'infanterie , douze cens de cavalerie , dix canons , huit galeres. Le tout ensemble composeroit environ deux cens soixante-dix mille hommes d'infanterie , cinquante mille hommes de cavalerie , deux cens canons , & cent vingt vaisseaux ou galeres soudoyés , équipés & entretenus aux frais de tous ces états , chacun suivant leur portion.

Cet armement des princes & états de l'Europe , paroît si peu considérable , & si peu gênant , comparé aux forces qu'ils font dans l'usage de tenir sur pied contre leurs voisins ou contre leurs sujets , que quand il auroit dû subsister perpétuellement , il n'y auroit eu à cela aucun inconvénient ; ç'auroit même été une excellente école pour la guerre. Mais outre que

les entreprises auxquelles on le destinoit , n'auroient pas toujours duré , on auroit pu diminuer le nombre & les frais , à proportion des besoins , qui n'auroient pas toujours été les mêmes. Je suis persuadé cependant , que cette idée auroit été si fort du goût de tous ces princes , qu'après qu'ils auroient conquis par ce moyen , tout ce qu'ils ne doivent pas souffrir qu'aucun étranger partage avec eux en Europe , ils auroient cherché à y joindre les parties de l'Asie , le plus à leur commodité , & sur toute la côte entiere d'Afrique , trop voisine de nos états , pour n'en être pas incommodés. Une précaution unique à prendre , par rapport à tous les pays conquis , eût été d'y fonder de nouveaux royaumes , qu'on déclareroit unis à la république chrétienne , & qu'on distribueroit à différens princes , en excluant soigneusement ceux qui tiendroient déjà rang parmi les souverains de l'Europe.

La partie du dessein purement politique , vouloit presque toute entiere sur un premier préliminaire , qui n'auroit , ce me semble , souffert guère

plus de difficulté que l'article précédent, c'étoit de dépouiller la maison d'Autriche de l'empire de tout ce qu'elle possède en Allemagne, en Italie & dans les Pays Bas; en un mot, de la réduire au seul royaume d'Espagne renfermé entre l'Océan, la Méditerranée & les Pyrénées; auquel on auroit laissé seulement, pour le rendre égal aux autres grandes dominations monarchiques de l'Europe, la Sardaigne, Maiorque, Minorque & autres isles sur ces côtes; les Canaries, les Açores & le Cap-Vert, avec ce qu'il possède en Afrique; le Mexique, avec les isles de l'Amérique qui lui appartiennent; pays qui suffiroient seuls à fonder de grands royaumes; enfin, les Philippines, Goa, les Moluques, & ces autres possessions en Asie.

Sur quoi il se présente à l'esprit l'idée d'un moyen propre à dédommager la maison d'Autriche de tout ce qu'on lui ôtoit en Europe; c'étoit de le lui faire regagner dans les trois autres parties du monde, en lui aidant à s'emparer, & en la déclarant l'unique propriétaire de tout ce que nous y connoissons d'habitable, & qu'on y

pourroit découvrir dans la suite. On suppose pour cela qu'elle n'auroit pas obligé par sa résistance , à employer la force contr'elle ; & même , dans cette supposition , ce n'étoit point au prince de cette maison , regnant en Espagne , qu'il eût fallu assujettir ainsi les trois parties du monde , mais à différens princes de la même ou de plusieurs branches ; lesquels après cela , n'eussent été tenus qu'à l'hommage envers la couronne d'Espagne , ou tout au plus à un tribut , tel que l'exigeoient les anciens conquérans. Par là cette maison , qui veut être la plus puissante du monde , auroit pu continuer à se flatter de cet avantage , sans que les autres lui eussent envié cette prétendue grandeur.

Les vues de la maison d'Autriche pour la monarchie universelle , mises en évidence par toutes les démarches qu'elle a fait faire à Charles - Quint & à son fils , ont rendu la sévérité de ce traitement aussi juste que nécessaire ; & je dis de plus , qu'elle-même n'auroit eu aucun sujet raisonnable de s'en plaindre. Il est vrai qu'on lui enleve l'empire ; mais auquel , à par-

ler juste, elle n'a pas plus de droit que tous les princes d'Allemagne, & même de l'Europe. Si la chose avoit besoin d'être prouvée, il ne faudroit que lui rappeler à quelles conditions Charles-Quint lui-même, le plus puissant d'eux tous, fut reconnu empereur ; conditions qu'il jura solennellement d'observer, à Smalcalde, en présence de sept électeurs ou princes, & des députés de vingt-quatre villes protestantes, le landgrave de Hesse & le prince d'Enhalt, portant la parole pour tous. Il jura, dis-je, de ne jamais déroger en rien aux loix reçues dans l'empire, & nommément à la fameuse bulle d'or, portée sous Charles IV, sauf à les amplifier, mais par le conseil & du consentement exprès des princes souverains d'Allemagne, de ne toucher à aucun de leurs privilèges ; de n'introduire aucun étranger au conseil ; de ne faire ni guerre ni paix, sans leur aveu ; de ne donner les charges & dignités qu'à des Allemands naturels ; de ne se servir pour les dépêches, que de la seule langue allemande ; de ne point établir d'impôts de son seul mouvement ; de n'ap-

pliquer aucune des conquêtes à son profit particulier. Il renonça formellement sur-tout, à l'hérédité de la dignité impériale dans sa maison; & conformément au second article de la bulle d'or, il jura qu'il ne feroit point reconnoître de roi des Romains, de son vivant. Lorsque les Protestans d'Allemagne, après en avoir presque chassé Ferdinand, consentirent à lui déferer la couronne impériale, ils renouvelèrent soigneusement avec lui tous ces articles, & les lui firent jurer, avec de nouveaux réglemens pour le libre exercice de leur religion.

Quant aux possessions de la maison d'Autriche dans l'Allemagne, l'Italie & les Pays-Bas, qu'on lui ôte aussi: pour ne rien dire ici, de ce qu'elle n'y doit qu'à une usurpation tyrannique, on ne la prive après tout, que de pays qui sont pour elle le sujet de si grandes dépenses (je parle sur-tout de l'Italie & des Pays-Bas) que tous ses trésors des Indes n'y ont pas suffi; & d'ailleurs, on l'indemnise par des établissemens aussi considérables pour le moins, & certainement beaucoup plus riches, en lui
cédant

cédant le privilège exclusif, dont je viens de parler, de s'étendre dans les trois autres parties du monde, d'y fonder de nouvelles dominations, de s'en approprier les mines & les trésors, ce qui ne doit pas pourtant s'entendre, comme si l'on y interdisoit tout commerce aux autres nations de l'Europe; au contraire, il devoit être libre & ouvert à tout le monde, & cette stipulation, qui est des plus importantes, est plutôt un nouvel avantage pour elle, qu'une restriction faite à ses droits.

Je n'ai aucune peine à croire, en examinant cet arrangement, que la maison d'Autriche auroit accepté ces conditions, sans obliger à tirer l'épée contre elle. Mais le contraire supposé, à quoi lui eût servi sa résistance? La promesse faite à tous les princes de l'Europe, de les enrichir de ce qu'on lui enlevait, ne lui laissant d'espérance de secours de la part d'aucun d'eux.

Il y avoit donc ici à gagner pour tout le monde, & c'est ce qui assurait la réussite du dessein de Henri le Grand. L'empire redevenoit une dignité, à laquelle tous les princes, &

nommément ceux d'Allemagne, pouvoient prétendre, & une dignité d'autant plus flatteuse, quoique suivant sa première institution, on n'y attachât aucun fonds, que l'empereur étoit déclaré chef & premier magistrat de la république chrétienne, qu'on étendoit à cet égard tous ses privilèges, bien-loin de les diminuer; parce qu'on supposoit que cet honneur ne seroit plus déferé dans la suite qu'au plus digne, & qu'on lui donnoit une autorité plus marquée sur les républiques Beligues & Helvétique, obligées de le reconnoître à chaque mutation, par l'hommage respectueux. L'élection de l'empereur demeurait entre les mains des électeurs, ainsi que la nomination du roi des romains, avec la restriction, qu'ils ne pourroient le prendre deux fois de suite dans la même famille. Pour cette fois-ci, on étoit convenu d'en gratifier l'électeur de Baviere, qui gaignoit outre cela dans le partage, les appanages de la maison d'Autriche, qui l'avoisine du côté de l'Italie.

Le reste de ces appanages auroit été séparé avec équité par les rois de

France , d'Angleterre , de Danemarck & de Suède , entre les Vénitiens , les Grisons , le duc de Wirtemberg , & les marquis de Bade - Anspach & Bade-Dourlach. On auroit fait de la Bohême un royaume électif , en y joignant la Moravie , la Silésie & la Luzace. La Hongrie seroit aussi devenue un royaume électif , à la nomination du pape , de l'empereur , des rois de France , d'Espagne , d'Angleterre , de Danemarck , de Suède & de Lombardie ; & parce que ce royaume devoit être regardé comme le boulevard de la chrétienté , on se seroit attaché à le rendre le plus puissant & le plus en état de résister aux infidèles , en y ajoutant dès-à-présent l'archiduché d'Autriche , la Stirie , Carinthie & Carniole , & en y incorporant dans la suite , tout ce que l'on conqueroit en Transilvanie , Bosnie , Esclavonie & Croatie. Les mêmes électeurs se seroient obligés par serment , de l'assister particulièrement , & ils auroient eu grand soin de ne jamais l'accorder à la brigue , mais d'en revêtir un prince , connu par ses

grandes qualités, sur-tout pour la guerre. La Pologne étant dans le même cas à peu près que la Hongrie, à cause du voisinage du Turc, du Mofcovite & du Tartare; elle seroit pareillement devenue un royaume électif par les mêmes huit potentats, & l'on auroit augmenté ses forces, en lui appliquant toutes les conquêtes sur les infidèles, qui confinent ses frontières, & en terminant à son avantage les disputes qu'elle a avec ses voisins. La Suisse accrue de la Franche-Comté, de l'Alsace, du Tirol & autres dépendances, auroit été érigée en république souveraine, gouvernée par un conseil ou sénat, dont l'empereur, les princes d'Allemagne & les Vénitiens auroient été nommés surarbitres.

Les changemens à faire en Italie, consistoient en ce que le pape seroit déclaré tenir rang parmi les monarques de l'Europe, & qu'il posséderoit à ce titre Naples, la Pouille, la Calabre & toutes leurs dépendances, unies au patrimoine de Saint Pierre, sans pouvoir jamais en être aliénés. Le seul cas d'opposition de la part du

saint pere , qu'on ne doit pourtant pas présumer , auroit obligé à changer cet ordre , & à partager le royaume de Naples en deux portions , dont les mêmes rois électeurs auroient disposé d'un commun accord. La Sicile seroit cédée à la république de Venise , par lettres émanées des huit mêmes principaux potentats ; à la charge d'en rendre l'hommage à chaque pape , qui acquéroit le titre de chef immédiat de toute la république Italique , appelée autrement par cette raison , la république de l'Église. Les autres membres de cette république , seroient les seigneuries de Gènes , Florence , Mantoue , Modène , Parme , Lucques , gouvernées comme elles le sont actuellement , Boulogne & Ferrare , érigées en villes libres , & toutes ces seigneuries auroient rendu tous les vingt ans hommage au pape , leur chef , par le don solidaire d'un crucifix de dix mille écus.

Des trois grandes républiques de l'Europe , celle - ci paroît du premier coup d'œil devoir être la plus brillante & la plus riche , ce qui n'est

pas cependant , parce qu'on n'y comprend point ce qui appartiendroit au duc de Savoie. Cet état seroit rendu l'une des grandes monarchies de l'Europe , héréditaire aux filles comme aux mâles , portant le nom de royaume de Lombardie ; dans lequel , outre le pays ainsi appelé , seroient encore compris le Milanois & le Montferrat , pour lequel on donneroit au duc de Mantoue le duché de Crémone ; il y auroit acte authentique de cette érection , de la part du pape , de l'empereur , & des puissances monarchiques de la république chrétienne.

La France, comme on le voit, ne se réservoir rien pour elle-même dans ces différens démembrements , que la seule gloire de les distribuer avec équité. Henri en avoit fait la déclaration dès long - tems auparavant. Il disoit même quelquefois , avec autant de modération que de bon sens , que cet ordre une fois établi, il auroit volontiers remis la question de l'étendue que devoit avoir la France , à la pluralité des suffrages (9). Cepen-

(9) Que veut donc dire Siri , lorsqu'il

dant comme les pays d'Artois, de Hainault, Cambrai, le Cambrailis, le Tournailis, Namur & Luxembourg, ne convenoient bien qu'à elle, ils lui étoient cédés; mais pour en gratifier, en dix portions, dix princes ou seigneurs François, ayant titre de souverains.

L'Angleterre étoit précisément dans le même cas, c'étoit un point arrêté entre les deux princes, auteurs du projet, Elisabeth & Henri; sur la remarque qu'avoit apparemment faite cette reine, que les Isles Britanniques, dans les différens états par où elles ont passé, d'une ou de plusieurs Monarchies, électives, héréditaires, masculines ou féminines, parmi la variation de leurs loix & de leur police, n'avoient jamais éprou-

nous entretient des desseins qu'il avance faussement qu'avoit Henri le Grand, tan- tôt, de joindre la Lor- raine à la France, <i>tom. 1. p. 555.</i> tan- tôt, de se faire céder la Savoie, <i>tom. 2. p.</i>	61. Ce qu'il dit des dispositions du pape, des Vénitiens, &c. n'est pas plus vrai, <i>tom. 2. pag. 180.</i> Il semble que cet écri- vain soit aux gages de la maison d'Autri- che.
---	--

vé de revers ni de véritables malheurs, que lorsque leurs souverains avoient voulu sortir de leur petit continent. Il semble en effet qu'ils y sont comme concentrés par la nature même, enforte qu'il ne tient qu'à eux d'être heureux, sans avoir rien à démêler avec personne; pourvû qu'ils se bornent à maintenir en paix les trois peuples qui leur sont soumis, en les gouvernant chacun selon leurs privilèges & leurs coutumes. Pour faire tout égal entre la France & l'Angleterre, on prenoit dans le duché de Limbourg, le Brabant, la juridiction de Malines & autres dépendances de la Flandre Flamande, Gallicane, ou Impériale, de quoi composer huit fiefs souverains pour huit princes ou milords de cette nation.

Ces deux portions exceptées, tout le reste des dix-sept Provinces-Unies, appartenant, ou non appartenant à l'Espagne, étoit érigé en corps d'état libre & indépendant, sous le nom de république belge. Il faut pourtant encore en retrancher un fief, portant titre de principauté, accordé au prin-

ce d'Orange , & quelques autres semblables indemnités de peu de valeur , pour trois ou quatre autres personnes. La succession de Clèves étoit partagée entre les princes que l'empereur en vouloit dépouiller ; c'étoit le moyen qu'on avoit de les gratifier aux dépens de la maison d'Autriche , ainsi que quelques autres princes dans ce canton , auxquels on abandonnoit les villes impériales qui y sont situées. La Suède même & le Danemarck , quoique la loi que s'étoient imposée la France & l'Angleterre , dût leur être commune avec ces deux couronnes , trouvoient encore dans cette distribution , de quoi se procurer plus d'étendue & de commodité. Les troubles perpétuels qui agitent ces deux états , auroient pris fin , & c'étoit , ce me semble , leur rendre un assez grand service. Toutes ces cessions , échanges & transports au Nord de l'Allemagne devoient être faits à l'arbitrage des rois de France , d'Angleterre & de Lombardie , & de la république de Vénise.

On comprend présentement quel étoit l'objet du nouveau plan , c'é-

toit de partager avec proportion toute l'Europe, entre un certain nombre de puissances, qui n'eussent eu rien à envier les unes aux autres du côté de l'égalité, ni rien à craindre du côté de l'équilibre. Le nombre en étoit réduit à quinze, & elles étoient de trois espèces, sçavoir, six grandes dominations monarchiques héréditaires; cinq monarchiques électives; & quatre républiques souveraines. Les six monarchiques héréditaires étoient la France, l'Espagne, l'Angleterre ou Grande-Bretagne, le Danemarck, la Suède & la Lombardie; les cinq monarchiques électives, l'Empire, la Papauté ou le Pontificat, la Pologne, la Hongrie & la Bohême; les quatre républiques, la république de Vénise ou seigneuriale, la république d'Italie, qu'on peut de même nommer ducale, à cause de ses ducs, la république Suisse, Helvétique, ou confédérée, & la république belge, autrement provinciale.

Les loix & les statuts, propres à cimenter l'union de tous ces membres entr'eux, & à y maintenir l'ordre une fois établi; les sermens & engagements

réci-proques , tant sur la religion , que sur la politique ; les assurances mutuelles pour la liberté du commerce ; les mesures pour faire tous ces partages avec équité , & au contentement général des parties ; tout cela se sous-entend de soi-même , sans qu'il soit besoin que je m'étende beaucoup sur les précautions qu'avoit prises Henri , à tous ces égards. Il ne pouvoit survenir au plus que quelques petites difficultés de détail , qui auroient été aisément levées dans le conseil général , représentant comme les états de toute l'Europe , dont l'établissement étoit sans doute l'idée la plus heureuse qu'on pût former , pour prévenir les changemens que le tems apporte souvent aux réglemens les plus sages & les plus utiles.

Le modèle de ce conseil général de l'Europe , avoit été pris sur celui des anciens Amphictyons de la Grèce , avec les modifications convenables à nos usages , à notre climat , & au but de notre politique. Il consistoit en un certain nombre de commissaires , ministres ou plénipotentiaires , de toutes les dominations de la république chrétienne , continuellement assemblés en

corps de sénat, pour délibérer sur les affaires survenantes, s'occuper à discuter les différens intérêts, pacifier les querelles, éclaircir & vuidet toutes les affaires civiles, politiques & religieuses de l'Europe, soit avec elle-même, soit avec l'étranger. La forme & les procédures de ce sénat, auroient été plus particulièrement déterminées par les suffrages de ce sénat lui-même. L'avis de Henri étoit qu'il fût composé, par exemple, de quatre commissaires, pour chacun des potentats suivans, l'empereur, le pape, les rois de France, d'Espagne, d'Angleterre, de Danemarck, de Suède, de Lombardie, de Pologne, la république Vénitienne; & de deux seulement, pour les autres républiques & moindres puissances, ce qui auroit fait un sénat d'environ soixante-six personnes, dont le choix auroit pu se renouveler de trois ans en trois ans.

A l'égard du lieu, on décideroit s'il étoit plus à propos que ce conseil fût permanent, qu'ambulatoire, divisé en trois, que réuni. Si on le partageoit par portions de vingt-deux magistrats chacune; leur séjour devoit

être dans trois endroits , qui fussent comme autant de centres commodes, tels que Paris ou Bourges , pour l'une, Trente ou Cracovie ou leurs environs , pour les deux autres. Si l'on jugeoit plus expédient de ne point le diviser ; le lieu d'assemblée, soit qu'il fût fixe ou ambulatoire , devoit être à peu près le cœur de l'Europe , & être par conséquent fixé dans quelque'une des quatorze villes suivantes , Metz , Luxembourg , Nancy , Cologne , Mayence , Trèves , Francfort , Wirtzbourg , Heidelberg , Spire , Wormes , Strasbourg , Bâle , Besançon.

Je crois qu'outre ce conseil général , il eût encore convenu d'en former un certain nombre de moindres , pour la commodité particulière de différens cantons. En en créant six , on les auroit placés , par exemple , à Dantzik , à Nuremberg , à Vienne en Allemagne , à Bologne en Italie , à Constance , & le dernier dans l'endroit jugé le plus commode pour les royaumes de France , d'Espagne & d'Angleterre , & la république belge , qu'il regardoit plus particulièrement. Mais quels que fussent le nom.

bre & la forme de ces conseils particuliers, il étoit de toute utilité qu'ils ressortissent par appel au grand conseil général, dont les arrêts auroient été autant de décrets irrévocables & irréformables, comme étant censés émaner de l'autorité réunie de tous les souverains, prononçant aussi librement qu'absolument.

Mais laissons tout ce qui se borne à des spéculations, auxquelles l'expérience & la pratique auroient pu apporter bien des changemens, & venons aux moyens employés par Henri, pour faciliter l'exécution de son grand dessein. J'éviterai, autant qu'il se pourra, de répéter ce qu'on a lu en différens endroits de ces mémoires.

Il avoit toujours paru à Henri de la dernière conséquence, de pouvoir s'assurer de quelqu'un des plus puissans princes de l'Europe, pour concerter avec lui tous ses projets; c'est ce qui fit qu'après la mort d'Elisabeth, qui avoit uni d'un nœud indissoluble l'intérêt des deux couronnes de France & d'Angleterre, on mit tout en œuvre pour faire passer tous ses sentimens au roi Jacques, son successeur. Si j'a-

vois pu y réussir dans l'ambassade solennelle, dont j'ai rapporté les particularités, jusqu'à faire consentir ce prince, que son nom parût tout ouvertement à côté de celui de Henri; cette fraternité d'armes, sur-tout si elle avoit été grossie de la même manière, des noms des rois de Danemarck & de Suède, auroit épargné la peine & les difficultés de bien des négociations. Il fallut se contenter, comme on l'a vu auprès du roi d'Angleterre, des mêmes promesses, qu'on exigeoit dans les autres cours; c'est-à-dire, que non-seulement il ne s'opposeroit point à la confédération, mais encore, qu'après que Henri auroit rendu ses desseins publics, il se déclareroit pour nous, & contribueroit de la même manière que les autres intéressés : ce qu'on gagna à la fin d'autant plus aisément, qu'on trouva un tempérament, qui ne coûtoit rien à la paresse naturelle de ce prince, qui fut, de faire exécuter par le prince de Galles, son fils, ce qu'il balançoit à entreprendre sous son nom. Sitôt que celui-ci eut obtenu de son pere, que du

moins il fermeroit les yeux sur ses démarches, il prévint tous les desirs de Henri; animé du desir d'acquérir de la gloire, & de se rendre en même-tems digne de l'estime de Henri & de son alliance: car il devoit épouser l'aînée des filles de France. Il m'en écrivit plusieurs fois, & m'en fit écrire par Saint-Antoine, en ces termes: il y ajouta que le roi de France pouvoit compter sur six mille hommes d'infanterie & quinze cens chevaux, qu'il s'obligeoit de lui mener, & dans la suite, ce nombre fut augmenté de deux mille fantassins & de huit canons, soudoyés & entretenus aux frais de l'Angleterre, pendant trois ans au moins. Le roi de Suède ne se montra pas moins zélé pour la cause commune, & le roi de Danemarck parut aussi être dans les mêmes dispositions.

On négocioit pendant ce tems-là sans relâche dans les différentes cours de l'Europe, particulièrement dans les cercles d'Allemagne & les Provinces-Unies, où le roi tenoit pour ce sujet Boissise, Fresne Canaye, Baugy, Ancel & Bongars. Le conseil des

états fut bientôt d'accord , le prince d'Orange envoya les sieurs Malderet & Brederode , offrir de leur part au roi , quinze mille hommes d'infanterie & trois mille de cavalerie. Ils furent suivis de près par le landgrave de Hesse & le prince d'Enhalt , auxquels on eut l'obligation , ainsi qu'au prince d'Orange , de voir en assez peu de tems grossir la liste de confédération , du duc de Savoie , de tout ce qui tenoit dans la Hongrie , la Bohême & la Basse - Autriche , pour la religion réformée , de quantité de Villes & de princes protestans d'Allemagne ; enfin de tous les cantons Suisses , de la religion ; & lorsque la succession de Clèves , qu'on voyoit l'empereur se disposer à usurper , fut devenue un autre motif d'engagement , il n'y eut presque plus rien en Allemagne , qui ne fût pour nous ; comme le prouve assez le résultat de l'assemblée en général à Hall. On auroit suscité à l'électeur de Saxe , qui étoit peut-être demeuré le seul du parti contraire , un embarras , dont il eût eu de la peine à se démêler , c'étoit de lui mettre en tête la branche

de Jean Frédéric, dépouillé de cet électorat par Charles-Quint.

Il y avoit plusieurs de ces puissances, auxquelles je suis persuadé qu'on n'eût rien risqué à s'ouvrir sur le fond même de l'entreprise ; qui l'auroient même secondée avec d'autant plus de chaleur, qu'elles auroient vu qu'on se seroit porté plus ouvertement à la destruction de la grandeur Autrichienne : tels étoient assurément les Vénitiens, les Provinces-Unies, & presque tous les Protestans, sur-tout les évangéliques d'Allemagne. Mais comme on ne pouvoit apporter trop de précaution, pour ne pas indisposer contre la nouvelle alliance, les puissances catholiques qu'on cherchoit à y engager ; on se donna bien de garde de rendre d'abord publics les vrais motifs, ni toute l'étendue du projet concerté. Le secret de l'intrigue fut dans le commencement caché à tous, sans exception ; ensuite, révélé à un très-petit nombre de personnes, dont on crut avoir absolument besoin pour gagner & attacher les autres, & qu'on ne put soupçonner d'indiscrétion. L'association ne fut fort

long tems présentée à tout le reste, que sous l'idée d'une espèce de traité de paix générale, dans lequel on renfermeroit ce que l'utilité publique & le bien général de l'Europe pourroient inspirer de moyens, pour arrêter les progrès du pouvoir excessif de la maison d'Autriche. Nos ambassadeurs & nos agens n'eurent ordre que de demander à ces princes un renouvellement ou un commencement d'alliance, pour travailler plus efficacement à la paix, de les consulter eux-mêmes sur les moyens d'y parvenir; de paroître n'être envoyés que pour les chercher avec eux, de les sonder cependant, & suivant les dispositions où on les trouveroit, de jeter, comme au hasard & par conjecture, quelque idée d'un nouvel ordre, plus propre à maintenir l'équilibre en Europe, & à assurer à chaque religion le repos dont elles n'avoient pu jouir jusqu'à présent. Les propositions d'alliances par mariages furent très-utilement mises en usage auprès des rois d'Angleterre & de Suède, & des ducs de Savoie & de Lorraine. C'étoit un point décidé, de faire épouser au dauphin l'héri-

tière de Lorraine ; ce duché continuant à relever de l'Empire , comme auparavant.

Mais aucune précaution ne parut si nécessaire & ne fut si fortement recommandée à nos négociateurs, que de bien persuader tous les souverains de l'Europe , du désintéressement avec lequel Henri étoit résolu d'agir en cette occasion. On trouvoit moyen de l'influencer & d'en convaincre ces princes , lorsque dans la supposition qu'il fût besoin de recourir aux armes , nous protestions hautement qu'on pouvoit compter sur les forces , sur les trésors , sur la personne même de Henri , & si gratuitement de sa part , que sans attendre d'en être requis , il se porteroit de son propre mouvement à donner toutes les assurances les plus positives , qu'il ne retiendrait à son profit ni une seule ville , ni un seul pouce de terre , même comme dédommagement. Cette modération , dont à la fin personne ne douta , fit toute l'impression qu'elle devoit faire , lorsqu'on put entrevoir qu'elle étoit d'autant plus généreuse , qu'il y avoit de quoi flatter & contenter la cupidité de tout

le monde : & en attendant que cette renonciation absolue fut devenue publique & solemnelle , comme elle devoit l'être dans les manifestes qu'on alloit faire paroître , Henri en donna une preuve , qui acheva de gagner le pape.

Personne n'ignorant que , puisqu'il s'agissoit au moins de chasser l'Espagne de celles de ses usurpations qui étoient les plus manifestement injustes , la Navarre & le comté de Roussillon ne pouvoient manquer de revenir à la France ; le roi offrit volontairement de les échanger pour les deux royaumes de Naples & de Sicile , & en même-tems de faire présent de l'un & de l'autre au pape & à la république de Vénise ; ce qui étoit renoncer au droit le plus incontestable qu'il pût avoir sur les dépouilles de cette couronne. En remettant même cette affaire , comme il fit , à l'arbitrage du pape & des Vénitiens , il les obligea d'autant plus sensiblement , qu'il réunissoit en leur faveur tout le profit des parties & tout l'honneur du jugement. Aussi le pape , à la première proposition qui lui en fut faite , vint-il de lui-même au-devant de Henri. Il fit demander

d'abord , si dans la circonstance présente , on trouvoit bon qu'il fît office de médiateur commun , pour établir la paix en Europe , & pour convertir la guerre que se faisoient continuellement les princes , en une guerre perpétuelle contre les infidèles , partie du projet , qu'on avoit eu grand soin de lui développer. C'étoit déclarer suffisamment qu'il n'avoit pas envie qu'il se fît rien sans lui , & qu'il étoit encore moins d'humeur à renoncer à l'avantage qu'on lui présentoit.

Paul V. s'expliqua encore plus clairement , lorsqu'il crut qu'il étoit remis de parler. Ubaldini , son nonce , dit au roi , que sa sainteté s'engageoit à lever , sur différens prétextes , pour l'union contre la maison d'Autriche , dix mille hommes d'infanterie , quinze cens de cavalerie & huit canons , pourvû que sa majesté se chargeât de fournir l'argent nécessaire à les entretenir pendant trois ans , qu'on lui donnât toutes sortes de sûretés pour la cession de Naples , & pour les autres droits d'hommage qu'on lui avoit promis , & qu'on satisfît loyalement aux conditions ,

que de son côté il croyoit devoir apposer au traité. Ces conditions, du moins les principales, étoient, qu'on ne pourroit élire d'empereur, qui ne fût catholique; que la religion romaine seroit maintenue dans tous ses droits, ainsi que les ecclésiastiques dans tous leurs privilèges & libertés; que les Protestans ne pourroient s'établir dans les pays, où ils n'étoient point établis lors du traité. Le roi promit à Ubaldini d'observer religieusement toutes ces conditions, & il déféra de plus au pape, l'honneur d'être l'arbitre de toutes celles qui resteroient à régler, dans l'établissement des nouvelles républiques.

Ce n'étoit pas peu de chose, que d'avoir fait franchir ce pas au pape; son exemple ne pouvant manquer d'être d'une grande efficacité, pour déterminer le reste des états catholiques, sur tout d'Italie. On n'avoit rien négligé pour seconder les dispositions favorables où ils paroissent être; en payant exactement aux cardinaux & aux petits princes d'Italie, leurs pensions, & y ajoutant même plusieurs nouvelles gratifica-

tions. L'établissement d'une nouvelle monarchie en Italie, étoit le seul prétexte dont on eût pu se servir dans ces petites cours, pour se dispenser d'embrasser l'union; mais cette vaine appréhension étoit facile à dissiper, & leurs propres avantages devoient assez les rassurer. Si cela ne suffisoit pas, on auroit eu recours à la menace de déclarer tous les contrevenans, déchus après un certain terme, du droit de prétendre à ces avantages; de les priver de même de toute prétention à l'empire & aux royaumes électifs; & de convertir ces petites républiques en souverainetés, & les souverainetés en républiques. Il n'y a guère d'apparence qu'aucun d'eux eût seulement balancé sur cette option. La punition du premier rebelle auroit achevé de contenir dans le devoir tous ces petits états, qui sentent d'ailleurs toute leur impuissance. Mais c'étoit un moyen à employer au défaut de tous les autres, & jusque dans le châtement, il falloit toujours laisser une porte ouverte à la grace.

Voilà à quel point avoient été amenées toutes choses, au moment fatal
de

de la mort de Henri le grand ; & voici en particulier le détail des forces pour la guerre , dont toutes les parties intéressées étoient convenues avec lui. Les rois d'Angleterre , de Suède & de Danemarck fournissoient pour leur contingent , huit mille hommes d'infanterie chacun , quinze cens de cavalerie & huit canons , le tout soudoyé & entretenu à leurs frais , du moins pendant trois ans. Cette dépense , sur le pied de dix livres par mois pour chaque fantassin , & de trente livres pour chaque cavalier , la paye des officiers comprise , & l'année composée de dix mois , revenoit pour chacun de ces états , à trois millions trois cens soixante dix mille livres , pour les trois ans , en y comprenant aussi la dépense de l'artillerie , sur le pied de quinze cens livres par mois pour chaque pièce. Les princes d'Allemagne , nommés ci - dessus , fournissoient vingt-cinq mille hommes d'infanterie , dix mille de cavalerie & quarante canons. Ils en avoient fait eux-mêmes l'estimation , à neuf ou dix millions pour les trois ans. Les Provinces unies , douze mille hommes d'infanterie , deux mille de cavalerie &

dix canons ; dépense , douze millions. La Hongrie , Bohême & autres Evangéliques d'Allemagne , pareil nombre & environ pareille dépense. Le pape , dix mille hommes d'infanterie , quinze cens de cavalerie & huit canons. Les Vénitiens , douze mille hommes d'infanterie , deux mille de cavalerie & dix canons. Le duc de Savoie , dix huit mille hommes d'infanterie , deux mille de cavalerie & douze canons. Le roi s'étoit obligé de faire les frais de l'armement de ces trois derniers articles. Le total de toutes ces forces étrangères , quelque manque qu'on y eût supposé , auroit toujours été de cent mille hommes d'infanterie au moins , de vingt à vingt-cinq mille hommes de cavalerie & d'environ cent vingt canons.

Le roi , de son côté , avoit actuellement sur pied deux armées bien équipées ; la première , qu'il devoit commander en personne , de vingt mille hommes d'infanterie , François naturels , huit mille Suisses , quatre mille Lansquenets ou Wallons , cinq mille hommes de cavalerie & vingt canons ; la seconde , donnée à conduire à Lefdiguières du côté des monts , de dix

mille hommes d'infanterie , mille de cavalerie & dix canons , outre un camp volant de quatre mille hommes d'infanterie , six cens de cavalerie & dix canons , & un renfort de deux mille hommes de pied , pour mettre en garnison aux endroits où il seroit besoin (10). Faisons le calcul de l'entretien de tous ces gens & provisions de guerre.

Les vingt mille hommes d'infanterie , à vingt-une livre par mois chaque soldat , en y confondant les appointemens des chefs & officiers , font par mois , quatre cent vingt mille livres , & par an , cinq millions quarante mille livres. Les huit mille Suisses & quatre

(10) Il y a quelques variations dans nos mémoires , tant sur ce nombre de gens de guerre de la grande armée royale , qui tantôt est de trente & de trente-deux mille hommes d'infanterie , de quatre , cinq , six & huit mille de cavalerie , trente & cinquante canons , & sur celle des princes alliés d'Allemagne , portée quelquefois jusqu'à quarante mille hommes d'infanterie & douze mille de cavalerie , que sur celle d'Italie & des autres puissances confédérées. Les calculs d'argent ne sont pas non plus toujours les mêmes , ni tout-à-fait justes.

mille Lansquenets, trois millions. Les cinq mille chevaux, à soixante livres par chaque cavalier, parce qu'on renferme dans cette somme la paye des officiers, plus considérable, sur-tout celle de la Cornette-blanche du roi, composée de mille hommes de la première noblesse du royaume, qui y servoient simples volontaires, font par mois, deux cens quarante mille livres, & par an, deux millions huit cens quarante mille livres. Les vingt gros canons, six coulevrines & quatre pièces bâtardes coûtent d'entretien, lorsqu'il n'y a plus nul achat à faire, trois mille six cens livres par mois chaque pièce; les trente par conséquent, cent huit mille livres, & par an, douze cens quarante & tant de mille livres. Achats extraordinaires, & déchets sur les fournitures & munitions de cette armée, cent cinquante mille livres par mois, & un million huit cens mille livres par an.

Ensuite : pour dépenses, soit ordinaires, soit extraordinaires; en espions; pour les besoins des malades & blessés, & autres nécessités imprévues, mettant tout au plus haut, pareille somme d'un million huit cens

mille livres , pour suppléer à ce qui peut manquer dans l'armée des princes alliés ; pour payement de pensions , & pour satisfaire aux besoins particuliers du dedans du royaume , trois cens mille livres par mois ; par an , trois millions six cens mille livres. L'entretien de l'armée de Lefdiguières , trois millions par an ; autant , celui de l'armée du pape , de celle de Vénise & du duc de Savoie. Ces quatre derniers articles font douze millions par an. Joignez cette somme avec les précédentes , elles montent ensemble environ à trente millions cent soixante mille livres par an.

Il ne faut plus que tripler ce total , à raison de trois ans , qu'on suppose que peut durer la guerre , on trouvera entre quatre - vingt - dix & quatre-vingt-onze millions , à quoi peuvent monter à-peu près tous les frais de la présente guerre ; je dis à-peu-près , parce que je n'ai point compris dans le présent calcul , le camp - volant , ni les deux mille hommes de garnison. Le premier de ces deux articles , à raison de dix huit livres par mois chaque fantassin , & de cinquante livres

chaque cavalier , fait encore un total d'environ cent trente mille livres par mois , un million cinq cens mille livres par an , & quatre millions cinq cens mille livres pour les trois ans ; & le second fait aussi un produit de près de douze cens mille livres pour trois ans.

Dans cette supposition , que la dépense de la guerre ne pouvoit rouler pour la France , qu'entre quatre-vingt-dix & quatre-vingt-quinze millions , supposition qui n'est pas hasardée , puisque nous avons tout mis au plus fort , il est aisé de faire voir qu'au bout de ces trois ans , Henri devoit se trouver dans ses coffres trente millions de plus qu'il n'en devoit dépenser , le fonds de toute sa recette faite & à faire pendant ces trois années , étant de cent vingt-un millions cinq cens quarante mille livres ; c'est ce qui résulte de trois états que je remis aux mains de sa majesté.

Le premier de ces états qui n'étoit qu'un simple bordereau des sommes actuellement déposées dans les chambres basses voûtées de la Bastille , montoit à vingt-deux millions quatre cens soixante mille livres , en plusieurs

coffres , étiquetés Phelipeaux , Pudget & Bouhier. Le second étoit un autre bordereau des sommes actuellement dûes par les fermiers , partisans & receveurs généraux , qu'on pouvoit regarder comme déjà touchées : elles formoient un total de dix - huit millions six cens treize mille livres , dont le roi pouvoit disposer dès ce moment. Pour composer le reste de ces cent vingt-un millions , je n'avois recours , dans le troisiéme état , à aucunes nouvelles exactions (11). Cette somme devoit revenir au roi des seules offres d'augmentation sur les différens revenus royaux que les fermiers & partisans avoient faites pour un bail de trois ans , & de celles que les officiers de justice & de finances s'étoient volontairement soumis de fournir , pourvu qu'on les laissât jouir de certains priviléges & attributions ; de manière que dans ces cent vingt - un millions , je n'avois pas même compris la recette qui devoit se faire pendant trois ans des deniers royaux ordinaires. Si la nécessité avoit ensuite obligé de re-

(11) Voyez ces anciens mémoires ; trois états dans les *tom. 4. pag. 94.*

courir à des moyens plus onéreux , je donnai au roi un autre état par lequel il comprit qu'au lieu de ces cent vingt-un millions , il auroit pu compter sur cent soixante quinze (12). J'ai d'ailleurs montré dans plusieurs endroits de ces mémoires , que dans un besoin pressant ce royaume peut s'ouvrir des sources de trésors presque infinis.

Il auroit été à souhaiter qu'on eût pu s'assurer par de pareils états , des sommes d'argent & du nombre des gens de guerre que les autres confédérés devoient employer. Mais quelque mécompte qui eût pu s'y trouver , ayant quarante - un millions à répandre , quels obstacles Henri auroit-il pu trouver de la part d'une puissance qu'on sçavoit être épuisée d'argent , & l'on peut ajouter de soldats ? Personne n'ignorant que les meilleurs & plus nombreux soldats dont l'Espagne ait coutume de se servir , se tirent de la Sicile , de Naples & de la Lombardie , ou bien sont Allemands , Suisses & Wallons.

(12) Ce second état | aussi détaillé dans les
de cent soixante-quin- | inémoires de Sully ,
ze millions , se voit | tom. 3. pag. 469.

Tout concourant donc à un heureux succès , & avec la précaution d'avoir placé de bons magasins dans les endroits de passage , le roi étoit à la veille de se mettre en marche en corps d'armée , droit à Mezières ; d'où prenant sa route par Clinchamp , Orchimont , Bauraing , Offais , Longpré , &c. après avoir fait élever cinq forts dans tous ces quartiers , & y avoir placé ses deux mille hommes de garnison avec les munitions nécessaires , il auroit joint du côté de Duren & de Stavelo , les deux armées que faisoient avancer de leur côté les princes d'Allemagne & les Provinces Unies ; & commençant par fermer aux ennemis toute entrée dans les pays de Clèves & de Juliers , ces principautés qui étoient le prétexte de l'armement , seroient d'abord tombées entre ses mains , & auroient été mises en séquestre , en attendant que l'Empereur & le roi d'Espagne eussent montré quel parti ils prenoient sur les desseins des princes alliés.

C'étoit ce moment qu'on avoit choisi pour publier & répandre par toute l'Europe les déclarations en for-

me de manifestes , qui devoient lui ouvrir les yeux sur ses véritables intérêts , & sur le vrai motif qui avoit mis les armes aux mains de Henri & des princes confédérés. Ces manifestes étoient composés avec un fort grand soin. L'esprit de justice , de droiture , de bonne foi , de défintéressement & de bonne politique s'y faisoit sentir par - tout. Sans y découvrir encore en entier le fond de tous les changemens qu'on vouloit faire en Europe , on y faisoit entendre , que l'intérêt commun avoit armé tous ces princes , non - seulement pour empêcher la maison d'Autriche de se mettre en possession des états de Clèves , mais encore pour la chasser des Provinces-Unies & de tout ce qu'elle possédoit injustement ; que leur but étoit de partager toutes ces dépouilles entre les états & les princes les plus foibles ; qu'il ne falloit point regarder cette entreprise comme un sujet qui dût rallumer la guerre par toute l'Europe ; que quoiqu'armés , les rois de France & du Nord ne demandoient que le titre de médiateurs dans les sujets de plainte que l'Europe faisoit par leur bouche

contre la maison d'Autriche , & ne cherchoient qu'à terminer à l'amiable tous les différends de ces princes les uns avec les autres ; qu'ils ne prétendoient rien faire en cette occasion , non - seulement que du consentement unanime de toutes ces puissances ; mais encore de tous les peuples , qu'on invitoit à faire leurs représentations aux rois alliés. Telle auroit été aussi la substance des lettres circulaires , que Henri & les princes ses associés eussent envoyées en même tems dans tous les endroits soumis à leur puissance , afin que les peuples instruits , joignant leurs suffrages , il se fût fait un cri général contre la maison d'Autriche , de toutes les parties de la chrétienté.

Comme on étoit résolu d'éviter avec la dernière précaution de donner de l'ombrage à qui que ce fût , & que Henri vouloit convaincre de plus en plus ses confédérés , qu'il n'étoit occupé que de leurs véritables intérêts , il auroit joint à tous ces écrits , d'autres lettres écrites dans les différentes cours , & en particulier aux électeurs de Cologne & de Trèves , aux évêques de Munster , de Liège & de Pa-

derborn, au duc & à la duchesse de Lorraine. On auroit observé cette conduite avec les ennemis mêmes, dans les lettres qu'on écriroit à l'archiduc & à l'infante sa femme, à l'empereur lui même & à tous les princes Autrichiens, en cherchant à les engager par les motifs les plus forts & les plus pressans, à prendre le seul parti raisonnable. Par tout où l'on auroit porté ses pas, on n'auroit rien négligé pour instruire, convaincre & faire naître la confiance. On auroit porté jusqu'au scrupule l'attention à remplir les conventions, à distribuer les pays dont on eût pu disposer, ou à les sequestrer jusqu'à décision. La force n'auroit jamais été employée qu'après qu'on auroit vu que les prières, les raisons, les ambassades & les négociations auroient été inutiles. Enfin, jusques dans l'exercice même de la guerre, on se feroit moins comporté en ennemis, qu'en pacificateurs. La reine se feroit avancée jusqu'à Metz; toute la cour l'y auroit suivie, avec l'appareil & la pompe qui annoncent la paix.

Henri avoit imaginé un nouveau règlement de discipline dans son camp,

bien propre à produire cet effet ; surtout , si son exemple avoit été imité par les princes ses alliés. Il établissoit quatre maréchaux de France , ou à tout le moins quatre maréchaux de camp , pour veiller uniquement à maintenir tout dans l'ordre , dans la plus exacte discipline , & dans la plus étroite subordination. Le département du premier eût été la cavalerie ; l'infanterie françoise , celui du second : le troisieme auroit eu l'inspection des troupes étrangères , le quatrieme , celle de tout ce qui a rapport à l'artillerie & aux munitions de guerre & de bouche ; & le roi lui-même se feroit fait rendre un compte exact de ces quatre parties. Il se fût appliqué avec une égale ardeur , à mettre en honneur toutes les vertus militaires dans ses armées , en n'accordant les grades & les emplois qu'au seul mérite , en distinguant les bons officiers , en récompensant le soldat , en punissant les blasphêmes , en ménageant ses troupes & celles de ses confédérés , en étouffant l'esprit de division que cause la diversité des religions ; enfin en joignant à l'émulation ce concert de sentimens , qui contri-

bue plus que tout le reste à la victoire.

La suite de cette entreprise , en ce qui regarde la guerre , auroit dépendu de la maniere dont l'empereur & le roi d'Espagne auroient reçu les propositions , & répondu aux manifestes des princes ligués. Il y a apparence que l'empereur , cédant à la force , auroit consenti à tout ; je suis même persuadé qu'il eût été le premier à demander à s'aboucher avec le roi de France , pour chercher les moyens de se retirer , du moins avec honneur , de ce mauvais pas , & qu'il se seroit contenté de l'assurance qu'on lui conserveroit , sa vie durant , la dignité impériale avec tous ses droits. Les archiducs avoient fait plus ; ils avoient permis à Henri , pour toutes ses troupes , d'entrer dans leurs pays & dans toutes leurs villes , pourvû qu'on n'y commît aucune hostilité , & qu'on payât exactement dans tous les endroits de passage. Si ces apparences n'étoient point trompeuses , l'Espagne , abandonnée de tout le monde , auroit subi malgré elle , la loi de ses vainqueurs.

Mais il faut supposer que toutes les branches de la maison d'Autriche se

seroient réunies en cette occasion , & qu'elles auroient fait pour leur intérêt commun , tous les efforts dont elles étoient capables. En ce cas , Henri & les princes confédérés déclarant en forme la guerre à leurs ennemis , & défendant tout commerce aux Espagnols , nommément dans les Pays-Bas ; après avoir , comme nous l'avons dit , uni toutes leurs forces , donné audience aux princes d'Allemagne , promis d'assister les peuples de Bohême & de Hongrie , qui seroient venus implorer leur assistance , enfin s'être assurés du pays de Clèves , ces princes , dis-je , auroient fait avancer leurs trois armées du côté de Bâle & de Strasbourg , pour appuyer les Suisses , qui se seroient déclarés pour l'union , après en avoir , pour la forme , demandé la permission à l'empereur. Les Provinces Unies , dont on s'éloignoit , étoient censées suffisamment défendues par le camp volant , que Henri en auroit fait approcher , par les armées d'Angleterre & du Nord , auxquelles on en laissoit la garde , par l'attention qu'on auroit eue de s'emparer tout d'abord de Charlemont , Maëstrich , Namur &

autres passages du côté de la Meuse , par les forces navales de ces provinces qui , avec le secours de celles d'Angleterre , auroient bouché la mer.

Après cela , le fort de la guerre ne pouvoit plus tomber qu'en Italie ou en Allemagne. Dans la première supposition , les trois armées de Henri , du prince d'Orange & des princes d'Allemagne , laissant la Franche-Comté qu'on auroit seulement fortifiée , de même que les frontières des Pays-Bas , d'un petit corps de troupes , auroient pris leur route du côté des monts , où elles devoient rencontrer celles de Lefdiguieres , du pape , des Vénitiens & du duc de Savoie , qui tous auroient levé le masque : les premiers en demandant l'exécution de l'arrangement projeté pour la Navarre , Naples & Sicile ; & le duc de Savoie , un partage pour sa femme , égal à celui qu'on avoit fait à l'infante Isabelle. C'est alors que la guerre se trouveroit déclarée à l'Espagne , de tous les endroits de l'Europe. Si au contraire les ennemis paroïssent vouloir attirer la guerre en Allemagne , les confédérés ayant laissé en Italie ce qu'il

suffisoit qu'il y eût de troupes, seroient entrés jusques dans le cœur de l'Allemagne, où ils auroient trouvé du côté de la Hongrie & de la Bohême les puissans secours que ces peuples y tenoient préparés.

On ne sçauroit juger que par conjecture, du reste des événemens qui auroient suivi ces commencemens, parce qu'ils dépendent du plus ou moins de lenteur des ennemis à s'opposer à la rapidité de nos conquêtes, & du plus ou moins de promptitude de la part des confédérés, sur-tout des extrémités de l'Allemagne, à remplir leurs conventions. Cependant je suis persuadé que, sur l'exposé que je viens de faire, il n'y a personne qui ne regarde la maison d'Autriche comme frappée du coup qui devoit pour jamais anéantir sa puissance, & ouvrir un chemin sûr au reste des projets dont cette attaque ne devoit être que le préliminaire. J'ajoute, & la voix de toute l'Europe me justifie à cet égard du reproche de prévention, que si une pareille entreprise tire presque toujours de la personne du chef qui la conduit, cette force qui la rend infail-

lible, celle-ci ne pouvoit être remise en de meilleures mains, que celles de Henri le grand. Avec une valeur capable seule de renverser les plus grands obstacles; avec une présence d'esprit, qui ne négligeoit & ne perdoit aucun de ses avantages; avec une prudence, qui sans rien précipiter, sans trop embrasser d'objets à la fois, sçavoit les enchaîner l'un à l'autre, & connoissoit tout ce qu'on peut ou ce qu'on ne doit pas attendre du tems; avec une expérience consommée; enfin, avec toutes les grandes qualités guerrières & politiques qui ont brillé dans le prince, dont je viens de tracer l'histoire, de quoi ne vient-on pas à bout? C'est ce qu'avoit voulu exprimer ce grand roi, par cette devise modeste, qu'il avoit fait mettre sur les derniers jettons qui furent frappés sous son regne : *Nil sine consilio.*

Fin du trentieme Livre.



MÉMOIRES DE SULLY.

S U P P L E M E N T

*A la Vie du Duc de Sully , depuis sa
retraite.*

LA premiere occasion où les historiens font mention de M. le duc de Sully , depuis qu'il se fut retiré dans ses terres , est l'assemblée des Protestans tenue à Châtelleraut , en 1611. Comme il avoit l'esprit encore tout rempli des chagrins qu'on venoit de lui faire essuyer à la cour , & qu'il sçavoit que le duc de Bouillon , qui contre son intérêt aussi-bien que contre son caractere , parut en

cette assemblée chargé de soutenir les intérêts de la régente contre les Calvinistes, s'étoit mis à la tête de ses ennemis, & avoit entrepris de lui faire ôter la grande maîtrise de l'artillerie & le gouvernement de Poitou, que la régente avoit promis au duc de Bouillon pour récompense des services qu'il lui rendroit en cette occasion, on ne doit pas être surpris que le duc de Sully ait agi à Châtelleraut avec fermeté, & même avec quelque forte d'éclat. Les partisans du duc de Bouillon, par ressentiment de ce qu'il échoua dans son entreprise, ont accusé les ducs de Sully & de Rohan, d'avoir cherché à rallumer la guerre entre les Catholiques & les Calvinistes; mais ils sont les seuls qui en aient parlé de la sorte; tous les autres écrivains n'ont rien trouvé d'absolument reprehensible dans la conduite de M. de Sully: & dans la vérité, l'on agissoit contre lui avec tant de passion & de malignité, que le Mercure François, qui nous fournira des mémoires sur ce morceau de son histoire, ne le blâme point d'avoir pris le seul parti qui pouvoit assurer son repos. Voici

*Ann. 1611.
fol. 75. &
suiv.*

donc en abrégé ce qui se passa par rapport au duc de Sully , dans l'assemblée de Châtelleraut , ou de Saumur ; car ses ennemis craignant qu'il ne fût trop puissant à Châtelleraut , la firent transférer dans cette dernière ville.

Le duc de Bouillon n'ayant fait aucun mystère de la disposition où il étoit de pousser à bout tous les Calvinistes ses confrères , & en particulier le duc de Sully , l'intérêt de la cause commune réunit celui-ci avec du Plessis-Mornay & les principaux ministres protestans , qui jusques-là , comme on l'a vu dans toute la suite de ces mémoires , avoient vécu avec lui dans une grande défiance de ses sentimens , & dans un grand éloignement de sa personne. Ils commencèrent par refuser au duc de Bouillon la présidence , qui fut déferée à du Plessis-Mornay ; & ils lui firent sentir ensuite combien ils étoient indignés du personnage qu'il jouoit ; en le contrariant sur tout : de manière qu'il n'obtint rien de ce que peut-être on auroit accordé à un agent qui eût été de la religion de la cour ; ce qui montre que la régente ne pouvoit guère

faire de plus grande faute, que de se servir du duc de Bouillon dans une semblable circonstance. Il se fit pourtant à la fin une espèce de raccommodement entre lui & le duc de Sully, par les soins que se donna du Pleffis; & ce fut pour lors que M. de Sully ne trouva plus d'obstacle à intéresser tout le corps protestant dans sa cause particulière, qui devint par-là un des principaux sujets des délibérations.

L'assemblée lui adressant la parole, *le prie & enjoint* (c'est en ces termes qu'en parle le Mercure François) *de ne point se défaire de ses charges, lui promet de l'assister, &c.* A quoi le duc de Sully répondit par un discours, dans lequel il demanda conseil à l'assemblée sur quatre choses : 1°. S'il devoit fermer les yeux sur les démarches de ses ennemis. 2°. S'il devoit au contraire demander lui-même d'être établi en sa place, purement & simplement. 3°. S'il étoit plus à propos qu'il acceptât une récompense. Enfin, si cette récompense devoit être *d'honneur & de sûreté, plutôt que de profit & utilité.* C'est que pour cacher le dessein qu'on avoit de le perdre,

la cour lui faisoit quelquefois proposer de recevoir en échange de la grande maîtrise de l'artillerie & du gouvernement de Poitou , le bâton de maréchal de France , ou une somme d'argent considérable. M. de Sully conclut ce discours , dans lequel il ne put s'empêcher de mêler quelques plaintes sur la rigueur dont le conseil de la régente ufoit envers lui , en s'excusant de n'avoir pas exposé plutôt au corps de la religion les malheurs de sa situation , sur la difficulté qu'il avoit eue à croire les complots formés contre lui , aussi-bien que sur sa crainte de déplaire à des personnes auxquelles il devoit du respect.

Ce discours plut autant aux Calvinistes , qu'il fut mal reçu de Bouillon & des autres agens de la régente. Ils y répondirent , en donnant à la vérité toutes sortes de louanges à l'administration du duc de Sully ; mais en le taxant d'être peu généreux , & même de vouloir forcer la régente à lui restituer sa place dans le ministere. M. de Sully répliqua par une seconde remontrance , par laquelle il remit

purement & absolument ses intérêts à discuter à l'assemblée. Le duc de Bouillon qui vit tout ce qui en alloit arriver , leva le masque pour la seconde fois , & commença à intriguer fortement auprès de tous ceux des Calvinistes qu'il crut pouvoir gagner. Il en attira en effet quelques uns , mais non pas le duc de Rohan , malgré tous les mouvemens qu'il se donna auprès de lui ; & toute son habileté n'ayant pu ni détacher le plus grand nombre du parti de son adversaire , ni suspendre la conclusion , on passa à la délibération , dont le résultat fut , qu'on assisteroit M. le duc de Sully , si son administration étoit recherchée *par des voies illégitimes.*

Bouillon & les partisans de la régente mirent tout en œuvre , mais inutilement , pour obtenir une rétractation , ou une modification. Pour le duc de Bouillon , il éclata ; il donna les conseils les plus violens à la régente , qui se contenta pourtant d'envoyer à l'assemblée , de la part du roi , des lettres , que du Plessis - Mornai jugea qu'il étoit plus prudent

prudent de supprimer , de peur d'un plus grand mal. On revint aux tempéramens. Tous les autres articles en contestation , furent terminés à l'amiable , & celui qui regardoit M. de Sully , demeura assoupi , parce qu'apparemment tout le monde convint que c'étoit sans aucune ombre de justice , qu'on prétendoit le faire regarder comme un ministre infidèle , encore moins comme un ennemi de l'Etat , & que le duc de Bouillon , piqué lui-même de se voir frustré par la régente des récompenses qu'il en avoit espérées , cessa tout d'un coup d'agir avec la même chaleur. Le duc de Sully resta donc après cela dans le même état , que lorsqu'il s'étoit retiré de la cour.

L'année suivante , la guerre entre les religions pensa être rallumée par un incident , auquel nos mémoires semblent préparer , qui est , que Brasfac , nommé par sa majesté lieutenant de roi de saint-Jean d'Angely après la mort de des Ageaux , fut chassé de cette place par le duc de Rohan , qui par toute sa conduite depuis ce tems-là , montra assez qu'il avoit des sentimens bien différens de ceux du duc son

beau-pere. Quoique la régente fût alors en état de donner la loi, & que tous les Calvinistes l'eussent fort appréhendé, cette affaire se termina entièrement à l'avantage du duc de Rohan qui obtint tout ce qu'il demandoit. M. de Sully signa l'accommodement qui fut fait dans le synode de Privas, avec le duc de Rohan, d'un côté, & les agens du roi, de l'autre : ce fut toute la part qu'il prit dans ce grand démêlé.

Les deux lettres suivantes, que je transcris sur l'original, gardé dans le cabinet de M. le duc de Sully, montrent que la reine mere eut recours à Maximilien, & qu'il s'employa utilement, pour prévenir ou appaiser les troubles, qui survinrent immédiatement après, de la part des princes & des grands du royaume.

Lettre de la reine-mere à M. le duc de Sully.

» Mon cousin, envoyant vers vous
 » le sieur de Béthune votre frere, sur
 » les occurrences qui se présentent, je
 » lui ai donné charge de vous assuter

» parfaitement de mon affection en
 » votre endroit , & vous dire l'état que
 » je fais de la continuation de la vôtre
 » au bien & service du roi monsieur
 » mon fils , vous le croirez en ce qu'il
 » vous dira de ma part sur l'un & l'au-
 » tre sujet , comme vous pourriez faire
 » à la personne de

» Votre bonne cousine ,
 M A R I E . »

*A Paris le xiiij de
 Février 1614.*

L'adresse porte : » A mon cousin le
 » duc de Sully , pair & grand maître
 » de l'artillerie de France. »

Autre lettre de la même.

» Mon cousin , ayant reçu votre
 » lettre écrite le premier de ce mois ,
 » le ix. d'icelui , j'ai différé d'y répon-
 » dre , jusqu'à mon arrivée en cette
 » province , afin qu'étant mieux éclair-
 » cie des choses particulieres qui se
 » sont passées , & de l'état présent d'i-
 » celles , je puisse avec plus de lumiere

» vous faire sçavoir mon avis sur les
» générales : mais j'y ai trouvé tant de
» désordre & de confusion, de plain-
» tes & de contraventions faites à l'ac-
» cord de sainte-Menoult, qu'il faut
» que je vous dise, que je ne sçais par
» où je dois commencer à vous faire
» sçavoir ce qu'il faut faire pour bien
» faire. Je vois de toutes parts des dé-
» clarations & assurances d'une bonne
» volonté pour le service du roi mon-
» sieur mon fils & le bien public, qui
» nous sont très-agréables, mais après
» je rencontre des effets si contraires à
» cela, que je n'ai pas si-tôt conçu l'es-
» pérance d'un bien & d'un contente-
» ment & avantage pour les affaires
» publiques, qu'elle s'évanouit à l'inf-
» tant; ce que je ne vous écris pour vo-
» tre particulier, car je fais telle esti-
» me de votre affection au bien du
» royaume & à notre contentement,
» que méritent les preuves que j'en ai
» faites, & les assurances que vous
» m'en avez données, mais pour me
» douloir avec vous de l'inconstance
» & variété de semblables procédures.
» J'ai depuis deux jours reçu en ce lieu
» votre dernière lettre, & oui le por-

» teur d'icelle , ainsi qu'il vous dira. »
 » Je ne doute point que vous n'avez
 » librement & en homme de bien , fait
 » à mon neveu le prince de Condé ,
 » les remontrances que vous m'avez
 » écrites , & me réjouis de sçavoir qu'il
 » les a prises en bonne part : mais à
 » quoi tient-il qu'il ne les suit & exécute,
 » comme il les approuve ? Il se dé-
 » velopperoit en ce faisant , des affai-
 » res où vous dites qu'il se trouve ; il
 » recevroit de moi toute occasion rai-
 » sonnable de se louer de ma bienveil-
 » lance , & lui seroit fait l'honneur &
 » le traitement , dûs à sa qualité. Si ,
 » pour lui donner cette créance & assû-
 » rance , il reste à dire ou à faire chose
 » qui dépende de moi , j'aurai toujours
 » à plaisir de l'entendre , & prendrai
 » en bonne part ce que vous m'en man-
 » derez : mais je n'ai encore reçu les
 » lettres , qu'il vous a dit m'avoir écri-
 » tes sur ce sujet , & serai bien aise qu'il
 » me donne par icelles , tant pour lui
 » que pour ses amis , le contentement
 » que j'ai toujours désiré & même re-
 » cherché , & qu'il m'a souvent fait es-
 » pérer , pour le service du roi mondit
 » sieur & fils , ce faisant , j'y corres-

» pondrai de façon qu'il aura juste sujet
 » de s'en louer , & tous ceux qui , à son
 » exemple , en useront de même. »

» Au demeurant , je n'ai point en-
 » core vu le duc de Vendôme : de
 » sorte que je ne sçais pas encore ce que
 » je dois espérer de son obéissance ,
 » car j'ai avis qu'il continue de faire
 » fortifier Lamballe , & à tenir errés
 » bon nombre de gens de guerre ,
 » qui l'ont servi , ou pour mieux dire
 » desservi , durant ces mouvemens
 » derniers , & principalement depuis
 » ledit accord de sainte - Menoult ,
 » à quoi le roi mondit sieur & fils
 » & moi mettons peine d'appliquer
 » les remèdes nécessaires , par l'avis
 » des Etats du pays , desquels nous
 » devons faire l'ouverture demain ,
 » & comme véritablement je me pro-
 » mets que vous favoriserez toujours
 » volontiers & fidèlement le bien
 » & avancement des affaires du roi
 » mondit sieur & fils , par - tout où
 » vous aurez moyen de le faire , vous
 » userez de la présente à cette fin ,
 » comme vous jugerez être pour le
 » mieux : & je prierai Dieu , mon cou-
 » sin , qu'il vous ait en sa sainte gar-

» de. » Ecrit à Nantes, ce xviiij. août
1614.

» Votre bonne cousine,
M A R I E.

En 1616. éclata la révolte des Pro-
testans. On vit en cette occasion ,
combien le duc de Sully préféroit le
bien de l'Etat à l'intérêt de son parti &
au sien particulier. Ayant été proposé
de réunir le parti du prince de Condé
avec celui des Calvinistes , résolution ,
qui selon toutes les apparences auroit
entraîné la ruine du royaume ; le duc
de Sully, dont il paroît que le suffrage
auroit été d'un très-grand poids, le re-
fusa absolument, & se tint constamment
attaché à la personne du roi. Voici
comme en parle le maréchal de Bas-
fompierre, dans ses mémoires. » M. de
» Sully, qui desiroit le bien & la conser- *Tom. 2,*
» vation de l'Etat, se maintenoit avec *pag. 84.*
» les uns & avec les autres, tâchant
» de les mettre bien, autant qu'ils
» pouvoient subsister, en l'état où ils
» étoient, en avertissant quelquefois
» la reine mere, quelquefois M. le
» prince, & un jour, 26 août, M. de

» Sully demanda le soir audience à la
 » reine, en laquelle il fit voir, que les
 » choses ne pouvoient encore subsister
 » huit jours en l'état où elles étoient ré-
 » duites, & qu'au balancement où elles
 » étoient, il étoit infallible que toute
 » l'autorité tomberoit entre les mains
 » de M. le prince : qu'elle demeure-
 » roit aux siennes, si elle sçavoit la re-
 » tenir : finalement, qu'il ne la tenoit
 » pas assurée dans Paris, & qu'elle se-
 » roit mieux avec mille chevaux à la
 » campagne, avec ses enfans, que
 » dans le Louvre, en l'état où étoient
 » les esprits des grands & du peuple ;
 » qu'il avoit cru être de son devoir, &
 » des obligations qu'il avoit au feu roi,
 » de lui montrer ce que dessus, ne pou-
 » vant y apporter, avec sa vie, un au-
 » tre remède, qu'il employeroit vo-
 » lontiers, si par sa perte il pouvoit
 » sauver le roi, elle & l'état. Et en-
 » suite il prit congé d'elle, la suppliant
 » de penser à ce qu'il lui venoit de di-
 » re ; & qu'au cas qu'elle n'y apportât
 » le remède convenable, il protestoit
 » de tout le mal qui lui en reviendrait
 » & qu'elle seule en seroit la cause,
 » puisqu'elle en avoit été avertie,

» & que ce mal étoit prévu. »

L'auteur de l'histoire de la mere & du fils , rend malgré lui cette justice au duc de Sully. » M. de Sully , dit-il , » demande audience à la reine , pour » lui parler seul d'affaires , qu'il disoit » importer à la vie de leurs majestés. » Elle avoit pris médecine , mais sur un » sujet si important , elle ne jugea pas » devoir différer à le voir. Le roi s'y » trouva par hasard ; les sieurs Man- » got & Barbin y furent aussi. Alors il » fit un long discours des mauvais » desseins que ces princes avoient , & » du mal inévitable qu'il en prévoyoit » pour le roi. Les sieurs Mangot & » Barbin lui dirent que ce n'étoit pas » assez , mais qu'il étoit besoin qu'il » dît les remèdes les plus propres à y » apporter. A quoi il ne fit autre ré- » ponse , sinon , que le hasard étoit » grand , & qu'infailiblement on en » verroit bientôt de funestes effets. » S'étant retiré du cabinet , il y mit une » jambe avec la moitié de son corps , » disant ces mêmes paroles ; sire , & » vous madame , je supplie vos majes- » tés de penser à ce que je viens de » vous dire , j'en décharge ma conf-

» cience. Plût à Dieu que vous fussiez
 » au milieu de douze cens chevaux !
 » je n'y vois autre remède : puis s'en
 » alla. »

Ibid. p. 64. Il est vrai que la haine de cet écrivain pour M. de Sully , lui a fait ajouter à ce récit , les paroles suivantes : » M. le
 » prince ayant été arrêté , & les ministres disant à la reine que tout étoit
 » perdu , si elle ne le relâchoit , M. de Sully , violent & peu considéré , le
 » feu de l'esprit duquel , ne s'appliquant quant qu'au présent , sans rappeler
 » le passé , ni considérer de bien loin l'avenir , ajouta à ce que les autres
 » avoient dit , que quiconque avoit donné ce mauvais conseil à la reine ,
 » avoit perdu l'Etat. Le reine lui répondit , qu'elle s'étonnoit qu'il lui
 » osât parler ainsi , & qu'il falloit bien qu'il eût perdu l'esprit , puisqu'il ne
 » se souvenoit plus de ce qu'il avoit dit au roi & à elle , il n'y avoit que
 » trois jours , dont il resta si confus , qu'il se retira incontinent , au grand
 » étonnement de tous les Seigneurs qui étoient là présens. Sa femme puis
 » après essaya de l'excuser , disant que le transport de crainte dans lequel il

» étoit , l'avoit fait parler ainsi , d'au-
 » tant qu'on lui venoit de dire présen-
 » tement , que les princes & Seigneurs
 » du parti de M. le prince , étoient ré-
 » solus de le faire tuer , le croyant au-
 » teur de l'arrêt dudit sieur prince , par
 » les avis qu'il avoit donnés de leurs
 » desseins. »

Mais sans examiner ici si les deux conseils de M. de Sully sont réellement contradictoires , & en convenant que le parti d'arrêter le prince de Condé étoit sage & nécessaire , tout ce que j'ai voulu que l'on conclût de ces témoignages , c'est que ce ministre ne se départit point de son attachement au bien public & au roi , dans une occasion si favorable au parti Calviniste , & dans laquelle il courroit lui-même de très-grands risques.

Il se conduisit dans cet esprit tout le reste de sa vie. Il fut revêtu de l'autorité du roi , dans les assemblées de Rouen & de Loudun. Il soutint en bon citoyen le parti de sa majesté contre les Calvinistes , lorsque la guerre leur fut déclarée sous le ministère du cardinal de Richelieu. Il

eut part au siège de Montauban , & à d'autres rencontres , il fit même les fonctions de grand maître de l'artillerie , au siège de saint - Jean d'Angely , & l'artillerie y fut parfaitement bien servie. Il conserva & exerça cette charge jusqu'à sa mort ; quoique l'historien du duc de Bouillon dise qu'il en avoit été dépouillé. Louis XIII. lui donna le bâton de maréchal de France , le 18 Septembre 1634. L'année précédente , le pape Urbain VIII, qui l'avoit connu pendant sa légation en France , lui écrivit une lettre latine , à laquelle M. de Sully fit une réponse , qu'il envoya à sa sainteté par le prince d'Henrichemont son petit-fils , & qui lui attira un second bref de ce pape , aussi en latin , daté du 16 Juillet 1633.

En cette même année 1634 , il perdit le marquis de Rosny , son fils aîné. La conduite de ce fils fut pour lui un sujet d'embarras & de chagrins presque continuels , non - seulement parce que le marquis de Rosny ne suivoit aucun des sages conseils qu'il ne cessoit de lui donner , qu'il prit même le parti des ennemis de l'Etat , mais

encore parce que le duc de Sully se ressentit en plus d'une maniere , du dérangement des affaires de son fils. Ceci demande que nous entrions dans un détail des affaires domestiques de M. de Sully , qui servira d'éclaircissement à plusieurs endroits de ces mémoires , où il est parlé du marquis de Rosny , & en particulier , à ce qui en est dit dans le livre vingt-neuvieme.

Outre deux filles , dont l'aînée avoit épousée le duc de Rohan , & la cadette , mariée au marquis de Mirrepoix , M. de Sully se voyoit en 1609 trois enfans mâles , Maximilien II. de Béthune , marquis de Rosny , l'aîné de tous , qu'il avoit eu de son premier mariage avec Anne de Courtenay ; & de son second avec Rachel de Cochefilet , César & François de Béthune. Comme tous les grands biens dont il jouissoit alors , ne lui étoient venus que depuis ce second mariage , il paroît que la principale part de ces biens devoit naturellement regarder les enfans du second lit : cependant le duc de Sully se croyant obligé d'assurer au marquis de Rosny un état avec lequel il pût soutenir la gran-

deur de sa maison, dont il étoit l'aîné; aux charges de grand maître de l'artillerie & de sur-intendant des fortifications, & aux gouvernemens de Mante & de Gergeau, dont il lui fit obtenir la survivance, & qu'il évaluoit à soixante mille livres de revenu, il joignit une donation entre-vifs, & substitution de cinquante mille livres de rente en fonds de terre, consistant dans la duché-pairie de Sully, le marquisat de Rosny, la principauté d'Henrichemont & Boisselle, avec toutes leurs dépendances, dont il se réserva néanmoins l'usufruit sa vie durant. L'acte de substitution, dont la date est du 27 Mars 1609, porte cette clause singulière : *qu'au cas que nul de ceux, soit mâle, soit femelle qui seront lors descendus de la maison de Béthune, ne voulut accomplir les susdites clauses & conditions, ledit seigneur donateur a fait & fait don par ces présentes, des susdites terres substituées, au roi ou à ses descendans, l'aîné préféré aux autres, à la charge que lesdites terres ne pourront jamais être désunies de la couronne, avec condition que celui qui les possédera, outre le roi & son*

filz aîné, soit tenu de porter son nom & armes, le surnom & armes de Béthune, & ses descendans après lui.

Cherchant ensuite à prévenir tout sujet de désunion dans sa famille, & à donner aussi un état à ses autres enfans, M. de Sully fit l'année suivante dans la même forme & par un même acte, deux autres donations & substitutions du reste de ses biens en faveur de César & de François de Béthune ses cadets : sçavoir, de la terre & seigneurie de Villebon, à César, & à François, nommé le comte d'Orval, des terres de Montrond, Orval, Bruyeres, Epineuil, Beauchefal, la Rochequillebaut & le Châtelet, en Berri. La valeur de chacune de ces substitutions, est estimée dix mille livres de revenu, il y est stipulé que les fortifications, armes, vivres, munitions de guerre & de bouche, & meubles, tant ceux qui étoient dans tous ses châteaux lors de la substitution, que ceux qui s'y trouveroient à la mort du duc de Sully, seroient compris dans la donation, & que si l'un des donataires venoit à mourir, sans postérité, son partage passeroit tout entier au survivant.

Cela arriva quatre ans après : César de Béthune étant mort en 1614 , sans avoir été marié , le comte d'Orval réunit sur sa tête les deux articles de substitution. En 1620 , son pere le voyant dans sa vingtieme année , lui fit épouser Jacqueline de Caumont , fille du grand maréchal de la Force , & petite fille par sa mere , du premier maréchal de Biron , & il confirma par le contrat de mariage , l'acte de substitution de 1610.

Avant & après ces dispositions , le marquis de Rosny demeura en communauté de biens avec le duc son pere. Cette communauté étoit toute à l'avantage du premier , auquel le seul bien de sa mere ne suffisoit pas pour les dépenses qu'il faisoit ; mais elle exposa le duc de Sully aux poursuites des créanciers de son fils. Il acquitta à plusieurs reprises ses dettes , qui devinrent à la fin si considérables , par les profusions & le mauvais ménage du marquis de Rosny , que le duc prit enfin le parti de l'abandonner à lui-même : voilà les premiers chagrins qu'il eut à en essuyer.

... Ils furent suivis d'autres , plus grands

& plus fenfibles encore , après la mort du marquis de Roſny. Ses créanciers ſ'autoriſant toujours de la communauté de biens , voulurent retomber ſur ceux du duc de Sully. Le prince d'Henrichemont (1) ſon petit - fils , ſe joignit à eux pour faire annuler ſes ſubſtitutions , à quoi contribuoiſent encore les circonſtances où s'étoit trouvé le duc de Sully , qui pour ſe tirer des mains du prince de Condé , avoit été obligé de faire & défaire pluſieurs marchés avec lui , avoit acquis , rendu & réacquis à différentes fois , une grande partie des terres comprises dans ces ſubſtitutions , telles que Villebon , Montrond , &c. Cela tint le duc de Sully dans un embarras continuel de diſcuſſions & de procès , dont cependant une partie ſ'arrangea , par le mariage du prince d'Henrichemont avec la fille du chancelier Se-

(1) Maximilien-François de Béthune , troisième du nom , duc de Sully , prince d'Henrichemont & de Boisbelle , marquis de Roſny , lieutenant-général au gouvernement de Dauphiné & du pays Vexin , gouverneur de Mante & de Meulan : Il mourut en 1661.

guier (2), en 1639. Alors le duc de Sully, qui étoit entièrement hors d'affaire avec M. le prince, voyant que Villebon lui avoit été rendu, & que toutes ses autres acquisitions étoient assurées, refit en 1640 une nouvelle substitution, confirmative de la première, en donnant des remplacements pour celles de ses terres qui pouvoient avoir été aliénées.

Le mécontentement & les plaintes du prince d'Henrichemont éclaterent de nouveau à cette substitution : elle causa un procès, dont Louis XIII. & son premier ministre s'attribuerent la connoissance, & qui dura pendant les années 1640 & 1641. Les requêtes & principales pièces de ce procès, ont été imprimées. Le duc de Sully s'y plaint amèrement, de ce que son petit-fils & le chancelier Seguier qui le soutenoit, cherchent à se prévaloir de quelques manques de formalités peut-être inévitables dans des affaires si longues & si compliquées. Ce n'est point à nous à entrer dans la discussion de ce point de jurisprudence. En suppo-

(2) Charlotte Seguier, fille de Pierre Seguier, chancelier.

fant tout le bon droit possible , du côté des parties de M. le duc de Sully , il paroît seulement que la voix de la nature & le sentiment de la reconnoissance , déposent en faveur d'un homme qui avoit élevé sa maison à un si haut degré de splendeur. Quoiqu'il en soit , le duc de Sully eut le chagrin de voir que par l'arrêt du conseil , rendu au mois de décembre 1641 , on l'obligea à révoquer sa substitution , pour quatre des terres qui servoient de remplacement aux premières. Il étoit alors âgé de quatre-vingt-deux ans , il est assez vraisemblable que , jaloux comme il étoit de l'autorité paternelle , & persuadé que dans tout ce qu'il avoit fait , il avoit suivi exactement les loix de l'équité , ce coup lui fut si sensible , qu'il contribua à abrégér ses jours : il mourut huit jours après , le 22 décembre 1641 , à Villebon.

Ses entrailles furent mises dans un sceau ou espèce d'urne de plomb , garni d'anses de fer , & portées dans le caveau de la collégiale de sainte - Anne de Villebon , sur la muraille duquel on voit écrit ces mots : *Ici reposent les entrailles de très-haut , très-puissant &*

très-illustre seigneur ; monseigneur Maximilien de Béthune, duc de Sully, Pair & Maréchal de France. Pour son corps, il fut porté à l'Aumône ou Hôtel Dieu de Nogent ; mais comme le mausolée qu'on commença à lui construire en cet endroit, ne put être achevé si tôt, ce corps demeura un tems assez considérable en dépôt dans la chambre qu'habitoit le duc de Sully à Villebon, & où il étoit mort, qui est l'appartement au bout de la galerie de ce château, dont on fit noircir les murailles, le plancher & l'intérieur en entier. On l'y laissa exposé sous un poêle de velours noir, avec des bandes de moires d'argent, & les armes de la maison de Béthune aux quatre coins.

Pendant ce tems-là, la duchesse de Sully faisoit construire dans la galerie basse de ce château, un cabinet, pour y placer une statue qu'elle avoit dessein d'ériger à la mémoire de son mari. Elle fit pour cet effet la dépense d'un bloc de marbre blanc, le plus beau & le plus rare, & elle fit venir d'Italie un des plus excellens sculpteurs de ce tems-là. Sur la fa-

çade de ce cabinet , en dedans , sont écrits en gros caractères , les dix commandemens de Dieu , tels qu'ils sont dans l'Exode. Sur un des côtés , est l'épithaphe du mort , la même que nous allons bientôt transcrire : sur l'autre , ses armoiries en grand , avec tous les attributs de ses charges : le haut & tout le reste du cabinet , est entièrement rempli de peintures , d'emblèmes & de devises , que nous ne croyons pas devoir rapporter : il est éclairé par une grande croisée qui en occupe le fond. La statue est au milieu , sur un piedestal , aussi de marbre blanc : elle est un peu plus grande que nature , & représente le duc de Sully , armé du cou en bas , portant une couronne de laurier sur sa tête & le manteau ducal sur ses épaules , le bras droit allongé , & tenant le bâton de maréchal de France , la main gauche appuyée sur l'écusson de ses armes. Ce bâton , aussi bien que le casque qui est à côté de la statue à gauche , garni de ses panaches , sont taillés dans le même bloc , tout ce morceau est si fini , si beau , qu'il peut aller de pair avec les monumens de la Grèce & de Rome. Au-

dessus de la porte du cabinet, est écrit dans un cartouche : *Rachel de Cochefilet, duchesse douairière de Sully, après la mort de Maximilien de Béthune, duc de Sully, son époux, avec lequel elle a vécu quarante-neuf ans en mariage, pour honorer sa mémoire & témoigner ses regrets, a fait élever cette figure en l'année 1642.*

Comme le corps de cette dame fut, après sa mort, rejoint à celui de son mari, le mausolée dont nous allons donner la description, est commun à l'un & à l'autre. C'est une chapelle en dôme, construite à côté de celle de saint Jacques de l'Aumône ou Hôpital de Nogent, appelé de leur nom Nogent-le-Béthune. Elle ne communique point avec l'église, parce que le duc & la duchesse de Sully eurent le malheur de mourir tous deux dans la religion prétendue réformée. Sous cette chapelle est un caveau qui sert de sépulture à leurs corps. L'intérieur de la chapelle est orné tout autour des armoiries & des alliances de la maison de Béthune, & le dôme n'est qu'une simple peinture en azur, semé de fleurs de lis. Ils y sont

tous les deux représentés en marbre blanc à genoux, de hauteur humaine, sur un piedestal élevé de trois pieds. Une inscription marque que cet ouvrage, qui est très-bien exécuté, fut fait en 1642 par B. Boudin. Les deux statues sont tournées vers l'Orient: derrière celle du duc de Sully, est cette épitaphe.

Ci gît le corps de très-haut, très-puissant & très-illustre Seigneur monseigneur Maximilien de Béthune, marquis de Rosny, lequel depuis l'âge de quatorze ans, courut toutes les fortunes du roi Henri le grand, entre lesquelles est cette mémorable bataille, qui adjugea la couronne au victorieux, où il gagna par sa valeur la cornette blanche, & prit en icelle plusieurs prisonniers de marque. Il fut par lui honoré, en reconnaissance de ses vertus & mérites, des dignités de duc & pair & maréchal de France, de gouverneur de haut & bas Poitou, des charges de grand maître d'artillerie, en laquelle, comme portant les foudres de son Jupiter, il prit & emporta la forteresse de Montmélian, que l'on estimoit imprenable, & plusieurs places de Savoie, & de superintendant

des finances , qu'il administra seul avec une prudente œconomie , & continua ses fidèles services jusqu'au malheureux jour que ce César des François perdit la vie par la main parricide d'un de ses sujets : après la mort duquel , il se retira chez soi , où il passa le reste de sa vie dans une douce & paisible tranquillité , & mourut au château de Villebon , le 22 décembre 1641 , âgé de quatre - vingt - deux ans : son corps est ici à Nogent-le-Retrou , dit le Béthune : & très-haute très - puissante & très - illustre dame , madame Rachel de Cochefilet son épouse , qui mourut à Paris , à l'âge de quatre - vingt - dix - sept ans , l'an 1659.

On est conduit dans cette chapelle par une longue cour , plantée d'une avenue d'Ormes , & dans laquelle on entre par un portail d'une très-belle architecture , chargé des armoiries de la maison de Béthune , en fort grand relief , avec toutes les pièces d'honneur servant d'accompagnement à l'écu des armes du duc de Sully. La maison de Béthune porte , d'argent à la face de gueules ; pour soutiens ,
deux

deux sauvages armés d'une massue.

Avant que Villebon fût rendu au duc de Sully, il partageoit son séjour entre Sully, la Chapelle d'Angillon, qui est une fort belle maison & une baronnie dépendante du duché de Sully & Rosny, celle de ses maisons où il paroît qu'il avoit fait le plus travailler comme ne comptant pas qu'elle dût jamais sortir de sa famille. Il en bâtissoit encore les aîles, lorsqu'il eut le malheur de perdre le roi son bienfaiteur, & il voulut donner une preuve sensible de sa douleur, en laissant ces aîles imparfaites & dans l'état où elles étoient au moment de ce triste événement. Mais lorsqu'il se revit possesseur de Villebon, la beauté de cette maison, sa situation dans un pays très-agréable, la proximité de Paris, dont Villebon n'est éloigné que de vingt lieues, & l'avantage de se trouver comme dans le centre de plusieurs grandes terres, qu'il avoit reçues en remplacement de celles qu'il avoit vendues à monsieur le prince; tout cela le détermina à y fixer sa demeure, pendant six mois entiers de l'année, qui étoient l'été & l'hiver. Il

faisoit seulement dans la belle saison, quelques voyages à Sully : séjour, qui d'ailleurs lui étoit devenu désagréable, par la conduite de son fils aîné. Le reste de l'année, il le passoit à la Chapelle d'Angillon, à Rosny & ailleurs.

La vie qu'il y menoit, étoit accompagnée de décence, de grandeur & même de majesté; telle qu'on peut l'attendre d'un caractère aussi grave & aussi sérieux que le sien. Outre un grand nombre d'écuyers, de gentilshommes & de pages, qui le servoient, de dames & de filles d'honneur, attachées à la personne de la duchesse de Sully, il avoit une compagnie de gardes, avec leurs officiers, & une autre de Suisses, & une si grande quantité de domestiques, qu'il y a peu d'exemples de particuliers, qui ayent entretenu une maison si grande & si nombreuse. Monsieur le duc de Sully d'aujourd'hui, a vu le fils d'un ancien chirurgien du feu duc de Sully, le dernier de cette branche, mort à quatre - vingt - huit ans, & qui en avoit quatorze, lorsque le duc de Sully, dont nous parlons, mourut. Cet

homme lui a dit qu'accompagnant son pere auprès des malades qui étoient dans le château de Villebon , il en avoit compté jusqu'à quatre - vingt ; sans pour cela qu'on s'apperçût que le service de cette maison en fût dérangé ou retardé

M de Sully conserva l'habitude de se lever de grand matin. Après ses prieres & sa lecture , il se mettoit au travail , avec ses quatre secrétaires. Ce travail consistoit à mettre ses papiers en ordre ; à rédiger ses mémoires ; à répondre aux différentes lettres qu'il recevoit ; à prendre connoissance de ses affaires domestiques ; enfin , à conduire celles , soit de ses gouvernemens , soit de ses charges : car il demeura jusqu'à sa mort , gouverneur du Haut & Bas - Poitou & de la Rochelle , grand - maître de l'artillerie , grand voyer de France & surintendant des fortifications du royaume Il y employoit la matinée entière ; excepté que quelquefois il sortoit pour prendre l'air , une demi - heure ou une heure avant le dîner. Alors on sonnoit une grosse cloche , qui étoit sur le pont , pour avertir de sa sortie.

La plus grande partie de sa maison se rendoit à son appartement & se mettoit en haie , depuis le bas de l'escalier. Ses écuyers , gentilshommes & officiers , marchoient devant lui précédés de deux Suisses , avec leur halbarde. Il avoit à ses côtés quelques-uns de sa famille , ou de ses amis , avec lesquels il s'entretenoit : suivoient ses officiers aux gardes & sa garde-suisse : la marche étoit toujours fermée par quatre Suisses.

Rentré dans sa salle à manger , qui étoit un vaste appartement , où il avoit fait peindre les plus mémorables actions de sa vie , jointes à celles de Henri le grand , il se mettoit à table. Cette table étoit comme une longue table de réfectoire , au bout de laquelle il n'y avoit de fauteuils que pour lui & la duchesse de Sully ; tous ses enfans , mariés ou non mariés , quelque rang ou naissance qu'ils eussent , & jusqu'à la princesse de Rohan sa fille , n'avoient que des tabourets , ou des sièges plians : car dans ce tems-là , la subordination des enfans aux peres étoit encore si grande , qu'ils ne s'affeyoient & ne se couvroient jamais en leur présence , qu'après en

avoir reçu l'ordre. Sa table étoit servie avec goût & magnificence. Il n'y admettoit que les seigneurs & dames de son voisinage, quelques-uns de ses principaux gentilshommes & des dames & filles d'honneur de la duchesse de Sully, excepté la compagnie extraordinaire, tous se levoient & sortoient au fruit. Le repas finit, on se rendoit dans un cabinet joignant la salle à manger, qu'on nommoit le cabinet des illustres; parce qu'il étoit orné des portraits de papes, rois, princes & autres personnages distingués ou célèbres, qu'il tenoit d'eux-mêmes. On en voit encore aujourd'hui la plus grande partie à Villebon.

Dans une autre salle à manger, belle & richement meublée, le capitaine des gardes tenoit une seconde table, servie à peu près comme la première, où toute la jeunesse alloit manger, & où ne mangeoient effectivement que ceux que la seule disproportion d'âge empêchoit le duc de Sully de recevoir à la sienne. M. le duc de Sully d'aujourd'hui a connu plusieurs personnes de qualité, qui lui ont dit que dans les visites qu'ils se souvenoient d'avoir faites, étant fort jeu-

nes, chez le duc de Sully, avec leurs peres, il ne retenoit que ceux-ci pour manger à sa table, & qu'il disoit ordinairement aux jeunes gens : *Vous êtes trop jeunes pour que nous mangions ensemble, & nous nous ennuierions les uns les autres.*

Lorsqu'il avoit passé quelque tems avec la compagnie, il remontoit chez lui, pour s'occuper encore quelques heures du même travail que le matin. Si la saison & le beau tems le permettoient, il prenoit l'après-dînée le plaisir de la promenade. La sortie se faisoit avec le même cortége, que le matin. Il entroit dans ses jardins, où après avoir fait quelques tours, il passoit ordinairement par une petite allée couverte, qui séparoit les parterres du potager & se rendoit par un escalier de pierre, que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait détruire à cause de sa vétusté, dans une grande allée de tilleuls, en terrasse, de l'autre côté du jardin : le goût d'alors étoit d'avoir grand nombre d'allées, extrêmement couvertes, avec quatre ou cinq rangs d'arbres, ou de palissades. Là il s'af-

feyoit sur un petit banc ou fauteuil de bois verni , à deux places , & appuyant ses deux coudes sur une grande fenêtré grillée , qui vient aussi d'en être ôtée , il s'amusoit à considérer d'un côté , une campagne agréable ; de l'autre , une seconde allée en terrasse très belle , qui fait le tour d'une grande pièce d'eau appelée l'Etang-neuf , & est terminée par un bois de haute futaie , nommé le Grand-parc. Quelquefois aussi c'étoit dans son parc qu'il prenoit le divertissement de la promenade & assez souvent dans son chariot , ou coche avec la duchesse son épouse. L'intervalle de la promenade au souper , étoit encore rempli par les occupations du matin. Le souper se passoit comme le dîner , jusqu'au moment où chacun se retiroit chez soi.

Le duc de Sully ne pouvant , à cause de la religion , avoir aucun ordre , il s'en étoit fait un pour lui-même : l'inventaire de ses effets porte plusieurs chaînes de diamans , servant à cet usage. Il portoit donc à son cou , sur-tout depuis la mort de Henri IV. une chaîne d'or ou de diamans , où

pendoit une grande médaille d'or, sur laquelle étoit empreinte en relief, la figure de ce grand prince. De tems en tems il la prenoit, s'arrêtoit à la contempler & la baisoit : il ne la quittoit pas même lorsqu'il venoit à la cour, non plus que l'ancien habillement, qu'il conserva toujours, sans vouloir s'affujettir à la mode. On sçait ce qui lui arriva un jour à la cour, où Louis XIII. l'avoit mandé. » Je vous ai fait » venir, monsieur de Sully, lui dit ce » jeune prince, comme étant l'homme de confiance du feu roi mon » pere & un de ses principaux ministres, pour vous demander avis & » m'entretenir avec vous sur les importantes affaires que j'ai à présent. » Le duc de Sully qui ne voyoit autour du roi que de jeunes courtisans, qui rioient entr'eux & qui, pour faire leur cour au connétable de Luynes, tournoient en ridicule son habillement, son maintien grave, & toutes ses manières, fit cette réponse : » Sire, » je suis trop vieux, pour changer » d'habitude sur rien ; quand le feu roi » votre pere, de glorieuse mémoire,

» me faisoit l'honneur de m'appeller
 » auprès de sa personne, pour s'entre-
 » tenir avec moi sur les grandes & im-
 » portantes affaires, au préalable, il
 » faisoit sortir les bouffons. » Le jeune
 roi parut approuver cette liberté, il
 fit retirer tout le monde & demeura
 seul avec M. de Sully.

La subordination, l'ordre & la
 paix regnoient parmi ce nombreux
 domestique, dont nous venons de
 parler. Personne n'a jamais sçu se faire
 mieux respecter, servir & obéir, que
 le duc de Sully. Les Catholiques qu'il
 avoit à son service, ne s'appercevoient
 point qu'il mît aucune différence en-
 tr'eux & les Calvinistes, qu'à l'atten-
 tion qu'il avoit de les obliger à rem-
 plir avec la dernière exactitude, leurs
 devoirs de bons Catholiques Romains.
 C'étoit une suite des égards & même
 d'une sorte de penchant, qu'on a vu
 dans tout le cours de ses mémoires,
 qu'il eût toujours pour la véritable re-
 ligion, & qui vrai - semblablement
 l'auroit conduit lui - même à l'embras-
 ser, sans les considérations qu'il y ex-
 pose. Malheureusement, persuadé
 qu'on peut également faire son salut

dans l'une & l'autre de ces religions , il se montra trop sensible à la délicatesse de paroître rien accorder à l'ambition & à l'intérêt , dans une démarche , qui ne lui auroit effectivement laissé rien à desirer , ni pour l'un ni pour l'autre. Excepté la seule duchesse de Rohan , tous ses enfans sont morts dans le sein de l'Eglise Romaine.

Pour la duchesse son épouse , quoiqu'élevée dans la religion catholique , qu'elle ne quitta qu'après la mort de M. de Châteaupers , son premier mari , pour épouser le duc de Sully , je ne sçais s'il y a lieu de la soupçonner de quelque retour vers ses premiers sentimens. Les seigneurs de Villebon avoient dans l'église de cette paroisse , qui est une collégiale , une chapelle , du côté du château , qu'on fit ôter. On construisit à la place , deux tribunes ; l'une en bas , fermée de volets , de manière qu'on ne pouvoit y rien voir , & l'autre , au-dessus de celle-ci , dans laquelle on montoit par un petit degré de bois : elle étoit aussi fermée par une jalousie. Il est de notoriété publique , que les deux duchesses de Sully & de Rohan , venoient très-

souvent dans la tribune basse, entendre les psaumes, pendant les heures canoniales. Elles prenoient soin de blanchir de leurs mains, tous les linges servant à l'autel, M. le duc de Sully d'aujourd'hui tient cette particularité de son ayeule, Catherine de La-Porte. Cette dame, qui avoit beaucoup vécu avec la duchesse de Rohan, sa tante, lui avoit encore entendu dire une chose que personne n'ignoroit alors, qui est, que le duc de Sully faisoit un accueil très-gracieux aux Capucins qui venoient chez lui, & même qu'il les aimoit jusque là, que pendant sa dernière maladie, & peu de jours avant qu'il mourut, il demanda qu'on lui fît parler quelques-uns de ces religieux: mais que s'étant présentés sur le pont du château, la duchesse de Sully défendit qu'on les laissât entrer, en les menaçant de les faire jeter dans les fossés.

Les occupations de cette dame, étoient de régler l'intérieur & pourvoir à l'entretien de sa maison, de faire dresser les baux & rendre les comptes des fermiers & des receveurs, c'est elle qui faisoit dans les différen-

tes terres de son mari, presque tous les voyages nécessaires. Elle se délassoit dans ses heures perdues, à travailler en tapisserie & en broderie, avec ses filles & ses dames d'honneur. On admire encore aujourd'hui la beauté & sur-tout la délicatesse du travail de quelques pièces de tapisseries & autres morceaux de cette nature, qui sont restés à M. le duc de Sully, d'un beaucoup plus grand nombre, car la plupart de ces ouvrages ont été ou perdus, ou détournés.

Ceux du duc de Sully sont plus durables. Outre tous les monumens publics, dont nous avons eu occasion de parler, il a éternisé sa mémoire par quantité d'édifices, dont on lui est redevable en différens endroits du royaume, principalement dans son gouvernement du Haut & Bas-Poitou : il auroit fait accommoder tous les chemins de cette Province, si son crédit s'étoit soutenu jusqu'à sa mort. C'est lui qui a fait construire à Châteleraut, ce beau Pont & cette magnifique chaussée, qu'on y voit encore aujourd'hui.

Il n'y a presque pas une de ses ter-

res , sur-tout celles qui ont des châteaux , où il n'ait laissé des marques d'une magnificence , dont la charité & le bien public furent très-souvent le principe. Il a fondé en grande partie l'Hôtel-Dieu de Nogent. Cette ville & seigneurie , qu'on distinguoit par le surnom de Nogent-le-Rotrou , avoit pris le nom d'Enguien , par l'érection que M. le prince de Condé en avoit faite en duché ; elle quitta l'un & l'autre entre les mains de M. de Sully pour celui du comté de Nogent-le-Béthune. Son premier dessein fut de faire des travaux considérables au château de la ville même : mais les difficultés que lui firent les religieux de Saint-Denis , le déterminèrent à tourner toutes ses vues du côté de Villebon. Messieurs d'Estouteville , auxquels cette maison avoit appartenu avant lui , l'avoient laissé bâti seulement jusqu'au premier étage. Il la fit relever & construire en entier , sur le modèle de la Bastille , dont il étoit gouverneur ; mais beaucoup plus belle. La façade présente entre les tours , trois corps de logis couverts d'ardoises ; ces tours couvertes en

plate-forme , de plomb , avec des creneaux ronds & pointus alternativement. Les gouttières sont du même métal que les canons de fonte , & les gouttières intérieures , dans lesquelles se rendent celles des coins de la maison , sont à huit pieds de haut , finissant en têtes de dauphin , & pareillement de fonte. Le grand escalier est extrêmement large & clair. Au premier étage , est une fort grande salle , dont les poutres & soliveaux étoient dorés , ainsi que la cheminée de grande menuiserie. Les appartemens qui sont en fort grand nombre , ont aussi tous des cheminées de menuiserie dorées , de même que la plupart des planchers. Le parc encint de murs de pierre , renferme quantité de réservoirs & de pièces d'eau. Les jardins qui accompagnent la maison par trois côtés , les cours & bassécours , tout cela est dû au duc de Sully.

Pour donner à tous les pauvres qui se présenterent pendant une disette , les moyens de subsister , en les occupant à travailler : car il auroit cru perdre tout le mérite d'une bonne œuvre , si elle avoit pu servir à entretenir l'esprit

de fainéantise ; il leur fit faire une pièce d'eau , de trois cens soixante toises de long sur environ soixante de large , on la nomme l'Etang de la chapelle, ou l'Etang-canal. Les terres qu'on en tira, servirent à élever des deux côtés, quatre terrasses , parallèles à ce canal , lesquelles s'étendent jusqu'à l'Etang-neuf, qui est une autre pièce d'eau , au dessus de celle - ci. Entre ces terrasses & le canal , étoient deux fonds de gazon , que M. le duc de Sully d'aujourd'hui a fait accommoder en parterres de découpures & en Boulingrins. On recevoit indifféremment tous ceux qui s'offroient pour ce travail , & jusqu'aux plus petits enfans , auxquels on ne donnoit quelquefois pas plus d'une demi livre de terre à porter : on avoit eu la précaution de faire faire pour cet effet, un nombre infini de hottes , de toutes grandeurs. On distribuoit à tous ces pauvres , le matin , un morceau de pain , à dîner , une grande écuellée de soupe , & le soir , outre un morceau de pain , un salaire en argent , proportionné à l'âge & au travail. Cet ouvrage , que le duc de Sully n'auroit jamais entrepris

pour le seul embellissement de sa maison ; lui coûta quatre-vingt mille livres.

Personne n'ignore que c'est lui qui a fait bâtir en entier le château de Rosny , à fossés secs , extrêmement larges , & dont le feu , lorsqu'on y plaçoit une batterie , se croisoit d'une manière surprenante : chose très-rare en ce tems là. Il y fit cette belle terrasse , qui regnoit le long de la Seine , dans une longueur prodigieuse , & ces grands jardins remplis de bosquets & de grottes qui jettoient de l'eau.

Il embellit les dehors de Sully par des jardins dont les plans sont les plus beaux du monde , & par un canal fort long & fort large , qui s'entretient d'eau vive , par le moyen de la petite riviere de Sangle , qu'il y fit passer , & qui de-là va se perdre dans la Loire. Il y ajouta une machine pour porter de l'eau à tous les bassins & jets d'eau dont ces jardins étoient remplis , la machine subsiste encore ; mais on a laissé périr toutes ces pièces d'eau. A l'égard du château , il le fit couvrir d'ardoises : il en fit boiser , peindre & dorer presque tous les appartemens , & pratiquer dans l'épaisseur des murs ,

les galeries qui prennent depuis le petit corps de logis de l'entrée , jusqu'au gros château. La basse - cour & une seconde basse-cour , qu'on appelle autrement le petit parc , sont encore son ouvrage. Il y a dans cette seconde cour plusieurs éminences ou montceaux énormes de terre , qu'on voit bien avoir été faits de main d'homme. Cette dépense, qui n'est d'aucune utilité, qui produit même un effet désagréable, a de quoi surprendre ceux qui ne savent pas que le duc de Sully ne trouva point d'autre moyen de faire subsister une infinité de pauvres , qui demandoient du travail dans un tems de cherté. La collégiale de Saint Ithier étoit anciennement une petite église , qui touchoit presqu'au château , il la fit transporter au milieu de la ville ; ou plutôt , il en fit à ses frais une très-belle église , couverte d'ardoises , sans parler de plusieurs autres ouvrages , dont cette ville lui a l'obligation ; entr'autres , d'un Hôtel-Dieu , qu'il y fonda.

L'appartement principal de ce château , est celui qu'il y fit accommoder , en mémoire de Henri le grand , & qu'on appelle pour cela l'appartement du roi.

Il voulut laisser un autre monument de sa reconnoissance envers ce prince, dans la salle de Sully. Cette salle, qui, après celle de Montargis, est la plus grande qui soit en France, a vûe sur la Loire. Henri IV. y est peint dans un tableau de la premiere grandeur, sur un parfaitement beau cheval alezan : c'est de toutes les figures de ce monarque, la plus parfaite & la plus ressemblante. Ce tableau sert à décorer la cheminée, qui est extraordinairement grande, toute incrustée de menuiserie, & couverte, tant en face que sur les côtés, de cartouches en peinture, chacun avec un emblème & une devise ; ayant rapport, soit au roi, soit au duc de Sully. Un de ces cartouches a quelque chose de singulier : il est en face, & représente le soleil, jettant une lumière foible & pâle ; au-dessous paroît la lune, aussi brillante que le soleil l'est peu, & plus bas la terre, qui semble obscurcie par ce grand éclat de la lune, c'est le seul de ces emblèmes qui n'ait point de devise, & cette affectation acheve de prouver qu'elle renferme quelque chose de mystérieux.

Le duc de Sully répara & augmenta

aussi le château de la Chapelle d'Angillon, bâtie par mademoiselle d'Albret. Il l'embellit de jardins en terrasses, & d'un parc de près de deux cens trente arpens, entouré de murailles de pierres, qui, quoique très solides, sont aujourd'hui presque ruinées par la négligence de ses successeurs. En face de la prairie, est une terrasse superbe par sa longueur & son élévation, toute revêtue de pierre de taille, & ayant de distance en distance des pilastres plus élevés, de pierres & de briques, qui servent tout à la fois à la solidité & à la décoration de cet ouvrage. Il se trouvoit au bas de cette terrasse, une église fort mal bâtie, que le duc de Sully fit démolir & reconstruire avec beaucoup de dépense & même de magnificence, à la porte de la ville de la-Chapelle, dont il doit être regardé non-seulement comme seigneur, mais encore comme fondateur.

Le château de Montigny lui doit entr'autres embellissemens, une parfaitement belle avenue d'arbres, & derrière la maison une promenade ou une espèce de cours très-agréable, à quatre rangs d'Ormeaux.

C'est lui enfin qui a fait bâtir & cou-

per dans le roc le fameux château de Montrond, long tems regardé comme une citadelle imprenable. On y montoit par un chemin tournoyant, fort large, aussi pratiqué dans le roc, ainsi que les dehors de la place; dans l'intérieur de laquelle il y avoit un puits intarissable, & à couvert de tous les accidens du dehors. M. le prince de Condé obligea le duc de Sully, comme on l'a vu, de lui céder Montrond, & pendant les troubles, il en fit sa principale forteresse contre le parti du roi. L'armée royale s'y vit arrêtée pendant dix-huit mois entiers, & ne la prit que par adresse : la place fut rasée, après qu'on en eut fait sauter les fortifications.

Fin du huitième & dernier Volume.



TABLE GÉNÉRALE

DES

M A T I E R E S

Du huitième Volume.

A

- A**BBAYES retirées des mains des Protestans, p. 198.
- ABSIE (Abbaye d') 198.
- ALINCOURT (Charles de Neufville, marquis d') gratifications & graces qu'il se fait accorder, 147. Son grand démêlé dans le conseil sur l'affaire de Lyon, 151.
- ALLEMAGNE. Partie du grand dessein qui concerne ses princes & ses cercles, 255. Forces & dépenses dont ils y contribuent, 274, 275, 283.
- ANCEL, agent de Henri IV pour la réussite du grand dessein, 274.
- ANCRE (le maréchal d'), *Voy.* CONCHINE.
- ANGLETERRE & ANGLOIS, partie du grand dessein qui regarde ce royaume, 252, 266. Forces & dépenses dont l'Angleterre devoit y contribuer, 283.
- ANJOU (Gaston Jean-Baptiste de France, duc d'), caresses qu'il fait à Sully, 139.
- ARCADIUS, empereur d'Orient, 213.
- ARCHIDUC d'Autriche (Albert cardinal) envoie des ambassadeurs en France sur la mort de Henri IV. 129. Il permet le passage aux troupes des princes confédérés

pour le grand dessein, plein conseil, 124. 125.
296.

-B.

ARGOUGES (Florent d') 140. apporte à Sully un comptant qu'il refuse de signer, 118.

ARMAGNAC, Valet de chambre de Henri IV. 13.

ARNAUD (l'aîné des quatre) son caractère, 173. Commis du conseil des finances, sa mort, 171.

ARNAUD (le second) est admis au conseil secret, 41. 147. Son impudence envers Sully, 46, 47, envoyé faire politesse à Conchine, ce qui se passa à cette occasion, 73. Gratifications qu'il reçoit, 147, 148, fait intendant des finances, 171.

ARNAUD (le troisième) mestre de camp, 171, 173.

ARNAUD (le quatrième) trésorier de France & de la grande Voierie, 171. fait sa cour à Conchine, 77.

ARTILLERIE (grande maîtrise de l') les droits en sont soutenus en

BADEANSPACH, (les marquis de) partage de ces princes dans le grand dessein, 261.

BARBIN, l'un des conseillers de la régence, 315.

BAUGY, agent de Henri IV. pour la réussite du grand dessein, 274.

BAUGY, terre, combien achetée, 195. 321.

BELGIQUE (république) établissement de cette république dans le grand dessein, 266, 268.

BELLEGARDE (Roger de Saint Larry, duc de), grand écuyer, a un démêlé avec Conchine, 115. N. 1. Ses brouilleries avec les grands ministres, 128.

BERINGHEN (Pierre de) 13.

BETHUNE (François de), fils du duc de Sully, charges qu'il a eues, 194. N. 17.

BETHUNE (César de) second fils du duc de Sully, 194. N. 17.

BETHUNE (Philippe de) est député par la

DES MATIERES. 353

régente vers le duc de Sully son frère, 29. Il veut persuader à Sully de ne point se défaire de ses charges, 71. 72. Il retire de Sully l'abbaye du Jard, 198.

BÉTHUNE (Louise de) fille cadette du duc de Sully, son alliance; sa dot, son ingratitude envers son pere, 199. N. 18.

BOHEME, partie du grand dessein qui concerne ce royaume, 252. accède à l'union, 275. Forces & dépenses dont il devoit y contribuer, 283, 284.

BOISSISE, est nommé ambassadeur pour la réussite du grand dessein, 274.

BONGARS (Jacques de) est un des ambassadeurs en Allemagne, 274.

BORDE (la) 194.

BOUHIER, trésorier de la Bastille, 289.

BOUILLON (Henri de la Tour d'Auvergne,

vicomte de Turenne,

duc de), il revient en France après la mort de

Henri IV, & est admis au conseil public, 42. Il détache le prince de Condé du duc de Sully, qu'il cherche à perdre, 97. lui conseille de se déclarer protecteur des

Protestans de France, 97, 98. N. 27. s'oppose à l'avis de Sully sur l'armement de Clèves, 106. Gratifications qu'il reçoit pour la principauté de Sedan; service qu'il rend à Conchine & qu'il en reçoit, 115. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Sully, 124. Gratification qu'il se fait accorder par la ré-

gente, 146. Animosité qu'il témoigne contre Sully dans l'assemblée de Châtelleraut, 301.

BRANDEBOURG (Albert Frédéric, électeur de), a Clèves pour sa part, 108. N. 30.

BRASSAC, lieutenant de roi de Saint Jean d'Angely, est chassé,

307.

BREDERODE, député des Flamands à Henri IV. 275.

BRISSAC (Charles

de Cossé, comte de) CHARLES - QUINT, admis au conseil, 42. engagements qu'il a contractés avec les électeurs, 256, 257.

BULLE d'or établie par l'empereur Charles IV. 257, 258. CHATEAUVIEUX, c'est ainsi qu'il faut lire au lieu de CHATEAUNEUF (Joachim de) est nommé du conseil de régence, 42. est fait gouverneur de la Bastille, 166, N. 11.

G. CANAUX, capitainerie, 197. CARLOVINGIENS (rois), jugement sur cette race, 216.

CASTILLE (Pierre de) est fait contrôleur-général après la mort de Henri IV. Plaintes contre lui, 44. N. 16. CHATELLERAUT, assemblée où les Protestans soutiennent contre la cour & le conseil de la régence, 302. Ouvrages publics dans cette ville, 342.

CAUMARTIN (Louis le Fèvre de), Marie de Médicis l'admet au conseil de régence, 43. CHATRE (Claude de la) il commande l'armée au siège de Julliers, 107, 108.

CAUSSADE, terre, 199. CHAUMONT (Saint) lieutenant de roi en Lyonnois, y tient tête à d'Alincourt, 153.

CHAPELLE d'Angillon (la) château, 196, embelli, 349. CLERMONT (M. de) député du prince de Condé vers Sully, 83.

CHARLES-MARTEL, Jugement sur ce roi, 216. CLÈVES (duché de) conseil extraordinaire tenu au sujet de ce duché, 56. On envoie une armée au siège de Julliers,

CHARLES VII. Jugement sur son regne, 222.

CHARLES IV. empereur, 257, 258.

DES MATIERES. 355

Juliers, fin de cette affaire, 104. 108. N. 30. & partage de cette succession, 108. 109. N. CLOVIS, Jugement sur ce roi, 216. 223.

COMPTANS. leur usage continué, 128. dispute à ce sujet, 118. 122. Ce qu'étoit un COMPTANT, 120. N. 2.

CONCHINE ou CONCINO, ou CONCINI, maréchal d'Ancre, travaille à perdre Sully, 34. Il est l'ame des conseils de la régente, 41. Il se joint au comte de Soissons, 49. Ses brouilleries & son raccommodement avec le comte de Soissons, 51. conseil l'alliance avec l'Espagne, 70. reçoit mal les politesses de Sully, 73. Traits sur sa vie & sur sa mort, 73. N. 23. Sa réponse crue à Arnaud que lui avoit envoyé Sully, 79. 80. Sa faveur est déclarée auprès de la régente, 103. Il s'oppose à l'avis de Sully sur l'expédition de Clèves, 108. Il traite avec le duc de Bouillon de la charge de premier gentilhomme de la chambre, 114. 115. Ses efforts pour gagner le comte de Soissons; il ôte à Monsieur le gouvernement de Normandie, 116. conseille à la régente de continuer les comptans, 117. Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau, 123. Il se brouille avec une partie des grands, 127. 128. N. 3. Il n'ose encore bannir Sully, 133. Visite qu'il lui fait & leur entretien, 141. 142. Charges & dignités qu'il se fait donner, 147. Il prend le parti de Villeroi & d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 151. 159. 160. N. 9.

CONDÉ (Henri II. de Bourbon, prince de) revient en France après la mort de Henri IV. & entre dans Paris accompagné de Sully, 85. & *suiv.* N. 25. Il est mal reçu par la régente, 88. 89. Il prend conseil de Sully, 91. dont il de-

vient ensuite l'ennemi, 97. Moyens employés pour cela, 97. & *suiv.* N. 27. Dons & gratifications qu'il se fait accorder, 145. Terres vendues, échangées, &c. entre lui & Sully, dont ce prince demande la confiscation, 204. 206. N. 19. Sa lettre à M. le duc de Sully, 206. N. 19. Sa révolte, 207.

CONSEIL DE LA RÉGENTE public, différent du conseil secret; ce qu'on y agite, 41. 42. Disputes & querelles qui y naissent entre les grands & les ministres, 128. 129. Matières qu'on y traite, 144. & *suiv.* On y change la forme d'administration d'Henri IV. & de Sully : haine de ceux qui le composent contre celui-ci, 159. N. 9.

CONSEIL extraordinaire sur l'affaire de Cleves ; ce qui s'y passa, 56. 61. Autre plus particulier sur ce sujet, 63. 64. Ce qui s'y passa, 64. 68.

CONTY (François de Bourbon, prince de) admis au conseil, 42. Démêlé entre lui & le comte de Soissons, 52. & *suiv.* N. 19.

CONTY (Armand de Bourbon, prince de) Sa lettre, à M. le duc de Sully, 206. N. 19.

CONVERSATIONS entre Sully & le prince de Condé : où il donne des conseils à ce prince, 91.

COTTON (Pierre) Jésuite, admis au conseil secret de la régente, 41.

COURTISANS. Les courtisans cherchent à perdre Sully, 158-162. N. 9.

CULAND, principauté, 196.

D.

DAGOBERT, Jugement sur ce roi, 216.

DANEMARCK, Partie du grand dessein qui concerne ce royaume, 252. & *suiv.* Fortes & dépenses dont

DES MATIERES. 357

ce royaume devoit y contribuer, 283. Précautions & secret, 276. Détail des forces & de la dépense nécessaire. Manifestes, 293, 283, 285, N. 10. Disposition & marche des armées, 293. Manifestes, 293, 294. Reglemens de discipline pour les troupes, 295. Ce qui doit résulter du grand dessein, 298, 299.

DAUPHIN (Monsieur le) Voy. LOUIS XIII. Graces qu'il obtient, 147.

DESAGEAUX, lieutenant de roi de Saint Jean d'Angely, 307.

DESSEIN POLITIQUE, ou grand dessein de Henri IV. Il est rompu par la mort de ce prince, 58. Exposition de ce projet politique. Objet général de Henri IV, 227. On prouve sa possibilité : opinions différentes sur ce point, 227, & *suiv.* N. 6. Comment formé, 232, & *suiv.* & concerté avec Elisabeth, 237, N. 7. Objet du grand dessein dans ce qui concerne les religions, 246. Moyens de chasser les infidèles de l'Europe, 250, 251. Partie purement politique, dépouiller la maison d'Autriche, 254, & *suiv.* Etablir quinze dominations égales, 268. Mesures prises auprès des princes de l'Europe, 272, & *suiv.*

DOLLÉ est du conseil secret de la régente, 41. Graces qu'il obtient, 147.

DOURDAN. Terre, 198.

DUCS ET PAIRS. Dispute sur la préséance entre les pairs laïques & ecclésiastiques, terminé en faveur des premiers, 36, 37.

DURET (N) est du conseil secret de la régente, 41. Graces qu'il se fait accorder, 147.

Charges qu'il possède, 172.

E.

E GUILLON (Henri de Lorraine, duc d') querelle Conchine, 132, 133. Graces qu'il se fait accorder, 146.

ELECTEURS, dessein

de les rétablir dans leurs droits , 260.

ÉLISABETH , reine d'Angleterre, part qu'elle eut dans l'arrangement & les dispositions du grand dessein , 237. N. 7.

EMPIRE ET EMPEREUR, partie du grand dessein qui regarde l'empire & l'Empereur, 252. Leurs véritables droits rétablis , 255.

ENHALT (prince d') favorise le grand dessein , 275.

EPERNON (Jean-Louis de Nogaret de la Valette , duc d') offre ses services à Sully , 30, est admis au conseil secret de la régente , 41. Il opine pour l'alliance avec l'Espagne contre les maximes du dernier regne , 70, 71, s'unit avec le prince de Condé, 87. Ses brouilleries avec les grands & les ministres , 128, avec Conchine 132. Graces & gratifications qu'il se fait accorder , 146. Il prend parti contre Sully , 157.

ESPAGNE ET ESPAGNOLS. Son alliance

recherchée , ambassadeurs de l'Espagne sur la mort de Henri IV, 129. Objet du grand dessein de Henri IV. par rapport à cette couronne

pour la religion , 246, 247, pour la politique, 225. Démembrements faits à ses états, & autres arrangements , 268.

ESTOUVILLE (MM. d'), 343.

EUROPE. Nécessité d'y changer le système politique , 224. Objet & utilité du grand dessein de Henri IV. pour toute l'Europe , 242, 243. Partage de ses dominations , 259 & *suiv.*

F.

FINANCES ET FINANCIERS. La forme du gouvernement quant à cette partie , absolument changée après la mort de Henri IV , 41, & *suiv.*

FONT (La) Valet de chambre de Sully. Charges & gratifications qu'il reçoit d'Henri IV, 172

DES MATIÈRES. 359

FORÉE (Jacqueline Philippe le Bel , Philip-
 de Caumont de la) pe de Valois , Jean I.
 comtesse d'Orval , 322. Charles V. Charles VI.
FOURCY achete de Charles VII. Louis XI.
 Sully la surintendance Charles VIII. Louis
 des bâtimens , 197. XII. François premier ,
FRANCE. Origine de Henri II. François II.
 sa monarchie , 214. & Charles IX. Henri III.
suiv. Avantages de sa Henri IV. *Voyez ces*
 situation : Jugemens *noms.*
 sur les guerres & sur FRANCE (enfans de)
 la variation de sa poli- careffe qu'ils font à Sul-
 tique & de son gouver- ly , 139. Femmes &
 nement , 215. & *suiv.* officiers attachés à leurs
 Politique à laquelle elle personnes : leurs re-
 s'étoit attachée , 221. grets sur la mort de
 222. Partie du grand Henri IV. 139. 140.
 dessein de Henri IV. FRANCS OU FRAN-
 qui regarde ce royau- çois. Origine de leur
 me par rapport à la re- établissement & de leur
 ligion , 245. Par rap- monarchie dans les
 port à la politique , Gaules , 214. N. 4.
 264. & *suiv.* Forces & FRESNE - CANAYE ,
 dépenses qu'elle doit y Agent de Henri IV.
 employer , 284. pour la réussite du
 grand dessein , 274.
FRANCE (rois de)
 Mérouée , Childeric ,
 Clovis , Clotaire I. Clo-
 taire II. Sigebert , Da-
 gobert , Charles Mar-
 tel , Pepin le Bref , Char-
 lemagne , Louis le De-
 bonnaire , Lothaire ,
 Hugues Capet , Louis
 VI. Louis VII. Philippe
 Auguste , S. Louis , 273. 274.

GAULES, comment sur la clémence, son
les Francs s'y établi- enjouement, les bons
rent, 214. N. 4. mots, les grandes qua-

GENDARMES de la lités & ses défauts, 4.
reine (compagnie de) 5. N. 3. 4. Les dix sou-
197. haits de ce prince, 10.

GENDRE (le) 172. Combien il fut regretté.

GILLOT, secrétaire Sentimens partagés à la
de l'artillerie, 172. cour sur cette perte, 20.

GOVERNEMENT. Ju- **HENRICHEMONT**,
gement sur les différens principauté, 196.

gouvernemens qui se **HENRICHEMONT**,
sont succédés en Fran- (Maximilien III. Fran-
ce, 216-219. N. 5. çois de Béthune, prince

GRISONS. Partie du de) petit-fils de Sully,
grand dessein qui les 323. N. 1. Son mariage,
concerne, 262. 323. Mauvais procédé

GUISE (Charles de qu'il a avec lui, 324.
Lorraine, duc de) ad- **HESSE** (Guillaume,
mis au conseil d'état, Landgrave de) s'unit
42. Il se brouille avec avec la France contre
le comte de Soissons, la maison d'Autriche.
& Sully le soutient, 53. 275.

N. 19. Il demeure at- **HONGRIE**. Partie du
taché au duc de Sully grand dessein qui con-
contre ses ennemis, cerne ce royaume, 75.

127. Gratifications qu'il **HONORIUS**. Empe-
se fait accorder, 145. reur d'Occident, 214.

H

HALL (Assemblée
de) 275.

HARCOURT (N de)
attaché au prince de
Condé, 82.

HENRI IV. différens
traits sur son caractère,

I.

JACOB, ambassadeur
du duc de Savoye,
63.

JACQUINOT, Valet
de chambre de Henri
IV. 14.

JARD (abbaye du) 198.

DES MATIERES. 361

JEANNIN (René) grand dessein qui la re-
président à Mortier au garde, par rapport à la
parlement de Dijon, religion, 249. Par rap-
admis au conseil secret port à la politique,
de la régente, où il fa- 281. 282.

vorise la nouvellepoliti- **JULIERS**, duché, af-
que & la dissipation des siégé, 104. prise de cet-
finances, 41. Il est mis te place par les princes
à la tête des Finances, confédérés, 108. N. 30.

44. Il s'unit à Conchi- **JUMEAUX**. (N.)
ne contre Sully, 78. est gouverneur de Vendô-
maltraité par le duc de me, 124.

Nevers & les seigneurs, **L.**
133. **LAVARDIN** (Jean de
JÉSUITES. Ils tra- **L** Beaumanoir de)
vaillent à détruire Sul- vend à Sully Montri-
ly, 34. admis au conseil coux, 199.

secrét de la régente, 41. **LAURENT** (André
Ils cherchent à dissua- du) médecin de Hen-
der de l'expédition de ri IV. 13.

Juliers, 107. **LES DIGUIERES**
JOINVILLE (Claude (François de Bonne de)
de Lorraine, prince de) destiné pour comman-
graces qu'il se fait ac- der l'armée d'Italie,
corder par la régente, 285. défendu par Sully
146. en plein conseil, contre

JON (du) l'un des Villeroi, 155. 156.
courtisans familiers **LOMBARDIE** (royau-
avec Henri IV. 14. Avis me de) projet de le ré-
qu'il donne à Sully après tablir en faveur du duc
la mort de ce prince, 22. de Savoie, 252,

JOYEUSE (François **LONGUEVILLE**,
de) cardinal, admis au cette maison amie de
conseil public, 42. Sully, 127.

Is, terre, 196. **LORRAINE** (la) par-
ITALIE, partie du tie du grand dessein

qui la concerne, 277.
278.

LORRAINE (Charles II, duc de) demandes & gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 145.

LOUDUN. Assemblée des Protestans en cette ville, service qu'y rend Sully, 317. 318.

LOUIS LE DEBONNAIRE, jugement sur ce roi, 218.

LOUIS VII. Jugement sur ce roi, 218.

LOUIS (Saint). Jugement sur ce roi, 222.

LOUIS XIII. Careffes qu'il fait à Sully, 32. 33. Il tient son lit de justice, y confirme la régence de Marie de Médicis, 35. N. 13. Son sacre, 130. Brouilleries qui surviennent dans cette cérémonie, 132. 133. Accueil qu'il fait à Sully, heureuses dispositions de ce prince, 139. Il récompense les services de Sully par le bâton de maréchal de France, 318. Il lui fait perdre un procès qui cause sa mort, 324.

LYON, cette ville soutient ses privilèges contre Villeroy & d'Alincourt, & est appuyée par Sully, 152. *& suiv.*
M.

MALDERET, député par les Provinces - Unies à Henri IV. 275.

MANGOT, admis au conseil de la régente, 315.

MARIE de Médicis, reine de France, députe vers Sully pour l'engager à venir au Louvre, 28. 29. Accueil qu'elle lui fait, 32. 33. Déclarée régente par le parlement, 35. N. 13. Son conseil secret composé de personnes opposées à la politique de Henri IV. 41. Elle suit la politique du roi d'Espagne, dont elle recherche l'alliance, 41. 42. Son conseil secret se déclare contre le parti Calviniste, 41. Elle ne suit point l'avis de Sully, 64. 65. prend des arrangemens contre le duc de Savoye, 63. S'unit politiquement

DES MATIERES. 363

avec l'Espagne, 66. 67. 136. Accueil gracieux
 se conduit par des ma- qu'elle lui fait, 137. Sa
 ximes politiques toutes conversation avec lui,
 contraires à celle de 143. Profusion de gra-
 Henri IV. 68. s'unit tifications, graces, &c.
 avec le pape contre la qu'elle accorde aux
 politique du dernier re- grands, 145. & *suiv.*
 gne, 70. 71. sacrifie le Déboires qu'elle donne
 parti Calviniste à ses à Sully, 149. 150. Elle
 nouvelles liaisons avec soutient contre lui Vil-
 l'Espagne, 72. sçait leroy & d'Alincourt
 mauvais gré à Sully de dans l'affaire de Lyon,
 ses liaisons avec le prin- 154. 155. Sa lettre à
 ce de Condé, 86. Elle Sully sur ce qu'il vouloit
 reçoit froidement ce quitter le timon des af-
 prince, 89. & *suiv.* Sa faires, 165. Opinions
 dissimulation avec Sul- différentes sur son pro-
 ly, 103. 104. Elle en- cédé à cet égard, 166.
 voie une armée au siège N. 11. Lettres récipro-
 de Juliers, 105. & 108. ques d'elle & de Sully,
 N. 30. Elle se détermi- où elle lui promet sa
 ne intérieurement à protection, 180-187.
 renvoyer Sully, 111. Elle lui accorde une
 Elle continue l'usage augmentation considé-
 des comptans, 117. 118. rable de pensions, 187.
 favorise le comte de 188. est obligée de cé-
 Soissons, 117. envoie à der aux Protestans dans
 Sully un comptant qu'il l'assemblée de Châtel-
 refuse de signer, 118. leraut, 302. & au duc de
 120. Raisons qui l'obli- Rohan dans l'affaire de
 gent à faire revenir Saint - Jean d'Angely,
 Sully de Montrond, 307. Elle demande con-
 133. Lettres qu'elle lui seil à Sully pendant la
 écrit pour l'y engager, révolte des princes: let-
 133. Ceux dont elle se tres qu'elle lui écrit,
 sert pour l'y obliger, 308-313.

- MARTEL (Charles). prince de Condé, 83.
 Jugement sur ce roi, 216.
 MAURIER, (Benjamin Aubery du) bien-faits qu'il tenoit de Sully, & conseil qu'il en reçut après la mort de Henri IV. 174. 175.
 MAYENNE (Charles de Lorraine, duc de) admis au conseil public, 42. Graces qu'il se fait accorder par la régente, 146.
 MÉROUÉE. Jugement sur ce roi, 216.
 MILICE. Utile règlement pour la discipline projeté par Henri IV. 295.
 MIREPOIX (Alexandre de Lévis, marquis de) épouse la seconde fille de Sully, son ingratitude, 199. N. 18. & p. 319.
 MIREPOIX (Louise de Béthune, marquise de). *Voyez* BETHUNE (Louise de).
 MONTAFFÉ (maison de). *Voyez* SOISSONS (le comte de).
 MONTATAIRE, député vers Sully par le prince de Condé, 83.
 MONTAUBAN. Cette ville prise par Sully. Service de Sully à ce siège, 318.
 MONTBASON (Hercule de Rohan, duc de) député par la régente vers Sully, 29.
 MONTIGNY (François de la Grange de) Metz & le pays Messin lui sont ôtés, 146.
 MONTIGNY, château, 349.
 MONTMORENCY, (Charles de) Damville, Amiral, 123.
 MONTMORENCY, (Henri de) connétable, offre ses services à Sully après la mort de Henri IV. 30. est du conseil de la régente, 42. Il y assiste, 64. & y prend le parti de Sully contre Bouillon, 125. 126. Ses brouilleries avec les grands & les ministres, 128.
 MONPENSIER (le duc de) sa mort, 116.
 MONTRICOUX, terre, 199.
 MONTROND. Château, 130. Ouvrages

DES MATIERES. 365

faits par Sully à ce château, 350.

MOSCOVIE, partie du grand dessein qui concerne cet état, 247.

MURAT, trésorier de l'extraordinaire des guerres, 172.

N.

NAPLES, partie du grand dessein de Henri IV. sur ce royaume, 279.

NAVARRE. (royaume de). Partie du grand dessein qui concerne cet état, 299.

NEUBOURG (Philippe Louis, comte Palatin de) partage la succession de Clèves, avec l'électeur de Brandebourg, 108. N. 30.

NEVERS (Charles de Gonzague, duc de), maltraite de paroles les ministres, 132. Graces qu'il se fait accorder par la régente, 146. Terres qu'il vend à Sully, 195. 196.

NOGENT LE BÉTHUNE, fondation & ouvrage qu'y fait Sully, 343.

O.

OCcident (Empire d'). Jugement sur cet empire, 212. 213.

ORANGE (Guillaume de Nassau, prince d'), prend Juliers à la tête des confédérés, 104.

Son partage dans le grand dessein, 266. 267. en quoi il y contribue, 275.

ORDRE. Sully se fait un ordre de chevalerie pour lui-même, 337.

ORIENT (empire d') Jugement sur cet empire, 212. 213.

ORLÉANS (N. de France, duc d'). Cause de sa mort, 140. N. 7.

ORVAL. (François de Béthune comte d')

Présent que lui avoit fait Henri IV. 194.

Services qu'il a rendus : charges qu'il a possédées. Le comté d'Orval

érigé en duché en sa faveur : le duché de Sully

a passé dans sa branche,

194. N. 17. Partage

qu'il eut dans les biens de Sully, & autres particularités sur sa vie,

221.

Q vj

OSERAY (l') valet de chambre de Henri IV. 13. lui est promis, 279. 280. Part qu'il a au grand dessein de Henri IV. 279. 280. Forces &

P. **PAIRS DE FRANCE**, dispute au sacre de Louis XIII. entre les pairs acclésiastiques & les ducs sur la préséance, 36, 37. dépenses dont il devoit y contribuer, 280.

PÉPIN LE BREF. Jugement de Sully sur ce roi, 216.

PERROTON, l'un des officiers de la chambre du roi, 14.

PHELIPEAUX, trésorier de la Bastille.

PHILIPPE AUGUSTE. Jugement de Sully sur ce roi, 222.

PHILIPPE III. roi d'Espagne, envoie des ambassadeurs en France, sur la mort de Henri IV. 129.

PLESSIS - MORNAY (Philippe du) soutient hautement le parti de Sully, contre la cour & le conseil de la régente, 303.

POITOU, le gouvernement en est vendu au duc de Rohan, 197.

POLITIQUE. Le conseil de la régente embrasse des maximes politiques toutes contraires à celles de Henri

PAPE. Le nonce du pape est admis au conseil secret de Marie de Médicis, 41. Partie du grand dessein qui concerne le pape. On le déclare roi, on lui donne le royaume de Naples, 279. Forces & dépenses dont il devoit y contribuer, 280.

PARLEMENT DE PARIS, défère la régence à Marie de Médicis, 34. N. 13.

PAUL V. pape, donne les mains à l'union contre la maison d'Autriche, au moyen du royaume de Naples qui

DES MATIERES. 367

IV. 41. Jugemens sur de Châtelleraut, 303.
 les différentes condui- Guerre déclarée contre
 tes politiques des rois eux, 313.
 de France, 218. 222.

POLOGNE, partie du l'épargne apportée à Sul-
 grand dessein qui con- ly de la part de la régen-
 cerne ce royaume, 268. te un comptant qu'il

PONTCARRÉ (N. de) refuse de signer, 118.
 est admis dans le con- 120. N. 2. trésorier de
 seil public de la régen- la Bastille, 289.
 te, 42.

PRASLIN (Charles
 de Choiseul, marquis
 de) député à Sully par
 la régente, 29.

PREAUX (Hector de)
 prédit la persécution
 des Calvinistes sous le
 nouveau regne, 131.

PRIVAS (Synode de)
 l'affaire de Saint - Jean
 d'Angely y est accom-
 modée, 308.

PROTESTANS. 41. 70.
 Ils sont menacés de la
 persécution sous le nou-
 veau regne, 156. Par-
 tie du grand dessein qui
 regarde la religion Pro-
 testante, 246. Les Pro-
 testans d'Allemagne se
 joignent à la confédéra-
 tion, 275. Les Calvi-
 nistes soutiennent hau-
 tement Sully contre la
 cour dans l'assemblée

PUGET, trésorier de
 l'épargne apportée à Sul-
 ly de la part de la régen-
 te un comptant qu'il
 refuse de signer, 118.
 120. N. 2. trésorier de
 la Bastille, 289.

R.

RACES Mérovin-
 gienne, Carlovin-
 gienne & Capetienne.
 Jugement de Sully sur
 les rois de ces trois ra-
 ces, 316 & *suiv.*

RAVAILLAC. Son
 supplice, particularités
 à ce sujet, 3. N. 1.

RÉGENCE DU ROYAU-
 ME déferée à Marie de
 Médicis, 34.

RELIGION. Partie du
 grand dessein de Henri
 IV. qui regarde la reli-
 gion : partage des dif-
 férentes religions, &
 moyens de les mainte-
 nir en paix, 246. & *suiv.*

RÉPUBLIQUE Belgi-
 que, Helvétique, Ita-
 lique & Vénitienne,
 projetée dans le grand
 dessein, 268.

RIEUX (M. de) dé-

puté du prince de Condé vers Sully, 83.

RODOLPHE, Empereur. Il laisse prendre Juliers aux confédérés, & partager la succession de Clèves entre l'électeur de Brandebourg & le Palatin de Neubourg, 108. N. 30.

ROHAN (Henri, duc de) s'oppose au dessein de Sully de se défaire de ses charges, 71. 136, est fait maréchal de camp, général de l'armée pour le siege de Juliers, 107. Il achete de Sully le gouvernement de Poitou, 497, & se soutient hautement dans l'assemblée de Châtelleraut, 302. Démêlé qu'il a avec la régente pour la lieutenance de roi de Saint-Jean d'Angely, 307. 309,

ROHAN (Marguerite de Béthune, duchesse de) confiance qu'avoit Henri IV. en elle, 319. Traits sur sa vie, 333.

ROME & EMPIRE ROMAIN. Cause de sa chute, 209. 210, N. 1.

ROQUELAURE (Antoine de) maréchal de France, 13.

ROSNY. Comment cette terre fut acquise, 195. Bâtimens & embellissemens qu'y a fait Sully, 346.

ROSNY (Maximilien II. de Béthune, marquis de) Sully empêche le duc de Sully son pere de se démettre de ses charges, 71. Valeur de son mariage, 194. Chagrins que cause à Sully sa mauvaise conduite, 318.

ROUSSILLON Partie du grand dessein qui le concerne, 279.

S.

SAINTE-JEAN D'ANGELY. Cette place est accordée au duc de Rohan, 307. 308.

SAINTE-ANTOINE, secrétaire du prince de Galles, 274.

SAINTE-MENEHOULT, accord qui s'y est fait, 312.

SALIQUE (Loi). Voy. SULLY.

SANCY (Nicolas de Harlay de) vend sa

DES MATIERES. 369

terre de Dourdan à cipauté de) 115.

Sully, 195.

SEGUIER (Pierre)

SANG (princes du) Chancelier, soutient le
Leurs brouilleries en- prince de Henriche-
tr'eux & avec les mi- mont dans le procès
nistres, 128. 129. Gra- qu'il intente à Sully,
ces & gratifications 324.

qu'ils obligent la régen- SEGUIER (Charlotte)
te de leur accorder, épouse le prince d'Hen-
144-148. Révoltes des richemont, 324.

princes, 307.

SEIGNEURS & grands

SAVOYE, partie du
grand dessein qui re-
garde cet état, 253. &
suiv.

du royaume, cherchent

à perdre Sully, 33. 34

embrassent dans le con-

seil une politique toute

différente à celle de

Henri IV. 42. 43, dé-

tachent le prince de

Condé de Sully, 97. N.

27, se brouillent entre

eux & avec les minis-

tres, 128. Graces &

gratifications qu'ils se

font accorder par Ma-

rie de Médicis, 145.

146.

SAVOYE (Charles-
Emmanuel, duc de)
trahi par le nouveau
conseil de France, mal-
gré les représentations
de Sully, 63. 69. Hu-
miliation à laquelle ce
procédé l'expose auprès
du roi d'Espagne, 67.
N. 22. Partie du grand
dessein qui le concerne;

on le déclare roi de
Lambardie, 252. 268.

Forces & dépenses dont
il étoit convenu d'y
contribuer, 284.

SCHOMBERG. (Henri
de) maréchal de Fran-
ce, est député par la ré-
gente à Sully, 29.

SEDAN (ville & prin-

SIGEBERT. Jugement
sur ce roi, 216.

SILLERY (Nicolas
Brulart de) chancelier.

Il entre dans le conseil

secrét de Marie de Mé-

dicis, 41, & lui inspi-

re des principes de po-

litique tout contraires

à ceux de Henri IV. 64.

Reproche qu'il essuie de se servir d'un faux sceau 122. 123. Il est maltraité de paroles par le duc de Nevers, conseille à la régente de rappeler Sully de Mont rond, 133. Il soutient Villeroy & d'Alincourt contre Sully dans l'affaire de Lyon, 153. & *suiv.*

SILLERY (Noël Brulart, commandeur de) 174. N. 12, est admis au conseil de Marie de Médicis, 41. Graces qu'il en obtient, 147.

SOISSONS (Charles de Bourbon, comte de) quitte la cour mécontent au couronnement de la reine, 47. N. 17, revient & est admis au conseil public de Marie de Médicis, 42, dont il tâche en vain de faire casser la régence, 47. Il recherche Sully avec lequel il se brouille ensuite, & met tout en œuvre pour le perdre,

49. & *suiv.* N. 18, son démêlé avec Sully sur ses prétendus droits sur la maison de *Montaffie*,

49. 50. N. 18. Ses querelles avec le prince de Conty & le duc de Guise, 52. N. 19. Il rompt avec Conchine & se raccommode avec lui, 55. Il combat l'avis de Sully sur le siège de Juliers, 106, gagné par le gouvernement de Normandie & autres, 116. Autres gratifications qu'il se fait accorder par la régente, 145,

SOUHAITS, voyez HENRI IV.

SUEDE. Partie du grand dessein qui concerne la Suède, 252. 268. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer, 283.

SUISSES. Partie du grand dessein qui concerne cette république. Avantages qu'elle y trouvoit, 268. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer, 284.

SULLY (terre & château de) Sully s'y retire après la mort de Henri IV. 179. N. 14. Séjour & embellissemens qu'il y fait, 331. 332.

DES MATIÈRES. 371

SULLY (Maximilien de Béthune, duc de)
 Particularités sur le caractère, les bonnes & les mauvaises qualités de Henri IV. 4. 14. N. 7. Raisons qu'a Sully de ne point aller au Louvre : examen de sa conduite en cette occasion, 23. N. 12. Il y va enfin ; réception que lui font le roi & la régente, 30. & *suiv.* Il assiste à la cérémonie du lit de Justice, 34. N. 13. Il se plaint de la cour & du conseil de Marie de Médicis, 38. & *suiv.* Il n'y est plus écouté, 43. Il pense à se démettre de ses charges, 45. 103. Sa colère contre Arnaud, 47. Sujets de brouillerie entre le comte de Soissons & lui, 49. N. 18. & *p.* 51. 52. N. 19. Son sentiment sur l'armement de Clèves n'est pas suivi, 59. & *suiv.* Conseil qu'il donne à son cousin de Béthune, ambassadeur à Rome, 61, 63. Il opine inutilement dans le conseil en faveur du duc de Sa-
 voie & des alliés de la couronne, 64. 67. N. 22. Il revient au dessein de remettre ses charges dont sa famille le détourne, 69. & *suiv.* Il se met en colère contre Arnaud, 78. Il se gratoit la tête quand on le fâchoit, &c. 78. N. 24. Il se raccommode avec le prince de Condé, va au-devant de lui & l'accompagne au Louvre, 86. & *suiv.* N. 26. & *p.* 91. 97. N. 27. Conseils qu'il lui donne & aux princes du sang, prince de Conty & comte de Soissons, 91. Il s'oppose aux délibérations du conseil sur l'expédition de Clèves, & n'est point écouté, 104. Il s'oppose aux gratifications promises au duc de Bouillon, 115. 116, à Conchine & au comte de Soissons, 116, refuse de signer un comptant que lui envoie la régente, 118. Faussetés qu'il reproche à Sillery & à Conchine, 122. 123. Démêlé qu'il a en plein conseil avec Bouillon,

124. 125. Seigneurs qui qu'il prenoit 164. N.
 prennent son parti, 10. Jugemens sur la ré-
 127. Il se retire à Mon- solution d'abandonner
 trond pendant le sacre la cour, & même Pa-
 de Louis XIII. & y ris, 166. N. 11. Brevet
 tombe malade, 130. son & récompenses qu'il en
 arrangement pour se reçoit, 166. & *suiv.*
 retirer, 132. Ce qui y Conseils qu'il donne à
 porta du changement, ses secrétaires, 173.
 132. 133. Motifs de son 176. Honneurs qu'on
 rappel & de l'accueil lui rend à sa sortie de
 que lui fait la reine, Paris, 179. N. 14. Il
 133. 136, qu'il va trou- prévient les cabales de
 ver chez Zamet, 137. ses ennemis à la cour :
 Il va voir les enfans de Lettres réciproques de
 France, jugement qu'il la régente & de lui à ce
 en porte, 139, prédit sujet, 180. & *suiv.* Il
 la mort de Monsieur, reçoit du roi un brevet
 140. Son indignation d'augmentations de
 des propositions faites pensions, 187. Compte
 au conseil, 144. & *suiv.* détaillé qu'il rend de
 Déboires que lui donne l'état & de l'acquisition
 Marie de Médicis, 150. de ses biens, de ses re-
 Il tient tête à Villeroy venus, charges, pro-
 & à d'Alincourt en plein fits, dépenses, de ses
 conseil, sur l'affaire de arrangemens pour ses
 Lyon, 154, soutient enfans, 185. & *suiv.*
 les Protestans en plein Calomnie contre lui à
 conseil contre les ca- cet égard, 189. N. 16.
 lomnies de Villeroy, Ses acquisitions, 195.
 157. Eloge de sa ferme- 196. Il remet le gouver-
 té & de son intégrité, nement de la Bastille
 159. N. 9. Il remet ses entre les mains du roi,
 charges de surinten- 197. Charges qu'il
 dant & de capitaine de vend, 197. Perte qu'il
 la Bastille, 164. Titres fait sur ses charges,

DES MATIERES. 373

197. 198. Il se défait lui causent le marquis
 de ses abbayes, 198. de Rosny, 318. 319.
 Sommes qu'il avoit prê- & le prince d'Henri-
 tées à plusieurs villes, chemont, 323. N. 1.
 & principalement à Sa mort, 325. Hon-
 ceux de la Rochelle; il neurs rendus à sa mé-
 les perd, 199. 200. Ar- moire par la duchesse
 gent qu'il a prêté ou de Sully: son mausolée,
 payé pour son fils, le son épitaphe, 325. &
 marquis de Rosny, 200. *suiv.* Son séjour à Vil-
 Ses discussions avec le lebon, à Sully, &c.
 prince de Condé, qui Etat & service de sa
 cherche à se faire don- maison, ses occupations
 ner la confiscation de journalieres, 331. 332.
 ses biens, 204. 206. N. Sa grave réponse à
 19. Fidélité avec laquel- Louis XIII. 338. Ou-
 le il observe ses enga- vrages qu'il a fait conf-
 gemens envers Henri le truire, 342. Il achete
 Grand, 207 Part que Villebon, qu'il fait re-
 Sully eut au grand def- lever & reconstruire,
 sein, 309. & *suiv.* Son 343. Particularités sur
 sentiment erroné sur la le séjour qu'il faisoit à
 loi Salique, 217. 218. Villebon, 331. & *suiv.*
 Part qu'il prend dans sur les embellissemens
 l'affaire de Saint - Jean qu'il a ajoutés à cette
 d'Angely, au sujet du maison, 347.
 duc de Rohan, 308. SULLY (Rachel de
 Services qu'il rend dans Cochelet, duchesse de)
 la guerre contre les Cal- Sully l'instruit des dis-
 vinistes, récompensés positions de la régente
 par le bâton de maré- & du conseil à son
 chal de France, 317. & égard, après la mort de
suiv. Il avoit servi au Henri IV. 69, employée
 siège de Saint - Jean par la reine pour faire
 d'Angely, 318. Etat de revenir Sully de Mon-
 sa famille: chagrins que trond, 146. Ses propres

194. Elle excuse son favori de Henri IV. mari auprès de la régente, 316. Honneurs qu'elle rend à sa mémoire : mausolée qu'elle lui fait élever, 326. Vie & occupations domestiques de la duchesse de Sully, 340. & *suiv.*

SULSBACK (comte de) droits de ces princes au duché de Juliers, 109. N. 30.

SURINTENDANCE des fortifications & bâtimens, 164.

T.

THEODOSE. Jugement sur cet empereur, 213.

TRÉMOUILLE (Claude duc de la) vend la terre de Sully, 195.

TURCS & TURQUIE. Partie du grand dessein qui concernent la Turquie, 251.

V.

VALENTINIEN III. empereur d'Occident. Jugement sur cet empereur, 212. N. 3.

VARENNE (Guillaume Fouquet de la)

13. Marie de Médicis le députe vers Sully, 29.

VAUCEMAIN, l'Argentier s'accorde avec Sully de l'abbaye de l'Abbie, 198.

ULBADINI, nonce du pape. Conseil secret tenu chez lui après la mort de Henri IV. contre la mémoire de ce prince & contre Sully, 70. 131. Il négocie pour le pape dans le grand dessein, 280.

VENISE, partie du grand dessein qui concerne la république de Venise, 152. 253. Avantages qu'elle y trouvoit, 263. Forces & dépenses dont elle devoit y contribuer, 284.

VIC (Dominique de) est admis au conseil public, 42. Sa mort causée par la douleur de celle de Henri IV. 42. N. 15.

VILLEBON (Terre & château de) 195. 197.

DES MATIERES. 375

VILLEROY (Nicolas de Neufville de) conseil de la régente , ministre d'état , inf- 155. 156. Remarque pire à Marie de Médi- sur la maison de Neuf- cis une politique tou- ville, 151. N. 8.
 re contraire à celle de HENRI le Grand , sur le VINCENNE , valet de chambre de Con- duc de Savoye & les chine , sages discours autres alliés de la qu'il tient sur le duc couronne , 65 , 70, est de Sully , 78.
 maltraité par le duc de Nevers & les sei- VITRY (Louis de l'Hôpital de) douleur gneurs : & conseille à qu'il ressent de la mort de Henri IV. Avis qu'il la régente de rappel- donne à Sully , 22.
 ler Sully de Mon- trond , 132. Graces & VOIERIE (grande charge , 197.
 gratifications qu'il se fait accorder par la URBAIN VIII. pape , régente , 147. Son adresse à Sully des grand différend avec brefs , 318.
 Sully en plein conseil , Z.
 sur d'Alincourt & la ZAMET (Sébas- ville de Lyon , 153. tien) favori de 156 , parle mal de la régente , 137.

Fin de la Table du huitième & dernier Volume.



